

**KFW**

GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizraGROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENTLIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ambassade de France
au Burkina Faso

AMBASSADE DE SUÈDE

Ministère néerlandais des Affaires
étrangères

Evaluation de l'Appui Budgétaire au Burkina Faso (2009-2014)

Rapport final

Volume 3

Mai 2016

L'évaluation est gérée conjointement par l'Union européenne, le Ministère de l'Economie et des Finances du Burkina Faso, le Secrétariat technique de la SCADD et les représentants des partenaires fournisseurs d'appui budgétaire (Allemagne ; Banque africaine de développement ; Banque mondiale ; Danemark ; France ; Pays Bas ; Suède ; Suisse)

Les opinions exprimées dans ce document représentent les points de vue des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Commission européenne, des autorités du Burkina Faso ou des autres partenaires impliqués.

Table des matières

<i>Volume 3 : Annexes 1 à 10</i>	<i>Pages</i>
Annexe 1 : Termes de référence	1
Annexe 2 : Liste de documents et sources d'information	38
Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées	46
Annexe 4 : Détails sur l'inventaire	52
Annexe 5 : Diagrammes de la logique d'intervention	84
Annexe 6 : Rapport sur l'enquête en ligne	90
Annexe 7 : Note sur l'analyse quantitative	133
Annexe 8 : Note sur les dépenses publiques	152
Annexe 9 : Détails sur le contexte	172
Annexe 10 : Note sur les dynamiques de croissance et de pauvreté	178

TERMES DE REFERENCE SPECIFIQUES

Evaluation de l'appui budgétaire au Burkina Faso entre 2009 et 2014

FWC EVA 2011 - LOT 3

Demande de prestation : 355 368 / Version 1

GLOSSAIRE

ABG	Appui budgétaire général
ABS	Appui budgétaire sectoriel
ACP	Afrique, Caraïbes, du Pacifique
ASCE	Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest
CAPA	Cadre partenarial pour l'appui au renforcement des finances publiques
CGAB	Cadre Général d'organisation des Appuis Budgétaires
CGE	Cadre global d'évaluation
CJ	Critères de jugement
CSD	Cadre sectoriel de dialogue
CSE	Comité de suivi d'évaluation
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DG COOP	Direction générale de la Coopération
FCFA	Franc des Communautés Financières d'Afrique
FMI	Fonds Monétaire International
FTI	Fast Track Initiative
GR	Groupe de référence
INSD	Institut National de la Statistiques et de la Démographie
LFI	Loi de Finances initiale
LFR	Loi de Finances rectificative
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PAGIRE	Le Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau
PEFA	Public expenditure and financial accountability
PIB	Produit intérieur brut
POSEF	Politique sectorielle de l'Economie et des Finances
PN-AEPA	Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNS	Politique Nationale de la Santé
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires techniques et financiers
QE	Questions évaluatives
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SRFP	Stratégie de Renforcement des Finances Publiques
STN-SCADD	Secrétariat Technique National de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
TIC	Technologie de l'information et des Communications
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

TABLE DES MATIERES

1. JUSTIFICATION DE L'ÉVALUATION	5
2. CONTEXTE.....	6
2.1. Contexte économique, social et institutionnel	6
2.2. Stratégie nationale de développement et politiques sectorielles	7
2.3. Le Burkina Faso et l'Union européenne	12
2.4. Les appuis budgétaires au Burkina Faso	12
2.5. La coordination des bailleurs au Burkina Faso	14
3. MANDAT ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION	14
4. CHAMP DE L'ÉVALUATION.....	15
4.1. Champ temporel et géographique.....	15
4.2. Champ thématique.....	15
5. MÉTHODOLOGIE.....	17
5.1. Approche générale.....	17
5.2. Informations disponibles	18
5.3. Risques et défis.....	19
6. QUESTIONS D'ÉVALUATION.....	19
7. PHASES STANDARD ET ACTIVITÉS	21
7.1. La phase de démarrage	21
7.2. La phase de documentation	22
7.3. La phase d'analyse approfondie et de vérification.....	23
7.4. La phase de synthèse	24
7.5. La phase de communication	24
8. RESPONSABILITÉ POUR LA GESTION ET LE SUIVI DE L'ÉVALUATION	25
8.1. Le Comité de Suivi de l'Evaluation (CSE).....	25
8.2. Le Groupe de Référence (GR).....	26
8.3. Experts indépendants.....	27
9. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION	27
10. MISSIONS.....	28
10.1. Réunions et missions au Burkina Faso	28
10.2. Réunions à Bruxelles	28

11. LIVRABLES	29
11.1. Notes, aide-mémoires et rapports	29
11.2. Format des rapports	30
11.3. La mise en forme et l'édition des rapports.....	31
12. CALENDRIER PRÉVISIONNEL	31
13. CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'OFFRE TECHNIQUE.....	34

Annexes

Annexe 1 : Autres dispositions.....	35
Annexe 2 : Documentation (mise à disposition au démarrage de l'évaluation).....	36
Annexe 3 : Bibliographie indicative.....	37

1. JUSTIFICATION DE L'ÉVALUATION

L'appui budgétaire est le **transfert de ressources financières** d'une agence de financement externe vers le Trésor public d'un pays partenaire. Les fonds ainsi transférés sont gérés conformément aux procédures budgétaires du pays bénéficiaire. L'appui budgétaire peut être fourni sous forme d'appui budgétaire général (ABG) ou d'appui budgétaire sectoriel (ABS). Dans le cadre de l'ABG, le dialogue entre les partenaires au développement et le gouvernement porte essentiellement sur les priorités politiques et budgétaires. L'ABS a, quant à lui, pour objectif de contribuer à accélérer l'atteinte des objectifs du gouvernement partenaire dans un secteur spécifique (tel qu'identifié dans une politique sectorielle).

Depuis plusieurs années, les partenaires au développement et les pays partenaires ont fait évoluer la coopération d'une approche centrée sur les projets de développement vers l'appui budgétaire. L'idée sous-jacente à ce changement est que l'appui budgétaire, grâce à sa contribution à la mise en œuvre des stratégies nationales de développement, est un moyen d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la coopération au développement. De manière plus spécifique, au Burkina Faso, les appuis budgétaires constituent une modalité importante de l'aide au développement.

Il y a une demande forte de la part des parlementaires européens de montrer les résultats obtenus par ce type d'aide. Les partisans comme les opposants ont des positions fortes concernant l'efficacité de l'appui budgétaire, positions qui ne sont pas toujours étayées par une démarche rigoureuse. Les premières évaluations des appuis budgétaires ont porté principalement sur les processus de mise en œuvre des politiques économiques, mais n'ont pas analysé la contribution de l'appui budgétaire à l'atteinte des résultats de développement. Cette évaluation est d'autant plus importante que l'appui budgétaire a pris une place plus importante dans l'aide au développement ; elle fournira des informations objectives pour l'utilisation future de ce type d'appui.

Dans le cadre du réseau Evaluation de l'OCDE/CAD, plusieurs partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux ont conjointement développé une méthodologie rigoureuse d'évaluation de l'appui budgétaire. Une "Note d'orientation" (2008), écrite sous la responsabilité de la Commission européenne, en constitue la base avec deux documents complémentaires écrits par la suite. C'est sur ces trois documents que se sont appuyées les évaluations pilotes menées dans différents pays (Tunisie, Mali et Zambie). Le résultat des évaluations pilotes a permis d'affiner l'approche méthodologique. Un document synthétique, rédigé courant 2012, sert maintenant de document de référence pour mener les évaluations d'appui budgétaire qui doivent maintenant être réalisées périodiquement.

Les présents Termes de Référence portent sur l'évaluation de l'appui budgétaire au Burkina Faso entre 2009 et 2014. Le Burkina Faso a une vaste expérience d'appui budgétaire, dans des domaines diversifiés.

La section 2 présente l'évolution du contexte national burkinabè dans lequel s'est développé l'appui budgétaire au cours de la période évaluée (2009-2014). La section 3 détaille le mandat et les objectifs de l'évaluation. La section 4 définit le champ de l'évaluation et la section 5 présente l'approche méthodologique. La section 6 propose des questions d'évaluation. La section 7 décrit les principales phases et la section 10 les principaux livrables. Enfin la section 8 présente l'organisation retenue pour la gestion de l'évaluation, la section 9 la composition de l'équipe d'évaluation et la section 12 le calendrier prévisionnel.

2. CONTEXTE

2.1. Contexte économique, social et institutionnel

Le Burkina Faso est l'un des pays les plus pauvres du monde, le produit intérieur brut par habitant par an s'élève à 651 dollars US (2012). En termes d'Indice de Développement Humain, le pays est classé 183^{ème} sur 187 (Rapport 2013). Enclavé et sahélien, le pays fait face à de nombreux défis qui freinent le développement de sa population (17,8 millions d'habitants en 2014 selon les projections de INSD basées sur le recensement de 2006) (manque d'infrastructures, coûts de production, etc.).

En 2013, la croissance a été soutenue (6,6 %), et elle devrait être de 6,7% en 2014. La politique monétaire prudente a contribué à maintenir l'inflation du pays à un niveau faible (0,5 % en 2013), ce qui permet au pays de respecter le critère de convergence UEMOA de 3 %. Le Gouvernement développe les initiatives pour attirer les investisseurs privés et notamment étranger (Pôles de croissance, partenariat public privé). Le pays est relativement bien classé par rapport aux autres pays de la sous-région : 154 sur 189 selon le rapport "Doing Business" de la Banque Mondiale, 2014.

Malgré une croissance économique soutenue, le taux de pauvreté demeure élevé : selon le résultat prévisionnel de la dernière enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM), l'incidence de la pauvreté n'aurait que faiblement diminué, passant de 46,4 % en 2003 à 43,9 % en 2009/2010. La faible efficacité des dépenses publiques et le taux de croissance démographique élevé (3,1 % par an selon le dernier recensement de 2006) explique en partie ce paradoxe burkinabè. De ce fait, le risque de tensions sociales n'est pas négligeable.

Depuis 2009, le secteur minier aurifère est en pleine expansion. Cependant, en 2014, les entreprises en phase exploratoire connaissent des difficultés en raison de la baisse du cours de l'or : elles tournent au ralenti et ont licencié beaucoup de personnel. Si le secteur minier a un impact significatif en termes des recettes fiscales, son impact sur l'emploi reste limité, tous comme les services induits car assurés par des entreprises étrangères. En revanche, le secteur de l'orpaillage, pour lequel peu d'informations fiables sont disponibles, ferait indirectement vivre plus de 1,2 million de personnes. Les exportations sont basées essentiellement sur l'or (65 % du total des exportations) et le coton (16 % du total des exportations). En raison du fait que ce sont deux produits non transformés et que le coton est un produit agricole, le pays est exposé aux risques de fluctuations des cours internationaux et aux risques climatiques. Le pays est également vulnérable aux fluctuations du prix du pétrole qui représente plus du tiers des importations. Les campagnes agricoles 2012-13 et 2013-2014 ont été bonnes : la production céréalière au titre de la campagne 2013-2014 est de l'ordre de 5,1 millions de tonnes, soit une hausse de 21,4% par rapport à la moyenne des 5 dernières années. Celle de 2014-2015 devrait être encore meilleure : les prévisions de production de céréales sont estimées à 5,7 millions de tonnes.

Le déficit global est limité, il représente 3,1 % du PIB en 2012 et est projeté à 2,4 % pour 2013. Les dépenses et les emprunts nets représentent 22,7 % du PIB en 2012 (projection de 24,1 % pour 2013) et les recettes et dons 25,8 % en 2012 (projection de 26,5 % pour 2013). Les investissements publics progressent régulièrement depuis plusieurs années. Il convient cependant de souligner que le cadrage macroéconomique n'est pas suffisamment lié au cadrage budgétaire.

Grâce aux récentes réformes, des progrès ont été réalisés en matière de finances publiques, notamment au niveau des recettes propres, même si la performance dans la collecte des

recettes en 2013 a été légèrement inférieure aux dernières prévisions (97,1% contre 109,7% en 2012). De même, au premier trimestre 2014, les réalisations de recettes propres sont moins bonnes (18,3% contre 24,22% à la même période de 2013). Toutefois, de manière générale, alors que ces dernières années, un focus était mis sur la mobilisation des ressources, la problématique s'est maintenant déplacée sur l'efficacité des dépenses. Le FMI a notamment souligné qu'il conviendrait à présent de favoriser l'amélioration et l'accélération des dépenses d'investissement.

L'exposition du pays à la volatilité des cours des matières premières mais aussi aux variations de prix des produits alimentaires et pétroliers et l'importance des appuis budgétaires des partenaires techniques et financiers rend la balance des paiements très sensible aux chocs externes. Les risques récurrents de crise alimentaire et la situation politique fragile des pays voisins, notamment la Côte d'Ivoire et le Mali sont aussi des facteurs de risque pour la stabilité macroéconomique. En 2012 le pays a fait notamment face à deux chocs : des mauvaises récoltes (campagne 2011/2012) et l'afflux de réfugiés du Mali. Cependant, le gouvernement a bien géré ces crises et a pu en limiter l'impact en élaborant des plans opérationnels de soutien qui ont été appuyés par les PTF. En septembre 2013 et mars 2014, suite à des manifestations et devant un climat social tendu, le Gouvernement a pris toute une série de mesures sociales d'un montant respectif de 64 et 117 milliards de FCFA. Ces mesures, qui ne sont pas totalement orientées vers les couches les plus vulnérables, soulèvent plusieurs questions, notamment celle de leur soutenabilité et de la crédibilité du budget.

Pour financer ses besoins socio-économiques, le Burkina Faso est fortement dépendant de l'aide publique au développement: les dons et prêts représentent en effet environ 30 % des ressources du budget en 2013. Suite à des améliorations en matière de gestion de la dette et grâce à la forte augmentation des exportations d'or, le Burkina Faso a récemment bénéficié d'un reclassement de sa dette, passant d'un risque élevé de surendettement à un risque modéré. Cela a pour conséquence un accès élargi à des prêts concessionnels et un accès (restreint) à des prêts non concessionnels.

L'insurrection populaire visant à empêcher le Président Blaise Compaoré de modifier l'article 37 de la Constitution pour pouvoir se représenter a abouti à la dissolution du Gouvernement et de l'Assemblée nationale, ainsi qu'à la démission du Président de la République en octobre 2014. Suite à une courte transition de deux semaines, l'armée a remis le pouvoir à un gouvernement civil de transition qui assumera ses fonctions jusqu'à fin 2015, date des prochaines élections présidentielles.

2.2. Stratégie nationale de développement et politiques sectorielles

La lutte contre la pauvreté est l'axe central de la politique de développement du Burkina Faso. Cela s'est traduit en 2000 par l'élaboration d'un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui a constitué la référence pour le pays et ses partenaires techniques et financiers (PTF) de 2000 à 2010.

Le CSLP élaboré en 2000 a été révisé en 2004. Comme le CSLP initial, celui-ci, est structuré autour des quatre axes stratégiques :

- Axe 1 : Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité
 - Conditions d'une croissance équitable;
 - Maintenir un cadre macro-économique stable;
 - Améliorer la compétitivité de l'économie et réduire les coûts des facteurs;
 - Appuyer les secteurs productifs et accélérer le développement du monde rural.

- Axe 2 : Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale
 - Défi du renforcement des capacités humaines;
 - Promouvoir l'accès des pauvres aux services d'éducation;
 - Promouvoir l'accès des pauvres aux services de santé et aux programmes de nutrition;
 - Lutte contre le VIH /SIDA;
 - Promouvoir l'accès des pauvres à l'eau;
 - Améliorer le cadre de vie des pauvres : l'habitat;
 - Garantir une protection sociale aux pauvres.

- Axe 3 : Elargir les opportunités d'emplois et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres dans l'équité
 - L'agriculture pourvoyeuse d'emplois et de revenu;
 - Diminution de la vulnérabilité de l'activité agricole;
 - Intensification et modernisation de l'activité agricole;
 - Accroissement et diversification des revenus des populations rurales ;
 - Accélération du désenclavement;
 - Soutien aux organisations de producteurs;
 - Amélioration des conditions de vie et de travail des femmes rurales;
 - Promotion de l'emploi et de la formation professionnelle.

- Axe 4 : Promouvoir la bonne gouvernance
 - Gouvernance administrative;
 - Gouvernance politique (y compris la sécurité publique et la promotion des droits humains);
 - Gouvernance locale;
 - Gouvernance économique.

L'Etude Nationale Prospective « Burkina 2025 » a permis au Burkina Faso de se doter d'une Vision de développement à long terme, qui s'énonce comme suit: « Le Burkina Faso, une Nation solidaire, de progrès et de justice, qui consolide son respect sur la scène internationale». Pour l'atteinte de cette Vision, des orientations stratégiques ont été déclinées et consignées dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD)¹.

Cette stratégie intègre l'ensemble des cadres d'orientation du développement, qu'ils soient à long, moyen et court termes, globaux, sectoriels, thématiques ou locaux. Elle définit les objectifs de développement, les orientations stratégiques qui en découlent, et se décline en cycles quinquennaux. C'est un instrument d'orientation stratégique axé sur les résultats, l'opérationnalisation des axes étant du ressort des politiques sectorielles. La SCADD est le cadre de référence de toutes les interventions en matière de développement.

Adoptée en Conseil des ministres le 29/12/2010, le premier cycle de la SCADD couvre la période 2011-2015 et a été élaboré suivant un processus participatif et inclusif. La SCADD contient les priorités d'intervention de l'ensemble des acteurs avec pour principe qu'une

¹<http://www.finances.gov.bf/index.php/politiques/deveconomie/scadd>

croissance économique forte conduira au développement et de là, à une amélioration du bien-être des populations, pourvu que les fruits de cette croissance soient significativement redistribués.

Quatre axes stratégiques ont été retenus en vue de relever le défi de l'accélération de la croissance et du développement durable :

L'Axe 1, consacré au développement des piliers de la croissance accélérée. Il définit un modèle de croissance accélérée qui met l'accent sur la promotion des pôles de croissance, le développement des filières de production, la promotion des niches et des grappes d'entreprises, la promotion d'une croissance pro-pauvres. Il identifie les secteurs prioritaires à développer que sont : le secteur agricole (agriculture, élevage, pêche, foresterie), les mines, l'artisanat, les industries culturelles et touristiques ainsi que les PME/PMI. Il met aussi en exergue le développement des infrastructures de soutien dans les domaines prioritaires suivants : (i) les infrastructures hydro-agricoles, (ii) les infrastructures de transport, (iii) les infrastructures portant sur les TIC, (iv) les infrastructures énergétiques, (v) l'urbanisation et la promotion immobilière et (vi) la promotion des institutions de soutien. Il souligne la nécessité de promouvoir l'intégration économique et le commerce extérieur.

L'Axe 2, relatif à la consolidation du capital humain et la promotion de la protection sociale. Cet axe met l'accent sur la nécessité d'accroître les revenus et l'emploi, avec un accès élargi des populations aux services sociaux de base que sont la santé et l'éducation. Dans ce dernier domaine, l'accent est particulièrement mis sur la formation technique et professionnelle. Il met l'accent sur l'emploi et l'accroissement des revenus ; l'éducation, l'enseignement et la formation technique et professionnelle ; la santé et la nutrition ; l'eau potable et l'assainissement ; la promotion de la protection sociale et l'accès aux services énergétiques modernes.

L'Axe 3, se concentre sur le renforcement de la gouvernance dans ses dimensions : (i) économique par le renforcement des capacités de pilotage et de gestion de l'économie, le contrôle des finances publiques, la lutte contre la corruption, la fraude et le faux ainsi que la coordination et l'efficacité de l'aide ; (ii) politique, (iii) administrative et (iv) locale.

L'Axe 4, consacré à la prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement notamment le renforcement des programmes de réduction des inégalités de genre ; le renforcement des programmes de maîtrise de la croissance démographique ; la gestion de l'environnement et l'utilisation optimale des ressources naturelles ; la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire ; le renforcement des capacités et l'intelligence économique.

Pour assurer un suivi et une évaluation rapprochée de la mise en œuvre de la SCADD, trois instruments d'opérationnalisation de la SCADD ont été prévus. Il s'agit de :

- La matrice triennale de performance qui est à la fois un instrument d'information du Parlement et un instrument de dialogue avec les partenaires techniques et financiers. Elle comprend un nombre restreint de mesures et d'indicateurs stratégiques. Elle est conçue comme l'instrument principal de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la SCADD au niveau global (national), s'appuyant sur les cadres de mesure des résultats au niveau sectoriel;
- Le rapport annuel de performance faisant l'analyse et le bilan de l'année écoulée (rend compte de la mise en œuvre de la matrice de performance);
- Le rapport d'évaluation d'impacts (réalisé tous les 3 ans) qui devrait permettre d'établir et d'apprécier les niveaux d'atteinte des objectifs de la SCADD, de mesurer les effets

et/ou impacts de la SCADD. La première évaluation d'impact pour la période 2011-2013 est actuellement en cours de réalisation.

Le dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation mis en place comprend d'une part, des organes (Conseil des ministres, Comité national de pilotage, Secrétariat technique national, Cadres sectoriels de dialogue et Cadres de concertation régionaux); et d'autre part, des instances (revue annuelle, revues sectorielles et revues régionales de la SCADD) qui constituent les cadres de dialogue. En outre, ce dispositif prévoit des dialogues politiques de haut niveau (Gouvernement-secteur privé, Gouvernement-organisations de la société civile, Gouvernement-collectivités territoriales et Gouvernement-PTF) qui sont des cadres de concertation annuelle présidés par le Premier Ministre. Il existe en effet 15 Cadres sectoriels de dialogue, dont celui des finances publiques, eux-mêmes composés de groupes de travail.

➤ *Les cadres sectoriels de dialogue (CSD)*

Le mécanisme de coordination et de supervision de la mise en œuvre de la SCADD est constitué de cadres de dialogue dont les plus importants sont les Cadres sectoriels de dialogue. Ils sont constitués par les dispositifs de pilotage des politiques, et stratégies sectorielles et regroupent l'ensemble des acteurs intervenant dans le secteur dont l'administration centrale et déconcentrée, le secteur privé, la société civile et les partenaires techniques et financiers. Ils assurent la supervision de la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles et sous sectorielles.

➤ *Politique sectorielle en santé*

La Politique Nationale de la Santé (PNS) se met en œuvre à travers le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS)². Le but de la politique nationale de santé est de contribuer au bien-être des populations. Pour atteindre ce but, 8 orientations stratégiques ont été retenues :

- Développement du leadership et de la gouvernance dans le secteur de la santé;
- Amélioration des prestations des services de santé;
- Développement des ressources humaines pour la santé;
- Promotion de la santé et lutte contre la maladie;
- Développement des infrastructures, des équipements et des produits de santé;
- Amélioration de la gestion du système d'information sanitaire;
- Promotion de la recherche pour la santé;
- Accroissement du financement de la santé et amélioration de l'accessibilité financière des populations aux services de santé.

Le PNDS actuel (2011-2020) est en phase avec l'axe stratégique 2 de la SCADD : « consolidation du capital humain et promotion de la protection sociale ». Cet arrimage est renforcé par le fait que les OMD sont des objectifs spécifiques de la SCADD.

Les ressources financières requises pour la mise en œuvre du PNDS sont estimées à environ 8,7 milliards d'EUR pour la période 2011-2020. Du point de vue des dotations budgétaires, le Gouvernement apporte une allocation budgétaire d'au moins 12,5% par an du budget global de l'Etat au Ministère de la santé, allocation exécutée à plus de 95%, même si les défis dans le secteur restent énormes.

➤ *Politique sectorielle eau/assainissement*

² Voir : http://www.sante.gov.bf/files/Politiques_sanitaires/PNDS2011-2020_version1.pdf

Le Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) et le Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PN-AEPA) sont les deux référentiels dans le secteur de l'eau et l'assainissement. L'objectif du PAGIRE est de contribuer à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau du pays. Il s'agit de :

- Gérer de manière concertée les ressources en eau des bassins hydrographiques du pays à travers les agences de l'eau;
- Assurer la protection des ressources en eau au profit des usages à travers l'application de la législation sur l'eau;
- Assurer le suivi et développer la connaissance des ressources en eau au bénéfice des usagers à travers le Système National d'Information sur l'Eau.

Le programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement comprend un volet urbain et un autre rural. Le coût prévisionnel du PN-AEPA sur la période 2007-2015 est estimé à 829 millions d'EUR. En ce qui concerne la PAGIRE, le budget prévisionnel sur la période 2010-2015 est d'environ 31 millions d'EUR. Au regard de la fin prochaine de ces deux référentiels (2015), des réflexions sont en cours en vue de formuler de nouveaux programmes.

➤ *Politique sectorielle finances publiques (POSEF)³*

La politique sectorielle de l'économie et des finances (POSEF 2011-2020) vise d'une part à contribuer efficacement à assurer une croissance robuste et durable, d'autre part à assurer une gouvernance économique et financière moderne, et performante. Un accent particulier est mis sur l'amélioration de la mobilisation des ressources internes, la transparence budgétaire et la reddition des comptes, ainsi que l'amélioration de la gestion de la dépense publique. La POSEF a succédé à la Stratégie de Renforcement des Finances Publiques (SRFP), qui avait été adoptée en 2007. La POSEF est plus large que la SRFP puisqu'elle intègre le volet « Economie » qui manquait depuis l'unification du Ministère de l'Economie et du Développement avec le Ministère des Finances et du Budget.

Les priorités de la SFRP étaient : l'accroissement des recettes internes, l'amélioration du dispositif de passation des marchés publics et le renforcement des structures et institutions de contrôle. L'objectif principal poursuivi par la POSEF est de promouvoir une économie compétitive et moderne soutenue par des finances publiques performantes et dynamiques. Cet objectif général se décline à travers les sept objectifs spécifiques sectoriels suivants :

- renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles du MEF ;
- promouvoir une gestion économique moderne et performante;
- améliorer le recouvrement et la gestion des ressources budgétaires ;
- promouvoir une gestion efficace et transparente de la dépense publique ;
- améliorer l'efficacité de la gestion des comptes publics et des systèmes financiers ;
- renforcer le contrôle des finances publiques et la lutte contre la fraude, le faux et la corruption ;
- améliorer la gestion des relations économiques et financières internationales.

Le pays s'est engagé à accorder au moins 5,6% du budget national au secteur pour sa mise en œuvre. En 2013, l'objectif fixé par l'UEMOA en termes de taux de pression fiscale a été atteint (17,3 %). Au niveau sous régional, le Burkina Faso s'est engagé dans une réforme de la

³ Voir [http://www.sips.gov.bf/img tmp fichiers/MEF-PS-1.pdf](http://www.sips.gov.bf/img_tmp_fichiers/MEF-PS-1.pdf)

gestion des finances publiques axée sur les résultats avec une approche du budget par politiques publiques et la démarche de performance, la responsabilisation des ministères sectoriels avec la déconcentration de l'ordonnancement et le renforcement du contrôle avec un rôle plus accru du Parlement et de la Cour des comptes, d'ici 2017.

Le pays a effectué des diagnostics PEFA en 2007 et 2010. Un exercice est en cours de conclusion pour le PEFA effectué au cours de l'année 2013.

2.3. Le Burkina Faso et l'Union européenne

Les relations entre l'UE et le Burkina Faso sont principalement régies par l'accord de partenariat ACP-UE signé à Cotonou le 23 juin 2000 (et révisé en 2005 et 2010) entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union européenne avec ses Etats membres. Le Consensus européen pour le développement définit, quant à lui, le cadre général de la politique au niveau de l'Union européenne et de ses Etats membres.

Pour le 10^e FED (2008-2013), l'enveloppe initiale prévue dans le document de stratégie conjointe entre le Burkina Faso et l'Union européenne et le programme indicatif national était de 529 millions d'EUR. Les domaines de concentration du 10^e FED sont : appui au cadre macroéconomique et à la réduction de la pauvreté (320 millions d'EUR), appui à la bonne gouvernance (politique et démocratique, locale, économique et financière, enveloppe de 50 millions d'EUR), renforcement des infrastructures de base et de l'inter connectivité (140 millions d'EUR), et autres programmes (19 millions d'EUR). L'enveloppe du 10^e FED a été successivement renforcée en 2009 et 2010, pour aider le gouvernement burkinabè à faire face à l'impact négatif de la crise financière et économique internationale, et aux déficits alimentaires enregistrés dans le pays (en raison de pluviométries capricieuses en 2009 et en 2010, ponctuées de graves inondations). L'enveloppe totale programmée sur 2008-2013 s'élève donc désormais à 658 millions d'EUR. A ce montant, il convient de rajouter les fonds du programme indicatif régional et de certaines lignes budgétaires.

Au cours de la période de mise en œuvre du 10^e FED, l'appui budgétaire global de la Commission européenne s'est concrétisé par le contrat OMD, Appui budgétaire pour la croissance et la réduction de la pauvreté. D'un montant initial de 320 millions d'EUR, il a été successivement augmenté pour atteindre 365 millions d'EUR. Cet appui budgétaire général est destiné à réduire la pauvreté au Burkina Faso, à travers un appui substantiel aux secteurs sociaux que sont la santé, l'éducation de base, mais aussi la sécurité alimentaire des populations les plus vulnérables, et un appui au renforcement de la gestion des finances publiques.

Pour le 11^e FED (2014-2020), l'UE envisage de mettre à la disposition du Burkina Faso un montant de 623 millions d'EUR (enveloppe A, destinée au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets). L'objectif stratégique de la relation de l'UE avec le Burkina Faso découle directement de la SCADD mentionnée ci-dessus. Les secteurs de concentration sont gouvernance (325 millions d'EUR), santé (80 millions d'EUR), sécurité alimentaire et nutritionnelle, agriculture durable et eau (190 millions d'EUR), auxquels il faut rajouter des mesures d'appui à la société civile (21 millions d'EUR) et des autres mesures d'appui 7 millions d'EUR)

2.4. Les appuis budgétaires au Burkina Faso

Les appuis budgétaires constituent une modalité importante parmi les aides apportées par les PTF au Burkina Faso. En 2013, ils représentent 32 % des aides apportées par les différents bailleurs de fonds dans le TOFE à fin décembre, soit environ 7% du budget de l'Etat.

Un **protocole "Cadre Général d'organisation des Appuis Budgétaires" (CGAB)** a été signé en 2005⁴. Il définit les principes et modalités de mise en œuvre des programmes d'appui budgétaire en appui à la SCADD, ainsi que les engagements réciproques du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers. Alors que le CGAB initial (2005) avait instauré un dispositif spécifique de suivi des appuis budgétaires, tel n'est plus le cas actuellement. Le CGAB a en effet été mis à jour en février 2012. L'objectif général du CGAB actualisé est de soutenir la mise en œuvre de la SCADD et des politiques et programmes sectoriels du pays, à travers des appuis budgétaires non ciblés. Le CGAB ne vise pas l'établissement d'un cadre de suivi et d'évaluation spécifique supplémentaire qui se superposerait à celui de la SCADD. Les PTF faisant des ABG se concertent dans un cadre informel de réunion des économistes. Une mention sur les appuis budgétaires est faite dans l'aide-mémoire conjoint PTF- Gouvernement rédigé suite à la revue POSEF, et ce paragraphe est repris dans l'aide-mémoire de la SCADD, rédigé par les PTF.

Dans le cadre du dialogue en appui à la mise en œuvre de la stratégie du pays en matière de gestion des finances publiques, le Gouvernement et les PTF ont signé, en avril 2009, un **cadre partenarial pour l'appui au renforcement des finances publiques (CAPA/FP)**⁵. Dans ce CAPA, les PTF ont pris plusieurs engagements, notamment celui d'améliorer la coordination entre eux, en harmonisant autant que possible les mécanismes de suivi et de supervision, notamment en favorisant des missions d'évaluation et d'appréciation conjointes ou concertées. La présente évaluation s'inscrit donc dans cette optique.

Tableau 1: Appuis budgétaires généraux et sectoriels apportés par les PTF au Burkina Faso, millions FCFA

PTF	2009	2010	2011	2012	2013	2014 (janv- sept)
Allemagne	3 940,00	5 904,00		1 836,60	787,08	4 066,93
ABG	3 940,00	5 904,00		1 836,60	787,08	4 066,93
BAD	14 479,80	20 029,20	18 494,80	19 581,60		
ABG	14 479,80	20 029,20	18 494,80	19 581,60		
Banque Mondiale	56 082,10	45 755,10	81 070,11	62 969,81	34 119,39	48 039,15
ABG	46 172,03	45 755,10	60 146,11	45 438,89	34 119,39	48 039,15
FTI (Education)	9 910,07		20 924,00	17 530,92		
Danemark	4 168,30	7 215,60	9 266,58	11 609,30	10 925,04	10 358,43
ABG	3 593,08		4 573,89	5 274,70	9 816,77	4 428,04
ABS eau assainissement			3 797,01	5 413,55	1 108,27	5 930,39
ABS Finances publiques	575,22	575,00	895,67	921,05		
France	4 263,70	4 557,70	4 624,60	4 605,80	4 315,20	2 951,81
ABG	3 968,52	4 413,70	4 329,42	4 263,72	4 263,72	2 951,81
ABS Finances publiques	295,18	144,00	295,18	342,07	51,50	
Pays Bas	16 779,00	11 807,20	13 447,50	11 807,20	11 807,00	

⁴ Les membres signataires du CGAB sont : Gouvernement du Burkina Faso, Allemagne, BAD, Banque Mondiale, Commission européenne, Danemark, France, Pays Bas, Suède, Suisse.

⁵ Les membres signataires du CAPA sont : Gouvernement du Burkina Faso, Allemagne, BAD, Commission européenne, Danemark, France, Pays Bas, PNUD, Suisse.

ABG	16 779,00		13 447,50	11 807,20	11 807,00	
ABS "Burkina identité"	1 311,91					
Suède	5 416,70	8 304,50	9 616,18	11 179,30	2 893,82	1 412,83
ABG	5 416,70		7 757,76	11 179,35		
ABS eau assainissement			1 858,42		2 893,82	1 412,83
Suisse	3 424,00	4 000,00	4 262,00	3 249,00	4 234,00	3 773,14
ABG	3 424,00	4 000,00	4 262,00	3 249,00	4 234,00	3 773,14
Union Européenne	45 372,70	52 885,80	39 788,48	38 003,34	50 051,84	51 226,97
ABG	44 060,79	50 261,97	35 000,00	33 542,84	39 200,00	37 533,87
ABS eau assainissement		2 623,83	4 788,49	4 460,51	4 817,03	8 117,47
ABS santé					6 034,80	5 575,63
Appui filière coton	1 311,91					
TOTAL	153 926,30	160 459,10	180 570,25	164 841,96	119 133,37	121 829,25

Source : TOFE, MEF. NB : pour certains PTF, les données disponibles ne permettent pas de différencier ABG et ABS, notamment en 2010

2.5. La coordination des bailleurs au Burkina Faso

Pour s'aligner sur le dispositif national de suivi de la SCADD, les partenaires se coordonnent sous la forme d'une Troïka, créée en 2009 et effective depuis 2010.

L'objectif global de la Troïka est de coordonner et représenter la position des partenaires pour contribuer à une mise en œuvre optimale de la stratégie nationale de développement, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'efficacité de l'aide.

Le Cadre Général d'organisation des Appuis Budgétaires mentionné précédemment intervient dans le cadre de la Troïka.

En vue d'assurer une meilleure articulation entre le suivi-évaluation des politiques sectorielles et celui de la stratégie nationale de développement, les PTF ont aussi mis en place des Chefs de file sectoriels pour participer aux 15 cadres de dialogues sectoriels mis en place par le Gouvernement. Les Chefs de file sectoriels représentent tous les partenaires participant aux dialogues sectoriels concernés. A noter qu'en plus de ces cadres de dialogue, il existe aussi des groupes de discussion informels entre PTF, dans lesquels un PTF assume également le rôle de Chef de file.

3. MANDAT ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

L'objectif de l'évaluation est d'apprécier dans quelle mesure les appuis budgétaires ont donné avec succès les moyens au gouvernement partenaire de mettre en œuvre ses politiques nationale et sectorielles, et ont permis d'augmenter leur efficacité et leur efficience pour atteindre des résultats et des impacts durables sur la croissance et le développement.

Sur la base d'une analyse rétrospective, l'évaluation dressera un bilan des appuis budgétaires sur la période 2009-2014 et fournira des recommandations à partir des enseignements de l'évaluation. Il convient de souligner que l'évaluation devra prendre en compte non seulement ces années de décaissement (2009-2014) mais les phases antérieures, y compris le dialogue de politiques et les analyses ayant permis la formulation des opérations. Il n'est pas demandé de prendre en compte les formulations actuelles qui mèneront à des décaissements futurs.

Les recommandations porteront sur :

1. Les conditions dans lesquelles l'appui budgétaire a eu un effet (ou pas) sur la définition et la mise en œuvre de la politique nationale et des politiques sectorielles, l'intensité et la nature possible (positive ou négative) des effets au Burkina Faso ;
2. Les améliorations à mettre en place par les bailleurs de fonds pour maximiser les effets de l'appui budgétaire ;
3. Les freins, limitations venant des politiques gouvernementales, des structures institutionnelles et des dispositifs administratifs au Burkina Faso, qui pourraient faire obstacle à l'efficacité et à l'impact global des dépenses publiques et des politiques publiques visées et les améliorations à mettre en place par le Gouvernement pour maximiser les effets de l'appui budgétaire ;
4. La conception et l'exécution de futures opérations d'appui budgétaire au Burkina Faso.

4. CHAMP DE L'ÉVALUATION

4.1. Champ temporel et géographique

Le champ de l'évaluation couvre la conception et l'exécution des appuis budgétaires globaux et sectoriels ayant eu des décaissements entre 2009 et 2014.

La phase de terrain de l'évaluation aura lieu à Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, combinée avec un nombre limité de missions à l'intérieur du pays.

L'évaluation concernera les appuis budgétaires de tous les bailleurs de fonds au cours de cette période, à savoir les neuf signataires du CGAB (cf. Tableau 1). Bien que n'étant pas membre du CGAB ou du CAPA, le FMI a indiqué son intérêt de suivre la présente évaluation. Il sera important de le consulter, au même titre que les autres PTF faisant des appuis budgétaires.

4.2. Champ thématique

Dans l'étape 1⁶, en se basant sur les priorités du gouvernement et des bailleurs telles qu'énoncées dans le CSLP/SCADD, l'évaluation inclura une analyse de la stabilité macroéconomique et des politiques publiques visant les plus pauvres en prenant comme les secteurs de référence suivants : gestion des finances publiques, santé, eau et l'assainissement⁷. Les secteurs de l'éducation, du développement rural, de la sécurité alimentaire, développement du secteur privé, des infrastructures et de la gouvernance seront considérés à titre illustratif en fonction des objectifs des opérations d'appui budgétaires généraux et sectoriels. Dans cette étape, le Contractant doit prendre en compte tous les appuis budgétaires listés dans le Tableau 1, c'est-à-dire aussi bien les appuis budgétaires généraux que sectoriels.

Dans l'étape 2⁸, le Contractant doit effectuer une évaluation d'impact approfondie dans les trois domaines suivants : Santé, Eau/assainissement, Finances publiques. En plus d'être une des conditions générales des appuis budgétaires généraux et sectoriels, il convient de souligner qu'au Burkina Faso, le secteur des finances publiques fait l'objet d'une politique sectorielle (la POSEF décrite en section 2) et d'appuis budgétaires sectoriels spécifiques.

L'évaluation (étape 3) devrait aboutir à porter un jugement sur la contribution des appuis budgétaires généraux et sectoriels sur la réduction pauvreté monétaire et non monétaire.

⁶ voir paragraphe sur la méthodologie, section 5.

⁷ Ces secteurs ont été choisis en fonction des appuis des différents PTF. Ils ont été définis conjointement par les PTF et agréés par le Gouvernement.

⁸ voir paragraphe sur la méthodologie, section 5.

Les mesures de renforcement institutionnel venant en accompagnement des appuis budgétaires, telles que l'assistance technique, feront partie de l'analyse. Cette analyse concernera les appuis institutionnels venant en accompagnement des appuis budgétaires, qu'ils soient inclus ou non dans les mêmes conventions de financement, et qu'ils émanent ou non de PTF faisant des appuis budgétaires. Cette prise en compte doit permettre de porter un jugement sur la cohérence interne de la coopération dans les secteurs considérés (complémentarité et synergie avec d'autres interventions), ainsi que sur l'efficacité et l'efficience de l'appui budgétaire par rapport aux autres types d'interventions.

Les éventuelles complémentarités et/ou contradictions entre les différents appuis budgétaires, généraux et sectoriels, c'est-à-dire au sein des différents programmes, devront être prises en compte jusqu'au niveau 3 (outputs induits). Pour ce faire, les questions d'évaluation (voir section 6 ci-après) devront être formulées de façon à ce que les similitudes et les différences entre les programmes d'appuis budgétaires soient analysées de façon à mettre en évidence si les résultats sectoriels obtenus aux différents niveaux (politiques publiques, réponses des bénéficiaires et impact sur les objectifs de développement) peuvent être liés à différents types d'appui budgétaire.

L'évaluation évaluera aussi l'effet des appuis budgétaires sur les axes de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement durable (SCADD) qui ne sont pas directement ciblés par ces appuis budgétaires (sans mesure ou indicateur) : par exemple développement rural, gouvernance (justice et corruption), sécurité alimentaire, développement du secteur privé, développement des infrastructures etc. Il s'agira d'évaluer l'impact de l'appui budgétaire général et des appuis budgétaires sectoriels listés dans le Tableau 1 sur le dialogue de politique et le processus d'harmonisation des PTF dans les secteurs ne recevant pas d'appuis budgétaires. Autrement dit, pour évaluer le résultat des appuis budgétaires sur les secteurs non ciblés, l'évaluation s'arrêtera au niveau 2 du cadre global de l'évaluation tel que défini dans la méthodologie OCDE.

En particulier, l'évaluation considérera :

1. Les inputs / intrants fournis par le canal de l'appui budgétaire pendant la période concernée ;
2. La performance des inputs/ intrants fournis par l'appui budgétaire (niveau 1) en terme d'outputs / réalisations directes et outputs / réalisations induites (niveau 2) ;
3. Les changements (y inclus leur niveau, leur qualité et leur durabilité) qui se sont produits durant la période évaluée concernant les réalisations (outputs directs et induits) (niveaux 2 et 3), les résultats (niveau 4) et les impacts des politiques du gouvernement (niveau 5), des stratégies et des actions, et les principaux facteurs ayant conduit à ces changements ;
4. La mesure dans laquelle l'appui budgétaire a contribué aux changements identifiés aux niveaux des résultats et des impacts et à la durabilité de ceux-ci, en prenant en compte à la fois les contributions positives aux processus de conception et de mise en œuvre des politiques publiques, et tous les effets secondaires négatifs non désirés qui ont pu survenir ;
5. La pertinence globale des dispositifs de l'appui budgétaire par rapport aux évolutions du Burkina Faso et des contextes sectoriels spécifiques, des politiques d'aide et de leurs objectifs ;
6. L'efficience des opérations d'appui budgétaire, en prenant en compte à la fois le processus et la relation entre les effets (outputs / réalisations directes, outputs / réalisations induites et résultats) et les inputs ;
 7. La prise en compte des éventuelles recommandations provenant d'évaluations antérieures pour la conception et la mise en œuvre des appuis budgétaires évalués ;

8. L'identification des éventuelles spécificités et complémentarités (appuis budgétaires / aides projets) ou manques chez les différents bailleurs de fonds dans la conception et l'exécution de l'appui budgétaire. Les effets spécifiques des dispositifs des différents bailleurs de fonds devraient être évalués si et seulement si les différences entre les bailleurs de fonds peuvent être la cause d'effets spécifiques identifiés (positifs ou négatifs). Ce dernier point ne devrait jamais empêcher de considérer l'appui budgétaire comme un tout. L'évaluation devra aussi porter une attention particulière aux autres mécanismes mis en place tels que le Programme d'appui au développement sanitaire (PADS) dans le secteur de la Santé et le Compte d'affectation spéciale du Trésor (CAST) dans le secteur de l'éducation. Ces mécanismes ne sont pas des appuis budgétaires. Leur impact sur le dialogue politique et le processus d'harmonisation des PTF devra être pris en considération. Le PADS étant un instrument de la politique sectorielle santé, cet instrument sera inclus dans l'analyse des niveaux de l'étape 2 et 3. En revanche, l'analyse du CAST Education s'arrêtera au niveau 2 de l'étape 1 du cadre global de l'évaluation tel que défini dans la méthodologie OCDE.

5. MÉTHODOLOGIE

5.1. Approche générale

Les évaluateurs doivent suivre la méthodologie d'évaluation de l'appui budgétaire décrite de façon plus détaillée dans le document de l'OCDE "Approche méthodologique pour les évaluations de l'appui budgétaire"⁹.

La méthodologie est basée sur un cadre global de l'évaluation qui établit une séquence des effets attendus de l'appui budgétaire en 5 niveaux et qui permet d'en examiner ses effets de façon systématique. La méthodologie est appliquée en trois étapes. Les 5 niveaux d'effets attendus sont examinés au cours des étapes 1 et 2.

Étape 1 : Évaluation des effets de l'aide, c'est à dire évaluation des intrants, des produits directs et indirects des appuis budgétaires (niveaux 1, 2 et 3 du Cadre global d'évaluation de la méthodologie OCDE) et analyse des liens de causalité entre ces trois niveaux :

1. **Niveau 1 :** Intrants (inputs) de l'appui budgétaire;
2. **Niveau 2 :** Produits directs (direct outputs) de l'appui budgétaire : amélioration dans les relations entre l'aide extérieure et le budget national et les processus politiques;
3. **Niveau 3 :** Produits indirects (induced outputs) : changements positifs escomptés en ce qui concerne la qualité des politiques publiques, la solidité des institutions du secteur public, la qualité des dépenses publiques (amélioration de l'efficacité des affectations et des opérations), et améliorations de la fourniture des services publics;

Étape 2 : Évaluation de l'impact des politiques, c'est-à-dire évaluation des résultats et de l'impact attendus et réels tels qu'ils ont été ciblés par le gouvernement, que les bailleurs de fonds ont soutenus et encouragés par l'appui budgétaire, et identification des facteurs déterminants principaux de ces résultats et de cet impact (niveaux 4 et 5 du Cadre global d'évaluation de la méthodologie OCDE) :

4. **Niveau 4 :** Résultats (outcomes) : effets positifs prévus au niveau des bénéficiaires - utilisateurs de services et acteurs économiques - dus à l'amélioration de la gestion de la politique gouvernementale et de la fourniture des services ;

⁹ http://www.oecd.org/dac/evaluation/Approche%20methodologique_aide%20budgetaireFINAL.pdf

5. **Niveau 5** : Impact : effets positifs prévus sur la croissance économique durable, la réduction de la pauvreté monétaire et non monétaires et autres aspects et priorités décrites dans le(s) programme(s) d'Appuis budgétaires faisant l'objet de l'évaluation. Pour les études de cas sectorielles, le Contractant devra combiner une analyse qualitative (basée sur une analyse documentaire et des interviews) avec une analyse quantitative, notamment réalisée avec la construction d'un modèle économétrique. L'analyse quantitative d'impact sera basée sur les données administratives et les enquêtes-ménages existantes.

Étape 3 : Exploration de la contribution de l'appui budgétaire aux politiques, aux stratégies et aux dépenses du gouvernement, qui ont produit et/ou contribué aux résultats et à l'impact identifiés dans l'étape 2. Cette étape est effectuée en combinant et en comparant les résultats des étapes 1 et 2.

5.2. Informations disponibles

L'évaluation de l'appui budgétaire doit reposer sur les données disponibles y compris les résultats d'évaluations existantes. En plus d'évaluations à mi-parcours et finales, et des rapports de monitoring interne et externe, propres aux PTF, le Contractant devra consulter tous les documents pertinents émanant des autorités burkinabè et d'autres institutions permettant d'obtenir des données sur les niveaux de référence et de performance. Le Contractant consultera (liste non exhaustive) :

- Documents de politiques nationales (Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté - CSLP et Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable - SCADD);
- Documents de politiques sectorielles des secteurs concernés par l'évaluation et notamment de la politique de finances publiques (Stratégie de Réforme des Finances Publiques -SRFP- et Politique Sectorielle de l'Economie et des Finances -POSEF);
- Rapports de performance rédigés suite aux revues et Matrices SCADD, sectorielles y compris POSEF pour les différentes années concernées;
- Evaluation d'impact 2011-2013 de la SCADD;
- Documents des revues annuelles du CSLP et de la SCADD et des politiques sectorielles concernées par l'évaluation, notamment Santé, Eau et assainissement et Finances publiques.
- Précédents documents de suivi des matrices CGAB;
- PEFA (2007), PEFA (2010) et PEFA (2014);
- Données issues des sources administratives (Ministères sectoriels);
- Audits annuel des flux financiers.
- Résultats disponibles de l'Enquête Intégrale sur les conditions de vie des ménages (2009), résultats disponibles de l'Enquête Multi Sectorielle continue (EMC) 2014 et autres enquêtes pertinentes;
- Documents de programmation budgétaire, exécution et statistiques budgétaires, suivi du budget ; documents et rapports spécifiques en matière de finances publiques;
- LFI et LFR;
- Lois de règlements
- Toutes informations concernant la gestion des finances publiques, y compris les rapports de la Cour de Comptes et de l'Autorité Supérieure de Contrôle de l'Etat;
- Données macroéconomiques ;
- Les enquêtes de revenus et de dépenses des ménages, le dernier recensement de la population, les données administratives issues des Ministères sectoriels;

- Rapports parlementaires sur l'efficacité de la dépense publique et les subventions publiques dans le secteur de la santé (2012);
- Revue des dépenses publiques;
- Enquêtes sur la traçabilité des dépenses publiques (PETS);

Au démarrage de la mission, le Contractant disposera des informations mentionnées en Annexe 2.

5.3. Risques et défis

Cette évaluation, comme tout exercice de ce type, comporte un certain nombre de risques et doit relever plusieurs défis. Elle ne pourra fournir les résultats escomptés que si deux conditions importantes sont remplies :

1. La disponibilité des informations qualitatives et quantitatives. Tous les PTF fournisseurs d'appui budgétaire doivent fournir toute la documentation demandée dans un délai qui permette au processus d'évaluation de respecter le calendrier. Afin de favoriser cette mise à disposition, il est demandé expressément au Contractant de prévoir, dans son équipe, une personne chargée de cette collecte et du rassemblement de cette information dans un lieu qui assure la confidentialité. Cette personne, devra être disponible à temps partiel, au minimum de la phase de démarrage à la phase d'analyse approfondie et de vérification.
2. La collaboration du Gouvernement du Burkina Faso et spécialement du Ministère de l'Economie et des Finances.

6. QUESTIONS D'ÉVALUATION

L'approche en 3 étapes est basée sur un cadre global d'évaluation qui doit présenter une chaîne hypothétique d'effets de l'appui budgétaire. Ces effets devront être systématiquement testés au cours de l'évaluation, en mettant un accent particulier sur les niveaux 3, 4 et 5 mentionnés ci-dessous via la transcription des points listés ci-dessous en questions d'évaluation.

Les points ci-dessous sont indicatifs et doivent être transcrits en questions d'évaluation adaptées au contexte burkinabè pendant la phase de démarrage de l'évaluation. Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être complétée le cas échéant.

Etape 1 Niveau 1	<p>Comparaison entre les intrants prévus et ceux effectivement fournis¹⁰.</p> <p>Pertinence et adéquation du montage du/des programme(s) d'appui budgétaire et de la combinaison des différents intrants par rapport :</p> <ul style="list-style-type: none"> – au contexte politique, économique et social du Burkina Faso et à son évolution, – aux orientations politiques et stratégiques du gouvernement, – aux stratégies d'appui des PTF.
Etape 1 Niveau 2	<p>Contribution de l'appui budgétaire à :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'accroissement de la taille et de la part du financement extérieur soumis au processus budgétaire national ; – l'accroissement de la taille et de la part du budget disponible pour les dépenses discrétionnaires ; – l'amélioration globale de la prévisibilité des flux d'aide ; – l'établissement d'un cadre de dialogue sur les politiques, efficace et efficient, centré

¹⁰ L'évaluation devra considérer les engagements correspondants aux appuis budgétaires décaissés et listés dans le tableau 1 mais aussi prendre en compte les tranches qui n'ont pas été décaissées en considérant leur impact sur le dialogue au niveau des politiques sectorielles et au niveau de la politique globale (CSLP et SCADD), en lien avec la méthodologie OCDE.

	<p>sur les stratégies et priorités gouvernementales clés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture d'une assistance technique et d'actions de renforcement des capacités bien coordonnées, centrées sur les priorités stratégiques du gouvernement ; - une amélioration de l'harmonisation et de l'alignement de l'aide extérieure dans son ensemble ; - une réduction des coûts de transaction pour l'aide extérieure dans son ensemble ;
Etape 1 Niveau 3	<p>Améliorations dans les domaines appuyés par l'appui budgétaire et identification de son rôle comme déterminant des changements observés, par exemple en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion macroéconomique et budgétaire (politiques fiscale et budgétaire, gestion de la dette, ...) - changements en termes de gestion des finances publiques notamment au niveau de la réforme de la programmation et de l'exécution budgétaire, de l'amélioration de la programmation de la passation et du suivi de l'exécution des marchés publics, de la réforme fiscale, du renforcement du contrôle et de la transparence ; - processus de formulation et d'exécution des politiques publiques, y compris le renforcement des institutions publiques ; - quantité et qualité des biens et services fournis par le secteur public notamment en matière d'eau et d'assainissement et de santé ; - autres politiques liées à la gouvernance et leur exécution ; - relations entre le gouvernement et les institutions de surveillance concernant la formulation et l'approbation des politiques publiques, la responsabilité financière et non financière et le contrôle budgétaire. <p>Identification des effets non désirés potentiels.</p>
Etape 2 Niveaux 4 & 5	<p>Evaluation des résultats de développement, à savoir les résultats et/ou les impacts tels que définis dans les conventions d'appui budgétaire et/ou dans les cadres communs sectoriels. Le cas échéant, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - changements en termes de développement et croissance économique durable et de réduction de la pauvreté monétaire et non monétaire, et progrès dans l'atteinte des OMD concernés; - changements dans l'utilisation des services publics dus à l'amélioration de leur qualité pour les secteurs de l'eau et l'assainissement et dans le secteur de la santé. Pour ce, une analyse des indicateurs d'utilisation des services sera effectuée. <p>Evaluation de la mesure dans laquelle les changements mentionnés ci-dessus peuvent être liés aux changements au niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la gestion macroéconomique ; - des systèmes de gestion des finances publiques ; - d'autres politiques gouvernementales ou processus politiques ; - et / ou à d'autres facteurs externes ou internes.

Par la suite, la mise en œuvre de l'étape 3 de l'approche méthodologique, consistera à déterminer la contribution de l'appui budgétaire comme facteur de changement ou comme effet de levier pour l'atteinte des objectifs de développement identifiés et analysés à l'étape 2.

Le Contractant devra proposer des questions évaluatives pendant la phase de démarrage de l'évaluation. Ces questions pourront être d'ordre général ou plus spécifique / sectoriel. Quel que soit le degré de généralité ou de précision, le Contractant devra clairement identifier et formuler des critères de jugement pour chacune des questions évaluatives proposées.

7. PHASES STANDARD ET ACTIVITÉS

L'évaluation se déroulera en 5 phases distinctes. Il convient de souligner que comme le Comité de suivi de cette évaluation est basé Ouagadougou et non à Bruxelles, certaines phases ont été adaptées par rapport au document de l'OCDE.

7.1. La phase de démarrage

La phase de démarrage est composée de deux étapes, la préparation et la structuration de l'évaluation.

➤ *Préparation*

La préparation a pour but de permettre à l'équipe d'évaluation d'avoir une vision générale des appuis budgétaires à évaluer, d'impliquer les différentes parties prenantes dans le pays et de clarifier les rôles de chacun. Les premiers contacts avec le Chef d'équipe de l'évaluation et son adjoint seront faits à cette étape.

L'étape comprend également un examen de la disponibilité et de la qualité des données existantes pour permettre de mener à bien la totalité de l'évaluation.

Cette phase commencera par une analyse documentaire initiale à partir des documents disponibles au niveau des PTF et du Gouvernement (les documents de base sur les opérations d'appui budgétaire seront mis à disposition du Contractant après notification formelle du contrat). Cette analyse initiale de la documentation se fera au siège social du Contractant.

Cette analyse documentaire initiale sera suivie d'une **première réunion**, appelée de **cadrage**, en début de mission, avec la Délégation de l'Union européenne et l'Ordonnateur National au Burkina Faso pour examiner les termes de référence et caractéristiques clés de l'évaluation. Le Chef d'équipe et un expert senior assisteront à cette réunion.

Ils resteront sur place et seront rejoints par, au minimum, les experts sectoriels de l'équipe pour la partie structuration de la phase de démarrage qui démarrera juste après la partie préparation de la phase de démarrage.

➤ *Structuration*

Cette étape a pour objectif de structurer l'évaluation et consiste à :

- acquérir la majeure partie de la documentation disponible (en plus de celle fournie au démarrage de l'évaluation) et bâtir une base de données documentaire.
- établir des contacts avec les ministères et institutions pertinentes au Burkina Faso ;
- identifier les principaux éléments à mentionner dans le cadre global de l'évaluation (et les cadres sectoriels intégrés);
- faire une analyse générale du contexte, comprenant une vue d'ensemble de l'économie politique du pays dans une perspective historique, la position régionale et internationale du pays, et des données générales et sectorielles concernant le pays (économiques, financières et sociales) ;
- discuter et s'accorder sur le cadrage préliminaire de l'évaluation et sur la liste initiale des questions d'évaluation clés et des critères de jugement avec le Comité de Suivi de l'Evaluation.

La partie structuration de la phase de démarrage implique une mission au Burkina Faso de 5 jours ouvrables minimum pour chaque membre de l'équipe non résident au Burkina Faso.

À la fin de cette phase de démarrage, l'équipe d'évaluation préparera **une Note préliminaire** comprenant une première ébauche de(s) cadre(s) logique(s) préliminaire(s) global par secteur ¹¹ et quelques grandes idées de questions évaluatives. Cette note sera soumise au Comité de suivi de l'évaluation lors d'une **réunion** pour discussion. Le Chef d'équipe, un expert senior, et les experts sectoriels (au minimum) participeront à cette réunion qui se tiendra à Ouagadougou, Burkina Faso.

Lors de cette réunion de démarrage, l'équipe de consultants présentera de manière succincte la démarche pour poursuivre l'évaluation.

Le CSE transmettra ses commentaires sur la note préliminaire.

➤ *Rapport et réunion de démarrage*

Les principaux objectifs de la réunion de démarrage sont :

- passer en revue avec le Comité de Suivi de l'Evaluation les enjeux principaux de l'évaluation et les principales préoccupations à traiter ;
- discuter le(s) cadre(s) logique(s) préliminaire(s), afin d'identifier les principaux éléments à prendre en compte pour bâtir le cadre complet de l'évaluation ainsi que la proposition de questions d'évaluation et de critères de jugement ;
- identifier les sources d'information nécessaires pour l'évaluation ;
- rassembler toute la documentation et les données immédiatement disponibles et s'accorder sur les modalités de préparation et de compilation des données dans les secteurs où il y a des lacunes ;
- clarifier les modalités de gestion de l'évaluation, à la fois dans l'équipe d'évaluation et dans ses relations avec le Comité de Suivi de l'Evaluation ;
- si nécessaire, apporter des changements et finaliser le calendrier d'exécution de l'évaluation.

La phase de démarrage se terminera avec la présentation d'un **Rapport provisoire de démarrage** par le Chef de mission et un expert senior à Bruxelles avec l'Unité évaluation de DEVCO. Le CSE y participera depuis le Burkina Faso par vidéo conférence. Le rapport se composera d'un certain nombre de graphiques (cadre(s) logique(s) préliminaire(s), relation entre le contenu de(s) cadre(s) logique(s) et les QEs), et tableaux (références documentaires de base, liste des CJ liés aux QEs, relation entre les QEs et les critères d'évaluation), explicités sous forme d'une présentation écrite.

Pour passer au stade de **Rapport de démarrage final**, le rapport provisoire devra être approuvé formellement par le Comité de suivi de l'évaluation. L'accord et l'autorisation officielle de poursuivre l'évaluation seront envoyés par l'autorité contractante. Sans cet accord, l'évaluation s'arrêtera après la phase de démarrage.

7.2. La phase de documentation

A noter que cette phase est appelée "*Collecte de données supplémentaires et analyses préliminaires*" dans la méthodologie de l'OCDE. L'objectif de la phase de documentation est de fournir des informations sur la phase de documentation écoulée, une approche de la phase d'analyse approfondie et de vérification, une proposition pour la phase de synthèse.

¹¹ Il s'agit bien d'un cadre intégré au niveau de chaque secteur et non pas pour chaque opération d'appui budgétaire.

La phase de documentation pourra comprendre, si nécessaire, une **mission ad-hoc** sur le terrain avec toute ou une partie l'équipe de consultants pour collecter des informations supplémentaires qui n'auraient pas pu être collectés lors de la phase précédente.

Cette phase se terminera par la **rédaction d'un Rapport intérimaire** qui sera discuté avec le CSE et l'Unité évaluation lors d'une réunion à Bruxelles à laquelle participeront le Chef d'équipe et un expert senior. Le CSE participera à cette réunion via une vidéo conférence.

En accord avec le Comité de suivi de l'Evaluation, le Rapport intérimaire pourrait comprendre les éléments ci-dessous. Comme mentionné précédemment, ces aspects seront à valider par le Comité de suivi de l'Evaluation à la fin de la phase de démarrage :

- **Des informations sur la phase de documentation écoulée**

- une analyse documentaire plus détaillée ;
- une analyse du contexte (y compris une analyse de l'économie politique dans une perspective historique) dans les secteurs sélectionnés pour compléter l'analyse entreprise durant la phase de démarrage ;
- la liste des QEs et des CJs liés, avec leurs indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs et, si pertinent, les valeurs cibles ;
- les premiers éléments de réponse aux QEs et les hypothèses à tester par la suite ;
- une évaluation des déterminants des changements macro-économiques et une évaluation des changements au niveau micro-économique (pour différents secteurs), c'est-à-dire les résultats préliminaires de/des analyse(s) économétrique(s). Ces analyses seront complétées grâce à des analyses qualitatives (interviews et focus groups) à mener sur le terrain pendant la phase d'analyse approfondie et de vérification.

- **Une approche de la phase d'analyse approfondie et de vérification**

- la démarche méthodologique incluant les outils d'évaluation à utiliser durant la phase de terrain : méthodes appropriées pour poursuivre la collecte de données (à la fois dans la capitale et aux niveaux décentralisés) et pour l'analyse de l'information, ainsi que les limites dans l'application de ces méthodes ;
- un plan de collecte des données dans le pays (avec indication des sources) mentionnant les éventuelles limites et incluant les modalités de croisement de l'information ;

- **Une proposition pour la phase de synthèse**

- un programme de travail pour l'analyse détaillée des données ;
- une base de données pertinente en relation avec les changements observés liés à l'appui budgétaire.

Le Contractant devra tenir compte des commentaires du CSE relatifs au rapport intérimaire dans les phases et les rapports suivants.

7.3. La phase d'analyse approfondie et de vérification

À cette étape de l'évaluation, la majeure partie de l'analyse approfondie des données disponibles pour l'évaluation devrait être finalisée et toutes les lacunes restantes en matière de données être prises en compte.

Cette troisième phase, principalement menée sur le terrain, est destinée à la collecte des quelques données manquantes, à l'approfondissement des analyses faites pendant la phase

précédente et à la vérification des réponses et des hypothèses formulées pour chacune des QEs. En fonction des données complémentaires nécessaires au complément et au croisement de l'information, le travail de terrain serait compris entre trois semaines et un mois.

Des outils spécifiques devraient être utilisés pour collecter les informations manquantes. Ces outils devront être combinés pour assurer la plus grande rigueur dans les conclusions et permettre de formuler des recommandations opérationnelles. À la fin de cette phase, le Chef d'équipe, un expert senior et les experts sectoriels (au minimum) présenteront un aide-mémoire comprenant les constats préliminaires au Comité de Suivi de l'Evaluation et au Groupe de Référence lors d'une réunion à Ouagadougou.

7.4. La phase de synthèse

Basé sur l'analyse globale et la synthèse de l'information, le Contractant préparera un rapport final provisoire selon un format précédemment convenu avec le CSE, qui répondra aux QEs et permettra d'atteindre les objectifs de l'évaluation. Les commentaires reçus suite aux dernières réunions avec le Groupe de référence et le Comité de gestion devront être pris en compte sans compromettre l'indépendance des jugements portés. L'équipe d'évaluation peut accepter ou rejeter ces commentaires ; en cas de rejet des commentaires, elle doit justifier (par écrit) les raisons du rejet (ces commentaires et les réponses de l'équipe d'évaluation sont annexés au rapport).

Le Contractant présentera le Rapport final provisoire au CSE lors d'une réunion à Bruxelles à laquelle participeront au minimum le chef équipe et adjoint en vidéo conférence avec le CSE.

Le président du CSE disposera de quatre semaines après réception de la version informatique du Rapport final provisoire pour transmettre des observations, afin de signaler toutes omissions ou erreurs, et pour formuler des commentaires sur les conclusions et les recommandations opérationnelles.

Sur la base des commentaires reçus, les consultants rédigeront le rapport final. Les commentaires reçus devront être pris en compte sans compromettre l'indépendance des jugements portés. L'équipe d'évaluation peut accepter ou rejeter les commentaires ; en cas de rejet des commentaires, elle doit justifier (par écrit) les raisons du rejet (ces commentaires et les réponses de l'équipe d'évaluation sont annexés au rapport final).

Le rapport final contiendra un résumé exécutif de 5 pages maximum, en version française et en une version anglaise.

7.5. La phase de communication

➤ Séminaire au Burkina Faso

Il est essentiel que le Rapport final soit présenté au Burkina Faso aux principales parties prenantes impliquées dans l'appui budgétaire du côté du Gouvernement, aux différents PTF et aux leaders politiques, agents de l'état, universitaires, organisations de la société civile, représentants du secteur privé, pour qui les conclusions et les recommandations seront d'un grand intérêt. Ceci sera fait sous forme d'un séminaire d'une journée à Ouagadougou pour présenter et discuter les résultats de l'évaluation tels que formulés dans le Rapport final.

Pour ce faire, avant le séminaire, le Contractant fournira 60 copies du Rapport final principal accompagné d'un CD-Rom comprenant le rapport principal et les annexes et 100 copies de la note synthétique en couleur à la Délégation de l'Union européenne à Ouagadougou. La Délégation se chargera de la diffusion des rapports au Burkina Faso.

Le Contractant préparera une présentation et rédigera le compte-rendu du séminaire du Burkina Faso qui seront considérés comme les produits de l'évaluation au même titre que les rapports et d'autres documents tels que la base de données. La présentation et le compte-rendu du séminaire du Burkina Faso seront envoyés au CSE sous format électronique.

➤ *Séminaire en Europe*

Le Rapport final sera aussi présenté à Bruxelles à un large éventail de personnes et institutions parties prenantes de la coopération avec le Burkina Faso, sous forme d'un séminaire d'une journée maximum.

Le Contractant fournira 60 copies du Rapport final principal accompagné d'un CD-Rom comprenant le rapport principal et les annexes à l'Unité Evaluation de la Direction générale du développement et de la coopération de la Commission européenne à Bruxelles qui se chargera de la diffusion des rapports en Europe.

Le Contractant préparera une présentation et rédigera le compte-rendu du séminaire de Bruxelles qui seront aussi considérés comme les produits de l'évaluation.

8. RESPONSABILITÉ POUR LA GESTION ET LE SUIVI DE L'ÉVALUATION

La présente évaluation sera sous la responsabilité des principales parties prenantes de l'appui budgétaire au Burkina Faso : partenaires au développement (bailleurs de fonds fournissant des appuis budgétaires) et gouvernement burkinabè. L'évaluation sera gérée et coordonnée à Ouagadougou européenne par un Comité de Suivi de l'Evaluation, accompagné par un Groupe de Référence.

Le rôle de chef de file de l'évaluation et du Pouvoir adjudicateur est assuré par la Délégation de l'Union européenne au Burkina Faso qui est responsable des échanges formels (échanges contractuels et concernant les différents livrables) avec le Contractant. Elle assumera son rôle de Chef de file, en se coordonnant avec l'Unité Evaluation de la Direction générale du développement et de la coopération de la Commission européenne à Bruxelles. Le rôle de Chef de file adjoint est assuré par la Direction générale de la coopération (DGCOOP) du Ministère de l'Economie et des Finances du Burkina Faso. Cette entité coordonnera les relations et les échanges d'information, entre le Contractant et les représentants de l'Administration burkinabè. La DGCOOP sera mise en copie des échanges formels entre le Chef de file et le Contractant.

8.1. Le Comité de Suivi de l'Evaluation (CSE)

Le Comité de Suivi de l'Evaluation est composé de représentants :

- de la Délégation de l'Union européenne au Burkina Faso qui en assure la Présidence ;
- de l'Unité Evaluation de la Direction générale du développement et de la coopération de la Commission européenne à Bruxelles. Dans la mesure du possible, celle-ci participera aux réunions du CSE par vidéo conférence ou y sera représentée par la Délégation de l'Union européenne au Burkina Faso;
- des PTF fournissant ou ayant fourni un appui budgétaire au cours de la période;
- de l'administration en charge du suivi des appuis budgétaires (DGCOOP) et de la SCADD (STN-SCADD).

Le Comité de Suivi de l'Evaluation :

- Assure les consultations nécessaires pour l'évaluation avec le Gouvernement burkinabè et les différents PTF ;
- Approuve les termes de référence ;
- Contribue à l'évaluation des offres techniques et financières suite à la demande de prestation de services ; s'assure que la composition de l'équipe d'évaluation est conforme aux exigences des termes de référence et aux critères de qualité du CAD ; s'assure que la méthodologie d'évaluation et sa qualité sont conformes aux standards de qualité du CAD ;
- Maintient des contacts réguliers avec le Gouvernement du Burkina Faso, le Groupe de référence et l'équipe d'évaluation, y inclus la consolidation des commentaires sur les différents livrables et leur transmission au Contractant dans les délais impartis ;
- Coopère étroitement avec le Groupe de référence ;
- S'assure que les livrables fournis par le Contractant le sont dans les délais impartis et ont le niveau de qualité requis ;

Par ailleurs, il est de la responsabilité de la Délégation de l'Union européenne à Ouagadougou:

- de s'assurer que l'évaluation est soutenue et accompagnée par les autorités burkinabè et que les différentes parties prenantes aux appuis budgétaires évalués soient impliquées ;
- de s'assurer du financement de l'évaluation ;
- Proposer et finaliser les TdR ;
- Présider le comité de sélection des offres et contractualiser avec le bureau d'études attributaire.

8.2. Le Groupe de Référence (GR)

Il est composé de représentants :

- du Gouvernement, notamment les ministères sectoriels concernés;
- des autres PTF intéressés;
- de la Société civile;
- du Parlement.

Le groupe de référence (GR) a un rôle consultatif. Il apporte des informations et des conseils au CSE et à l'équipe d'évaluation. Il commente les différents rapports et principalement le Rapport de démarrage et le Rapport final provisoire. Il suit les missions de terrain (préparatoire et de collecte d'informations complémentaires) du Contractant. Il assiste au séminaire à Ouagadougou. Le GR est tenu informé par le CG de l'avancement de l'évaluation.

Il est composé de représentants d'institutions ayant un lien avec l'appui budgétaire au Burkina Faso et de représentants du Gouvernement liés à l'appui budgétaire évalué (ministères sectoriels concernés par les opérations d'appuis budgétaires).

La Présidence du GR est assurée conjointement par la Délégation de l'Union européenne au Burkina Faso et le Gouvernement burkinabè.

Le GR consultera autant que de besoin d'autres parties intéressées par l'appui budgétaire comme le secteur privé, la Cour des comptes, la société civile, la BCEAO ... et d'autres partenaires au développement. Cette consultation pourra se faire à l'initiative du GR ou à la

demande du Contractant aux différentes phases de l'évaluation, principalement à partir de l'existence de constats préliminaires et, dans tous les cas, au moment du séminaire de présentation et discussion du Rapport final provisoire au Burkina Faso.

8.3. Experts indépendants

Il pourra être fait appel à des experts indépendants spécialisés en matière de coopération avec les pays ACP pour commenter les rapports intermédiaires et le rapport final. Ces experts ne seront pas impliqués dans l'évaluation et leur coût ne sera pas imputable au présent contrat. Ils seront choisis par le CSE à qui ils rendront compte.

9. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION

L'équipe d'évaluation comprendra au minimum quatre experts seniors qui seront appuyés par d'autres experts dont le nombre et la qualité sont laissés à l'appréciation du Contractant-cadre.

Les experts doivent être totalement neutres par rapport aux opérations d'appui budgétaire à évaluer. Tout risque de conflit d'intérêt doit être signalé.

L'équipe d'évaluation devra avoir les compétences¹² :

- en matière **d'appui budgétaire et de maîtrise de ses techniques d'évaluation** ;
- des techniques d'évaluation en général ;
- en **macro-économie, finances publiques** et sciences politiques ;
- en économétrie / statistiques ;
- sectorielles dans les domaines clés de l'évaluation et plus spécifiquement **Santé, Eau et assainissement, Finances publiques.**

Par ailleurs l'équipe devra avoir une connaissance approfondie des pays **d'Afrique de l'Ouest ou d'Afrique Centrale**. Une connaissance approfondie du Burkina Faso sera un avantage.

L'offre devra clairement indiquer la catégorie de chaque expert et identifier qui, à l'intérieur de l'équipe proposée, occupera quelle(s) fonction(s) et couvrira quel(s) domaine(s) en justifiant la relation entre les qualifications et les tâches assignées. Un même expert peut disposer de plusieurs compétences thématiques et/ou sectorielles. Une répartition des jours par experts sera indiquée dans l'offre.

Tous les membres de l'équipe devront maîtriser la langue française à l'oral comme à l'écrit.

Un expert senior (de préférence le spécialiste de l'évaluation de l'appui budgétaire) sera proposé par l'équipe d'évaluation comme Chef de l'équipe. Il devra au minimum avoir :

- trois références, datant d'au maximum 5 ans, en tant que **chef d'une équipe d'évaluation multidisciplinaire** ;
- **une forte expérience en appui budgétaire** (mise en œuvre et/ou évaluation) ;
- une connaissance approfondie de la coopération avec les pays d'Afrique de l'Ouest ou Centrale, de préférence avec le Burkina Faso.

Un autre expert senior sera désigné comme adjoint du Chef d'équipe.

¹² Lors de l'évaluation des offres, si le CSE le juge nécessaire, une attestation de bonne fin pourra être demandée pour les différentes expériences attestant des compétences requises.

La publication des documents liés à l'évaluation (rapport final et autres produits de l'évaluation) sera soumise à l'accord préalable du CSE. Le Contractant sera soumis à une clause de confidentialité stricte concernant tout autre document auquel il aura eu accès ou qu'il aurait produit en relation avec l'évaluation. Une attestation de confidentialité devra être signée par chacun des membres de l'équipe d'évaluation avant le démarrage de celle-ci.

L'équipe doit avoir une capacité rédactionnelle avérée. Il est de la responsabilité du Contractant de s'en assurer. Un rapport, même dans sa première version, qui n'aurait pas le niveau éditorial requis, fera l'objet d'un rejet sans analyse du contenu.

10. MISSIONS

Pour l'offre financière, le calcul sera basé sur les lieux indiqués dans le calendrier prévisionnel (section 12).

Les coûts de l'organisation logistique du séminaire de Ouagadougou et de Bruxelles (location de salle, restauration etc.) ne seront pas inclus dans l'offre. Par contre, les coûts relatifs à la présence des consultants/experts seront inclus dans l'offre.

En plus des honoraires des membres de l'équipe d'évaluation, le Contractant doit prévoir dans son offre financière les per diem et les frais de déplacement liés aux missions et réunions suivantes :

10.1. Réunions et missions au Burkina Faso

➤ La phase de démarrage

- Mission du Chef équipe et de son adjoint pour réunion de cadrage pour discuter des termes de référence et des caractéristiques de l'évaluation avec UE et ON
- Première mission de terrain (au minimum le Chef de mission, l'expert senior et les experts sectoriels, à la fin de laquelle une réunion de démarrage sera organisée avec CSE et GR

➤ La phase de documentation

- Mission de terrain ad-hoc, si nécessaire, pour tout ou une partie de l'équipe au Burkina Faso

➤ La phase d'analyse approfondie et de vérification

- Mission de terrain au Burkina Faso de toute l'équipe d'évaluation, suivie d'une réunion de débriefing

➤ La phase de synthèse

- Pas de mission prévue au Burkina Faso pour cette phase

➤ La phase de communication

- Mission à Ouagadougou du Chef d'équipe et de son adjoint pour présentation du rapport final lors du séminaire national

10.2. Réunions à Bruxelles

➤ La phase de démarrage

- Présentation du rapport provisoire de démarrage (chef d'équipe et expert senior).
- *La phase de documentation*
 - Présentation du rapport provisoire intérimaire (chef d'équipe et son adjoint).
- *La phase d'analyse approfondie et de vérification*
 - Pas de mission prévue à Bruxelles pour cette phase
- *La phase de synthèse*
 - Présentation du Rapport final provisoire (chef d'équipe et son adjoint).
- *La phase de communication*
 - Le séminaire de dissémination à Bruxelles (chef d'équipe et expert senior)

11. LIVRABLES

11.1. Notes, aide-mémoires et rapports

Pour chaque rapport, le Contractant présentera (en version électronique seulement) une version provisoire qui devra pouvoir être discutée. Des commentaires lui seront envoyés qui devront être pris en compte pour la version définitive. Le Contractant peut accepter ou rejeter les commentaires sous forme d'une "Note de réponse aux commentaires" qui indiquera où et de quelle façon les commentaires ont été pris en compte et justifiera les raisons pour ceux qui ne l'auraient pas été. Cette "Note de réponse aux commentaires" sera annexée au nouveau rapport.

Suite à la signature du contrat, les livrables à fournir sont détaillés ci-dessous phase par phase.

- *La phase de démarrage*
 - Note préliminaire interne concernant les parties prenantes, la répartition des tâches ainsi que l'organisation de l'évaluation, et un point sur les données (disponibles, à fournir et manquantes) ; le CSE réagira à cette note qui servira de cadrage organisationnel de l'évaluation ;
 - Rapport de démarrage (version(s) provisoire(s) et finale);

Le rapport de démarrage, en tant que premier document clé à fournir, nécessite une approbation officielle, accompagnée d'une autorisation formelle (donnée dans les 30 jours qui suivent la remise du rapport de démarrage provisoire) de poursuivre l'évaluation. Sans cette autorisation, l'évaluation s'arrête et le contrat peut être résilié. Toute autre prestation à fournir est seulement exigée si l'approbation formelle du rapport de démarrage et l'autorisation de poursuivre ont été données.

- *La phase de documentation*
 - Rapport intérimaire à présenter et discuter lors d'une réunion formelle avec le CSE; les commentaires reçus serviront pour la rédaction des livrables suivants ;
- *La phase d'analyse approfondie et de vérification*

- Aide-mémoire et diapositives présentant des constats et les conclusions préliminaires de la mission

➤ *La phase de synthèse*

- Rapport final (version(s) provisoire(s) et finale) en format électronique et papier

➤ *La phase de communication*

- Présentation, Comptes rendus, conclusions et recommandations du séminaire au Burkina Faso
- Présentation Comptes rendus, conclusions et recommandations du séminaire en Europe
- Une note synthétique de l'évaluation (10 pages maximum) qui présentera les principaux résultats et recommandations de manière compréhensible pour les décideurs politiques.

11.2. Format des rapports

Tous les rapports, présentations, compte rendus, notes et aides mémoires seront fournis en version électronique (format approprié +PDF). Le Contractant doit également remettre, dans un format électronique approprié, toutes les données pertinentes recueillies pendant l'évaluation (base de données, études statistiques, résultats des focus-groups ...). Pour les bases de données, le format fourni par le contractant devra être un fichier Tableur.

Le rapport final suivra le même modèle que celui des évaluations sous contrat EVA 2011. Les copies papier seront imprimées après validation par la Délégation de l'Union européenne des maquettes de tirage (à fournir à l'Unité Evaluation à Bruxelles).

Le rapport final et la note de synthèse seront fournis en version électronique et en version papier.

Avant le séminaire national à Ouagadougou, le Contractant fournira 60 copies papier du Rapport final principal accompagné d'un CD-Rom comprenant le rapport principal et les annexes, et 100 copies de la note synthétique en couleur livrées à Ouagadougou.

Avant le séminaire à Bruxelles, le Contractant fournira 60 copies papier du Rapport final principal accompagné d'un CD-Rom comprenant le rapport principal et les annexes livrées à Bruxelles.

➤ *Le Rapport final*

La version finale du rapport doit être imprimée en recto-verso, dans le format DIN-A-4 avec la couverture plastifiée. La présentation doit être aérée (l'utilisation de graphiques, tableaux et paragraphes courts est vivement recommandée). Les graphiques doivent être clairs (les nuances de gris donnent de meilleurs contrastes lors d'une impression en noir et blanc). Les rapports doivent être collés ou agrafés. Les spirales en plastique ne sont pas autorisées.

Le rapport final doit contenir le résumé exécutif dans ses versions française et anglaise ainsi que le CD-Rom.

Les Consultants sont responsables de la qualité des traductions et de leur conformité à l'original.

➤ *La Note de synthèse*

La note de synthèse doit être imprimée en recto-verso, dans le format DIN-A-4 avec la couverture plastifiée.

11.3. La mise en forme et l'édition des rapports

Les rapports devront :

- être cohérents, concis et clairs;
- être équilibrés entre argumentation, tableaux et graphiques;
- être exempts d'erreurs linguistiques;
- inclure un index indiquant les numéros des pages de tous les chapitres énumérés, une liste des annexes (dont la numérotation de page continuera celle du rapport) et une liste complète, en ordre alphabétique, de toute abréviation dans le texte;

Tous les rapports seront rédigés en français avec la police Times New Roman 12 ou Arial 11, simple interligne. Le format de chaque rapport sera spécifié avant le démarrage de chaque phase. Les rapports n'excéderont pas 100 pages hors annexes.

12. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Le calendrier ci-dessous est indicatif. Le soumissionnaire peut proposer d'autres dates intermédiaires, à partir du lancement de l'évaluation, pour autant que la date de fourniture du dernier livrable (le rapport final) reste inchangée.

Le calendrier deviendra contractuel une fois le contrat signé (en fonction de la date effective de signature et de démarrage, telle que convenue avec le Contractant). Il pourra toutefois être modifié sous réserve d'un accord préalable entre les parties, notamment en fonction de l'évolution de la situation politique au Burkina Faso.

➤ *Date de démarrage indicative*

Mars 2015

➤ *Durée*

12 mois (hors séminaire en Europe)

➤ *Calendrier Indicatif*

Tableau 2 : Calendrier indicatif de l'évaluation

Semaine	Activités	Livrables	Présences	Lieu
1. Phase de démarrage				
	<u>Démarrage/ préparation</u>			
1-2	Étude sur documents préliminaire			Siège social
	Mission de terrain : réunion de cadrage		Chef d'équipe et expert senior	Burkina Faso
	<u>Démarrage/ structuration</u>			
	Mission de terrain : rédaction d'une note préliminaire	Note préliminaire	Chef d'équipe, expert senior et experts sectoriels	Burkina Faso
5	Réunion : discussion sur la note préliminaire		Chef d'équipe, expert senior et experts sectoriels	Réunion avec le CSE à Ouagadougou
	<u>Démarrage/ rapport</u>			
6-8	Rédaction du rapport provisoire de démarrage et transmission	Rapport provisoire de		Siège social

		démarrage		
10	Présentation du rapport provisoire de démarrage		Chef d'équipe et expert senior	Bruxelles avec le CSE en vidéoconférence
11	Commentaires du CSE sur le rapport provisoire de démarrage			
12	Rédaction du rapport final de démarrage et transmission	Rapport final de démarrage		Siège social
14	Approbation du rapport final de démarrage par le CSE			
2. Phase de documentation				
14	Étude détaillée à partir de documents collectés			Siège social
	Mission de terrain (optionnelle) dans le pays partenaire. Entretiens avec les parties prenantes		Chef d'équipe, expert senior et experts sectoriels pertinents	Burkina Faso
19	Préparation du rapport provisoire intérimaire et transmission			Siège social
21	Présentation du rapport provisoire intérimaire	Rapport provisoire intérimaire	Chef d'équipe et expert senior	Bruxelles avec le CSE en vidéoconférence
23	Commentaires du CSE sur le rapport provisoire intérimaire			
25	Rédaction du rapport intérimaire final et transmission			Siège social
26	Approbation du rapport intérimaire final par le CSE			
3. Phase d'analyses approfondies et vérification				
27	Mission de terrain dans le pays partenaire. Collecte de données supplémentaire, entretiens approfondis		Chef d'équipe, expert senior et experts sectoriels	Burkina Faso
31	Debriefing mission	Aide-mémoire et présentation sous forme de diapositives	Chef d'équipe, expert senior et experts sectoriels	Réunion avec le CSE et le GR à Ouagadougou
4. Phase de synthèse				
32-36	Rédaction du rapport final et de la note de synthèse provisoires et transmission	Rapport final et la note de synthèse provisoires		Siège social
38	Présentation et examen du rapport final et la note de synthèse provisoires devant CSE (vidéo conférence)	Rapport final et la note de synthèse provisoires	Chef d'équipe et expert senior	Bruxelles
40	Commentaires du CSE sur le rapport final provisoire et la note synthèse provisoires			
40-44	Rédaction du rapport final et de la note de synthèse et transmission	Rapport final et la note de synthèse		
46	Approbation du rapport final par le CSE			
48	Fourniture des livrables	Rapport final imprimé et annexes, note de synthèse imprimée		
5. Phase de communication				
50	Séminaire national : 60 participants	Présentation	Chef d'équipe et expert senior	Conférence d'une journée au Burkina Faso
52	Rédaction compte rendu et transmission	Compte rendu		Siège social
	Préparation du séminaire de dissémination			Siège social
	Séminaire de dissémination	Présentation	Chef d'équipe et expert senior	Bruxelles
	Rédaction compte rendu et transmission des derniers livrables (au besoin)			Siège social
	Approbation du compte rendu des deux séminaires par le CSE			
	Une correspondance formelle, signée par l'autorité contractante est adressée au Contractant signifiant la bonne exécution et la fin du contrat			

Les 12 mois ne prennent pas en compte l'organisation du séminaire à Bruxelles qui doit tenir compte des disponibilités des participants de haut niveau pour son organisation. Le séminaire à Bruxelles aura lieu au plus tard deux mois qui suivent le séminaire au Burkina Faso.

Dans les offres du soumissionnaire, la référence à utiliser dans le tableau du déroulement des différentes phases est la semaine. Le premier événement du tableau a lieu en semaine numérotée 1.

13. CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'OFFRE TECHNIQUE

Les critères d'évaluation des offres et leur pondération sont :

	Maximum
Compréhension des termes de référence	5
Organisation des tâches et calendrier	15
Approche d'évaluation, méthode de travail, analyse	15
Mécanisme de contrôle qualité	5
Sous-total	40
Experts/ Expertise	
Chef d'équipe	22,5
Autres experts	35
Expert pour le contrôle qualité	2,5
Sous-total	60
Total	100

Annexe 1 : Autres dispositions

Si des clarifications sont nécessaires relatives à la présente demande de prestations de services, chaque contractant-cadre peut consulter le gestionnaire responsable de l'évaluation par courrier électronique, **au plus tard 10 jours ouvrables avant la date limite de remise des offres**. Le gestionnaire de l'évaluation doit **répondre dans les 5 jours** ouvrables en envoyant simultanément la question / demande de clarification et la réponse à tous les contractants-cadre.

L'offre technique doit en particulier comprendre :

1. Un texte démontrant la compréhension des termes de référence et des outputs à fournir. Cette note devra mettre en avant les points importants de l'évaluation et notamment faire référence à l'analyse de politique économique (et historique) du pays ; l'analyse de la formulation des opérations d'appui budgétaire (pertinence, analyse de risques) ; l'étape 2 (analyse d'attribution, études quantitatives) ; la complémentarité avec les autres instruments financiers. ;

2. L'approche évaluative proposée, la méthode de travail et d'analyse, à savoir :

- Une courte présentation de l'approche que le soumissionnaire propose d'utiliser pour la construction de(s) cadre(s) logique(s) relatif(s) à l'appui budgétaire au Burkina Faso.
- Des commentaires sur les points les plus importants relatifs à l'évaluation tels que présentés dans les présents termes de référence, tout en prenant en compte que l'attributaire du contrat spécifique devra, par la suite transcrire les propositions en questions d'évaluation adaptées au contexte burkinabè (en pratique, la formulation, en tant que tel, des questions d'évaluation, devra être faite dans le rapport de démarrage)
- L'approche méthodologique générale, y compris la combinaison d'outils adaptés à l'évaluation que le soumissionnaire prévoit d'utiliser, ainsi qu'une estimation des difficultés et des défis liés à l'exercice.
- L'approche que le soumissionnaire mettra en œuvre pour porter un jugement sur la cohérence interne de la coopération dans les secteurs faisant l'objet d'études de cas approfondies (complémentarité et synergie avec d'autres interventions) et l'efficacité de l'appui budgétaire, tels que mentionnés dans le champ thématique de l'évaluation,.

3. Une répartition des tâches, l'organisation du travail et la coordination entre experts ainsi qu'un calendrier d'exécution.

La longueur totale des parties 2, 3 et 4 de l'offre technique (contrat-cadre, annexe 1, section 10.3.b) ne doit pas excéder **20 pages (police de caractère : au minimum Times 12 ou Arial 11)**.

Annexe 2 : Documentation (mise à disposition au démarrage de l'évaluation)

La liste suivante est non exhaustive et pourra être complétée.

- Liste détaillée des opérations d'appui budgétaire (engagements entre 2008 et 2014);
- Convention de financement, dispositions techniques et administratives, et avenants pour les appuis budgétaires et les appuis institutionnels concernés par l'évaluation;
- Le cas échéant contrats des appuis institutionnels concernés par l'évaluation + documents de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation (si disponibles);
- Dossiers de décaissement;
- Documents rédigés suite aux revues du FMI;
- Cadre général des appuis budgétaires (CGAB) et ses évaluations;
- Cadre partenarial pour l'appui au renforcement des finances publiques (CAPA/FP); Lors de la mission préparatoire et tout au long du processus d'évaluation, il sera de la responsabilité du Contractant de demander tout document additionnel pertinent pour l'évaluation, à fournir par les PTF et/ou par le Gouvernement burkinabè et/ou d'autres parties prenantes (avec l'aide des membres du Groupe de référence). Il reviendra au CSE de s'assurer de la bonne mise à disposition de ses documents.

Annexe 3 : Bibliographie indicative

- Site web de la Commission européenne :
http://ec.europa.eu/europeaid/how/evaluation/evaluation_reports/2008/budget_support_en.htm
- Site web de la Commission européenne (rapports d'évaluation des aides budgétaires publiés depuis 2011) :
http://ec.europa.eu/europeaid/how/evaluation/evaluation_reports/reports_by_year_en.htm
- Site web du Réseau Evaluation de l'OCDE/CAD
<http://www.oecd.org/fr/cad/evaluation/>
Et plus spécifiquement, le travail fait en matière d'évaluation de l'appui budgétaire :
http://www.oecd.org/dac/evaluation/Approche%20methodologique_aide%20budgetaireFINAL.pdf
- Karolyn Thunnissen, Sita Malick Sawadogo, Joëlline Bénéfice (2009), *Evaluation restrospective de l'aide budgétaire globale de la France au Burkina Faso*, Ministère de l'Economie, de l'industrie et de l'emploi
- Brown, Adrienne, Mick Foster, Andy Norton and Felix Naschold (2001), *The status of Sector Wide Approaches*, London, ODI, Working Paper 142.
- Commission européenne (13.10.2011) : "La future approche de l'appui budgétaire de l'UE en faveur des pays tiers", Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au comité économique et social européen et au Comité des régions.
- Danida, Review of Budget Support Evaluations (2014), Evaluation Study
- Elbers, Chris and Jan Willem Gunning (2009), *Evaluation of Development Policy: Treatment versus Program Effects*, Tinbergen Institute Discussion Paper 2009-073/2.
- Elbers, Chris, Jan Willem Gunning and Kobus de Hoop (2009), 'Assessing Sector-Wide Programs with Statistical Impact Evaluation: a Methodological Proposal', *World Development*, vol. 37, pp. 513-520.
- Foster, Mick (2000), *New Approaches to Development Cooperation: What can we learn from experiences with implementing Sector Wide Approaches?* London, ODI.
- Go, Delfin S., Vijdan Korman, John Page and Xiao Ye (2007), *Assessing the macroeconomic Framework for scaling up foreign aid*, Washington DC, World Bank.
- Gunning, Jan Willem (2006), 'Budget Support, Conditionality, and Impact Evaluation', in: Koeberle, Stefan, Zoran Stavreski and Jan Walliser (eds.), *Budget Support as More Effective Aid?*, Washington DC, The World Bank, pp. 295-308.

Annexe 2: Liste de documents et sources d'information

1 Gouvernement du Burkina Faso

1.1 Cadre légal et politique

Gdb (2000): Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté CSLP.

Gdb (2004): Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté CSLP.

Gdb (2005): Politique nationale de bonne gouvernance PNBG. 2005-2015.

Gdb (2006): Programme quinquennal du Président. 2006-2010.

Gdb (2009): Politique nationale genre.

Gdb (2010): Stratégie de croissance accélérée et de développement durable SCADD. 2011-2015.

Gdb (2011): Programme d'action du gouvernement pour l'émergence et le développement durable - PAGEDD 2011-2015.

Gdb (2012): Cadre d'accélération des OMD au Burkina Faso.

Gdb (2012): Décret n°2012-616 amendant la Constitution.

Gdb (2015): Loi portant prévention et répression de la corruption au BF.

1.2 Suivi des politiques nationales et dialogue politique

GdB: Comptes rendus des revues annuelles de la SCADD de 2011 à 2014.

GdB: Rapports annuels de performance de la SCADD de 2011 à 2014.

PTF: Aides mémoires des PTF pour la revue de la SCADD de 2011 à 2014.

1.3 Budget national

GdB: Circulaires budgétaires de 2009 à 2015.

GdB: Lois de finances pour l'exécution du budget de l'Etat. Gestions 2009 à 2015.

GdB: Lois de finances rectificatives pour les gestions 2009 à 2014.

GdB: Lois de règlement pour les gestions 2010 et 2011.

GdB: Rapports d'exécution du budget de l'Etat de 2009 à 2013.

GdB: TOFE - 2008 à 2013.

2 Documents sur l'AB au Burkina Faso

2.1 Protocoles

GdB (2005): Cadre général d'organisation des appuis budgétaires en soutien à la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté au Burkina Faso (CGAB-CSLP).

GdB (2010): Cadre général d'organisation des appuis budgétaires en soutien à la mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (CGAB-SCADD).

GdB (2013): Compte rendu de la rencontre de la troïka avec le ministre de l'économie et des finances. 22 Janvier 2013.

Troïka des PTF: Comptes rendus des rencontres entre la Troïka et le Premier Ministre. 2011 à 2014.

2.2 Opérations d'AB

AFD (2009): Fiche projet FSP "Appui budgétaire sectoriel à la Stratégie de renforcement des finances publiques".

AFD (2010): Convention de financement pour l'appui au PN AEPA. 2010-2012.

AFD (2012): Convention de financement pour l'ABG SCADD et avenant de 2015. 2012-2014.

BAD (2006): PAI-PDC. Appraisal Report.

BAD (2008): PASRP IV. Appraisal Report.

- BAD (2010): PASRP V. Appraisal Report.
- BAD (2010): PASRP V. Appraisal Report.
- BAD (2011): PASCACAF. Appraisal Report.
- BAD (2014): PAPSP. Appraisal Report.
- BAD (2014): PATECE. Appraisal Report.
- BM (2008): Huitième Crédit d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté (CASRP 8). Documents de programme.
- BM (2009): Neuvième Crédit d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté (CASRP 9). Documents de programme.
- BM (2010): Dixième Crédit d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté (CASRP 10). Documents de programme.
- BM (2011): Onzième Crédit d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté (CASRP 11). Documents de Programme.
- BM (2012): Premier Crédit d'appui à la croissance et à la compétitivité (CCC-1). Documents de programme.
- BM (2012): Deuxième Crédit d'appui à la croissance et à la compétitivité (CCC-2). Documents de programme.
- BM (2013): Troisième Crédit d'appui à la croissance et à la compétitivité (CCC-3). Documents de programme.
- Coopération allemande (2009): Convention séparée sur l'ABG CGAB-CSLP 2009-2010.
- Coopération allemande (2012): Convention séparée sur l'ABG SCADD 2013-2015.
- Coopération allemande (2013): Contrat de financement sur l'Appui budgétaire sectoriel Approvisionnement en eau potable et assainissement.
- Coopération néerlandaise (2009): Convention de financement pour l'ABG CGAB-CSLP 2009-2011.
- Coopération suédoise (2008): Accord d'aide budgétaire général 2009-2012 et avenants n° 1 et 2 à l'Accord d'aide budgétaire général 2009-2012.
- Coopération suédoise (2010): Accord spécifique concernant l'Appui au PN AEPA 2010-2012 et avenants n° 1 et 2 à l'Accord spécifique concernant l'Appui au PN AEPA. 2010-2012.
- Coopération suisse (2009): Accord sur l'aide budgétaire 2009-2011 et avenant de 2012.
- Coopération suisse (2013): Accord sur l'aide budgétaire 2013-2016.
- Danida (2008): Convention de coopération pour le Programme d'appui macroéconomique. Phase II 2008-2012.
- Danida (2009): Convention de coopération pour l'Appui au secteur eau et assainissement du Burkina Faso. 2010-2015.
- Danida (2013): Document de programme pour le Programme d'appui macroéconomique. Phase III 2012-2015.
- Danida (2014): Review of Budget Support Evaluations.
- UE: Conventions, avenants et autres documents relatifs à l'AB pour la réduction de la pauvreté 2005-2008 (ABRP). D-17744.
- UE: Conventions, avenants et autres documents relatifs au Contrat OMD 2009-2014. D-20972.
- UE: Conventions, avenants et autres documents relatifs au PAPS EPA. D-21481.
- UE: Conventions, avenants et autres documents relatifs au PAPS Santé. D-24391.

2.3 Etudes sur l'AB

- AFD/Ecorys (2008): Appui budgétaire sectoriel dans la pratique: Expériences africaines. Synthèse et enseignements de l'analyse de quatre études de cas: Education (Benin et Burkina Faso) et environnement (Cameroun et Sénégal).

CERDI (2004): Une expérience européenne: la conditionnalité de performance au Burkina Faso.

Coopération française (2008): Pratique de l'aide sectorielle: Enseignements et perspectives pour l'AFD. Etude de cas Burkina Faso.

Coopération française (2009): Evaluation rétrospective de l'aide budgétaire globale de la France au Burkina Faso. 2001-2008.

Ecorys (2010): Etude de faisabilité d'un appui budgétaire sectoriel pour la mise en œuvre du Plan national de développement sanitaire au Burkina Faso.

Ecorys (2010): Etude de pré-faisabilité d'un appui budgétaire sectoriel au secteur de l'enseignement de base au Burkina Faso.

GdB (2004): L'expérience du Burkina Faso en matière d'appuis budgétaires. Réunion du Conseil économique et social des Nations Unies, 17 Mars 2004.

Gerster Consulting (2010): Rapport d'évaluation indépendante du Cadre général d'organisation des appuis budgétaires en soutien à la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté au Burkina Faso en 2008 et 2009.

OCDE (2006): Evaluation conjointe d'appui budgétaire général 1994-2004. Rapport de pays Burkina Faso.

2.4 Autres

GdB: Audits des flux financiers dans le cadre du CGAB. Années 2009 à 2013.

3 Autres documents

3.1 Stratégie de coopération des PTFs

Ambassade française au Burkina Faso (2013): Document cadre de partenariat entre la France et le Burkina Faso. 2013-2015.

BAD (2006): Portfolio review report. Burkina Faso.

BAD (2008): Revue à mi-parcours du Document de stratégie pour le Burkina Faso. 2005-2009.

BAD (2010): Extension of the Results-based country strategy paper for Burkina Faso from 2005-2009 to 2010-2011.

BAD (2012): Document de stratégie pour le Burkina Faso. 2012-2016.

BM (2005): Country Assistance Strategy for Burkina Faso.

BM (2009): Country Assistance Strategy for Burkina Faso. 2010-2012.

Coopération française (2012): L'AFD au Burkina Faso. Agir en partenariat pour une croissance accélérée et un développement durable.

Coopération suédoise (2008): Annual Country Report 2007. Burkina Faso.

Coopération suisse (2013): Stratégie de coopération suisse au Burkina Faso. 2013-2016.

Danida (2013): Danemark - Burkina Faso. Politique de partenariat 2013-2018.

Union européenne (2008): Document de stratégie pays et programme indicatif national pour la période 2008-2013. Burkina Faso.

Union européenne (2010): Evaluation de la coopération de l'UE avec le Burkina Faso.

Union européenne (2014): L'action de l'Union européenne au Burkina Faso.

Union européenne (2014): Programme indicatif national 2014-2020. Burkina Faso.

Union européenne: Rapports annuels conjoints sur la mise en œuvre des actions de coopération dans le cadre de l'Accord ACP-UE au Burkina Faso. Années 2008 et 2009.

3.2 GFP

BM (2009): Revue des dépenses publiques au Burkina Faso. Au-delà du paradoxe burkinabé.

BM (2013): Stimuler l'exécution du budget d'investissement des pays de l'UEMOA pour un meilleur impact sur le développement. Rapport Burkina Faso.

- CIFOEB (2014): Rapport alternatif 2013 d'analyses de la GFP au Burkina Faso.
- Cour des Comptes/BEFACO (2015): Audit de la Cour des comptes.
- Dakor Da (2012): La recherche de la transparence budgétaire dans les reformes en finances publiques au Burkina Faso.
- FMI (2014): Evaluation de la stratégie pour la mise en œuvre du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA.
- GdB (2011): Politique sectorielle de l'économie et des finances (POSEF). 2011-2020.
- GdB (2013): La réforme des procédures et des responsabilités des intervenants de la chaîne de la dépense publique.
- GdB (2013): Rapport d'activités du MEF.
- GdB (2013): Rapport sur les finances publiques.
- GdB (2014): Compte rendu de la revue technique préparatoire de la POSEF.
- GdB (2014): Mesure de la performance de la GFP au Burkina Faso.
- GdB (2014): Plan d'actions pour l'amélioration des dépenses d'investissements des projets et programmes de développement au Burkina Faso.
- GdB (2014): Programme pluriannuel de convergence 2015-2019 du Burkina Faso.
- GdB (2014): Rapport de performance 2014 de la Politique sectorielle de l'économie et des finances (POSEF).
- GdB (2014): Rapport sur la situation économique et financière du Burkina Faso.
- GdB (2015): Mesures de réduction du train de vie de l'Etat et mesures d'économies budgétaires.
- GdB: POSEF. Revues annuelles 2011 à 2013.
- GdB: Programme d'investissement public (PIP). Bilans annuels 2007 à 2013.
- GdB: Stratégie de renforcement des finances publiques (SRFP). Revues annuelles 2009 & 2010.
- Lawson, Andrew et al. (2012): Evaluation de la réforme de la gestion des finances publiques au Burkina Faso, au Ghana et au Malawi. 2001-2010.
- PEFA: Burkina Faso Public Expenditure and Financial Accountability Reports. 2007, 2010, 2013.
- PTF (2014): Aide-mémoire des PTF sur la revue de performance de la POSEF.
- UE (2011): Appui à la Cour des comptes. Rapport d'évaluation.
- UE (2009-2014): Rapports annuels de la GFP. 2009 à 2014.

3.3 Gouvernance

- ARMP (2011): Audit indépendant des marchés passés par les autorités contractantes durant les gestions 2008 et 2009.
- ASCE (2014-2015): Rapports annuels d'activités.
- Assemblée nationale (2012): Commission d'enquête parlementaire sur les marchés publics. Rapport général.
- CIFOEB (2014): Evaluation externe de la CIFOEB.
- GdB (2011): Rapport général du premier forum des acteurs des marchés publics.
- GdB (2014): Rapport général du deuxième forum des acteurs des marchés publics.
- IGF: Rapports annuels d'activités. 2011-2013.
- REN-LAC (2012): Evaluation externe du plan stratégique 2008-2012 du REN-LAC.
- REN-LAC (2013): Rapport final sur l'état de mise en œuvre des engagements du Premier ministre.
- REN-LAC (2014): Rapport de l'atelier de concertation avec les acteurs de la justice sur la lutte contre la corruption au Burkina Faso.
- REN-LAC (2015): Etat de la corruption au Burkina Faso. Rapport 2014.

REN-LAC (2015): Rapport annuel 2014 sur l'état de la corruption au Burkina Faso.

3.4 Eau et Assainissement

GdB (2007-2014): Rapports bilan annuel du PN-AEPA de 2007 à 2014.

GdB (2009): Arrêté n° 2009-042/MAHRH/CAB portant organisation et fonctionnement de la Direction générale de l'assainissement et des eaux usées et excréta (DGAEUE).

GdB (2009): Revue conjointe 2009 de la mise en œuvre du PN-AEPA.

GdB (2010): Enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial.

GdB (2010): Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement à l'horizon 2015 (PN-AEPA). Protocole de financement commun.

GdB (2010): Revue conjointe 2010 de la mise en œuvre du PN-AEPA et du PAGIRE.

GdB (2011): Annuaire statistique 2011 de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées et excréta.

GdB (2011): Plan stratégique de l'office national de l'eau et de l'assainissement. 2011-2015.

GdB (2012): Etude sur les interactions entre la GIRE et la décentralisation.

GdB (2012): Rapport grand public 2012 du PN-AEPA.

GdB (2013): Rapport grand public 2013 du PN-AEPA.

GdB (2013): Revue conjointe 2013 de la mise en œuvre du PN-AEPA et du PAGIRE.

GdB (2013): SCADD - Cadre sectoriel de dialogue E&A. Rapport semestriel de performance.

GdB (2014): Document de plaidoyer pour l'érection du secteur "E&A" en secteur prioritaire.

GdB (2015): Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en EAU (PAGIRE). Bilan annuel des activités au 31 décembre 2014 et plan de travail et budget 2015.

3.5 Santé

Assemblée nationale (2012): Rapport sur les subventions publiques dans le secteur de la santé. Rapport parlementaire.

CNLS-IST (2010): Cadre stratégique de lutte contre le VIH et les IST 2011-2015.

FemHealth/AfricSanté (2014): Coût et impact de la politique de subvention des accouchements et des SONU au Burkina Faso.

GdB (2003): Enquête démographique de santé.

GdB (2009): Enquête rapide d'évaluation de la situation nutritionnelle chez les enfants de moins de 5 ans.

GdB (2010): Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples.

GdB (2011): Estimation nationale des ressources et dépenses relatives au Sida.

GdB (2012): Clés et critères de répartition des fonds du budget de l'Etat.

GdB (2012): COMPACT. Accroître les efforts et les ressources pour la santé en vue d'atteindre les OMD à l'horizon 2015.

GdB (2012): Enquête nationale sur les prestations des services de santé et la qualité des données sanitaires.

GdB (2012): Rapport d'activités sur la riposte au Sida du Burkina Faso 2012.

GdB (2013): Budget programme de santé. 2013 à 2015.

GdB (2013): Revue du Cadre de dialogue sectoriel 2013. Santé et nutrition.

GdB (2014): COMPACT. Rapport sectoriel de performance 2014.

GdB (2014): Rapport d'activités sur la riposte au Sida du Burkina Faso 2014.

GdB (2014): Rapport de performance à mi-parcours du Cadre sectoriel de dialogue. Santé et nutrition.

GdB (2015): Budget programme de santé. 2015 à 2017.

GdB (2015): Cadre de dépenses à moyen-terme 2015-2017. Ministère de la santé.

- GdB (2015): Plan d'action 2015 de la direction de l'administration et des finances. Ministère de la santé.
- GdB (2015): Rapport de performance à mi-parcours du Cadre sectoriel de dialogue. Santé et nutrition.
- GdB: Annuaire statistiques de santé. Années 2001 à 2013.
- GdB: Enquêtes nutritionnelles nationales. Années 2009 à 2013.
- GdB: Rapports d'avancement de la mise en œuvre de l'approche de contractualisation des activités de santé avec les ONGs et associations. Années 2008 à 2011.
- GdB: Rapports sur les comptes nationaux de la santé. Années 2005 à 2011.
- GdB: Tableaux de bord de la santé au Burkina Faso. Années 2004 à 2013.
- GdB & UNICEF (2006): Enquête par grappes à indicateurs multiples 2006. Suivi de la situation des enfants et des femmes.
- OMS/UNICEF (2005): GIVS - La vaccination dans le monde: vision et stratégie 2006-2015.
- OMS/UNICEF (2012): Plan pluriannuel complet du Programme élargi de vaccination (PPAC-PEV). Révisé 2011-2015.
- UNICEF (2012): Analyse de la situation de la santé maternelle et infantile.

3.6 Education

- BM (2012): SABER Country Report Burkina Faso. School Autonomy and Accountability.
- BM (2013): Burkina Faso - Opportunities for Children.
- CIRPEE (2013): Fiscal Space and Public Spending on Children in Burkina Faso.
- GdB (2010): Programme de développement stratégique de l'éducation de base (PDSEB) 2011-2020. Note de cadrage.
- GdB (2012): Evaluation du PDDEB.
- GdB: Cadre sectoriel de dialogue "Education et alphabétisation". Rapports annuels.
- GdB: Programme de développement stratégique de l'éducation de base (PDSEB) 2011-2020. Rapports annuels.
- PEP (2011): Dépenses publiques d'éducation et pauvreté au Burkina Faso: une approche en Equilibre général calculable. PMMA Cahier de recherche 2011-04.
- UNESCO (2008): Document de référence préparé pour le rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2009. Etudes de cas par pays - Burkina Faso.
- UNICEF (2012): Analyse situationnelle de l'éducation de base dans les provinces du Ganzourgou et du Namentenga. Rapport final.

3.7 Agriculture

- BM (2013): Burkina Faso - What is Driving Cotton Production. Stochastic Frontier Approach for Panel Data. A Policy Note 3a.
- BM (2013): Revue diagnostique des dépenses publiques de base dans le secteur agricole (2004-2012). Rapport principal.
- Future Agricultures (2012): L'économie politique du succès de la filière coton au Burkina Faso: Entre paradoxes et incertitudes.
- GdB (2013): Evaluation conjointe portant sur la mise en œuvre du PFC-PNSR (GdB, Danemark, Allemagne, Autriche).
- Hydroconseil (2014): Etude de cas Burkina Faso de l'approche « nexus ».
- MAFAP/SAPAA (2014): Analyse des dépenses publiques en soutien à l'agriculture et l'alimentation au Burkina Faso. 2006-2013.
- Oxfam (2011): Changements climatiques et femmes agricultrices du Burkina Faso
- UE (2014): Analyse de l'approche sectorielle dans le secteur rural et étude de faisabilité d'un contrat de réforme sectoriel.

3.8 Croissance et macroéconomie

FMI (2010): Demande d'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit.

FMI (2013): Burkina Faso: Ex Post Assessment of Longer-Term Program Engagement. An Update.

FMI (2010-2014): Revues de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Années 2010 à 2014.

FMI (2009-2010): Revues de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté (FPRC). Années 2009 à 2010.

3.9 Décentralisation

BM (2013): The Political Economy of Decentralization in Sub-Saharan Africa. A New Implementation Model in Burkina Faso, Ghana, Kenya and Senegal.

FMI (2015): Perspectives économiques régionales. Afrique subsaharienne. Faire face aux vents contraires.

GdB (2010): Feuille de route du MEF pour un appui conséquent à la décentralisation.

GdB (2014): Cadre sectoriel de dialogue "Décentralisation et sécurité" (CSD-DS). Rapport sectoriel de performance 2014.

GdB (2014): Etat de mise en œuvre des compétences transférées aux Collectivités territoriales. Cas du secteur de l'Eau et assainissement.

GdB (2014): Politique sectorielle d'aménagement et de développement durable du territoire et de décentralisation (PSAD). Document de diagnostic.

GdB (2014): Rapport annuel de mise en œuvre des activités du PAT de la stratégie d'appui à la décentralisation.

GdB/PNUD (2010): Etat des lieux de la décentralisation au Burkina Faso (2006-2010). Rapport Final.

GIZ (2015): Rapport d'analyse du contexte sociopolitique de la décentralisation au Burkina Faso.

Union européenne (2012): Analyse des critères d'appui budgétaire sectoriel dans le domaine de la décentralisation au Burkina Faso.

Union européenne (2014): Programme d'appui à la décentralisation et aux investissements communaux. Partenariat entre le MATD et l'UE. Présentation faite en avril 2014.

3.10 ODA et efficacité de l'aide

CABRI/Mokoro Ltd (2008): La budgétisation de l'aide. Burkina Faso Case Study Working Paper.

Ecorys (2010): Etudes de cas. Aide non liée au Burkina Faso.

GdB (2010): Mapping sur la division du travail et la complémentarité au Burkina Faso.

GdB (2014): Plan national pour l'efficacité de la coopération au développement. PANED.

GdB (2014): Rapport sur le suivi des engagements financiers.

GdB: Rapports de coopération pour le développement. Années 2000 à 2013.

OCDE (2011): Efficacité de l'aide. Burkina Faso.

3.11 Autres

ADE (2010): Assistance technique pour l'évaluation indépendante de la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et des cadres stratégiques régionaux de lutte contre la pauvreté (CSRLP) du Burkina Faso. Rapport final.

BM (2013): Burkina Faso - Non-Monetary Poverty and Gender Inequalities. 1993-2010 Trends.

BM (2013): Burkina Faso - Opportunities for Children.

BM (2013): Burkina Faso - Perceived Shocks, Vulnerability, Food Insecurity and Poverty.

BM (2013): Burkina Faso - Poverty Trends and Profile. 2003-2009.

- BM (2013): Burkina Faso - Reducing Poverty Through Sustained Equitable Growth.
- BM (2014): Country Data Burkina Faso.
- BM (2014): Les indicateurs du développement dans le monde (WDI).
- CABRI (2013): Performance and programme-based budgeting in Africa. A status report.
- DRN (2012): Evaluation Methodology & Baseline Study of European Commission. Technical Cooperation Support.
- Ecorys (2014): Evaluation d'impact 2011-2013 de la SCADD. Rapport final.
- European Court of Auditors (2010): The Commission's Management of General Budget Support in ACP, Latin American and Asian Countries. Special Report No. 11.
- FMI (2014): Croissance au Burkina Faso. Questions générales.
- GdB (2012): Rapport sur la qualité des données sanitaires 2012. Rapport provisoire.
- GdB (2014): Inventaire des projets et programmes prioritaires.
- Grab, J. et Grimm, M. (2011): Inequality in Burkina Faso - To what extent do household, community and regional factors matter? In Journal of the Royal Statistical Society: Series A (Statistics in Society) 174-3.
- Grimm, Michael et al. (2014): Burkina Faso - Shipping around the Malthusian trap. WIDER Working Paper 2014/124.
- INSD: Tableaux de bord social du Burkina Faso. 2009 et 2011.
- OCDE (2014): African Economic Outlook 2014. West Africa.
- ONE (2014): Le Rapport Data 2014. Lutter contre la pauvreté et financer l'avenir de l'Afrique.
- PNUD (2011): Rapport sur le développement humain 2011.
- Rapport de la mission d'évaluation indépendante avec attention spéciale pour le renforcement des capacités (2007).

4 Sites Web

- www.agriculture.gov.bf – dernière consultation: 10/06/2015.
- www.cns.bf – dernière consultation: 10/06/2015.
- www.cifoeb.org – dernière consultation: 12/07/2015.
- www.dgb.gov.bf – dernière consultation: 21/08/2015.
- www.finances.gov.bf – dernière consultation: 10/06/2015.
- www.radingeconomy.com – dernière consultation: 10/06/2015.
- www.sante.gov.bf – dernière consultation: 09/08/2015.
- www.scadd.bf – dernière consultation: 15/06/2015.
- www.transparencyinternational.org – dernière consultation: 10/06/2015.
- www.tresor.bf – dernière consultation: 21/08/2015.

Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Fonction / Unité</i>	<i>Organisation</i>
Institutions publiques			
<i>Institutions centrales – Thèmes transversaux (y compris GFP)</i>			
BADO	Débié	Administrateur civil	MATDS
BAMA	Fidèle	Directeur - DGEP	MEF
BAYA	Banza	Directeur général – INSD	MEF
COMPAORE	Brigitte	Directrice de la Programmation Budgétaire – DGB	MEF
IBRIGA Luc	Marius	Contrôleur général d'Etat	ASCE
KABORE	Lassané	Directeur général – DGCOOP	MEF
KONE	Michel	Directeur de la DSCVM – INSD	MEF
NIGNAN	Moustafa	Directeur de l'ordonnancement et de la comptabilité - DGB	MEF
OUEDRAOGO	Aboubakar	Chargé du programme gouvernance – STN/SCADD	MEF
OUEDRAOGO	Fernand	Directeur – DGEP/DCEI	MEF
PALENFO	Sie Philippe Aimé	Directeur du suivi des programmes financiers – DGCOOP	MEF
SANFO	Arouna	Chef de service - DGB	MEF
SAWADOGO	Arouna	Chef de service - DGEP/DCEI	MEF
SOME	S. Abel	Secrétaire exécutif – STN/SCADD	MEF
TAPSOBA	Prosper	Directeur général – DGB	MEF
TIENDREBEOGO	Aymar	Ex SP-PPF - ex-DSPF	MEF
TOURE	Serge	Chef de service des études - DGTCP (DDP)	MEF
TRAORE	Karim	Ex SP/PPF	MEF
ZANE	Philippe	Directeur de la formulation des politiques à la DGESS	MEF
ZOUANGA	Boukaré	Directeur de la dette publique - DGTCP (DDP)	MEF
<i>Institutions centrales – Santé</i>			
ALASSANE	Abdoulaye	Assistant technique PAPS - DGESS	MdS
BAH	Oumar	Assistant technique - DAF	MdS
BICABA / SANOU	Isabelle	Directeur - DSF	MdS
DIPAMA	S. Sylvain	Directeur général – DGESS	MdS
OUEDRAOGO	Jac	Chef de service, gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences - DRH	MdS
OUILI	Théophile	Chef de service, Service d'exécution du budget - DAF	MdS
SAWADOGO	Jean	Directeur – DAF	MdS
SOENEN	Cedric	Assistant Technique PAPS/DRH	MdS

Nom	Prénom	Fonction / Unité	Organisation
SOMDA	Antoine	DGESS-DCPP	MdS
OUARO	Bertine	Directrice de la Nutrition	MdS
ZEBA	Sylvain	Directeur - DPV	MdS
ZOUBEIGA	Modeste	Chef de service, Service coopération - DGESS-DCPP	MdS
Institutions centrales – E&A			
ALASSOUN	Sori	Directeur adjoint - DGAEP	MARHASA
BAYALA	Julien	Chargé des programmes d'assainissement à la DGESS	MARHASA
DAO	Mustapha	Directeur Financier – ONEA	MARHASA
GUISSOU	Richard	Direction planification - DGESS	MARHASA
HIEN	Maxime	Direction assainissement – ONEA	MARHASA
LANKOANDE	Oumarou	Directeur général – DGESS	MARHASA
NABALOUM	Yvette	Directrice régionale Centre Est	DRH MARHASA Tenkodogo
OUATTARA	Ladji	Chef de centre	ONEA
OUEDRAOGO	Adama	Adjoint de la direction financière à l'ONEA	MARHASA
OUEDRAOGO	Hamadou	Directeur général – ONEA	MARHASA
OUEDRAOGO	Issaka	Chef service Assainissement	DRH MAHARASA
OUEDRAOGO	Joséphine	Directrice générale – DGAEUE	MARHASA
OUEDRAOGO	Léonie	Service AEP	DRH MAHARASA
OUEDRAOGO	Oumarou	Chargé de la formulation de politiques sectorielles à la DGESS	MARHASA
OUEDRAOGO	Rasmané	Directeur Général - ONEA	MARHASA
PALINFO	Fousseini	Chargé de la promotion de l'assainissement à la DGAEUE	MARHASA
SANON	Seydou	Direction ressources en eau - DGRE	MARHASA
SAWADOGO	Amidou	Directeur général – DGRE	MARHASA
TAPSOBA	Adama	Chef de service à la DGRE	MARHASA
THANOU	Ousseini	(ex) Directeur général DGRE	MARHASA
TIEMTORE	Laurent	Assistant technique pour le PN-AEPA à la DGAEUE	MARHASA
TOURE	Adama	Section politique de l'eau - DGESS	MARHASA
TRAORE	Aly	Secrétaire général	MARHASA
YASSEYA	Ganabe	Chargé d'études - DGAEUE	MARHASA
ZANZE	Christophe	Chargé de la planification des investissements - ONEA	MARHASA
Institutions centrales – Autres			
BASSOLE	Martial	Directeur	DGAT-AD
BAZIE	Maimouna	Directrice de la législation du suivi-évaluation	ARMP

Nom	Prénom	Fonction / Unité	Organisation
BOUDO	Athanase	Directeur - DGESS	MENA
DIABOUGA	Y. Paul	Directeur - SG	MENA
GNADA/HIEN	Emilienne	Ancienne Directrice de la législation du suivi-évaluation	ARMP
GUIRA	Mamadou	Secrétaire permanent	ARMP
KINDA BOUKARY	Jean-Hubert	Directeur de la formulation des politiques - DGESS	MENA
OUEDRAOGO	Emmanuel	Secrétaire Général	Gouvernorat
TASSEMBEDO	René	Directeur - DGESS	MPF
ZOMBRE	Ignace	Conseiller d'administration	MENA
ZONGO-LANKOANDE	Estelle	Directrice de la coordination des projets et programmes - DGESS	MENA
Institutions locales			
ABEM	Marcelin	Comptable	Mairie de Pissila
BAKOUAN	Lacina	Chef service Etudes et SE	DRH MARHASA Kaya
BALMA	Augustin	Chef du Service Administratif et Financier	District sanitaire de Kaya
BANAO	Moussa	Directeur - DRB	Centre Est
BAYONON	Dieudonné	Trésorier Régional	Centre Nord
BOUE	Siahan	Service IEC	DRH MARHASA Kaya
DIAKITE	Modibo	Trésorier Régional	Centre Est
DIANDA	Césaire	Médecin chef	District sanitaire Tenkodogo
HIE	Missa	Service AEP	DRH MARHASA Tenkodogo
KABORE	Koudougou	DAF	DRH MARHASA Tenkodogo
KANAZOE	Mandy	Directeur Général	Agence des Eaux du Bassin de Nakambe
KERE	Pascal	Président Comité Villageois de Développement	Mairie de Bané
KIMA AGBA	Pascaline	Directrice régionale Centre Nord	DRH MARHASA Kaya
KOUDA	Daouda	Comptable	Mairie de Bané
KY	Abdoulaye	Directeur	DRCMEF Centre Nord
KY	Mamadou	Directeur	DRI Centre Est
LOUGUE	Lassina	Agent	DREP Centre Nord
MINOUNGOU	Mme	IDE	CSPS Bane
NABALOU	Yvette	Directrice régionale Centre Est	DRH MARHASA Tenkodogo
NAMOUNTOUGOU	Philibert	Service AEP	DRH MARHASA Kaya

Nom	Prénom	Fonction / Unité	Organisation
OUATTARA	Bakankan	Directeur	DRI Centre Nord
OUATTARA	Karamogo	Agent	DREP Centre Nord
OUEDRAOGO	Issa	Régisseur d'avance	District sanitaire Tenkodogo
OUEDRAOGO	Moumini	Directeur	DRCMEF Centre Est
OUEDRAOGO	Zakaria	Agent	DRB Centre Nord
SAWADOGO	Justin	Médecin Chef District	District sanitaire de Kaya
SAWADOGO	Béatrice	Responsable Administratif et Financier	District sanitaire Tenkodogo
SAWADOGO	Romial	Directeur	Région sanitaire Tenkodogo
TUELA	Tony Delwindé	Directeur	DREP Centre Est
ZONGO	Alilou	Secrétaire Général	Mairie de Bané
Partenaires techniques et financiers			
BADOLO	Mathieu	Chargé de programmes E&A – DUE	Union européenne
BANCE	Abdoulaye Jean Alexis	Chargé de programme Appui macroéconomique	Suisse
BARBE	Thierry	Chef de coopération – DUE	Union européenne
BELEMVIRE	Seydou	Chargé de programme Santé de la reproduction	UNFPA
BOMBOMA	Richard	Conseiller/Chargé de programme	Suède
BROSSARD	Stéphane	Chargé de programme Education et Justice – DUE	Union européenne
CALLEWAERT	Bart	Spécialiste Santé – DUE	Union européenne
CASTERAN	Marc	Chef de section Développement rural – DUE	Union européenne
COMPAORE	Panoussa	Chargé de programmes éducation et gouvernance	Danemark
COMPAORE	Albert	Chargé de programme E&A – SIDA / Ambassade	Suède
DAKOURE	Denis	WASH specialist	Banque mondiale / WSP
DAYO	Tankien	Macroéconomiste	Banque africaine de développement
DIOP	Mariam	Economiste senior	Banque mondiale
HAÏDARA	Ousmane Diadie	Spécialiste en santé	Banque mondiale
HOLLEVILLE	Alain	Chef de délégation - DUE	Union européenne
JOSEPH	Anne	Chargée de programme – Section Economie et Secteurs sociaux - DUE	Union européenne

Nom	Prénom	Fonction / Unité	Organisation
KINDE	Bakary	Economiste à la KfW	Allemagne
KINI	Dieudonné	Economiste principale	PNUD
LENGANE	Toubryant	Conseiller Technique en Gestion des finances publiques (PMEF) - GIZ	Allemagne
NEBIE	Auguste	Conseiller en finances publiques	Canada
NIBITANGA	Salvador	Chef de programme santé et nutrition	Unicef
OUATTARA	Bamory	Economiste	FMI
PERSAUD	Santhosh	Premier secrétaire de l'Ambassade / Chef de coopération	Allemagne
PITTOIS	Eric	Section Aide humanitaire - DUE	Union européenne
PULICHINO	Michael	Chef de Section Economie et Secteurs sociaux - DUE	Union européenne
SANON TRAORE	Maimouna	Chargée programme Sécurité alimentaire - DUE	Union européenne
SANOU	Abdoulaye	Chargé de programme	Suède
SAWADOGO	Youssef	Fund Portfolio Manager	The Global Fund
SEBRE	Dramane	Spécialiste Finances Publiques - DUE	Union Européenne
SOME	Jules	Conseiller Technique Senior en Politique agricole (PDA) - GIZ	Allemagne
THEPOT	Alix	Chargée de programme	France
TRAORE	Abdoulaye Desire	Chargé de programme - Sécurité Alimentaire (Section Dvt Rural & SA)	Union européenne
VAN NECK	Anouk	Spécialiste Décentralisation - DUE	Union européenne
WEBER	KLaus	Coordinateur de programme dans le secteur eau et assainissement	Danemark
YILMAZ	Serdar	Senior Economist	Banque mondiale
ZOUGOURI	Aboubacar	Chargé de programme Eau & Assainissement	Danemark
Autres			
ADJALLA	Raoul	WASH program Advisor	PLAN International
BAZIE	Fabrice Yi-bour	Chargé de communication	CIFOEB
BIERLIER	Michael	Chef de mission ONEA	GKW Consult BF
BOUGOUMA	Séni	Chef service technique	ONEA
BRILLEAU	Alain	Chef d'équipe - Volet Statistiques	PAR-GS
CONGO	Issaka	Représentant résident	PLAN International

Nom	Prénom	Fonction / Unité	Organisation
DABIRE	Narcise	Grants development manager	PLAN International
DAMA	Moussa	Inspecteur Général	IGF
DAO	Moussitala	Directeur financier - DAF	ONEA
DE WINTER	Peter	AT PN-AEPA CDM	COWI
DIANDA	Issa	Etudiant	Université de Ouagadougou 2
DIARRA-NAMA	Jeanne Alimata	Représente OMS Pays	OMS
GARNIER	Denis	Spécialiste de la nutrition	UNICEF
GUENNE	Hamidou	Directeur financier	PLAN International
HANSBURY	Paul	Assistant Technique du Programme PAGIRE	COWI
KAKE	Basile	Assistant Technique – Dispositif d'appui à la gestion des procédures FED	PAR-GS
KANAZOE	Seydou	Directeur d'Agence	Agence de bassin Nakambé
KOANDA	Youssaou	Etudiant	Université de Ouagadougou 2
KOSLENGAR	Mougabe	WASH Specialist	UNICEF
NANSI	Juste H.	Directeur pays	IRC
OUEDRAOGO	Aminata	Etudiant	Université de Ouagadougou 2
OUEDRAOGO	Idrissa	Etudiant	Université de Ouagadougou 2
PALENFO	Simisso Céléstin	Chargé des Finances publiques	UEMOA
SANOU	Patricia	Coordinatrice E&A	PLAN International Kaya
SIBIRE	Issa	Coordinateur Santé	PLAN International Kaya
TAPSOBA	Jacinthe Anaïs Myriam	Chargé des Etudes et des Analyses	CIFOEB
TRAORE	Herbert Noumoutié	Premier président	Cour des comptes
WETTA	Claude	Secrétaire Exécutif	REN-LAC
YODA	Jean Charlemagne	Coordonnateur	PADS
ZAGRE	Sibiri	Chef de centre	ONEA Tenkodogo
ZAMPALIGRE	Fatima	Point focal au bureau régional	OMS
ZONGO	Barré Izack	Directeur exécutif	CIFOEB

Annexe 4 : Inventaire des opérations d'appui budgétaire

Table des matières

1	Introduction	53
1.1	L'inventaire.....	53
1.2	Contexte de l'AB au Burkina Faso.....	53
1.3	Principales évolutions du volume d'AB dans la période.....	53
2	Aperçu des opérations d'appui budgétaire	56
3	Détails sur les objectifs.....	59
3.1	ABG	59
3.2	ABS.....	62
4	Détails sur la structure des transferts et les conditions de décaissement	64
4.1	ABG	64
4.2	ABS.....	68
5	Détails sur les tranches	76
5.1	ABG	76
5.2	ABS.....	82

Liste des Tableaux

Tableau 1	Aperçu global des transferts financiers et des appuis non-financiers (prévisions en million de FCFA)	56
Tableau 2	Objectifs détaillés par les PTF.....	59
Tableau 3	Objectifs détaillés par les PTF.....	62
Tableau 4	Aperçu de la structure de décaissement et des déclencheurs utilisés par les PTF	64
Tableau 5	Aperçu de la structure de décaissement et des déclencheurs utilisés par les PTF	68
Tableau 6	Tranches prévues entre 2009 et 2014 en milliers de FCFA.....	76
Tableau 7	Tranches décaissées entre 2009 et 2014 en milliers de FCFA.....	79
Tableau 8	Tranches prévues entre 2009 et 2014 en milliers de FCFA.....	82
Tableau 9	Tranches décaissées entre 2009 et 2014 en milliers de FCFA.....	83

1 Introduction

1.1 L'inventaire

Cette note présente un aperçu des opérations d'appui budgétaire réalisées au Burkina Faso entre 2009 et 2014.

On distingue entre plusieurs types d'appui : i) l'appui budgétaire général (ABG) et l'appui budgétaire sectoriel (ABS) - que ce soit sous forme de don ou de prêt et y compris les mesures complémentaires qui y sont directement attachées ; ii) les autres appuis fournis dans le cadre de projets spécifiques ou de paniers communs (et qui peuvent là aussi être financés sous formes de don ou de prêt). Ce rapport se concentre essentiellement sur l'appui budgétaire (ABG et ABS). Des données ont été également collectées pour les autres types d'appui mais sont directement utilisées dans l'analyse liée aux différentes questions d'évaluation.

Afin de faciliter la comparaison entre les différentes opérations, les montants sont tous présentés en FCFA. Dans la majorité des cas, les montants en FCFA sont précisés par les PTF dans les conventions de financement ou dans d'autres documents-clés associés aux opérations financées. Dans certains cas, les montants en FCFA ont été identifiés dans des documents officiels du GdB (par ex. TOFE, Rapports sur la Coopération de Développement).

1.2 Contexte de l'AB au Burkina Faso

Le GdB et un groupe de PTF (Banque Africaine de Développement, Banque Mondiale, Allemagne, Danemark, France, Pays Bas, Suisse, Suède, Union Européenne) ont signé le 11 janvier 2005 le Cadre général d'organisation des appuis budgétaires (CGAB) en soutien au Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP).

Le CGAB a été révisé en 2012 afin de l'aligner au dispositif du nouveau cadre de politique de développement du Burkina Faso, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD). L'objectif du nouveau CGAB est de soutenir la mise en œuvre de la SCADD et des politiques et programmes sectoriels du pays à travers des aides budgétaires non ciblées tout en améliorant leur efficacité et en réduisant leurs coûts de gestion.

Encadré 1 Modalités générales de décaissement

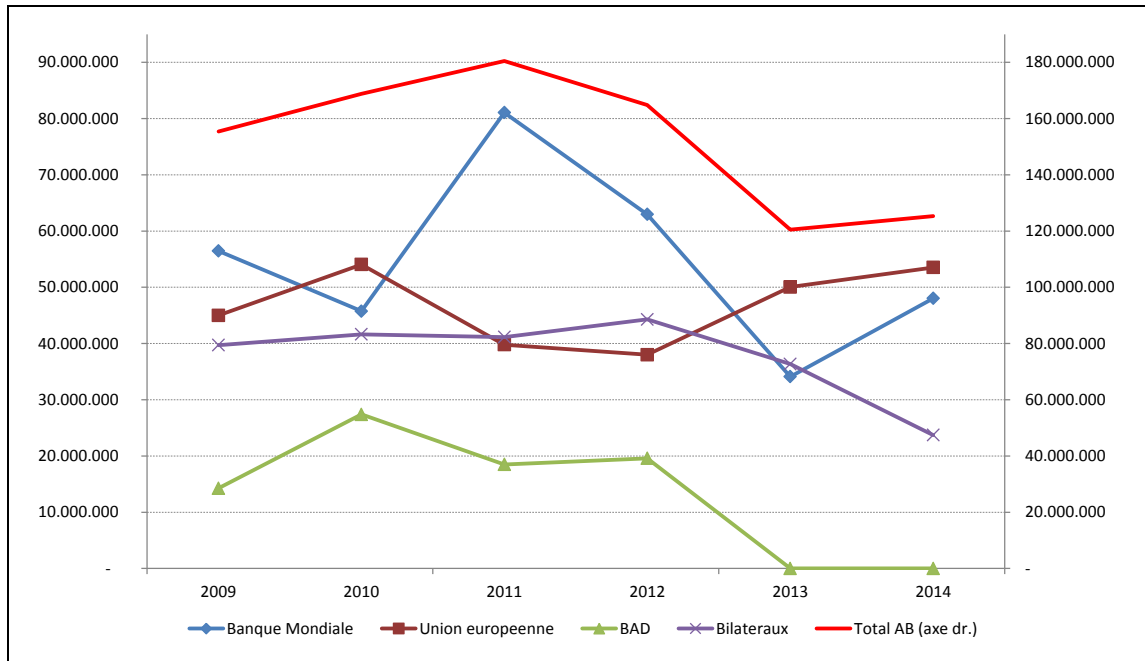
Les devises liées au décaissement de chaque membre du CGAB sont versées et comptabilisées à date de valeur de la notification de l'enregistrement des ressources sur le compte du Trésor Public n°000 01001 000000060100-58 intitulé "ACCT, Appuis budgétaires" au nom de l'Agent Comptable Central du Trésor (ACCT) ouvert à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) Ouagadougou). Le taux de change appliqué est le taux convenu avec le partenaire dans le cadre de l'accord d'aide budgétaire. La BCEAO crédite le compte susvisé de l'ACCT, de la contrevaletur en francs CFA des devises, à la date de réception de chacune des tranches.

Source : audit des flux 2012.

1.3 Principales évolutions du volume d'AB dans la période

Le graphique ci-dessous montre que le volume d'AB a d'abord augmenté pendant trois ans pour atteindre un niveau de l'ordre de 180 milliards de FCFA en 2011. Le volume a ensuite baissé en 2012 pour chuter abruptement en 2013 à 120 milliards de FCFA (-27% par rapport à l'année précédente), un niveau auquel il s'est maintenu en 2014.

Illustration 1 Détails sur les décaissements d'AB sur la période 2009-2014 (milliers FCFA)



Source : Inventaire Particip 2015.

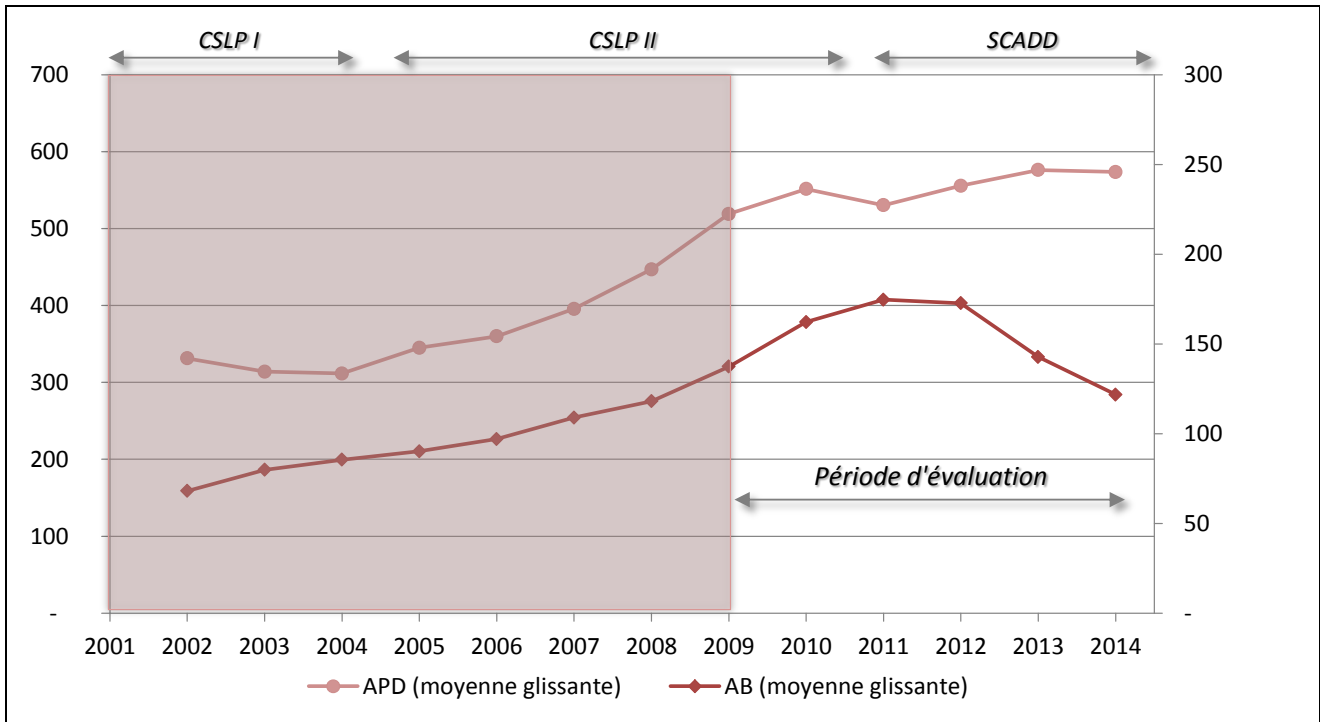
En ce qui concerne les variations annuelles sur la période 2009-2014, l'analyse détaillée des décaissements permet de faire les observations suivantes :

- La hausse des décaissements en 2011 est largement expliquée par une combinaison de deux éléments principaux :
 - Décaissement par la Banque mondiale d'un montant important (60 milliards de FCFA) pour notamment accompagner le lancement de la SCADD (programme CASRP 11).
 - Décaissements des ABS (en particulier, le FC-EPT de la Banque mondiale dans l'éducation et le financement commun PN-AEPA dans l'eau) qui reflète une part grandissante des ABS dans le total de l'AB.
- Le niveau des décaissements relativement faible à partir de 2013 est également expliqué par une combinaison de deux éléments principaux :
 - La BAD s'est engagée dans de larges programmes d'infrastructures au détriment de l'AB dans la période 2013-2014.
 - Les décaissements ont largement baissé au niveau des bailleurs bilatéraux : même si le Danemark a continué à graduellement augmenter ses efforts en termes d'AB, la Suède (fournisseur d'ABG jusqu'en 2012) s'est concentré sur l'ABS eau en 2013-2014¹ et les Pays-Bas ont complètement arrêté leurs opérations d'AB.

Il est intéressant de voir les évolutions sur la période dans une perspective plus large prenant en compte les tendances à moyen/long terme sur la dernière décennie. Le graphique ci-dessous illustre le fait que l'AB (en valeur absolue) a connu une tendance à la hausse continue depuis 2001 pour entamer une baisse à partir de 2012. Les évolutions en termes d'AB apparaissent très fortement corrélées aux évolutions de l'APD dans le pays. Par ailleurs, le graphique illustre la longue histoire de l'AB dans le pays et l'importance accordée à cette modalité par de nombreux PTF au début des années 2000.

¹ La Suède a plus largement entamé un processus de retrait du pays à partir de 2012, un processus qui devrait s'achever en 2016.

Illustration 2 Evolution des décaissements d'AB et de l'APD au Burkina Faso depuis 2001



Sources : Inventaire Particip (source principale pour les décaissements d'AB sur la période 2008-14) ; Rapport de la mission d'évaluation indépendante avec attention spéciale pour le renforcement des capacités, 2007 (source principale pour les décaissements d'AB sur la période 2001-06) ; Rapports sur la coopération au développement de la DGCOOP (source principale pour l'APD de 2001 à 2014).

2 Aperçu des opérations d'appui budgétaire

Tableau 1 Aperçu global des transferts financiers et des appuis non-financiers (prévisions en million de FCFA)

PTF	Titre de l'opération	Type & Secteur	Date	Montants prévus entre 2009 et 2014	Appui non-financier (description)	Appui non-financier - Montants
Allemagne	Appuis Budgétaire en soutien au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté II	ABG	2009 - 2010	9.839,35	-	-
Allemagne	Appui Budgétaire Général	ABG	2013 - 2015	5.247,65	<ul style="list-style-type: none"> Appui à la Cour des Comptes Appui au REN-LAC 	262,38 174,9
Allemagne	Appui Budgétaire Sectoriel – Eau Potable et Assainissement	ABS Eau	2013 - 2015	2.886,21	-	-
BAD	Programme d'appui sectoriel à la réduction de la pauvreté (PASRP 4)	ABG	2008 - 2010	32.072,49	-	-
BAD	Programme d'appui sectoriel à la réduction de la pauvreté (PASRP 5)	ABG	2010	20.838,98	-	-
BAD	Programme d'appui à la stratégie de croissance accélérée et au climat des affaires (PASCACAF)	ABG	2011 - 2012	36.497,45	-	-
BAD	Programme d'appui à la promotion du secteur privé (PAPSP)	ABG	2014	7.476,02	-	-
Banque Mondiale	Crédit d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (CASRP 8)	ABG	2008 - 2009	41.697,00	-	-
Banque Mondiale	Crédit d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (CASRP 9)	ABG	2009 - 2010	46.517,00	-	-
Banque Mondiale	Crédit d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (CASRP 10)	ABG	2010 - 2011	43.766,12	-	-
Banque Mondiale	Crédit d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (CASRP 11)	ABG	2011 - 2012	62.500,00	-	-
Banque Mondiale	Crédits d'appui à la croissance et à la compétitivité (CCC 1)	ABG	2012 - 2013	45.000,00	-	-
Banque Mondiale	Crédits d'appui à la croissance et à la compétitivité (CCC 2)	ABG	2013 - 2014	35.000,00	-	-
Banque Mondiale	Crédits d'appui à la croissance et à la compétitivité (CCC 3)	ABG	2013 - 2014	48.589,00	-	-

<i>PTF</i>	<i>Titre de l'opération</i>	<i>Type & Secteur</i>	<i>Date</i>	<i>Montants prévus entre 2009 et 2014</i>	<i>Appui non-financier (description)</i>	<i>Appui non-financier - Montants</i>
Banque Mondiale	Fast Track Initiative I	ABS Education	2009	9.900,00	-	-
Banque Mondiale	Fast Track Initiative II	ABS Education	2011	22.500,00	-	-
Banque Mondiale	Fast Track Initiative III	ABS Education	2012	17.500,00	-	-
Danemark	Programme d'appui macroéconomique phase II (PAM II) y compris ABS « Appui à la SRFP »	ABG (avec composante ABS Finances Publiques)	2008 - 2012	16.579,00 (ABG) 2.280,00 (ABS)	<ul style="list-style-type: none"> Appui transparence budgétaire et lutte contre la corruption Autres (Missions, revues et formulation de phase suivante) 	875,00 438,00
Danemark	Programme d'appui macroéconomique phase III (PAM III)	ABG	2012 - 2015	13.157,90	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités de la DEP/MEF Promotion de la croissance verte Lutte contre la corruption Promotion de la transparence budgétaire Autres (Audits, revues, évaluations et études) 	350,00 275,43 200,00 300,00 263,16
Danemark	Appui au Secteur Eau et Assainissement (ASEA) y compris ABS PAGIRE 2 et ABS PN-AEPA	ABS Eau	2010 - 2015	354,00 (PAGIRE 2) 30.973,00 (PN-AEPA)	<ul style="list-style-type: none"> Panier Commun PAGIRE 2 Panier Commun PN-AEPA Appui Direct PN-AEPA Autres (Audits, revues, etc.) 	2.743,00 1.327,00 2.655,00 885,00
France	Appui budgétaire global trisannuel	ABG	2009 - 2011	12.791,16		-
France	Appui budgétaire pluriannuel	ABG	2012 - 2014	12.791,16		
France	Appui budgétaire sectoriel à la stratégie de renforcement des finances publiques	ABS Finances Publiques	2009 - 2011	1.279,11		-
Pays-Bas	Appui budgétaire 2009-2013	ABG	2009 - 2013	62.315,91		-
Pays-Bas	Opération « Burkina Identité »	ABS Gouvernance	2005 - 2009	3.279,79		-
Suède	Accord d'aide budgétaire générale	ABG	2009 - 2012	29.820,00		

<i>PTF</i>	<i>Titre de l'opération</i>	<i>Type & Secteur</i>	<i>Date</i>	<i>Montants prévus entre 2009 et 2014</i>	<i>Appui non-financier (description)</i>	<i>Appui non-financier - Montants</i>
Suède	Appui au Secteur Eau et Assainissement (ASEA) y compris ABS PAGIRE 2 et ABS PN-AEPA	ABS Eau	2010 - 2015	10.420,07		-
Suisse	Aide budgétaire 2009 – 2011 y compris avenant 2012	ABG	2009 - 2012	13.249,00		-
Suisse	Aide budgétaire 2013 – 2016	ABG	2013 - 2016	8.000,00		
Union Européenne	Initiative OMD	ABG	2009 - 2014	203.699,99		-
Union Européenne	OMD FLEX/V-FLEX	ABG	2010	21.843,36		-
Union Européenne	OMD Alimentaire	ABG	2012	6.300,00		
Union Européenne	OMD Décentralisation	ABG	2013 - 2015	5.575,63		
Union Européenne	Projet d'Appui Financier à la Filière Coton (PAFFIC)	ABS Secteur Privé	2007 - 2009	1.311,91		-
Union Européenne	PAPS EPA	ABS Eau	2010 - 2014	24.926,36	<ul style="list-style-type: none"> Appel à projets d'assainissement familial Appui institutionnel, visibilité, S&E, audits, etc. 	13.119,14 1.311,91
Union Européenne	PAPS Santé	ABS Santé	2013 - 2015	19.678,71	<ul style="list-style-type: none"> Mesures complémentaires S&E, visibilité, audits, etc. 	3.476,57 459,16

3 Détails sur les objectifs

3.1 ABG

Tableau 2 Objectifs détaillés des opérations d'ABG

Titre de l'opération	Période	Objectifs
ABG (CSLP)		
<i>Banque mondiale²</i>		
CARSP 8	2008 - 2009	<p>The programme supports the implementation of Burkina Faso's PRSP-II. The development objectives are to support the acceleration of real growth and the reduction of the poverty incidence in Burkina Faso by supporting actions to:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>improve the investment climate and promote exports</u> (by consolidating the cotton sector beyond the current crisis, supporting the Extractive Industries Transparency Initiative, and facilitating land titles and construction permit delivery, labour market effectiveness and the adoption of a key law on energy regulation); • <u>improve access to basic services</u> (by operationalizing decentralization in basic education, health, water and sanitation and developing municipal investments); • <u>promote efficiency transparency and accountability in the use of public resources</u> through enhanced public financial management.
CARSP 9	2009 - 2010	<p>While the operation would translate primarily into funding for the PRSP-II (CLSP-II) implementation, particular attention is given to addressing the cotton sector crisis exacerbated by the global economic downturn and sustaining the implementation of selected PRSP-II reforms to support growth, protect basic service provision and enhance the impact of public resource use. The operation thus aims to assist the authorities' efforts to cope with the impact of the global economic downturn and maintain the momentum of reforms to achieve critical developmental objectives. The development objectives are to:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>improve the investment climate and promote exports</u> (with a particular focus on actions to save the coming cotton campaign and carry out longer term reforms to improve the sector's overall competitiveness); • <u>protect access to quality basic services</u> (by further operationalizing decentralization in basic education and water and sanitation and by developing municipal investments); • <u>promote efficiency, transparency and accountability in the use of public resources</u> through increased information on budget execution and transfers to local governments and through stronger external control institutions (the Court of Accounts and the High Authority for State Oversight).
CARSP 10	2010 - 2011	<p>The operation aims to assist the authorities' efforts to cope with the impact of the global economic crisis and maintain the momentum of reforms to achieve critical developmental objectives. This operation also supports the authorities in a time of transition as the Government is finalizing the design of the SCADD. The development objectives are to:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>improve the investment climate and promote exports</u> (with a particular focus on the immediate recovery and long-term competitiveness of the cotton sector, as well as the development of the meat value chains and services provided to private sector companies); • <u>protect access to decentralized quality services</u> (by enabling municipal competencies on school investment decisions while improving transparency in the execution of municipal budgets); • <u>promote efficiency, transparency and accountability in the use of public resources</u> through a deconcentration of public procurement functions, strengthened financial control to oversight the effective delivery of goods, works and services and the development of the sanction capacity of the Court of Account through the establishment of its Budget and Financial Accountability Chamber.
CARSP 11	2011 - 2012	<p>The operation aims to assist the authorities' efforts to boost economic growth and diversification. This operation also supports the authorities to implement reforms under the PRSP-II and the SCADD. The development objectives are to:</p> <ul style="list-style-type: none"> • improve the investment climate and promote exports with six intermediate results: (a) private investment in strategic sectors through public-private partnerships; (b)

² Les lignes ci-dessous présentent des informations en anglais car les documents relatifs aux opérations d'AB de la Banque mondiale sont dans cette langue et l'équipe n'a pas connaissance de traductions officielles.

Titre de l'opération	Période	Objectifs
		<p>export facilitation; (c) liberalization of trucking industry; (d) competitiveness of the cotton sector; (e) increased private sector participation in the formerly state-owned companies in the mining, transport and tourism sectors; and (f) transparency and certainty of rural land tenure;</p> <ul style="list-style-type: none"> • promote efficiency, transparency and accountability in the use of public resources with two intermediate results: (a) improved administrative and functional classification in budget execution data; and (b) a risk-based audit approach implemented by administrative oversight institutions.
<i>Union européenne</i>		
OMD (UE)	2009 - 2014	<p>Les objectifs du contrat OMD sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutenir le Burkina Faso dans son objectif de croissance et de réduction de la pauvreté ; • d'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement ; • d'amélioration des services rendus aux populations notamment en matière de Santé, Education, Secteur privé, Sécurité alimentaire ; • amélioration de la gestion de ses finances publiques.
FLEX/V-FLEX (UE)	2010	<p>L'objectif général de cet avenant est de soutenir davantage la mise en œuvre des politiques budgétaires et macroéconomiques menées par le GdB, notamment pour atténuer l'impact de la crise. A travers du FLEX Vulnérabilité, l'UE procure un appui de court terme qui sera décisif pour combler ou réduire significativement le gap de financement budgétaire résiduel, afin de contribuer à maintenir les dépenses prioritaires en 2010, particulièrement les dépenses sociales.</p>
<i>Banque africaine de développement</i>		
PASRP IV	2008-2010	<p>Le PASRP IV a pour objectif de contribuer à promouvoir une croissance économique forte et durable (au moins 6% en moyenne par an), fondée sur le développement du secteur privé, en vue de la réduction de la pauvreté. La réalisation des OMD est l'objectif à long terme que poursuivent le pays et la Banque. Il comprend trois composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'amélioration de la compétitivité et le développement du secteur privé; • le renforcement de la gouvernance financière; • l'amélioration de la gouvernance administrative.
PASRP V	2010	<p>Le PASRP V a pour objectif général d'appuyer la mise en œuvre du Programme d'Actions 2009-2010 du GdB pour faire face aux effets des inondations de septembre 2009 et la crise financière et économique internationale et l'accompagner dans la poursuite de son agenda de réformes structurelles en gouvernance financière. L'objectif spécifique est de contribuer à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la relance de l'économie et la stabilité du cadre macroéconomique ; et • l'amélioration de la gestion des finances publiques et des marchés publics.
PASCACAF (BAD)	2011 - 2012	<p>L'objectif global du programme est d'appuyer la mise en œuvre de la SCADD à travers la promotion d'une croissance accélérée et la rationalisation de la gestion des ressources publiques. Les objectifs spécifiques sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la promotion de la croissance et de la diversification de l'économie ; • l'amélioration de l'environnement des affaires pour le rendre plus attractif pour le secteur privé ; et • la poursuite de l'amélioration de l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques.
<i>Partenaires bilatéraux</i>		
PAM II (DK)	2008 - 2012	<p>L'objectif global est d'appuyer la mise en œuvre du PAP-CSLP. Ainsi, les objectifs sont identiques à ceux du CSLP et de son PAP, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'accélération de la croissance économique fondée sur l'équité ; • l'amélioration de l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale ; • l'élargissement des opportunités d'emplois et d'activités génératrices de revenus ; • la promotion de la bonne gouvernance. <p>Les objectifs quantitatifs à moyen terme sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accroître le PIB par habitant d'au moins 4% par an ; • réduire l'incidence de la pauvreté de 46% en 2003 à moins de 35% en 2015 ; • accroître l'espérance de vie à au moins 60 ans en 2015.

<i>Titre de l'opération</i>	<i>Période</i>	<i>Objectifs</i>
ABG 2009-10 CSLP (DE)	2009 - 2010	Cofinancer de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté dans le cadre du CGAB-CSLP pour les années 2009 et 2010.
ABG 2009-11 CSLP (CH)	2009-2011	Le but du programme est d'appuyer les efforts du gouvernement burkinabè en vue de la réduction de la pauvreté à travers la mise en œuvre du "Programme d'actions prioritaires du Cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté" (PAP-CSLP), la consolidation de son programme de stabilisation économique, le renforcement de la gestion budgétaire et la mise en œuvre de politiques favorables au développement du secteur privé.
ABG 2009-11 CSLP (FR)	2009-2011	Document de programme pas disponible.
ABG 2009-12 CSLP (SE)	2009-2012	L'aide budgétaire suédoise a pour objectif de réduire la pauvreté en aidant à la mise en œuvre du CSLP au Burkina Faso. Les axes du CSLP sont les suivants: 1) Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité; 2) Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale; 3) Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres dans l'équité; 4) Promouvoir la bonne gouvernance.
ABG 2009-13 CSLP (NL)	2009-2013	Soutien à la mise en œuvre du CSLP. Les objectifs et les procédures de cet appui budgétaire octroyé au GdB sont définis dans le CGAB-CSLP.
ABG (SCADD)		
<i>Banque mondiale</i>		
CCC 1 (BM)	2012 - 2013	The proposed operation will support the first phase of the government's SCADD implementation. The development objectives are the following: 1) <u>Catalyze private sector growth and employment with three intermediate results:</u> a) development of an input fund for cotton and improved competitiveness of cotton sector; b) improvement in production of cash crops through easier access to fertilizer for the non-cotton sector; and c) improved customs efficiency to reduce cost and waiting time for transit. 2) <u>Improve governance and public resource management with three intermediate results:</u> a) greater transparency in the mining sector and compliance with EITI; b) improved justice sector efficiency and transparency; and c) greater efficiency and transparency of public resources use through increased delegation of authority to line ministries and institutional strengthening of the external audit agency. 3) <u>Build resilience and reduce vulnerability with three intermediate results:</u> a) improved transfer of funds to decentralized communities; b) stronger microfinance access, especially for women; and c) a strengthened institutional framework for monitoring food security and greater food distribution to poor vulnerable areas.
CCC 2 (BM)	2013 - 2014	The proposed operation will support the government's SCADD implementation and its development objectives are the following: 1) <u>Catalyze private sector growth and employment with three intermediate results:</u> see CCC 1. 2) <u>Improve governance and public resource management with three intermediate results:</u> see CCC 1. 3) <u>Build resilience and reduce vulnerability with three intermediate results:</u> see CCC 1.
CCC 3 (BM)	2013 - 2014	The development objectives are: 1) <u>Catalyze private sector growth and employment with three intermediate results:</u> a) increase resilience, productivity, and employment in the agriculture sector; and b) reduce transportation and transaction costs for cross-border trade. 2) <u>Improve governance and enhance public resource management:</u> a) build transparency and accountability in the mining sector; b) increase the capacity of the justice system and promote governance reform; and c) strengthen public financial management. 3) <u>Build economic resilience and reduce vulnerability to shock:</u> a) expand the reach of basic social services; b) increase access to microfinance and promote greater gender equality in the financial sector; and c) strengthen food security and food-crisis preparedness.

<i>Titre de l'opération</i>	<i>Période</i>	<i>Objectifs</i>
<i>Union européenne</i>		
n/a		L'UE n'a pas lancé de nouvel ABG dans la période de mise en œuvre de la SCADD.
<i>Banque africaine de développement</i>		
PAPSP (BAD)	2014	Promouvoir le développement du secteur privé pour une croissance inclusive et durable. Les objectifs spécifiques sont : <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les institutions de soutien au développement du secteur privé ; • Favoriser l'émergence des filières à haute valeur ajoutée ; • Accompagner l'émergence des métiers porteurs afin de faciliter la transformation structurelle de l'économie et l'employabilité.
<i>Partenaires bilatéraux</i>		
ABG 2012-14 SCADD (FR)	2012-14	Appuyer la stratégie nationale de développement. Ce nouveau concours d'aide budgétaire globale prend la suite d'un concours de même montant, mis en œuvre entre 2009 et 2011. Le Burkina Faso bénéficie du soutien des bailleurs de fonds, pour le financement de la SCADD, notamment par le biais d'AB fournis selon les principes du CGAB, dont la France est signataire. Les fonds sont exclusivement destinés à procurer au bénéficiaire les ressources nécessaires au financement partiel des dépenses inscrites à son budget, pour les années 2012, 2013 et 2014.
PAM III (DK)	2013 - 2015	L'objectif global est d'appuyer la mise en œuvre du PAP-SCADD. Les objectifs spécifiques sont relatifs à l'atteinte des huit objectifs spécifiques de la SCADD sur la période 2011-2015 à savoir : <ul style="list-style-type: none"> • réaliser un taux de croissance moyen du PIB réel de 10% ; • atténuer l'extrême pauvreté et la faim dans le pays ; • assurer l'éducation primaire pour tous ; • promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; • réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans ; • améliorer la santé maternelle ; • combattre le VIH, le SIDA, le paludisme et les autres maladies, et de poursuivre l'inversion de la tendance ; • assurer un environnement durable.
ABG 2013-15 SCADD (DE)	2013-15	Cofinancer la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance accélérée et du Développement Durable (SCADD) pour les années 2013, 2014 et 2015.
ABG 2013-16 SCADD (CH)	2013-16	Le but du programme est d'appuyer les efforts du gouvernement burkinabé en vue de la réduction de la pauvreté à travers la mise en œuvre de la « Stratégie de croissance accélérée et de développement durable » (SCADD), la consolidation de son programme de stabilisation économique, le renforcement de la gestion budgétaire et la mise en œuvre de politiques favorables au développement du secteur privé.

3.2 ABS

Tableau 3 Objectifs détaillés des opérations d'ABS

<i>Titre de l'opération</i>	<i>Période</i>	<i>Objectifs</i>
Education		
ABS FTI-I (BM)	2009 - 2012	Le don finance le programme du gouvernement pour le secteur de l'éducation de base, dont les objectifs sont les suivants : i) amélioration de l'accès et de l'équité d'accès à l'éducation de base; ii) amélioration de la qualité, de l'efficacité et de la pertinence de l'éducation de base; iii) renforcement de la gestion du secteur.
Eau et assainissement		
ABS ASEA (DK)	2010 - 2015	L'objectif de développement du programme est de contribuer à la réalisation des objectifs du CSLP et à l'atteinte des OMD à travers l'appui au Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) et au Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA) du Burkina Faso selon des modalités qui renforcent l'approche programme, l'appui budgétaire, la décentralisation et les aspects genre. Les objectifs intermédiaires sont de : <ul style="list-style-type: none"> • contribuer à l'effectivité de la gestion intégrée des ressources en eau au Burkina Faso, à l'horizon 2015 ;

Titre de l'opération	Période	Objectifs
		<ul style="list-style-type: none"> • contribuer à augmenter durablement et équitablement l'accès à l'eau potable en milieu rural et urbain ; • contribuer à augmenter durablement et équitablement l'accès à l'assainissement en milieu rural et urbain. <p>L'objectif du PN-AEPA est de réduire de moitié à l'horizon 2015 (en référence à l'année 2005), le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement.</p>
ABS ASEA (SE)	2010 - 2015	Cf. ABS ASEA (DK)
ABS PN-AEPA (DE)	2013	Soutenir la mise en œuvre du volet urbain du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA)
ABS PN-AEPA (FR)	2010-2014	L'intervention (qui comprend plusieurs composantes dont une composante d'AB) vise une amélioration durable de l'accès à l'eau potable (en quantité et en qualité) et à l'assainissement des populations du Burkina Faso.
PAPS EPA (UE)	2010 - 2014	<p>L'objectif général du programme est de contribuer à la réalisation des objectifs du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté CSLP et des Objectifs du Millénaire pour le Développement OMD intégrés au Burkina Faso dans le PN-AEPA. Les objectifs spécifiques sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • contribuer à augmenter durablement et équitablement l'accès à l'eau potable en milieu rural et urbain ; et • contribuer à augmenter durablement et équitablement l'accès à l'assainissement en milieu rural et urbain.
Santé		
PAPS Santé (UE)	2013 - 2015	<p>L'objectif général du programme est de contribuer à la mise en œuvre du PNDS, qui vise l'amélioration de l'état de santé des populations au Burkina Faso. Les objectifs spécifiques sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • contribuer à la réduction de la mortalité maternelle et infanto-juvénile (accélérer l'atteinte des OMD 1(c), 4 et 5) ; • renforcer le leadership et la gouvernance du Ministère de la Santé pour une mise en œuvre plus efficace du PNDS ; • améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources financières et humaines ; • renforcer le cadre de dialogue sectoriel et l'approche sectorielle (SWAP).
Autre		
PAFFIC (UE)	2007 - 2009	<i>Document de programme pas disponible.</i>
ABS SRFP (FR)	2009-2013	L'objectif se confond avec celui de la Stratégie de renforcement des finances publiques (SRFP) à savoir « de contribuer à la mise en œuvre efficace des actions de lutte contre la pauvreté contenues dans le CSLP par l'établissement d'un système de gestion des Finances Publiques performant, conforme aux standards internationaux et en donnant au ministère chargé des finances et du budget ainsi qu'aux structures partenaires la capacité de remplir pleinement la totalité de leurs missions ».

4 Détails sur la structure des transferts et les conditions de décaissement

4.1 ABG

Tableau 4 Aperçu de la structure de décaissement et des déclencheurs utilisés par les PTF

Titre de l'opération	Nr. tranches (tr. de perf.)	Conditionnalités
ABG (CSLP)		
<i>Banque mondiale</i>		
CARSP 8-11	4 ³ (0)	Les décaissements sont conditionnés à des « avancées satisfaisantes » dans la mise en œuvre de mesures relatives aux « trois piliers » identifiés dans cette série d'opérations : 1/ améliorer le climat de l'investissement et promouvoir les exportations ; 2/ améliorer l'accès aux services de base grâce à une plus grande décentralisation et un renforcement des capacités institutionnelles ; 3/ promouvoir l'efficacité, la transparence et la redevabilité dans l'utilisation des ressources publiques. Ces piliers couvrent une grande partie des quatre axes du CSLP. La matrice de performance utilisée inclut entre 7 et 13 mesures pour chacune des tranches annuelles. La matrice inclut aussi des indicateurs de résultats pour le suivi général des opérations, pas comme déclencheurs.
<i>Union européenne</i>		
OMD (UE)	19 (12) ⁴	<p>Les « Tranches de base » sont soumises aux conditions générales suivantes: (i) des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre du Programme d'actions prioritaires du CSLP et de son dispositif de suivi ; (ii) des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et croissance (FRPC) 2007-2010 et, à son terme, mise en œuvre satisfaisante d'un nouveau mécanisme de suivi macroéconomique ; (iii) et des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la SRFP/POSEF et un fonctionnement efficace de son dispositif de suivi.</p> <p>Les « Tranches de Performance Annuelles » sont soumises à des conditions spécifiques supplémentaires, à savoir : i) Mise en œuvre satisfaisante des engagements du GdB dans le CGAB-CSLP conformément aux textes en vigueur; ii) Résultats satisfaisants des indicateurs issus de la matrice de performance et de décaissement triennale glissante du CGAB-CSLP, retenus comme critères de décaissement dans deux domaines (GFP et climat des affaires); iii) Analyse des résultats et des mesures que le GdB entend prendre pour améliorer les performances en cas de non atteinte des objectifs, à arbitrer conjointement avec les partenaires dans le cadre du CGAB-CSLP; iv) Eventuels ajustements d'objectifs.</p> <p>Les « Tranches de Performance OMD » sont soumises à l'appréciation positive de l'atteinte de cibles pour un certain nombre d'indicateurs de performance dans les domaines de la Santé, de l'Education et de problématiques transversales (p. ex. la passation de marchés publics).</p> <p>Les « Tranches Décentralisation » sont soumises à l'appréciation positive de l'exécution de trois à cinq mesures par tranche.⁵</p> <p>La « Tranche Sécurité alimentaire » comprend deux sous-tranches de montant</p>

³ En fait, chacune des cinq opérations de la série CARSP 7-11 correspond à une unique tranche. L'opération CARSP 7 n'est pas couverte par la période d'évaluation.

⁴ Six « Tranches de base », six « Tranches de Performance Annuelles » (tranches variables), trois « Tranches de Performance OMD » (tranches variables), trois « Tranches Décentralisation » (tranches variables) et une « Tranche sécurité alimentaire ».

⁵ 1^{ère} tranche : (i) l'augmentation de la contribution du budget de l'Etat au profit du FPDCT pour les investissements des CT ; (ii) transfert effectif de la totalité des ressources inscrites dans le Budget de l'Etat, gestion 2013, au compte du FPDCT; et (iii) adoption du Plan d'activités 2013 du FPDCT par le conseil de gestion du FPDCT. 2^{ème} tranche : (i) transfert effectif de la totalité des ressources inscrites dans le Budget de l'Etat, gestion 2014, au compte du FPDCT; (ii) du respect de la part du budget de l'Etat transféré aux collectivités territoriales; et (iii) du taux d'engagement d'au moins 85% des ressources du FPDCT disponibles en 2013 pour les collectivités territoriales. 3^{ème} tranche : (i) transfert effectif de la totalité des ressources inscrites dans le Budget de l'Etat, gestion 2015, au compte du FPDCT; (ii) du respect de la part du budget de l'Etat transféré aux collectivités territoriales; (iii) du taux de décaissement effectif de 80% des montants engagés par le FPDCT en 2013 ; (iv) du taux d'engagement d'au moins 95% des ressources du FPDCT disponibles en 2014 pour les CT; et (v) d'une nouvelle stratégie pour la décentralisation (2016-2025) adoptée par le gouvernement.

Titre de l'opération	Nr. tranches (tr. de perf.)	Conditionnalités
		équivalent et dont le décaissement est soumis à six conditions spécifiques. ⁶
FLEX/V-FLEX ⁷ (UE)	4 ⁸ (0)	Comme elles sont fournies dans le cadre de la convention de financement du Contrat OMD, les « tranches de base » FLEX/V-FLEX sont soumises aux mêmes conditions générales que celles du Contrat OMD, à savoir des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre du CSLP, dans la mise en œuvre de la FRPC et la mise en œuvre de la Stratégie de Réformes en matière de GFP.
<i>Banque africaine de développement</i>		
PASRP IV	2 ⁹ (0)	Décaissements soumis à la réalisation des mesures suivantes: 1) maintien de la stabilité du cadre macroéconomique (revues du FMI); 2) exécution satisfaisante de la SRFP constatée par la revue des partenaires de la SRFP; 3) exécution satisfaisante de la matrice de performances du CGAB. Le démarrage de l'élaboration de la Politique nationale de la Qualité constitue également une condition de décaissement de la 2 ^{ème} tranche (prêt).
PASRP V	1 (0)	Décaissements soumis à la satisfaction des conditions spécifiques ci-après: 1) Le démarrage de l'étude sur la stratégie d'implantation du budget programme ; 2) Le lancement de l'audit indépendant des marchés publics de 2008 et 2009.
PASCACAF (BAD)	2 (0)	Décaissement de la 1 ^{ère} tranche soumis aux conditions : 1) preuve de l'élaboration des budgets-programmes de 10 Ministères sur les 16 pour le Budget-programme 2011-2014 ; 2) preuve de la mise en place du Comité de pilotage pour la mise en œuvre du plan d'actions de la politique de promotion de l'industrie, du commerce et de l'artisanat en vue d'accroître le niveau des exportations. Décaissement de la 2 ^{ème} tranche : 1) Le maintien d'un cadre macroéconomique satisfaisant sur la base de la revue du FMI; 2) preuve de l'exécution satisfaisante de la matrice de performances et de décaissement du CGAB-SCADD 2011 constatée par la revue annuelle 2012; 3) preuve (Décret) de la transformation de l'IONAC en une Agence de promotion des exportations.
<i>Partenaires bilatéraux</i>		
PAM II (DK)	5+5 (0)	« Tranche fixe » : i) Appréciation positive du FMI (concernant la bonne gestion des agrégats macroéconomiques et la réalisation de progrès en matière de stabilisation et de réformes économiques ; ii) mise en œuvre satisfaisante du PAP-CSLP et (iii) atteinte des cibles des indicateurs de la matrice CGAB-CSLP (appréciation conjointe PTF et GdB). « Tranche additionnelle » : Atteinte des cibles d'indicateurs relatifs à la lutte contre la corruption, à identifier en concertation avec les autres PTFs et le GdB dans la "Matrice de critères de performance et de décaissement" du CGAB.

⁶ Pour la première tranche, la DUE se base sur l'analyse des quatre éléments suivants: i) inscription budgétaire de la tranche 2012 du coût total du plan de réponse, avec répartition par Ministère ; ii) Présentation d'un Plan de Passation des marchés (PPM) du plan de réponse ; iii) Présentation du plan de réponse révisé du gouvernement, qui inclut les prévisions de l'utilisation des stocks nationaux de sécurité (SNS) (zones et personnes ciblées, chronogramme, etc.) ainsi que les modalités et mise en œuvre de la distribution ; iv) Engagement pour la reconstitution du Stock National de Sécurité (SNS) à 35 000 tonne. Pour la deuxième tranche, la DUE se base sur l'analyse des deux éléments suivants: i) Présentation du rapport d'exécution du plan de réponse ; ii) Présentation de la situation des opérations de distribution des céréales.

⁷ Ces tranches ont en fait été fournies dans le cadre de la convention de financement du Contrat OMD.

⁸ Six tranches de base sont prévues au total : deux après l'introduction initiale du FLEX/VFLEX en 2010 et quatre autres dans le cadre de son augmentation par avenant en 2012 et 2014 respectivement.

⁹ Ces deux tranches correspondent en fait à une tranche « don » et une tranche « prêt ».

Titre de l'opération	Nr. tranches (tr. de perf.)	Conditionnalités
ABG 2009-10 CSLP (DE)	2+2 ¹⁰ (0)	« Tranche fixe Macro » : Appréciation positive du FMI. « Tranche fixe CSLP » : Appréciation globale des PTF de la mise en œuvre du CSLP en n-1 ; Mesures et indicateurs CGAB.
ABG 2009-11 CSLP (CH)	3+3 (0)	« Tranche fixe » : Appréciation positive du FMI (concernant la bonne gestion des agrégats macroéconomiques et la réalisation de progrès en matière de stabilisation et de réformes économiques). « Tranche annuelle de performance » : Evaluation globalement positive des PTF participant au CGAB-CSLP: i) des progrès réalisés dans la mise en œuvre du CSLP en n-1; ii) des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ensemble des mesures et réformes définies dans la Matrice des critères de performance et de décaissement CGAB de l'année n-1. Le choix de ces mesures se fera suite à la session annuelle d'examen des performances de l'année n-1 et sera agréée avec le GdB par échange de lettres.
ABG 2009-11 CSLP (FR)	3+3 (0)	« Tranches fixes » : réalisation de conditions suspensives portant sur la stabilité du cadre macroéconomique (revue du FMI de l'année n-1), mise en œuvre des réformes dans la GFP (de la revue annuelle de la POSEF portant sur les résultats de l'année n-1), mise en œuvre de la SCADD (revue annuelle de la SCADD portant sur les résultats de l'année n-1). « Tranches additionnelles » : les versements sont conditionnés à des indicateurs de performance portant sur la GFP et l'Education. ¹¹
ABG 2009-12 CSLP (SE)	6 (3)	« Tranches fixes » : Les décaissements se feront conformément aux procédures décrites dans le protocole CGAB-CSLP et l'appréciation conjointe des PTF sert de base à la décision indépendante suédoise de décaissement. L'appréciation de la Suède se fait conformément à cinq principes directeurs. ¹² « Tranches variables » : évaluation des indicateurs convenus dans le domaine de la promotion de la bonne gouvernance dans la Matrice de Critères de Performance et de Décaissement du CGAB.
ABG 2009-13 CSLP (NL)	5+3 ¹³ (0)	« Tranche de base » : i) Appréciation positive des performances macroéconomiques par le FMI ; ii) appréciation globalement positive par les PTFs de la mise en œuvre de la SRF/POSEF (revue annuelle du PAST-SRFP sur les résultats de l'année précédente n-1); iii) appréciation globalement positive par les PTFs à l'occasion de la revue annuelle du CSLP/SCADD ou revue équivalente la remplaçant (revue annuelle sur les résultats de l'année précédente n-1). « Tranche annuelle de performance » : déboursée sur la base de satisfaction des conditions utilisés pour la tranche fixe et d'un maximum de quatre critères de déboursement choisis par le Ministre néerlandais parmi les critères de la matrice de performance et de décaissement du CGAB ou toute matrice stratégique équivalente agréée entre le GdB et les PTFs qui remplacerait cette dernière.
ABG (SCADD)		
<i>Banque mondiale</i>		
CCC 1-3 (BM)	3 (0)	Les décaissements sont conditionnés à des « avancées satisfaisantes » dans la mise en œuvre de mesures (« prior actions ») relatives aux « trois piliers » identifiés initialement : 1/ la croissance du secteur privé et la création d'emplois ;

¹⁰ Deux tranches «macro-économique» et deux tranches «CSLP».

¹¹ Indicateurs « GFP »: i) Taux de réalisation des recettes fiscales ; ii) Délais de présentation des comptes de gestion et des lois de règlement ; iii) Adoption et transmission à l'assemblée nationale du projet de code général des impôts. Indicateurs sur le secteur de « l'Education » : (un indicateur de résultat et deux indicateurs budgétaires): i) Allocation budgétaire à l'éducation de base sur ressources propres dans le projet de loi de finances ; ii) Taux d'exécution du budget (phase liquidation) pour l'éducation de base ; iii) Taux d'achèvement de l'éducation primaire.

¹² Les cinq principes directeurs sont : 1) La défense des droits de l'homme et la prise de mesures nécessaires pour les renforcer et pour promouvoir la bonne gouvernance; 2) La réduction de la pauvreté et la mise en œuvre du CSLP d'une manière efficace; 3) La réalisation d'une politique macroéconomique stable qui met l'accent sur la croissance économique, le développement rural et la réduction de la pauvreté; 4) Le renforcement des systèmes financiers publics transparents et efficaces à travers la mise en œuvre des réformes institutionnelles, notamment le programme de réforme des finances publiques; 5) La lutte contre la corruption et la prise de mesures nécessaires pour la prévenir et la combattre dans l'administration publique de manière efficace.

¹³ Il était prévu initialement trois tranches de base et trois tranches de performance. Finalement, avec l'extension du programme aux années 2012 et 2013, une tranche de base annuelle a été rajoutée pour chacune de ces années.

Titre de l'opération	Nr. tranches (tr. de perf.)	Conditionnalités
		2/ l'amélioration de la gouvernance et de la gestion des ressources publiques ; 3/ l'accroissement de la résilience de l'économie et l'atténuation de la vulnérabilité. Ces piliers couvrent une grande partie des quatre axes de la SCADD. La matrice de performance prévoit une dizaine de mesures pour chacune des tranches annuelles. La matrice de performance inclut certes des indicateurs de résultats pour le suivi général de l'opération, mais les déclencheurs des décaissements portent essentiellement sur la mise en œuvre des mesures prévues sous chacun des trois piliers identifiés.
Union européenne		
(cf. Contrat OMD)	-	(cf. Contrat OMD – période CSLP)
Banque africaine de développement		
PAPSP (BAD)	2 (0)	Quatre mesures politiques ¹⁴ sont à mettre en œuvre pour le décaissement de la 1ère tranche. Quatre mesures politiques ¹⁵ sont aussi à mettre en œuvre pour le décaissement de la 2 ^{ème} tranche.
Partenaires bilatéraux		
ABG 2012-14 SCADD (FR)	3+3 ¹⁶ (0)	Les « Tranches fixes » sont conditionnés à la réalisation de conditions suspensives portant sur la stabilité du cadre macroéconomique (revue du FMI de l'année n-1), mise en œuvre des réformes dans la GFP (de la revue annuelle de la POSEF portant sur les résultats de l'année n-1), mise en œuvre de la SCADD (revue annuelle de la SCADD portant sur les résultats de l'année n-1). Les versements des « Tranches additionnelles » sont conditionnés à l'atteinte de trois à quatre déclencheurs portant sur le suivi dans le cadre du CGAB, les réformes dans le domaine de la Gouvernance et les taux d'allocation budgétaire dans le domaine de l'Education. ¹⁷
PAM III (DK)	8 (4 ¹⁸)	Les tranches fixes sont liées : (i) au maintien d'une politique macro-économique et budgétaire promouvant la stabilité macro-économique (revue du FMI) (ii) à l'appréciation satisfaisante par les PTF de la mise en œuvre de la SCADD (revue annuelle, y compris matrices sectorielles), et (iii) à l'appréciation positive par les PTF de la qualité de la GFP (revue annuelle de la POSEF). Les tranches variables sont liées à deux indicateurs dans les domaines de la GFP et/ou de la lutte contre la corruption, à identifier en concertation avec les autres PTFs et le Gouvernement dans les matrices de performances SCADD et POSEF. Le décaissement se fait ainsi : 40% si la cible d'un seul indicateur est atteinte; 100% si les cibles des deux indicateurs sont atteintes.
ABG 2013-15 SCADD (DE)	6 (3)	Les « tranches fixes » sont liées : (i) au maintien de la stabilité macro-économique (revues du FMI) (ii) à l'appréciation satisfaisante par les PTF de la mise en œuvre

¹⁴ Les quatre mesures sont : 1) Adopter la feuille de route du Projet de création et de mise en place d'Incubateur-Pépinière-Hôtel d'Entreprises dans le Secteur Agroalimentaire (PIPHE-SA) ; 2) Prendre la décision portant mise en place du guichet d'appui à l'entrepreneuriat féminin ; 3) Procéder à la signature de la convention entre le MEF et la Société Financière de Garantie Interbancaire du Burkina (SOFIGIB) portant mise en place du fonds de garantie de crédit pour les femmes ; 4) Prendre l'arrêté portant attribution, composition et fonctionnement de l'ABNORM

¹⁵ Les quatre mesures sont : 1) Adopter le décret portant Statut du CEFPO avec autonomie financière ; 2) Adopter en Conseil des ministres, la Stratégie de la promotion de l'entrepreneuriat féminin ; 3) Inscrire dans le projet de Loi de finances gestion 2015, l'élargissement des missions des CGA au suivi des entreprises du secteur informel ; 4) Adopter un décret portant création du Fonds de la promotion des exportations

¹⁶ Trois « tranches fixes » et trois « tranches additionnelles ».

¹⁷ Déclencheurs de la tranche additionnelle 2012: i) dépôt à l'Assemblée nationale du code minier révisé (Gouvernance) ; ii) respect du taux d'allocation budgétaire 2012 pour l'enseignement de base (Education).

Déclencheurs de la tranche additionnelle 2013: i) réalisation du bilan annuel 2012 de la mise en œuvre du protocole CGAB et de sa pertinence (CGAB) ; ii) respect du taux de pression fiscale 2012 (Gouvernance) ; iii) déclaration de « conformité » du Burkina Faso à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives – ITIE (Gouvernance) ; iv) respect du taux d'allocation budgétaire 2013 pour l'enseignement de base (Education).

Déclencheurs de la tranche additionnelle 2014: i) réalisation du bilan annuel 2013 de la mise en œuvre du protocole CGAB et de sa pertinence (CGAB) ; ii) respect du taux de pression fiscale 2013 (Gouvernance) ; iii) publication par le Burkina Faso du rapport annuel ITIE de réconciliation des comptes (Gouvernance) ; iv) respect du taux d'allocation budgétaire 2014 pour l'enseignement de base (Education).

¹⁸ Les tranches variables prévues correspondent à 20% des montants annuels d'AB.

Titre de l'opération	Nr. tranches (tr. de perf.)	Conditionnalités
		<p>de la SCADD (revue annuelle, y compris matrices sectorielles), et (iii) au respect des dispositions contenues dans le Protocole du CGAB (bilan annuel CGAB).</p> <p>La « tranche variable annuelle » sera déboursée sur la base des critères utilisés pour la tranche fixe annuel et des résultats de l'année n-2 selon l'évolution (i) de la lutte contre la corruption, (ii) du contrôle externe et (iii) de la mobilisation des ressources propres. Pour chaque critère, un montant de 0,4 millions d'Euro sera décaissé selon l'évolution de l'indicateur relatif mentionné dans la matrice de la SCADD. Le montant maximal sera de 1,2 millions d'Euro.</p>
ABG 2013-16 SCADD (CH)	4+4 (0)	<p>« Tranche fixe » : (i) d'une part, appréciation positive du FMI (concernant la bonne gestion des agrégats macroéconomiques et la réalisation de progrès en matière de stabilisation et de réformes économiques) ; (ii) d'autre part, appréciation globale positive de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures et réformes définies dans la Matrice SCADD pour l'année n-1 (appréciation conjointe des PTF).</p> <p>« Tranche annuelle de performance » : évaluation positive par le gouvernement suisse des progrès réalisés dans la mise en œuvre de quelques mesures ou réformes spécifiques définies dans la Matrice de performance de l'année n-1 dans les domaines : i) des finances publiques, ii) de l'approfondissement du processus de décentralisation et iii) de la transparence dans la mobilisation et la gestion des ressources y inclus celles provenant de l'exploitation des ressources naturelles. La définition de ces critères spécifiques de déboursement pour les années suivantes sera agréée avec le GdB par échange de lettres.</p>

4.2 ABS

Tableau 5 Aperçu de la structure de décaissement et des déclencheurs utilisés par les PTF

Titre de l'opération	Nr. tranches (dont variables)	Conditionnalités
Education		
ABS FC-EPT (BM)	3	<p>Afin que les tranches fixes de cette initiative soient décaissées, le gouvernement du Burkina Faso s'est engagé à appliquer les mesures préliminaires suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Révision du programme de travail 2009 pour l'éducation de base ; 2) Identification d'écoles qui n'appliquent pas correctement les lois et réglementations concernant la taille des classes et l'admission des nouveaux élèves ; 3) Application continue de la stratégie de décentralisation pour l'éducation de base ; 4) Développement de lignes directives pour la rédaction d'une stratégie nationale dans le domaine de l'éducation secondaire en 2009 ; 5) Publication d'un arrêté ministériel portant sur la régulation et les conditions du redoublement d'années scolaires ; 6) Introduction d'un système de contrôle pour évaluer le temps de travail des professeurs dans l'éducation primaire et secondaire ; 7) Adoption d'un plan d'action pour appliquer la stratégie d'évaluation du niveau des élèves dans l'éducation primaire et secondaire ; 8) Introduction d'un système d'apprentissage basé sur les ressources des institutions de l'éducation secondaire, technique et professionnelle ; 9) Adoption d'une stratégie provisoire portant sur la santé et l'alimentation dans les établissements scolaires.

Titre de l'opération	Nr. tranches (dont variables)	Conditionnalités
Eau et assainissement		
ABS ASEA (DK)	12 (6)	<p>La tranche fixe représente 70% du montant annuel de l'appui budgétaire sectoriel et est liée au critères de performance du secteur Eau et Assainissement qui se résume : (i) au maintien d'une politique macroéconomique et budgétaire promouvant la stabilité macroéconomique ; (ii) à la mise en œuvre satisfaisante de la SRFP ; (iii) à l'atteinte des cibles des indicateurs de la matrice CGAB-CSLP ; (iv) à l'appréciation globalement satisfaisante de la politique et des stratégies sectorielles AEPA et (v) à la gestion satisfaisante des finances publiques dans le secteur AEPA et au respect de l'additionnalité.</p> <p>La tranche variable représente 30% du montant débloqué chaque année. Le niveau de décaissement de la tranche variable dépend de l'atteinte des cibles des indicateurs relatifs aux performances sectorielles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural ; • Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain ; • Pourcentage de points d'eau modernes fonctionnels en milieu rural ; • Pourcentage de systèmes d'adduction d'eau potable simplifiés fonctionnels en milieu rural ; • Nombre de nouvelles latrines améliorées réalisées en milieu rural (2009 et 2010). • Taux d'accès à l'assainissement en milieu rural (à partir de 2011). • Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain. • Finalisation de l'opérationnalisation de la stratégie d'assainissement en milieu rural. • Finalisation de la situation de référence en matière d'assainissement rural.
ABS ASEA (SE)	12 (6)	<p>La tranche fixe représente 70% du montant annuel de l'appui budgétaire sectoriel et est liée au critères de performance du secteur Eau et Assainissement qui se résume : (i) au maintien d'une politique macroéconomique et budgétaire promouvant la stabilité macroéconomique ; (ii) à la mise en œuvre satisfaisante de la SRFP ; (iii) à l'atteinte des cibles des indicateurs de la matrice CGAB-CSLP ; (iv) à l'appréciation globalement satisfaisante de la politique et des stratégies sectorielles AEPA et (v) à la gestion satisfaisante des finances publiques dans le secteur AEPA et au respect de l'additionnalité.</p> <p>La tranche variable représente 30% du montant débloqué chaque année. Le niveau de décaissement de la tranche variable dépend de l'atteinte des cibles des indicateurs relatifs aux performances sectorielles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural ; • Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain ; • Pourcentage de points d'eau modernes fonctionnels en milieu rural ; • Pourcentage de systèmes d'adduction d'eau potable simplifiés fonctionnels en milieu rural ; • Nombre de nouvelles latrines améliorées réalisées en milieu rural (2009 et 2010). • Taux d'accès à l'assainissement en milieu rural (à partir de 2011). • Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain. • Finalisation de l'opérationnalisation de la stratégie d'assainissement en milieu rural. <p>Finalisation de la situation de référence en matière d'assainissement rural.</p>
PAPS EPA (UE)	9 (4)	<p>Les conditions générales de décaissement de toutes les tranches sont les suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Cadre macroéconomique: progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la FRPC 2007-2010 et à son terme, mise en œuvre satisfaisante d'un nouveau mécanisme de suivi macroéconomique; 2) Gestion des finances publiques: progrès satisfaisants de la SRFP; 3) Politique et stratégie: progrès satisfaisants dans la mise en œuvre du PN-APEA: permanence du programme, continuité (et amélioration si nécessaire) des budgets-programmes, coordination des PTFs et poursuite du dialogue

Titre de l'opération	Nr. tranches (dont variables)	Conditionnalités
		sectoriel, fiabilité du système de suivi-évaluation et renforcement des capacités. En ce qui concerne le décaissement des tranches variables, un nombre limité d'indicateurs/mesures est prévu afin de délimiter le montant à décaisser.
Santé		
PAPS Santé (UE)	6 (3)	<p>Toutes les tranches sont soumises aux conditions générales suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Stabilité macroéconomique: Progrès satisfaisants dans la poursuite de la mise en œuvre d'une politique de stabilité macroéconomique - appréciés sur base de l'évaluation faite par le Fonds Monétaire International (FMI) lors de ses revues ou toute autre évaluation jugée pertinent; 2) Gestion des finances publiques: Progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la stratégie de réformes en matière de gestion des finances publiques, appréciés sur base des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la POSEF et de son plan d'action triennal glissant. Cette appréciation sera basée sur des analyses conjointes effectuées dans le cadre de la revue du secteur, de la revue SCADD, des évaluations faites dans le cadre du protocole CGAB et de toute autre évaluation pertinent; 3) Politique et stratégie sectorielle (PNDS): Progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la PNS PNDS, appréciés au travers du dialogue sectoriel et sur base du cadre de suivi et évaluation de la performance du secteur santé et de ses matrices de mesures et indicateurs stratégique; 4) Transparence budgétaire : Appréciation satisfaisante de la transparence budgétaire, à savoir la publication du projet de budget ou du budget voté de l'année fiscale courante ou de l'année précédente, et améliorations en matière de disponibilité ou d'accessibilité, de régularité, d'exhaustivité et de qualité des informations budgétaires. <p>En plus des conditions générales ci-dessus, le décaissement de chaque tranche variable de performance sera soumis au respect de la condition spécifique et aux conditions de décaissements ci-dessous:</p> <p>Condition spécifique préalable au décaissement des tranches variables: Augmentation de la part du budget du Ministère de la santé dans le budget de l'Etat pour les années 2013-2015.</p> <p>Conditions de décaissement spécifiques à chacune des tranches variables: Chaque décaissement concernant les tranches variables sera soumis au respect des engagements définis dans le cadre de l'évaluation de la performance et dépendra du niveau d'atteinte des cibles fixées pour chacun des indicateurs/mesures retenus.</p>

4.3 Matrices de performance du CGAB

Les tableaux ci-dessous présentent le contenu de la matrice de performance du CGAB pour deux années (2009 et 2012) qui illustrent les évolutions de la matrice sur la période d'évaluation.

Tableau 6 Matrices de performance CGAB 2009

	Mesures	Indicateurs
Axe 1. Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité		
Assurer un taux moyen de croissance du PIB réel de 7% par an, une inflation inférieure à 3% et une croissance du PIB par habitant d'au moins 4% par an.		
1	Adopter le projet de loi de finances 2010 sur la base des plafonds sectoriels du CDMT global 2010-2012 conforme aux priorités du CSLP	1 Taux de réalisation des recettes fiscales: i) Taux de réalisation des recettes fiscales par rapport aux prévisions de la LF, ii) Taux de réalisation des recettes fiscales par rapport au programme FRPC
2	Mette en œuvre la stratégie globale de la politique fiscale notamment par l'adoption et la soumission à l'Assemblée Nationale de propositions détaillées de réforme de la TVA, de l'impôt sur les sociétés et du code des investissements.	2 Allocations budgétaires des secteurs prioritaires (santé, éducation de base et finances et budget) hors dette, exonérations, projets sur financements extérieurs et contrepartie nationales de projets sur financements extérieurs
3	Elaborer et adopter la stratégie d'implantation du Budget-Programme et démarrer sa mise en œuvre	3 Taux d'exécution du budget (phase liquidation)

	Mesures		Indicateurs
	dans au moins trois ministères pilotes (MS, MEBA, MAHRH)		
4	Elaborer le cadre de cohérence du Programme sectoriel du développement rural productif PROSDR(p)	4	Délais d'accomplissement des formalités de création juridique des entreprises (jours ouvrables) et Coûts de créations d'entreprises
5	Elaborer les TDR pour le recrutement d'un partenaire technique de référence pour la gestion de l'abattoir frigorifique de Ouagadougou et lancer l'avis de recrutement	5	Réduction de l'indice de rigidité de l'emploi
6	Elaborer un plan d'actions triennal 2009-2011 pour la restructuration et le soutien de la filière coton	6	Le taux brut de scolarisation
7	Formaliser le cadre de concertation des acteurs et des partenaires de la filière coton	7	Le Taux Brut d'Admission (TBA)
8	Elaborer au moins deux (2) cyberstratégies sectorielles afin de favoriser l'intégration des TIC dans les politiques sectorielles de développement	8	Efficacité du système: i) Elèves par maître, ii) Livre de calcul par élève et Livre de lecture par élève
9	Développer un système intégré de gestion des activités des CEFORE, et créer le CEFORE au niveau des régions du Centre-Nord, de l'Est, du Centre-Ouest et du Sud-Ouest	9	Taux d'achèvement primaire en (%)
10	Appuyer la mise en œuvre des mesures prioritaires du plan stratégique de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF), en lui accordant le statut d'utilité publique	10	CSPS respectant les normes en personnel (%)
11	Appuyer la mise en œuvre des mesures prioritaires du plan stratégique de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF), en lui délivrant un titre de propriété (titre foncier)	11	Taux d'accouchement assisté par du personnel qualifié (%)
12	Appuyer la mise en œuvre des mesures prioritaires du plan stratégique de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF), en mettant en place un fonds de renforcement des capacités du secteur privé	12	Taux de vaccination
13	Elaborer un plan d'actions de mise en œuvre de la stratégie globale de promotion des exportations au Burkina Faso	13	Pourcentage des dépôts MEG n'ayant pas connu de rupture de stock
14	Elaborer le document de politique nationale qualité et son projet de plan d'actions visant la mise en place d'un système national de normalisation, de certification et d'accréditation pour les produits burkinabé	14	Nombre de nouveaux contacts par an
15	Adopter le document de politique sectorielle du MCPEA et élaborer son plan d'actions	15	Taux d'accès à l'eau potable
Axe 2. Améliorer l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale			
Accroître, à un coût raisonnable, le taux brut de scolarisation au primaire pour atteindre le niveau de 70% en 2010, en particulier pour les enfants et les filles			
16	Adopter la politique sous sectorielle des Enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique et élaborer son projet de plan d'actions	16	Taux d'accès aux infrastructures d'assainissement
Accroître l'espérance de vie à au moins 60 ans à l'horizon 2015 notamment en favorisant l'accès aux services de santé, l'eau potable et en améliorant la qualité de la nourriture des populations pauvres ainsi que l'assainissement de leur cadre de vie			
17	Adopter et mettre en place le dispositif d'opérationnalisation et de suivi évaluation de la stratégie de contractualisation entre le ministère de la santé et toutes les structures intervenant dans le domaine de la santé et démarrer sa mise	17	Pistes rurales construites (km)

	<i>Mesures</i>		<i>Indicateurs</i>
	en œuvre		
18	Valider le budget programme 2009-2011 du secteur Eau et Assainissement et prendre en compte son financement dans les priorités du MAHRH	18	Taux d'électrification
Axe 3. Elargir les opportunités d'emplois et d'activités génératrices de revenus			
Assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable			
19	Adopter en Conseil des Ministres le projet de Loi foncière rurale et le soumettre à l'Assemblée Nationale	19	Part du budget -hors dette, financement extérieur projet, exonérations et subventions- transférée aux collectivités territoriales : Régions et communes, en % (sur la base des dotations de la loi de finances)
20	Assurer le fonctionnement régulier du système d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SISAN) et la gestion des stocks de sécurité alimentaire et d'intervention	20	Part des marchés publics conclus dans le délai de validité des offres
Axe 4. Promotion de la bonne gouvernance			
Promouvoir la bonne gouvernance politique, administrative et locale			
21	Elaborer le plan d'accompagnement de la politique nationale genre et démarrer sa mise en œuvre	21	Répartition de marchés publics par procédures de passation (appel d'offres ouvert, appel d'offres restreint, gré à gré)
22	Inscrire dans la loi de finances 2010 les ressources financières à transférer d'une part au FPDCT, et d'autre part, aux collectivités territoriales pour les charges récurrentes dans le domaine de l'éducation de base, y compris les fonds écoles, et pour les investissements de réhabilitation dans le domaine de l'AEPA, portant sur les infrastructures et charges attachées aux compétences transférées.	22	Délai de production et transmission des comptes de gestion et des projets de lois de règlement
23	Transférer à partir de 2010 les ressources programmées pour la construction des infrastructures scolaires au profit des quarante-neuf (49) communes urbaines, sur la base des protocoles établis.	23	Rapport général annuel d'activités de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat (ASCE)
24	Elaborer des Plans Communaux de Développement intégrant le volet sectoriel eau potable et assainissement eaux usées et excréta (PCD-AEPA) au profit de 211 communes du Burkina, et inscrire une dotation de 300 millions dans la loi de finances 2010	24	Rapport public de la Cour des Comptes
25	Renforcer la transparence budgétaire au niveau des collectivités territoriales	25	Contrôle du service fait par la Direction Générale du Contrôle Financier
Promouvoir la bonne gouvernance économique			
26	Poursuivre la déconcentration de la DGMP dans trois ministères (MAHRH, MID, MESSRS) et trois nouvelles régions (Mouhoun, Est et Sahel)	26	Marchés audités par l'IGF en nombre et en valeur: i) Le nombre de marchés publics audités, ii) La part en valeur des marchés publics audités
27	Renforcer la transparence des finances publiques en améliorant l'accès du public à l'information	27	Etendue, nature et suivi de la vérification externe à travers le rapport public de la Cour des Comptes
28	Relire la politique nationale de lutte contre la corruption et adopter son plan d'actions de concert avec tous les acteurs	28	L'indice de perception de la corruption annuel publié par Transparency International
29	Renforcer le contrôle du service fait par la DGCF		
30	Mettre en place la Chambre de discipline budgétaire et financière au sein de la Cour des Comptes et démarrer l'instruction des dossiers		

Tableau 7 Matrices de performance CGAB 2012

	Mesures		Indicateurs
Axe 1. Développement des piliers de la croissance accélérée			
	Promotion des pôles de croissance		Macroéconomie
1	Mettre en place des Instruments institutionnels de gestion et d'amélioration du climat des affaires dans la zone du projet pôle de croissance de Bagré	1	Taux de croissance du PIB réel
2	Adopter une loi sur le partenariat public privé (PPP)	2	Taux d'inflation annuel moyen
	Développement du secteur agricole (agriculture, élevage, pêche et foresterie)		Développement des PME/PMI
3	Adopter le Programme national du secteur rural (PNSR) en Conseil des Ministres	3	Nombre d'unités de transformation créées par an
4	Mettre en place des structures et organes de sécurisation foncière en milieu rural		Promotion du secteur agricole
	Sécurité alimentaire et nutritionnelle	4	Taux de couverture céréalière apparent
5	Elaborer la politique nationale de sécurité alimentaire et son plan d'action	5	Taux de mise en valeur des aménagements fonctionnels
	Développement des mines	6	Taux de couverture vaccinale de la volaille contre la maladie de Newcastle
6	Adopter le nouveau code minier		Développement des infrastructures de soutien
	Développement de l'artisanat, des industries culturelles et touristiques	7	Nombre de kilomètres du réseau routier entretenu et aménagé: i) kilomètres de routes entretenues, ii) kilomètres de pistes rurales aménagées
7	Elaborer la stratégie nationale de promotion de l'artisanat et son plan d'action	8	Pourcentage de véhicules poids lourds en surcharge sur les grands axes routiers inter-Etats
	Développement des petites et moyennes entreprises/ petites et moyennes industries (PME/PMI)	9	Taux d'accès à l'électricité: i) taux d'électrification: national, urbain, rural, ii) taux de couverture
8	Implanter des bornes parcellaires dans les zones industrielles de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso pour leur viabilisation		Développement de l'artisanat, des industries culturelles et touristiques
	Développement des infrastructures de soutien (transports, TIC, énergie, urbanisation, institutions de soutien)	10	Nombre de touristes enregistrés par an
9	Adopter deux décrets, l'un sur les conditions d'accès à la profession de transporteur et l'autre sur les structures consultatives du transport		Pauvreté
10	Poursuivre la mise en œuvre des réformes du Fonds d'entretien routier du Burkina (FER-B)	11	Incidence de la pauvreté: i) globale, ii) urbaine, iii) rurale
11	Réaliser des infrastructures de base en télécoms/TIC dans 6 chefs-lieux de provinces		
12	Réaliser la tranche annuelle du programme de construction de 10000 logements sociaux et économiques		
13	Créer l'Agence burkinabè de la normalisation, de la métrologie et de la qualité (ABNMQ)		
	Promotion de l'intégration économique et du commerce extérieur		
14	Formuler le volet national des programmes de développement de l'UEMOA et de la CEDEAO		
Axe 2. Consolidation du capital humain et promotion de la protection sociale			
	Emploi et accroissement des revenus		Emploi et accroissement des revenus
15	Valider les stratégies et plans d'actions régionaux de l'emploi des 13 régions du Burkina Faso	12	Évolution des salariés déclarés à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS): i) hommes, ii) femmes

	Mesures		Indicateurs
	Développement de l'éducation, de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels		Développement de l'éducation, de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels
16	Elaborer la stratégie nationale de mise en œuvre des infrastructures éducatives	13	Taux brut de scolarisation: i) national, ii) filles
17	Mettre en place le Comité d'administration et de gestion (CAGES) dans les établissements publics d'enseignement secondaire technique et professionnel	14	Taux d'achèvement du primaire: i) national, ii) filles
	Santé et nutrition	15	Nombre de nouveau déclarés alphabétisés dont: femmes
18	Elaborer le plan de développement des ressources humaines pour la santé	16	Pourcentage des effectifs de l'enseignement technique et professionnel dans les établissements publics et privés par rapport à l'ensemble des effectifs du post primaire et du secondaire: i) national, ii) filles
19	Assurer la disponibilité des premiers kits d'urgence pour la prise en charge totale du paludisme des enfants de moins de 5 ans (201 000 kits au moins) et des femmes enceintes (22 000 kits au moins)		Santé et nutrition
	Promotion de la protection sociale	17	Proportion de couple-années de protection
20	Adopter la Politique nationale de protection sociale (PNPS) et son plan d'action	18	Prévalence de l'insuffisance pondérale (poids/âge) chez les enfants de moins de cinq ans
		19	Proportion des personnes séropositives justifiables du traitement ARV et qui sont sous ARV
		20	Taux d'accouchement assisté par du personnel qualifié
			Eau potable et assainissement
		21	Taux d'accès à l'eau potable: i) urbain, ii) rural
		22	Taux d'accès à l'assainissement urbain
			Gestion des déchets solides
		23	Pourcentage des communes dotées d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides
Axe 3 : Renforcement de la gouvernance			
	Renforcement de la gouvernance économique		Gouvernance locale
21	Adopter la politique nationale de lutte contre la corruption et son plan d'action	24	Part du budget transférée aux collectivités territoriales
22	Elaborer les budgets programmes de 20 ministères et institutions		Développement durable, gestion de l'environnement et des ressources naturelles
	Renforcement de la gouvernance politique et administrative	25	Durée moyenne de traitement des affaires commerciales
23	Opérationnaliser le fonds d'assistance judiciaire		Gouvernance économique
24	Effectuer le recensement biométrique des agents de la fonction publique	26	Taux de réalisation des recettes fiscales: i) loi de finances, ii) programme, iii) taux de pression fiscale
	Consolidation de la gouvernance locale	27	Allocations budgétaires des secteurs éducation, santé, économie et finances: i) MENA, ii) MS, iii) MEF
25	Adopter le plan d'actions opérationnel de la Stratégie nationale de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation (SNRC-AD) prenant en compte des modules de formation des Instituts régionaux d'administration (IRA)	28	Répartition des marchés publics par procédures de passation: i) appel d'offre ouvert, ii) appel d'offre restreint, iii) gré à gré
	Renforcement des programmes de réduction des	29	Rapport public de la Cour des comptes

	<i>Mesures</i>		<i>Indicateurs</i>
	inégalités de genre		
26	Mettre en place un fonds national genre	30	Indice de perception de la corruption (IPC)
	Renforcement des programmes de maîtrise de la croissance démographique		Efficacité de l'aide
27	Evaluer le niveau de prise en compte de la dynamique de population dans 7 plans régionaux de développement (PRD)	31	Pourcentage des apports d'aide utilisant les systèmes nationaux de gestion des finances publiques
	Gestion de l'environnement et l'utilisation optimale des ressources naturelles	32	Prévisibilité de l'appui budgétaire à moyen terme
28	Former les cellules environnementales de 9 ministères pour assurer l'intégration de la dimension environnementale dans leurs politiques sectorielles	33	Nombre d'unités parallèles de gestion des projets
29	Elaborer les projets des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) des agences de l'eau du Mouhoun et des Cascades	34	Pourcentage de partenaires techniques et financiers appliquant la division du travail
	Mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire		Développement durable, gestion de l'environnement et des ressources naturelles
30	Adopter l'avant-projet de loi du Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT)	35	Quantités de bois produites dans les forêts aménagées (stères)
		36	Superficie de forêts aménagées par an (ha)

5 Détails sur les tranches

5.1 ABG

Tableau 8 Tranches prévues entre 2009 et 2014 en milliers de FCFA

Titre de l'opération	Tranche 1		Tranche 2		Tranche 3		Tranche 4		Tranche 5		Tranche 6	
	Montant planifié	Mois / Année	Montant planifié	Mois / Année	Montant planifié	Mois / Année	Montant planifié	Mois / Année	Montant planifié	Mois / Année	Montant planifié	Mois / Année
ABG (CSLP)												
Banque Mondiale												
CARSP 8 (BM) - Tranche unique	41.697.000	06 & 12/2008										
CARSP 9 (BM) - Tranche unique	46.517.000	06 & 12/2009										
CARSP 10 (BM) - Tranche unique	43.766.127	06 & 12/2010										
CARSP 11 (BM) - Tranche unique	62.500.000	05 & 11/2011										
Union européenne												
OMD (UE) - Tranche de base	29.750.000	01-03/2009	29.750.000	01-03/2010	29.750.000	01-03/2011	19.250.000	01-03/2012	19.250.000	01-03/2013	19.250.000	01-03/2014
OMD (UE) - Tranche de performance	0	01-03/2009	0	01-03/2010	0	01-03/2011	10.500.000	01-03/2012	10.500.000	01-03/2013	10.500.000	01-03/2014
OMD (UE) - Tranche annuelle de performance	5.250.000	01-03/2009	5.250.000	01-03/2010	5.250.000	01-03/2011	5.250.000	01-03/2012	5.250.000	01-03/2013	5.250.000	01-03/2014
OMD (UE) – FLEX/V-FLEX	15.362.512	01-03/2010	642.837	01-03/2012	5.838.017	01-03/2014						
OMD (UE) – Crise alimentaire ¹⁹	6.300.003	01-03/2013										
OMD (UE) – TAP Décentralisation	2.295.849	01-03/2013	3.279.785	01-03/2014								
Banque Africaine de développement												
PASRP 4 - Prêt	14.254.440	07/2009										
PASRP 5 - Prêt	13.029.758	08/2010										
PASRP 5 - Don	7.809.230	08/2010										

¹⁹ Cette tranche se constitue de montants non-décaissés des tranches variables précédentes.

Titre de l'opération	Tranche 1		Tranche 2		Tranche 3		Tranche 4		Tranche 5		Tranche 6	
	Montant planifié	Mois / Année	Montant planifié	Mois / Année	Montant planifié	Mois / Année	Montant planifié	Mois / Année	Montant planifié	Mois / Année	Montant planifié	Mois / Année
PASCACAF - Don	18.248.725	10/2011	18.248.725	06/2012								
Partenaires bilatéraux												
ABG 2009-10 CSLP (DE) - Tranche CSLP	1.967.871	3 ^{ème} trimestre 2009	2.951.806	2 ^{ème} trimestre 2010								
ABG 2009-10 CSLP (DE) - Tranche Macro	1.967.871	3 ^{ème} trimestre 2009	2.951.806	2 ^{ème} trimestre 2010								
ABG 2009-11 CSLP (CH) - Tranche de base y compris avenant 2012	1.712.000	02/2009	1.712.000	10/2010	1.712.000	10/2011	3.249.000	01/2012				
ABG 2009-11 CSLP (CH) - Tranche de performance (fixe)	1.712.000	02/2009	1.712.000	10/2010	1.712.000	10/2011						
PAM II (DK) - Tranche de base	3.578.000	01/2009	3.578.000	01/2010	3.578.000	01/2011	2.526.000	01/2012				
PAM II (DK) - Tranche de performance (fixe)	894.600	01/2009	894.600	01/2010	894.600	01/2011	631.600	01/2012				
ABG 2009-11 CSLP (FR) - Tranche de base	2.623.828	2009	2.623.828	2010	2.623.828	2011						
ABG 2009-11 CSLP (FR) - Tranche de performance (fixe)	1.639.892	2009	1.639.892	2010	1.639.892	2011						
ABG 2009-13 CSLP (NL)	13.447.118	2009	11.807.226	2010	13.447.118	2011	11.807.226	2012	11.807.226	2013		
ABG 2009-12 CSLP (SE) – Tranche Fixe	6.390.000	2009	6.248.000	2010	6.248.000	2011	6.248.000	2012				
ABG 2009-12 CSLP (SE) – Tranche Variable	1.562.000	2010	1.562.000	2011	1.562.000	2012						
ABG (SCADD)												
Banque Mondiale												
CCC 1 (BM) - Tranche unique	45.000.000	04 & 10/2012										
CCC 2 (BM) - Tranche unique	35.000.000	04 & 10/2013										

Titre de l'opération	Tranche 1		Tranche 2		Tranche 3		Tranche 4		Tranche 5		Tranche 6	
	Montant planifié	Mois / Année	Montant planifié	Mois / Année	Montant planifié	Mois / Année	Montant planifié	Mois / Année	Montant planifié	Mois / Année	Montant planifié	Mois / Année
CCC 3 (BM) - Tranche unique ²⁰	48.589.000	05 & 11/2014										
Union européenne												
cf. Contrat OMD - période CSLP												
Banque Africaine de développement												
PAPSP - Prêt	7.476.020	10/2014										
Partenaires bilatéraux												
ABG SCADD 2013-15 (DE) - Tranche fixe (SRFP/POSEF)	1.836.679	1 ^{er} trimestre 2013	1.836.679	1 ^{er} trimestre 2014								
ABG SCADD 2013-15 (DE) - Tranche variable (SRFP/POSEF)	787.148	1 ^{er} trimestre 2013	787.148	1 ^{er} trimestre 2014								
ABG 2013-16 SCADD (CH) - Tranche de base	2.000.000	2013	2.000.000	2014								
ABG 2013-16 SCADD (CH) - Tranche de performance (fixe)	2.000.000	2013	2.000.000	2014								
PAM III (DK) - Tranche fixe	1.684.000	01-03/2012	4.421.000	01-03/2013	4.421.000	01-03/2014						
PAM III (DK) - Tranche variable	421.052	05-07/2012	1.105.264	05-07/2013	1.105.264	05-07/2014						
ABG 2012-14 SCADD (FR) - Tranche de base	2.951.806	2012	2.951.806	2013	2.951.806	2014						
ABG 2012-14 SCADD (FR) - Tranche de performance (fixe)	1.311.914	2012	1.311.914	2013	1.311.914	2014						

²⁰ La moitié de la tranche unique du CCC 3 (BM) est fournie en tant que prêt.

Tableau 9 Tranches décaissées entre 2009 et 2014 en milliers de FCFA

Titre de l'opération	Tranche 1		Tranche 2		Tranche 3		Tranche 4		Tranche 5		Tranche 6	
	Montant	Mois / Année	Montant	Mois / Année	Montant	Mois / Année	Montant	Mois / Année	Montant	Mois / Année	Montant	Mois / Année
ABG (CSLP)												
Banque Mondiale												
CARSP 8 (BM) - Tranche unique	41.697.000	2008										
CARSP 9 (BM) - Tranche unique	46.172.111	09/2009	328.272	10/2010								
CARSP 10 (BM) - Tranche unique	45.427.176	10/2010										
CARSP 11 (BM) - Tranche unique	60.146.112	11/2011	178.526	06/2012								
Union européenne												
OMD (UE) - Tranche de base	31.499.999	11/2009	31.499.999	08/2010	31.499.997	08/2011	17.499.999	08/2012	17.499.999	07/2013	17.499.999	08/2014
OMD (UE) - Tranche de performance	11.899.998	08/2012	11.899.998	07/2013	11.899.998	08/2014						
OMD (UE) - Tranche annuelle de performance	3.500.000	11/2009	3.500.000	12/2010	3.499.998	08/2011	3.500.000	08/2012	3.500.000	07/2013	0	08/2014
OMD (UE) – FLEX/V-FLEX	15.359.101	12/2010	642.837	04/2012	5.838.017	03/2014						
OMD (UE) – Crise alimentaire ²¹	6.300.003	06/2013										
OMD (UE) – TAP Décentralisation	2.295.849	03/2014										
Banque Africaine de développement												
PASRP 4 - 2ème Tranche/Prêt	14.270.251	08/2009										
PASRP 5 - Prêt	12.591.225	09/2010										
PASRP 5 - Don	7.809.290	09/2010										
PASCACAF - Don	18.494.871	11/2011	19.581.628	11/2012								
Partenaires bilatéraux												
ABG 2009-10 CSLP (DE) – Tranche CSLP	1.967.871	11/2009	2.951.806	05/2010								
ABG 2009-10 CSLP (DE) – Tranche	1.967.871	11/2009	2.951.806	05/2010								

²¹ Cette tranche se constitue de montants non-décaissés des tranches variables précédentes.

Titre de l'opération	Tranche 1		Tranche 2		Tranche 3		Tranche 4		Tranche 5		Tranche 6	
	Montant	Mois / Année	Montant	Mois / Année	Montant	Mois / Année	Montant	Mois / Année	Montant	Mois / Année	Montant	Mois / Année
Macro												
ABG 2009-11 CSLP (CH) - Tranche de base y compris avenant 2012	1.712.000	07/2009	2.000.000	09/2010	2.131.000	10/2011	3.249.000	11/2012				
ABG 2009-11 CSLP (CH) - Tranche de performance (fixe)	1.712.000	07/2009	2.000.000	09/2010	2.131.000	10/2011						
PAM II (DK) - Tranche de base	3.593.080	03/2009	3.590.712	03/2010	3.579.622	03/2011	2.536.529	03/2012				
PAM II (DK) - Tranche de performance (fixe)	0	2009	895.000	11/2010	895.672	03/2011	631.578	11/2012				
ABG 2009-11 CSLP (FR) - Tranche de base	2.623.828	07/2009	2.623.828	05/2010	2.623.828	06/2011						
ABG 2009-11 CSLP (FR) - Tranche de performance (fixe)	1.639.892	07/2009	1.639.892	09/2010	1.639.892	09/2011						
ABG 2009-13 CSLP (NL)	13.477.118	06/2009	11.807.226	03/2010	13.477.118	06/2011	11.807.226	05/2012	11.807.226	05/2013		
ABG 2009-12 CSLP (SE) – Tranches fixe & variable	5.416.742	07/2009	7.308.342	04/2010	7.757.762	03/2011	8.207.349	07/2012				
ABG (SCADD)												
Banque Mondiale												
CCC 1 (BM) - Tranche unique	45.260.365	10/2012										
CCC 2 (BM) - Tranche unique	34.119.390	09/2013										
CCC 3 (BM) - Tranche unique	48.039.148	01/2014										
Union européenne												
cf. Contrat OMD - période CSLP												
Banque Africaine de développement												
PAPSP - Prêt	3.505.989	03/2015										
Partenaires bilatéraux												
ABG SCADD 2013-15 (DE) – Tranche fixe (SRFP/POSEF)	1.836.614	12/2012	1.836.679	03/2014								
ABG SCADD 2013-15 (DE) – Tranche variable (SRFP/POSEF)	787.082	04/2013	787.148	03/2014								

Titre de l'opération	Tranche 1		Tranche 2		Tranche 3		Tranche 4		Tranche 5		Tranche 6	
	Montant	Mois / Année	Montant	Mois / Année	Montant	Mois / Année	Montant	Mois / Année	Montant	Mois / Année	Montant	Mois / Année
ABG 2013-16 SCADD (CH) - Tranche de base	2.117.000	09/2013	2.156.080	07/2014								
ABG 2013-16 SCADD (CH) - Tranche de performance (fixe)	2.117.000	09/2013	1.617.060	07/2014								
PAM III (DK) - Tranche fixe	1.685.271	12/2012	4.432.557	06/2013	4.428.040	04/2014						
PAM III (DK) - Tranche variable	421.317	12/2012	1.108.270	10/2013	1.128.882	04 & 10/2014						
ABG 2012-14 SCADD (FR) - Tranche de base	2.951.806	07/2012	2.951.806	09/2013	2.951.806	09/2014						
ABG 2012-14 SCADD (FR) - Tranche de performance (fixe)	1.311.914	12/2012	1.311.914	12/2013	1.311.914	04/2015						

5.2 ABS

Tableau 10 Tranches prévues entre 2009 et 2014 en milliers de FCFA

Titre de l'opération	Tranche 1		Tranche 2		Tranche 3		Tranche 4		Tranche 5	
	Montant planifié	Mois / Année	Montant planifié	Mois / Année	Montant planifié	Mois / Année	Montant planifié	Mois / Année	Montant planifié	Mois / Année
Education										
ABS FC-EPT 2009-11 (BM)	9.900.000	07/2009	22.500.000	01/2010	17.500.000	01/2011				
Eau et Assainissement										
ABS AEPA (DE) 2013-2015 – Tranche fixe	1.049.531,2	2013	1.049.531,2	2014						
ABS AEPA (DE) 2013-2015 – Tranche var	393.574,2	2013	393.574,2	2014						
ABS ASEA (DK) – Tranche fixe	2.168.000	2010	3.252.000	2011	4.228.000	2012	4.310.000	2013	4.310.000	2014
ABS ASEA (DK) – Tranche variable	0	2010	1.394.000	2011	1.812.000	2012	1.847.000	2013	1.847.000	2014
ABS ASEA (SE) – Tranche fixe	969.684,6	09/2010	1.455.531,2	2011	1.980.768	2012	2.949.756,9	2013	1.412.826,4	2014
ABS ASEA (SE) – Tranche variable	654.989	2011	880.341,3	2012						
PAPS EPA 2009-14 ²² (EU) – Tranche fixe	2.623.828	01-06/2010	2.951.806	01-06/2011	2.951.806	01-06/2012	4.263.720	01-06/2013	4.263.720	01-06/2014
PAPS EPA 2009-14 (EU) – Tranche var	0	01-06/2010	2.623.828	01-06/2011	2.623.828	01-06/2012	3.607.763	01-06/2013	3.607.763	01-06/2014
Santé										
PAPS Santé 2013-15 (EU) – Tranche fixe	5.247.655	2013	3.935.742	2014						
PAPS Santé 2013-15 (EU) – Tranche var	1.311.914	2013	2.623.828	2014						

²² Prolongée jusqu'en 2016 par avenant; également augmentation du montant total d'EUR 38 million à EUR 52 million, dont EUR 45 million pendant la période d'évaluation.

Tableau 11 Tranches décaissées entre 2009 et 2014 en milliers de FCFA

Titre de l'opération	Tranche 1		Tranche 2		Tranche 3		Tranche 4		Tranche 5	
	Montant	Mois / Année	Montant	Mois / Année	Montant	Mois / Année	Montant	Mois / Année	Montant	Mois / Année
Education										
ABS FC-EPT 2009-11 (BM)	9.910.076	2009	20.924.409	07/2011	17.530.921	09/2012				
Eau et Assainissement										
ABS AEPA (DE) 2013-2015 – Tranche fixe	1.049.531,2	10/2013	1.049.531,2	04/2014						
ABS AEPA (DE) 2013-2015 – Tranche var	344.377,4	10/2013	393.574,2	04/2014						
ABS ASEA (SE) – Tranches fixe & variable	996.215	12/2010	1.858.418,8	08/2011	2.972.000,8	07/2012	2.893.819,7	08/2013	1.412.826,4	08/2014
PAPS EPA 2009-14 (EU) Tranches fixe	2.623.828	12/2009	2.951.806	12/2011	2.951.806	09/2012	2.951.806	10/2013	5.575.634 ²³	03&08/2014
PAPS EPA 2009-14 (EU) Tranches var	0	2009	1.836.679	12/2011	1.508.701	09/2012	1.865.227	10/2013	2.541.833	03&08/2014
Santé										
PAPS Santé 2013-15 (EU) – Tranche fixe	5.247.655	07/2013	3.935.742	08/2014						
PAPS Santé 2013-15 (EU) – Tranche var	1787.148,4	07/2013	1.639.892,5	08/2014						

²³ Les décaissements de la tranche fixe et de la tranche variable en 2014 comprenaient également des reliquats de 2013.

Annexe 5 : Diagrammes de la logique d'intervention

1 Le cadre d'analyse global

Le cadre d'analyse qui est utilisé dans l'évaluation est celui du Cadre Général d'Évaluation (CGE) défini dans l'approche méthodologique de l'OCDE/CAD pour les évaluations d'AB. Ce cadre global est constitué de cinq niveaux le long de la chaîne des résultats, comme suit :

Niveau 1. Le premier niveau de la CGE correspond à la conception (objectifs, modalités, typologies...) et aux intrants (inputs y compris le transfert de fonds, le dialogue et les mesures complémentaires de renforcement des capacités) des opérations d'AB. Ce niveau couvre aussi bien les intrants prévus que les intrants réellement fournis.

Niveau 2. Le deuxième niveau du CGE concerne les produits directs des opérations d'AB, en particulier les nouvelles opportunités créées par la mise en œuvre des AB, en particulier les ressources financières additionnelles sous le contrôle du gouvernement, le cadre de dialogue « PTF-gouvernement », y compris l'alignement et l'harmonisation des matrices de performance, et l'accès à des sources de savoir-faire internes ou complémentaires aux AB.

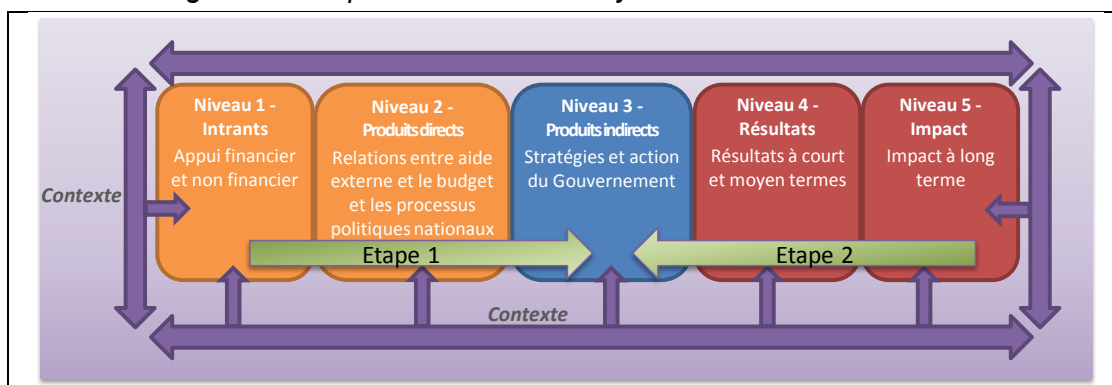
Niveau 3. Le niveau 3 du CGE fait référence aux produits indirects des opérations d'AB. Ces produits correspondent aux changements que le gouvernement réalise (grâce éventuellement à l'appropriation des opportunités fournies par l'AB mais grâce aussi éventuellement à d'autres facteurs) en termes d'améliorations des politiques horizontales et sectorielles et d'améliorations au niveau de la fourniture de services. L'utilisation faite par le GdB des opportunités créées par l'AB et l'interaction avec d'autres types d'aide fournis par les PTF sont au centre de l'analyse.

Niveau 4. Le niveau 4 du CGE traite des résultats escomptés au niveau des bénéficiaires ciblés (la population et les acteurs économiques) par le gouvernement et soutenus par les opérations d'AB. Ces résultats représentent la « réponse » à court-moyen terme des bénéficiaires à l'ensemble des politiques du GdB, y compris celles soutenues par les opérations d'AB (cf. niveau 3), et d'autres facteurs de politique ou d'autres facteurs contextuels.

Niveau 5. Ce niveau porte sur l'impact à moyen-long terme auquel l'AB est censée contribuer. Il comprend une croissance économique renforcée, durable et inclusive, une réduction de la pauvreté liée ou non aux revenus, et une autonomisation et une inclusion sociale des pauvres et des groupes défavorisés (y compris l'égalité et l'équité de genre).

Le schéma ci-dessous reprend de façon synthétique ce cadre. Il montre l'importance du contexte qui est pris en compte à tous les niveaux, en tant qu'ensemble d'éléments qui influent l'atteinte des résultats de développement en interagissant avec : i) les opérations d'AB au niveau de la conception et des produits directs et induits ; et ii) les politiques du GdB.

Illustration 1 Diagramme simplifié du cadre d'analyse utilisé dans l'évaluation



Source: Particip (sur la base des éléments décrits dans l'approche méthodologique du CAD).

2 Les diagrammes de la logique d'intervention

2.1 Approche adoptée pour la reconstruction de la logique d'intervention

Les entretiens avec les principaux acteurs lors de la visite préparatoire et une revue préliminaire des documents clés - notamment les conventions de financement des différentes opérations d'AB et les divers documents politiques et stratégiques du gouvernement - ont permis à l'équipe d'évaluation d'élaborer une première ébauche de la logique d'intervention de l'AB au Burkina Faso. Des logiques d'interventions plus détaillées ont aussi été développées pour les secteurs santé et eau et assainissement. Les trois logiques d'intervention reflètent les changements principaux, directs et indirects, visés par les opérations d'AB, et les liens de causalité les plus importants supposés entre les différents niveaux du CGE. Les mécanismes spécifiques par lesquels ces changements et ces liens devraient se manifester sont identifiés en détail dans la formulation des Questions d'Evaluation (QE).

Chaque cadre logique tente de mettre en exergue les spécificités des AB au Burkina Faso (sans en tirer des conclusions), en particulier au niveau :

- du contexte particulier dans lequel les opérations d'AB ont été mises en œuvre ;
- des caractéristiques et du champ spécifique des opérations d'AB.

Un accent particulier est aussi mis sur l'identification d'éléments contextuels ayant pu influencer la mise en œuvre et les effets de l'AB au Burkina sur la période considérée.

2.2 Détails sur les principales composantes de la logique d'intervention générale

Le schéma ci-dessous reprend les cinq niveaux de la CGE, en y introduisant les spécificités des AB au Burkina Faso et certains éléments contextuels du pays.

Niveau 1 : Intrants (inputs) de l'AB.

Ce niveau porte sur la pertinence des opérations d'ABG et d'ABS, notamment dans les domaines des finances publiques, de la santé, et l'eau et assainissement. Un inventaire détaillé est produit sur :

- les transferts de fonds sur la période considérée,
- le cadre de dialogue lié aux opérations AB, notamment le CGAB (voir chapitre 2) et le choix des indicateurs de performance dans les conventions de financement des appuis budgétaire
- l'appui au développement des capacités fourni par les mêmes bailleurs de fonds ou par d'autres. L'appui au développement des capacités comprendra tant l'assistance technique fournie par les PTFs dans le cadre d'une approche projet et/ou celles fournies en soutien à des programmes gouvernementaux spécifiques, tels que la SRFP/POSEF.

Les éléments contextuels incluent le cadre politico-économique du pays dans la période considérée, les opportunités et les risques liés à l'évolution de ce cadre, le changement des priorités du gouvernement (du CLSP à la SCADD) ; l'évolution du cadre global de l'aide extérieure, notamment les directives des sièges des PTF sur les conditions d'entrée pour la formulation et l'obtention d'un AB.

Niveau 2. Produits directs.

Ce niveau porte sur les nouvelles opportunités créées par l'AB, notamment dans la relation entre le GdB et les PTF. Cela inclut principalement les aspects liés à l'efficacité et au fonctionnement de la coopération au développement à travers l'AB – notamment en matière de :

- accroissement du volume et de la part du financement extérieur mis à disposition par le biais du budget national ;
- renforcement de la prévisibilité des décaissements de fonds extérieurs ;
- amélioration des dialogues sur les politiques, notamment à travers les revues CSLP/SCADD et les groupes sectoriels de dialogue ;
- coordination améliorée de l'assistance technique et du soutien au renforcement des capacités ;
- réduction des coûts de transaction.

Les éléments contextuels incluent une analyse comparative et complémentaire sur l'interaction des opportunités créée par l'AB avec les autres interventions des PTF et/ou d'autres apports sur ressources nationales, en particulier dans le cas du Burkina Faso, les nouvelles recettes issue de l'activité aurifère et des grands programmes sectoriels dans les secteurs ciblés. En ce qui concerne le dialogue, en particulier, l'interaction du dialogue AB avec le cadre de dialogue créé par la SCADD a été l'objet d'analyses approfondies.

Niveau 3. Produits induits.

Ce niveau porte sur le lien entre les opportunités créées par l'AB en matière de financement, dialogue et actions complémentaires (Niveau 2) et la gestion des affaires publiques par le gouvernement, dans le cadre de :

- la gestion macro-économique ;
- l'allocation des dépenses vers des secteurs prioritaires ;
- la gestion des finances publiques ;
- le renforcement des systèmes de gouvernance (avec un accent sur la participation, la transparence et la lutte contre la corruption pour le Burkina Faso), et
- la formulation et mise en œuvre des politiques sectorielles et la fourniture de biens et de services publics (notamment dans les domaines de la santé et de l'eau et assainissement).

L'analyse préliminaire a mis en évidence l'importance de la problématique de l'efficacité des dépenses au Burkina Faso - l'amélioration de la gestion des finances publiques et autres mesures d'accompagnement devant en principe permettre une meilleure exécution des investissements et autres dépenses publiques dans les secteurs prioritaires. Cette approche transversale est prise en compte de manière plus détaillée dans les QEs.

Au niveau sectoriel ainsi qu'au niveau décentralisé, une attention particulière est donnée au renforcement des capacités institutionnelles : par ex. la capacité des institutions sectorielles de préparer des budgets-programmes et/ou des structures déconcentrées et décentralisées de mettre en œuvre les programmes qui leur sont confiés.

Niveau 4. Résultats (outcomes).

Ce niveau porte sur les effets positifs envisagés au niveau des bénéficiaires finals - les utilisateurs de services et les acteurs économiques à la suite d'une amélioration de la gestion des politiques gouvernementales et des actions en matière de dépenses. Ici, l'analyse porte principalement sur les secteurs de la santé et l'eau et assainissement, et sur les tendances en matière de volume et de qualité d'accès aux services, avec un accent particulier sur la réduction des disparités socio-économiques, régionales, et en matière de genre.

Ce niveau prend aussi en compte les résultats des (i) politiques dans les autres secteurs prioritaires (par exemple le volume et la qualité des services dans les secteurs de l'éducation et de l'agriculture) et (ii) stratégies de promotion de la croissance économique et la création d'emploi et (iii) stratégies de promotion de la gouvernance (notamment le renforcement de la participation démocratique et la consolidation de l'Etat de droit).

Niveau 5. Impact.

Ce niveau envisage des effets positifs sur la croissance économique, la réduction de la pauvreté et des disparités régionales, l'équité de genre, l'inclusion sociale des groupes défavorisés, et d'autres objectifs à plus long-terme définis dans les opérations de l'AB et les stratégies du gouvernement. On note en particulier la vision de la SCADD, qui vise « *l'accélération de la croissance et la promotion d'un développement durable, et surtout l'édification d'une société moderne et solidaire* ». La SCADD inclut aussi une dimension politique, déjà décrite en détail dans le Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG, 2005-15), qui entre autres, cherche à « *instaurer une culture démocratique partagée et consensuelle sur des valeurs et des engagements mutuels* ».

2.3 Diagrammes de la logique d'intervention (général et sectoriels)

Illustration 2 Diagramme de la logique d'intervention (niveau général)

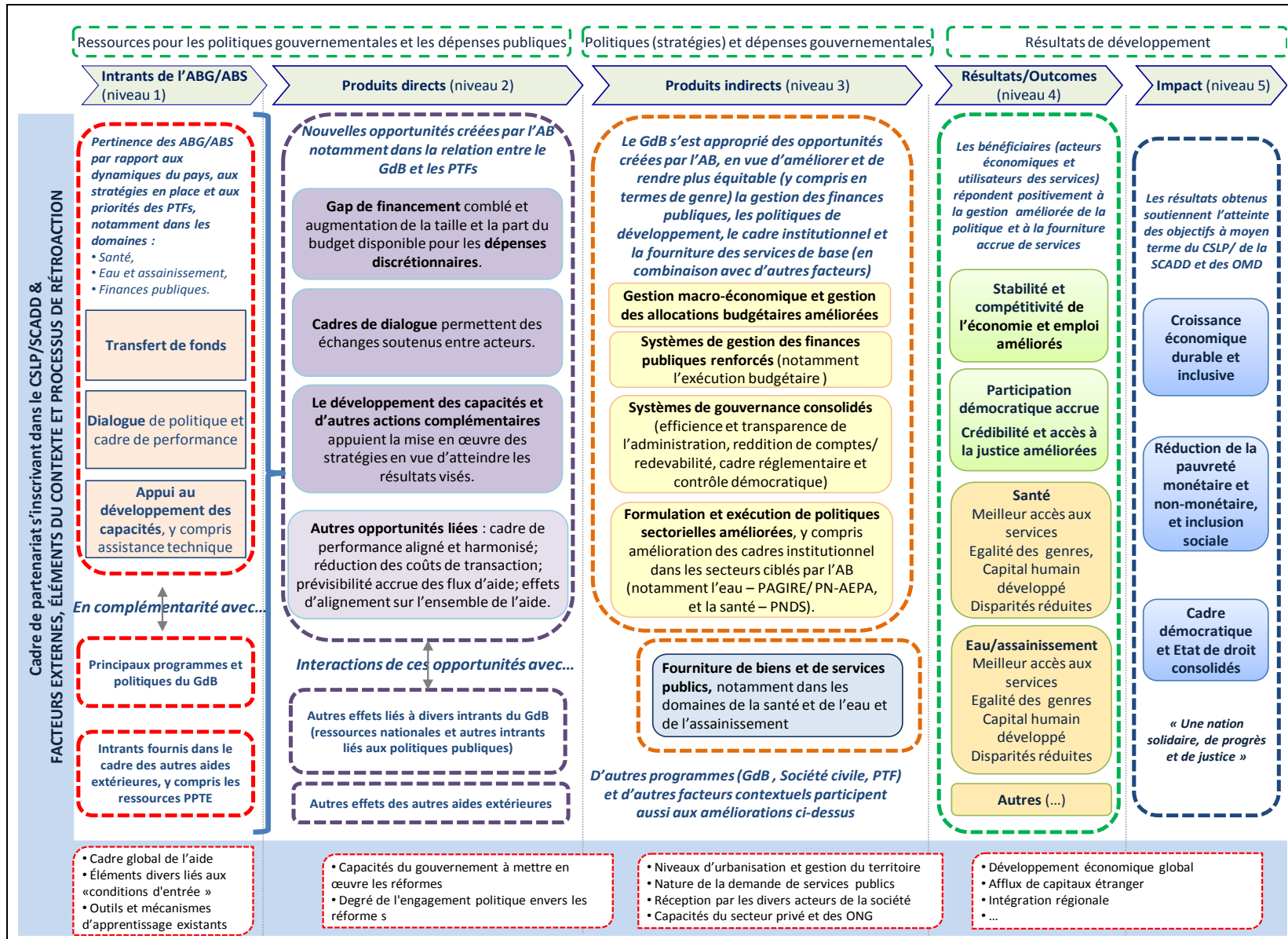


Illustration 3 Diagramme de la logique d'intervention (niveau sectoriel : Eau et assainissement)

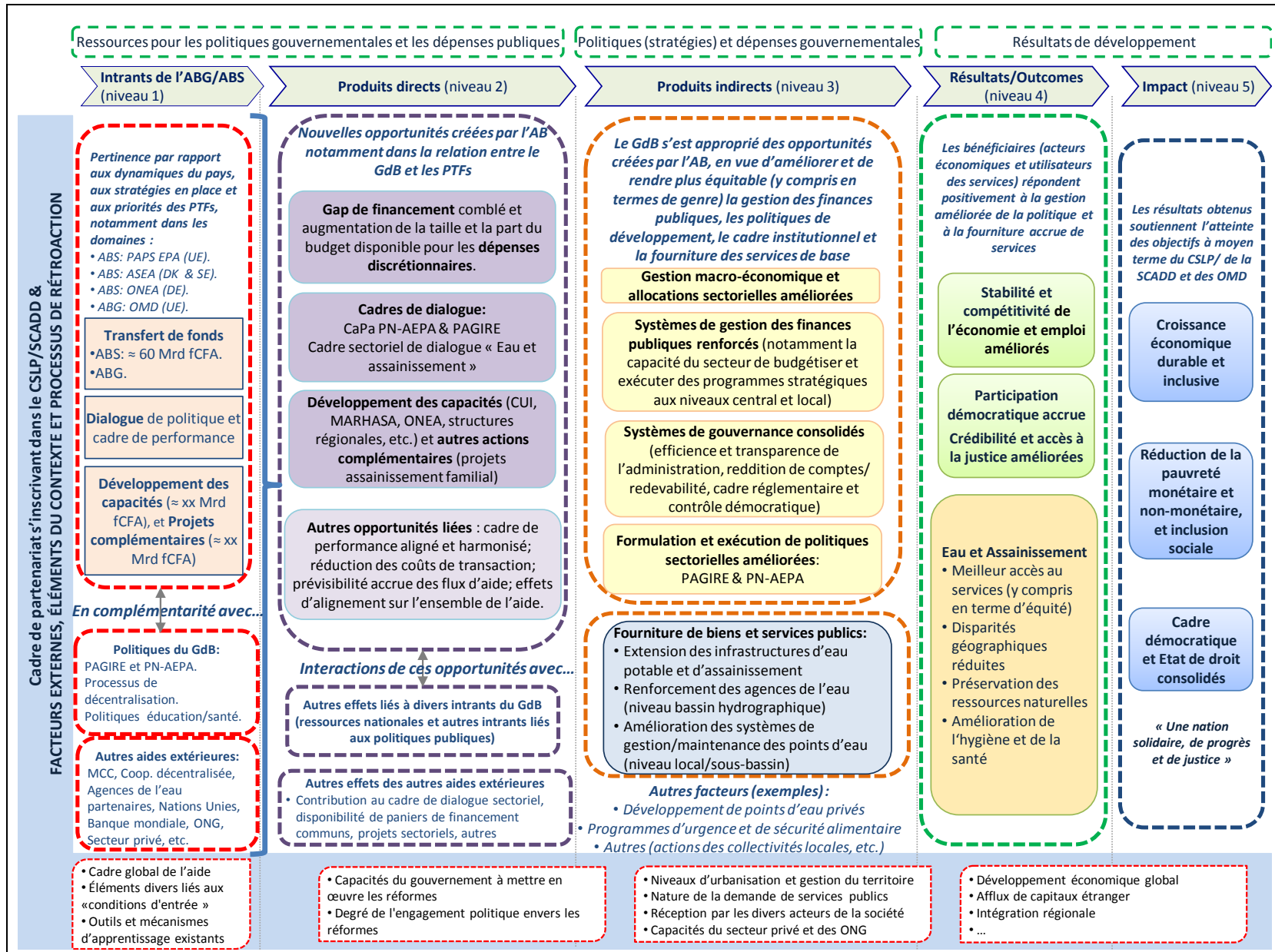
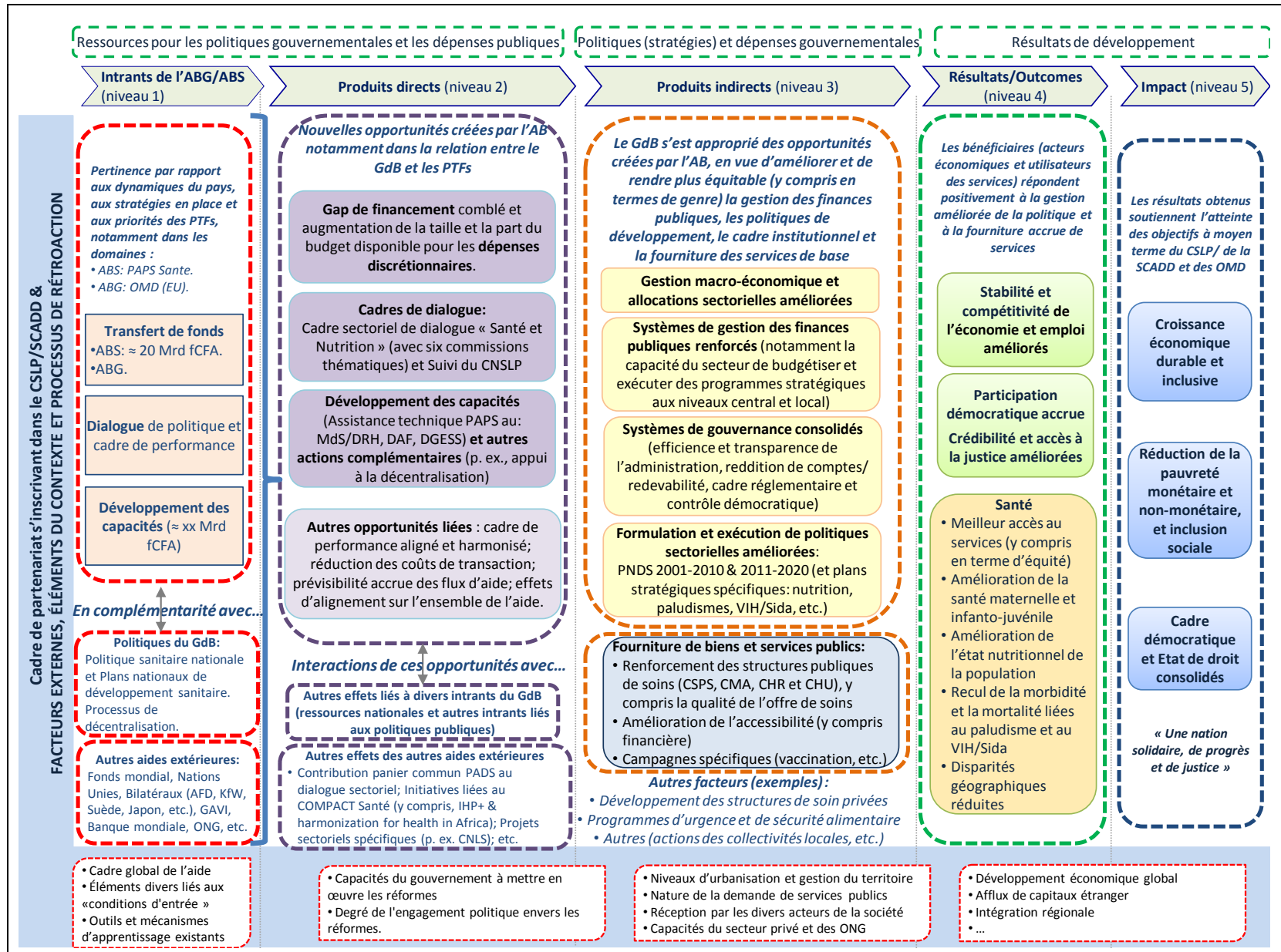


Illustration 4 Diagramme de la logique d'intervention (niveau sectoriel : Santé)



Annexe 6 - Rapport sur l'enquête en ligne

Table des matières

1	Introduction et approche méthodologique	92
2	Détails sur les répondants	92
3	Analyse des réponses	94
3.1	Appropriation, harmonisation et alignement	94
3.2	Dialogue	101
3.3	Renforcement des capacités	108
3.4	Formulation et mise en œuvre de politiques	109
3.5	Leçons.....	119
4	Annexe : Questionnaire initial.....	120

Liste des tableaux

Tableau 1	Aperçu des répondants.....	93
Tableau 2	Répondants à la question « Formulation des réformes »	94
Tableau 3	Répondants à la question « Appropriation des objectifs par le gouvernement »	96
Tableau 4	Répondants à la question « Coordination et harmonisation entre PTF »	97
Tableau 5	Répondants à la question « Prévisibilité de l'aide externe »	98
Tableau 6	Répondants à la question « Efficacité de l'aide publique »	99
Tableau 7	Répondants à la question « Dialogue de politique au niveau global »	101
Tableau 8	Répondants à la question « Amélioration du dialogue sectoriel »	103
Tableau 9	Répondants à la question « Contribution de l'AB au renforcement du dialogue sectoriel »	105
Tableau 10	Répondants à la question « Contribution de l'AB au dialogue entre le MEF et ministères sectoriels »	106
Tableau 11	Répondants à la question « Renforcement des capacités »	108
Tableau 12	Répondants à la question « Formulation et mise en œuvre des politiques »	110
Tableau 13	Répondants à la question « Qualité de la gestion macroéconomique »	111
Tableau 14	Répondants à la question « Répartition des dépenses publiques »	112
Tableau 15	Répondants à la question « Gestion des finances publiques »	113
Tableau 16	Répondants à la question « Volume et qualité des services de base »	114
Tableau 17	Répondants à la question « Atteinte des objectifs de développement »	115
Tableau 18	Répondants à la question « Processus de réformes »	116
Tableau 19	Répondants à la question « Contribution aux réformes sectorielles et à la mise en œuvre des politiques publiques »	117
Tableau 20	Sélection d'extraits de réponses à la question portant sur les leçons à tirer	119

Liste des Illustrations

Illustration 1	Question « Formulation des réformes »	94
Illustration 2	Question « Appropriation des objectifs par le gouvernement »	95
Illustration 3	Question « Coordination et harmonisation entre PTF »	96
Illustration 4	Question « Prévisibilité de l'aide externe »	98
Illustration 5	Question « Efficacité de l'aide publique »	99
Illustration 6	Question « Dialogue de politique au niveau global »	101
Illustration 7	Question « Amélioration du dialogue sectoriel »	102
Illustration 8	Question « Contribution de l'AB au renforcement du dialogue sectoriel »	104
Illustration 9	Question « Contribution de l'AB au dialogue entre le MEF et ministères sectoriels »	106
Illustration 10	Question « Renforcement des capacités »	108
Illustration 11	Question « Formulation et mise en œuvre des politiques »	109
Illustration 12	Question « Qualité de la gestion macroéconomique »	111
Illustration 13	Question « Répartition des dépenses publiques »	112
Illustration 14	Question « Gestion des finances publiques »	113
Illustration 15	Question « Volume et qualité des services de base »	114
Illustration 16	Question « Atteinte des objectifs de développement »	115
Illustration 17	Question « Processus de réformes »	116
Illustration 18	Question « Contribution aux réformes sectorielles et à la mise en œuvre des politiques publiques »	117

1 Introduction et approche méthodologique

Cette enquête en ligne s'adresse à toutes les parties prenantes impliquées dans l'appui budgétaire fourni au Burkina Faso depuis 2009. L'enquête vise à collecter des réponses et des opinions individuelles sur la conception et les effets de l'AB au Burkina Faso.

L'enquête permet de compléter les informations et résultats obtenus à travers d'autres outils de collecte et d'analyse de données et constitue ainsi un élément clé du mix d'outils utilisé dans l'évaluation. Si l'enquête couvre certains aspects liés à l'analyse de l'Etape 2, l'accent est mis sur des aspects relatifs à l'Etape 1 (p. ex. : appropriation par le GdB, harmonisation entre PTF, qualité du dialogue de politique, avancement des processus de réformes, etc.).

Le questionnaire est composé de six sections : une première vise à mieux identifier et catégoriser le répondant et la nature de son engagement dans les opérations d'appui budgétaire au Burkina Faso. Les sections deux à cinq couvrent les aspects principaux relatifs aux questions d'évaluation de l'étape 1. La dernière section demande l'opinion individuelle des répondants sur les leçons à tirer de l'appui budgétaire au Burkina Faso depuis 2009.

Le questionnaire comprend principalement des questions fermées avec quatre options de réponse d'une échelle de 0 à 3 et une option « ne sais pas ». Les répondants ont aussi eu la possibilité de préciser leurs réponses en fournissant des commentaires complémentaires.

2 Détails sur les répondants

Trois principaux groupes cibles sont visés :

- a) Le gouvernement du Burkina Faso (GdB) ;
- b) Les partenaires techniques et financiers (PTF) ; et
- c) Les autres acteurs, y compris les acteurs non-étatiques basés au Burkina Faso (ONGs nationales, presse, etc.).

Les participants ont répondu au même ensemble de questions indépendamment de leur catégorie. Au total, environ 250 personnes ont pu être identifiées et contactées grâce à des sources d'information diverses. 98 ont soumis une réponse complète au questionnaire (taux de réponse d'environ 40%).

Le tableau ci-dessous présente davantage d'informations sur les répondants, y compris le nombre actuel de répondants par groupe cible.

Tableau 1 *Aperçu des répondants*

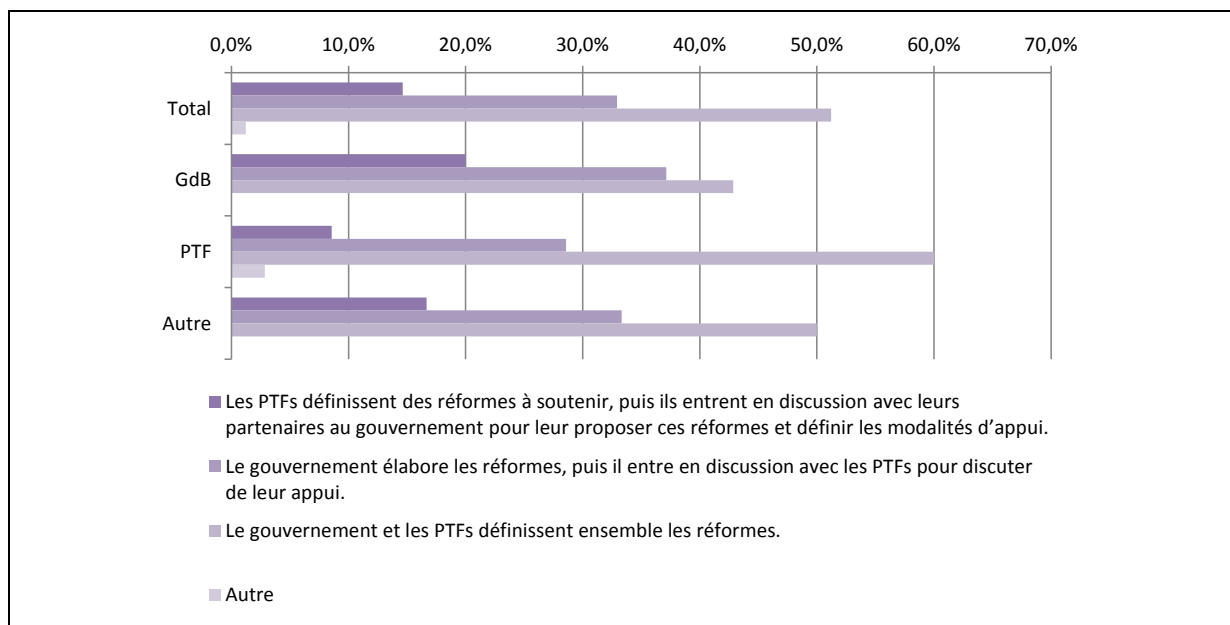
Groupe cible	Nombre final de répondants	Exemples d'organisations couvertes
GdB	40	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Economie et des Finances • Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire • Ministère de la Santé • Ministère de l'Education • Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale
PTF	38	<ul style="list-style-type: none"> • Multilatéraux fournisseurs d'AB: <ul style="list-style-type: none"> ○ Banque africaine de développement ○ Banque mondiale ○ Union Européenne • Bilatéraux fournisseurs d'AB : <ul style="list-style-type: none"> ○ Agence Française du Développement ○ Allemagne ○ Pays-Bas • Autre : <ul style="list-style-type: none"> ○ Etats Unis ○ Japon
Autre	20	<ul style="list-style-type: none"> • ONG nationales • Presse • Consultants individuels • Institutions indépendantes (p. ex. Cour des comptes).
Total	98	

3 Analyse des réponses

3.1 Appropriation, harmonisation et alignement

Laquelle de ces affirmations correspond le mieux à la formulation des réformes au niveau des politiques ciblées par l'appui budgétaire au Burkina Faso entre 2009 et 2014 ?

Illustration 1 Question « Formulation des réformes »



Source : Enquête en ligne par Particip.

Observations principales :

- Large consensus sur le fait que le GdB et les PTF définissent conjointement les réformes à soutenir.
- Un nombre non négligeable de répondants (1 sur 5), y compris au sein des institutions gouvernementales, sont de l'opinion que ce sont les PTF qui définissent d'abord les réformes avant d'en discuter avec le GdB.

Tableau 2 Répondants à la question « Formulation des réformes »

Réponses	GdB	PTF	Autre	Total
Les PTF définissent des réformes à soutenir, puis ils entrent en discussion avec leurs partenaires au gouvernement pour leur proposer ces réformes et définir les modalités d'appui.	7	3	2	12
Le gouvernement élabore les réformes, puis il entre en discussion avec les PTF pour discuter de leur appui.	13	10	4	27
Le gouvernement et les PTF définissent ensemble les réformes.	15	21	6	42
Autre ¹	0	1	0	1

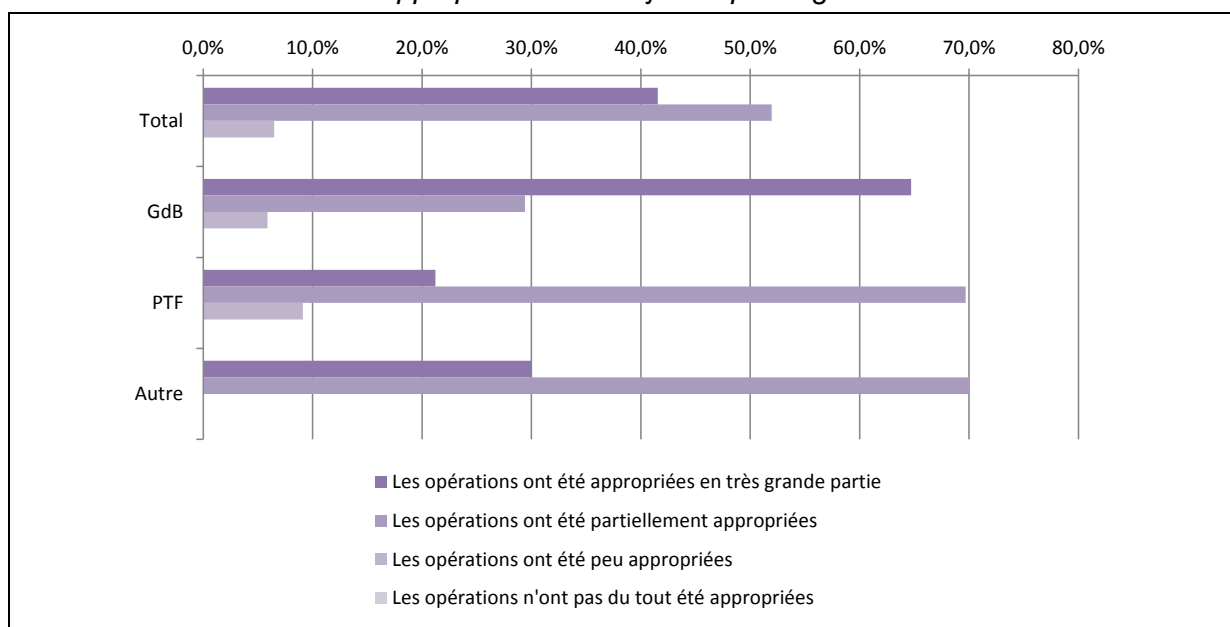
¹ Précision fournie par le répondant ayant coché la réponse Autre : « Les PTF visent des objectifs à eux: Il n'y a pas réellement de dialogue. Le GdB dans le domaine de la santé mène les politiques qu'il souhaite, très souvent guidées ou obligées par des grandes politiques internationales qui ont des fonds comme le Fonds Mondial et ne décident quasiment jamais de leur réelle politique: on assiste à un patchwork de mini-réformes ou mini-axes de réponse de santé publique ciblant certaines politiques uniquement et non le secteur dans une réelle stratégie de

Remarques qualitatives des répondants (sélection) :

- « Après les PAS et suite à la déclaration de Paris en 2005, il a été reconnu que les pays bénéficiaire de l'APD puisse désormais définir eux-mêmes leurs priorités de développement et que les bailleurs les accompagnent selon leurs domaines spécifiques d'intervention. Les priorités des pays doivent avoir un lien avec une politique publique disponible et opérationnelle. » (PTF)
- « Dans la plupart des cas, le domaine à soutenir est déjà défini par le PTF. les discussions portent ensuite les modalités pratiques. » (GdB)
- « Ce sont les PTF qui définissent les concepts, les font évoluer et font danser l'Etat aux rythmes de leurs mélodies conceptuelles. » (Autre)
- « Dans la plupart des cas, les PTF s'alignent sur les réformes prévues dans les documents du gouvernement. L'apport supplémentaire est que les PTF "aident" le gouvernement à prioriser certaines réformes. Les réformes directement proposées par les PTF sont assez rares. » (PTF)

Quel a été le niveau d'appropriation des objectifs des opérations d'appui budgétaire par le gouvernement et l'administration ?

Illustration 2 Question « Appropriation des objectifs par le gouvernement »



Source : Enquête en ligne par Particip.

Observations principales :

- En général, les opinions exprimées mettent en évidence un bon degré d'appropriation (plus de 90% des répondants considèrent qu'il y a une appropriation très grande ou partielle).
- On observe une importance divergence de vue sur le degré d'appropriation entre les répondants du GdB et les PTF.

réforme. Les PTF choisissent alors des indicateurs ou mesures qui seront relativement faciles à atteindre: on ne peut donc pas parler de réel dialogue entre PTF et GdB. »

Tableau 3 Répondants à la question « Appropriation des objectifs par le gouvernement »

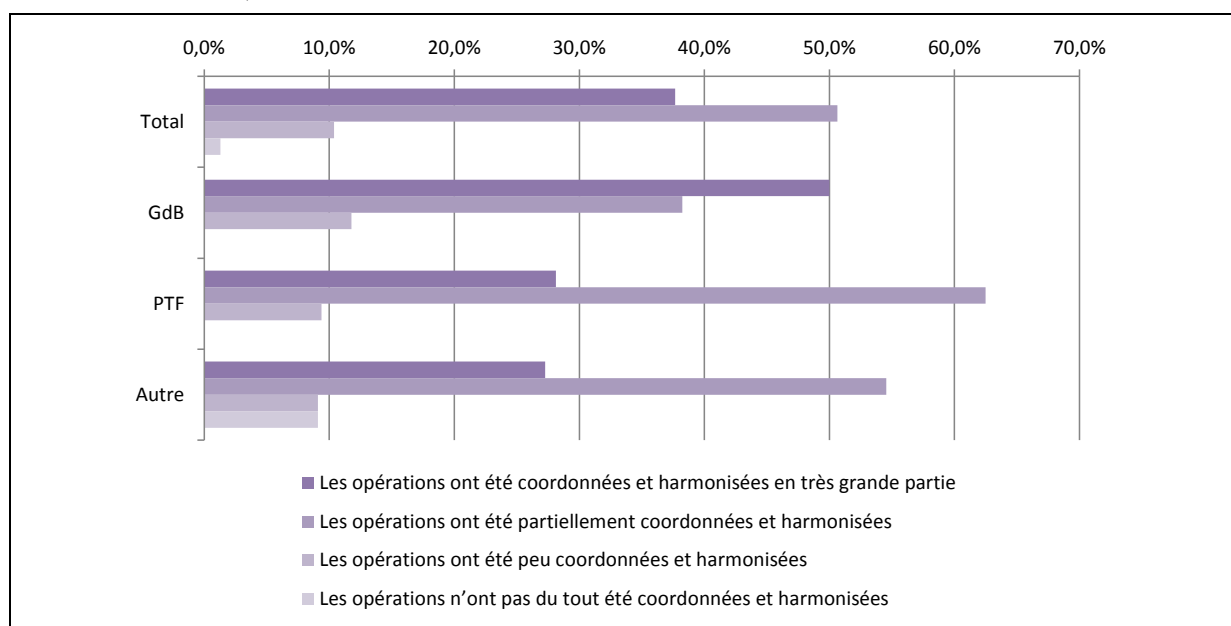
Réponses	GdB	PTF	Autre	Total
Les opérations ont été appropriées en très grande partie	22	7	3	32
Les opérations ont été partiellement appropriées	10	23	7	40
Les opérations ont été peu appropriées	2	3	0	5
Les opérations n'ont pas du tout été appropriées	0	0	0	0

Remarques qualitatives des répondants (sélection) :

- « Bonne appropriation pour les appuis généraux mais encore peu pour les programmes sectoriels. » (PTF)
- « Comme les concepts évoluent tout le temps les acteurs étatiques ont à peine de maîtriser un concept, une procédures que les PTF en introduisent un autre. » (Autre)
- « Il faut dire qu'au départ certains ministères étaient réticents aux appuis budgétaires du fait qu'ils doivent transiter par le budget de l'Etat. Ces ministères préféraient la formule des projets classiques plus ciblés et plus visibles. Il a fallu beaucoup de sensibilisation pour les amener à comprendre et à s'approprier leurs politiques avec la conviction d'être financés directement par le budget de l'Etat. » (PTF)
- « Certains appuis, notamment de l'Union Européennes sont astreints à trop de conditionnalités et ne cadrent pas souvent avec les programmes des sectoriels. » (GdB)
- « La signature tardive des conventions, n'autorise pas la bonne maitrise des appuis, d'où des décalages entre prévisions et réalisations. » (Autre)

Dans quelle mesure les PTF ont coordonné leurs décisions et harmonisé leurs procédures (y compris en termes de suivi des performances) dans le cadre de la fourniture de leur appui budgétaire ?

Illustration 3 Question « Coordination et harmonisation entre PTF »



Source : Enquête en ligne par Particip.

Observations principales :

- En général, les opinions exprimées mettent en évidence un bon degré de coordination/harmonisation (près de 90% des répondants considèrent qu'il y a une coordination/harmonisation partielle ou très grande).
- On observe une importance divergente de vue sur le degré de coordination/harmonisation entre les répondants du GdB et les PTF.

Tableau 4 Répondants à la question « Coordination et harmonisation entre PTF »

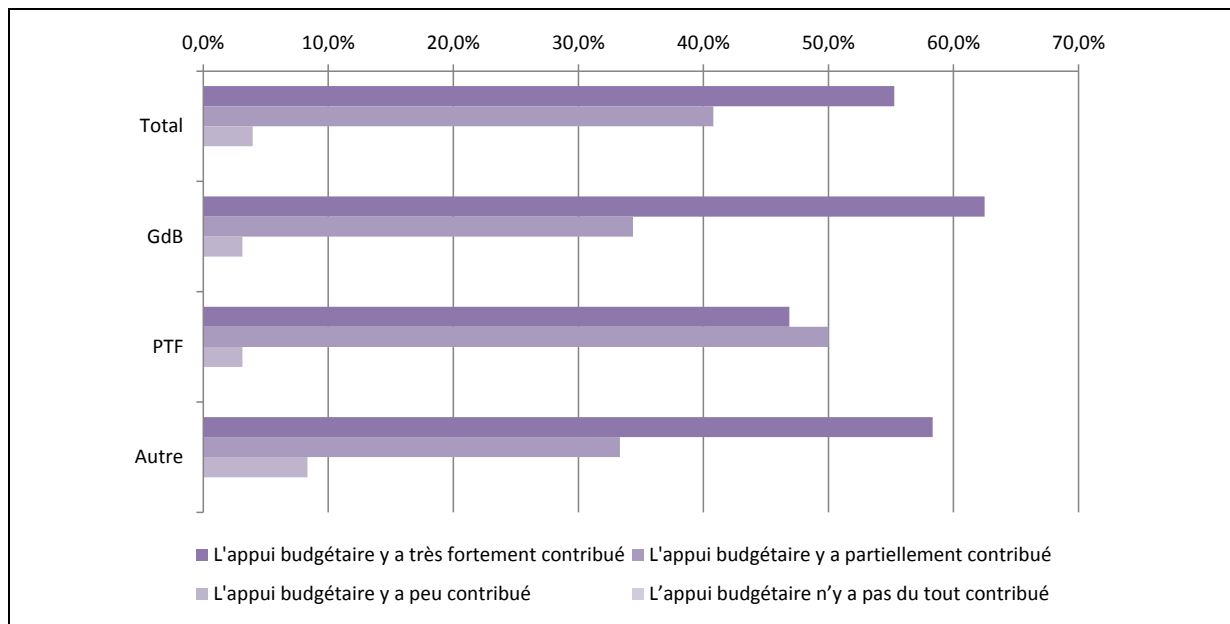
Réponses	GdB	PTF	Autre	Total
Les opérations ont été coordonnées et harmonisées en très grande partie	17	9	3	29
Les opérations ont été partiellement coordonnées et harmonisées	13	20	6	39
Les opérations ont été peu coordonnées et harmonisées	4	3	1	8
Les opérations n'ont pas du tout été coordonnées et harmonisées	0	0	1	1

Remarques qualitatives des répondants (sélection) :

- « Actuellement, il existe presque dans tous les secteurs, des cadres de concertation des PTF. » (GdB)
- « Dès le départ et jusqu'à présent, il y a quelques divergences dans la délivrance des appuis budgétaires. Si pour certains partenaires, la mise en œuvre des politiques jugée satisfaisante suffit pour déclencher la procédure de décaissement, chez certains, il faut encore réunir un ensemble de documents souvent interminable pour montrer patte blanche et accompagnés d'un argumentaire solide pour débloquer le mécanisme. » (PTF)
- « La volonté d'harmoniser les procédures est affirmée depuis la Déclaration de Paris en 2005 mais jusqu'à ce jour, les résultats sont mitigés, ce qui entraîne des retards dans la mise en œuvre des politiques. » (Autre)
- « Le cadre ABG (CGAB) a introduit une grande mesure de coordination entre PTF, et a e un effet bien au-delà de ce cadre même. Au sein du CGAB, surtout la Banque Mondiale avait du mal à se coordonner avec les autres. » (PTF)
- « Les PTF apportant l'appui budgétaire ne sont pas toujours informés des mesures de réforme appuyées par les uns et les autres. » (GdB)

Dans quelle mesure l'appui budgétaire a contribué à améliorer la prévisibilité de l'aide externe ?

Illustration 4 Question « Prévisibilité de l'aide externe »



Source : Enquête en ligne par Particip.

Observations principales :

- Consensus général même si le GdB apparaît plus positif sur le degré de contribution de l'AB au niveau de prévisibilité de l'aide externe.

Tableau 5 Répondants à la question « Prévisibilité de l'aide externe »

Réponses	GdB	PTF	Autre	Total
L'appui budgétaire y a très fortement contribué	20	15	7	42
L'appui budgétaire y a partiellement contribué	11	16	4	31
L'appui budgétaire y a peu contribué	1	1	1	3
L'appui budgétaire n'y a pas du tout contribué	0	0	0	0

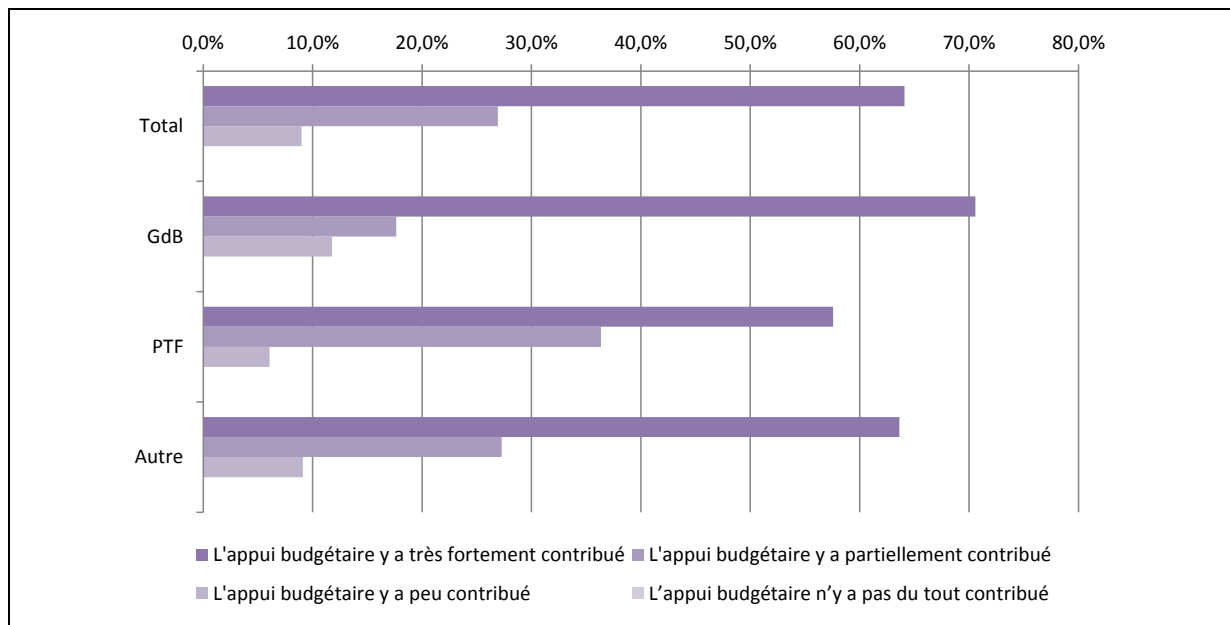
Remarques qualitatives des répondants (sélection) :

- « Avec les programmes d'appui budgétaire sur au moins 3 ans voire pour certains 5 ans, la prévisibilité des ressources à décaisser par PTF a été amélioré. » (GdB)
- « C'est le seul appui extérieur prévu dans la loi de finances dont le décaissement dépasse souvent les 80%. » (PTF)
- « Cette prévision est en fait plombée par les procédures qui entravent les décaissement et les bons taux d'exécution. Du coup, le pays a de l'argent qu'il ne peut pas utiliser. » (Autre)
- « La prévisibilité a augmenté suite à la création du CGAB, avec la communication régulière au gouvernement d'un tableau avec les prévisions de chaque PTF. En même temps, peu de PTF ont été capables de verser leur première tranche tôt dans l'année. La prévisibilité à court terme a été limitée par manque d'engagement ferme des PTF pour l'année N+1, rendant impossible le déboursement avant la revue annuelle (la situation s'est néanmoins améliorée au cours des années). La prévisibilité à moyen terme (+3 années) est restée limitée, faute d'engagement ferme

de la part des PTF. Les Pays-Bas ont avant leur départ pratiqué un système donnant une prévisibilité sur trois ans. » (PTF)

Dans quelle mesure l'appui budgétaire a contribué à une meilleure efficacité de l'aide publique au développement au Burkina Faso, notamment en termes d'alignement (sur les priorités et systèmes nationaux) et de coordination entre partenaires techniques et financiers (fournisseurs d'appui budgétaire ou non) ?

Illustration 5 Question « Efficacité de l'aide publique »



Source : Enquête en ligne par Particip.

Observations principales :

- Consensus général même si le GdB apparaît plus positif sur le degré de contribution de l'AB au niveau de l'efficacité de l'aide publique.

Tableau 6 Répondants à la question « Efficacité de l'aide publique »

Réponses	GdB	PTF	Autre	Total
L'appui budgétaire y a très fortement contribué	24	19	7	50
L'appui budgétaire y a partiellement contribué	6	12	3	21
L'appui budgétaire y a peu contribué	4	2	1	7
L'appui budgétaire n'y a pas du tout contribué	0	0	0	0

Remarques qualitatives des répondants (sélection) :

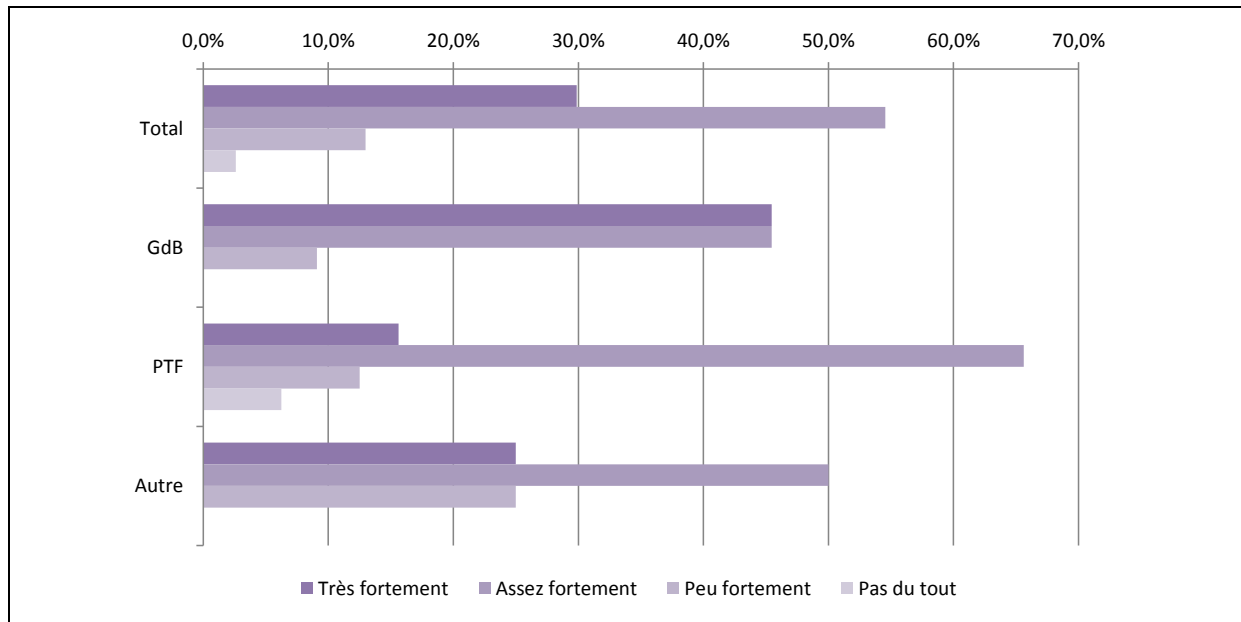
- « Dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable et assainissement l'ABS est fongible en ce sens qu'il est susceptible de servir au financement de tous les investissements contribuant directement à l'amélioration de l'accès au service. Autre point fort de l'ABS: la passation des marchés se fait conformément aux procédures nationales et ne requiert pas les autorisations et du PTF et des instances nationales en charge de la passation des marchés. » (GdB)
- « L'appui budgétaire s'aligne sur les politiques et priorités de développement du Gouvernement que lui-même a élaboré. » (PTF)
- « C'est un appui qui respecte la quasi-totalité des principes de la déclaration de Paris mais aussi permet à l'Etat de jouer son rôle traditionnel de gestionnaire et de régulation de son économie, sans influence externe non maîtrisée. » (PTF)

- « Cf. Ci-dessus; Moins de rigidité et un assouplissement des conditionnalités de décaissement rapportés aux situations et réalités contextuelles pourraient mieux contribuer à l'amélioration de l'efficacité » (GdB)
- « Des PTF importants restent peu alignés sur les systèmes nationaux. » (GdB)

3.2 Dialogue

Dans quelle mesure le dialogue de politique au niveau global (suivi du CSLP/ de la SCADD) s'est amélioré au Burkina Faso entre 2009 et 2014 ?

Illustration 6 Question « Dialogue de politique au niveau global »



Source : Enquête en ligne par Particip.

Observations principales :

- De manière générale, une amélioration du dialogue de politique est perçue par la grande majorité des répondants.
- Cependant, on observe une divergence de vue sur le degré de cette amélioration entre les répondants du GdB et ceux des PTF et de la catégorie Autre.

Tableau 7 Répondants à la question « Dialogue de politique au niveau global »

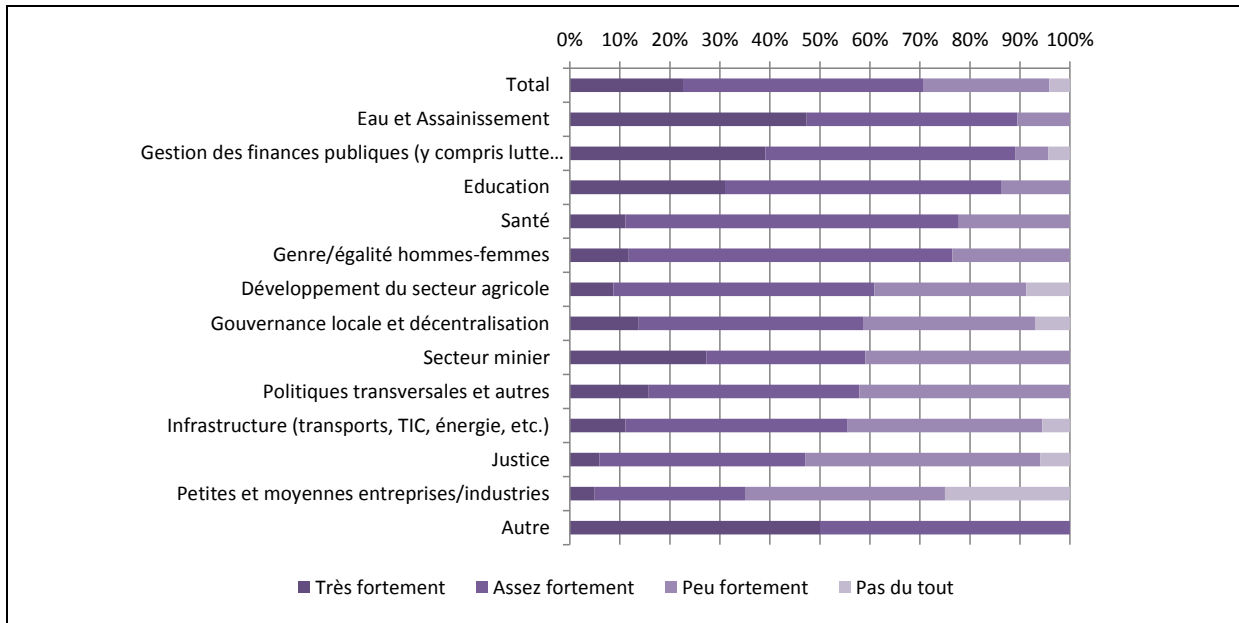
Réponses	GdB	PTF	Autre	Total
Très fortement	15	5	3	23
Assez fortement	15	21	6	42
Peu fortement	3	4	3	10
Pas du tout	0	2	0	2

Remarques qualitatives des répondants (sélection) :

- « Avec la mise en place de la Troïka et de son secrétariat, le dialogue politique au niveau global et le suivi de la SCADD se sont améliorés. Tel n'était pas le cas, s'agissant du suivi du CSLP. » (PTF)
- « Le dialogue s'est amélioré indépendamment des AB même si les AB y ont contribué inéluctablement. » (PTF)
- « Pendant les revues de la SCADD, la nature et la franchise des échanges entre le Gouvernement et l'ensemble des partenaires témoignent de l'amélioration du dialogue de politique. » (GdB)
- « Selon moi, le dialogue s'est dégradé sur cette période : insuffisante préparation des revues ; faible investissement des autorités. » (PTF)

Dans quelle mesure le dialogue sectoriel s'est amélioré au Burkina Faso depuis 2009 ?

Illustration 7 Question « Amélioration du dialogue sectoriel »



Source : Enquête en ligne par Particip.

Observations principales :

- En général, le dialogue sectoriel s'est amélioré selon les répondants.
- Quant aux différents secteurs, cette amélioration est très forte dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, suivi par les secteurs de la GFP et de l'éducation selon les répondants.
- Par contraste, peu de répondants voient une amélioration du dialogue dans les secteurs des PME, de la justice et de l'infrastructure.

Tableau 8 Répondants à la question « Amélioration du dialogue sectoriel »

Secteur	Très fortement	Assez fortement	Peu fortement	Pas du tout
Eau et Assainissement	18	16	4	0
GFP (+ lutte contre la corruption et contrôle ext.)	18	23	3	2
Education	9	16	4	0
Santé	4	24	8	0
Genre/égalité hommes-femmes	2	11	4	0
Développement du secteur agricole	2	12	7	2
Gouvernance locale et décentralisation	4	13	10	2
Secteur minier	6	7	9	0
Politiques transversales et autres	3	8	8	0
Infrastructure (transports, TIC, énergie, etc.)	2	8	7	1
Justice	1	7	8	1
Petites et moyennes entreprises/industries	1	6	8	5
Autre ²	2	2	0	0

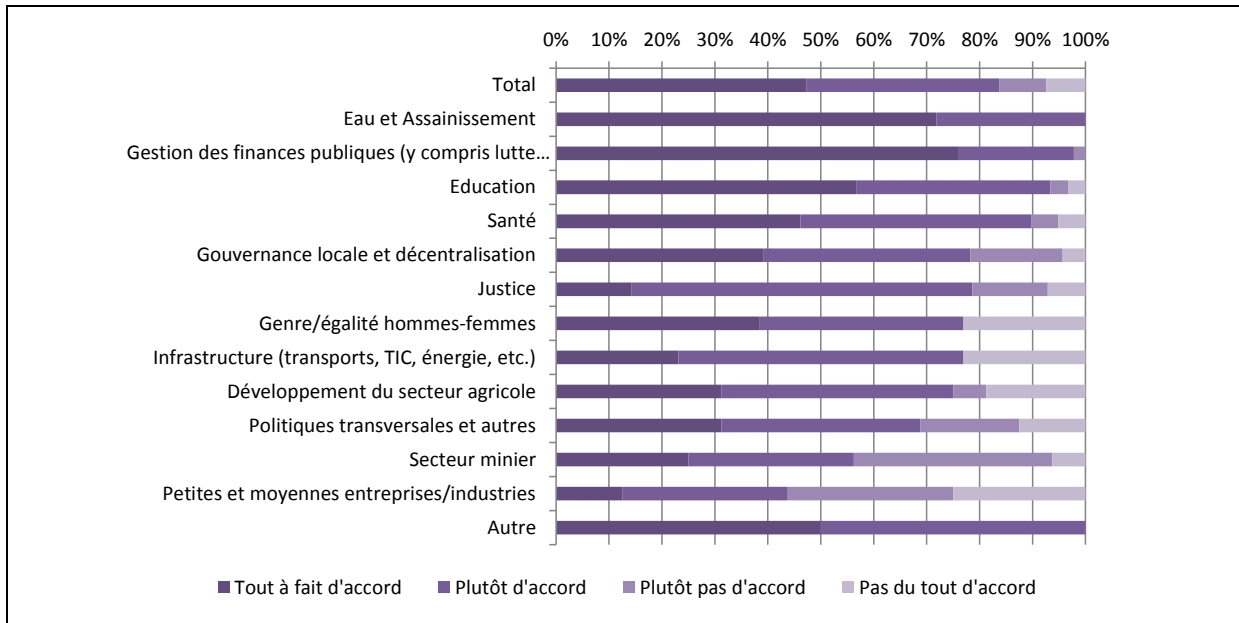
Remarques qualitatives des répondants (sélection) :

- « La communication entre les partenaires au sein des cadres sectoriels de dialogue s'est améliorée et les premiers responsables des départements ministériels s'impliquent mieux dans les activités menées au sein des cadres. » (PTF)
- « La participation active des partenaires du cadre de concertation genre au cadre sectoriel de dialogue et la tenue de rencontres périodiques MPFG-PTF sont des exemples illustratifs. » (GdB)
- « Il est important d'accompagner le processus de transition et de l'encadrer pour une issue heureuse. La mise en œuvre de la SCADD doit se poursuivre pendant cette période transition. Le secteur de la Justice et la lutte contre la corruption doit être accompagné. Les infrastructures sanitaires sont à poursuivre et le renforcement des capacités des différents secteurs doit se poursuivre. » (GdB)
- « Pour la santé, l'ABS avait comme déclencheur le dialogue sectoriel, et le ministère était interpellé sur ce point. Le dialogue s'est amélioré car l'ABS était brandi chaque fois comme instrument de dialogue. pour le secteur minier, certainement au regard de la complexité, malgré un déclencheur sur l'adoption du code minier, cette conditionnalité n'a pas été satisfaite malgré plusieurs interpellations de la banque mondiale. » (PTF)

² Selon les précisions fournies par les répondants d'importantes réformes des finances publiques ou encore l'implication des collectivités territoriales et du secteur privé aurait contribué à l'amélioration du dialogue sectoriel.

L'appui budgétaire a contribué au renforcement du dialogue sectoriel au Burkina Faso.

Illustration 8 Question « Contribution de l'AB au renforcement du dialogue sectoriel »



Source : Enquête en ligne par Particip.

Observations principales :

- Il y a un consensus parmi les répondants que l'appui budgétaire a contribué au renforcement du dialogue à travers tous les secteurs.
- La contribution de l'appui budgétaire au dialogue fait l'unanimité quant au secteur de l'eau et de l'assainissement et elle est également fortement perçue dans les secteurs de la GFP, de l'éducation et de la santé.
- En revanche, pour le secteur des PME, la plupart des répondants ne pense pas que l'appui budgétaire ait contribué à un renforcement du dialogue sectoriel.

Tableau 9 Répondants à la question « Contribution de l'AB au renforcement du dialogue sectoriel »

Secteur	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
Eau et Assainissement	28	11	0	0
GFP (+ lutte contre la corruption et contrôle ext.)	35	10	1	0
Education	17	11	1	1
Santé	18	17	2	2
Gouvernance locale et décentralisation	9	9	4	1
Justice	2	9	2	1
Genre/égalité hommes-femmes	5	5	0	3
Infrastructure (transports, TIC, énergie, etc.)	3	7	0	3
Développement du secteur agricole	5	7	1	3
Politiques transversales et autres	5	6	3	2
Secteur minier	4	5	6	1
Petites et moyennes entreprises/industries	2	5	5	4
Autre ³	1	1	0	0

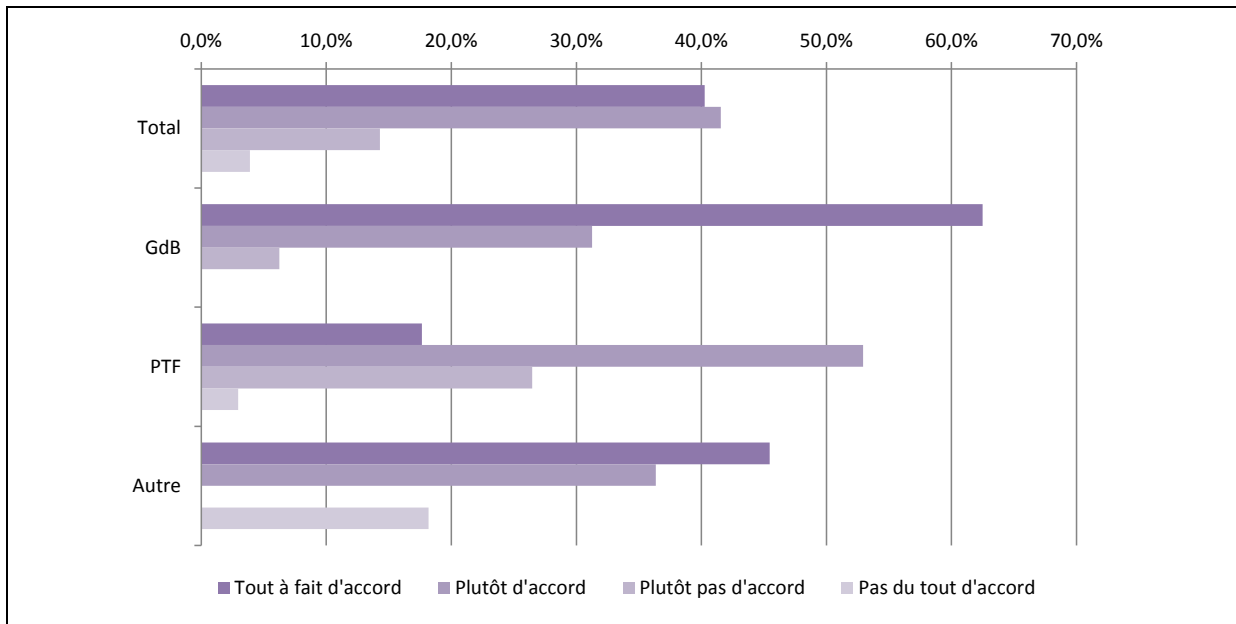
Remarques qualitatives des répondants (sélection) :

- « Dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'eau et assainissement, du fait du caractère spécifique des AP, le dialogue sectoriel à mon avis a été renforcé. » (PTF)
- « En effet, l'appui budgétaire engage toutes les parties (Etat et PTF). Etat parce qu'il doit réunir les conditions de décaissement donc le secteur concerné est interpellé. Les partenaires parce qu'ils doivent mettre les ressources à la disposition du gouvernement donc s'assurent de la réalisation des mesures à prendre. Ces deux situations font que le dialogue politique s'est bien renforcé. » (GdB)
- « Pour la santé, le dialogue était plus nourri avec les structures bénéficiant d'un appui institutionnel en plus de l'ABS. Sur les finances publiques l'apport de l'AB est considérable dans le dialogue sur tous les aspects des finances publiques sont abordées. » (PTF)
- « Dans certains secteurs (surtout sociaux), l'AB a été considéré comme modalité, ou une modalité proche de l'AB a été utilisée. Il y a eu des liens entre les dialogues généraux dans le cadre de l'AB et les dialogues sectoriels, même s'ils étaient imparfaits. LA SRFP est un cas particulier, cette stratégie et son dialogue sectoriel ont été créés à partir du cadre ABG et les mêmes personnes ont la plupart du temps été impliquées. » (PTF)
- « Une part importante du financement de la SCADD provient de l'appui budgétaire et le secrétariat technique de la SCADD est rattaché au Ministère de l'Economie et des Finances, ce qui contribue au renforcement du dialogue au sein du secteur "Economie et finances". » (PTF)

³ La seule réponse "Autre" était fournie par le répondant pour exprimer l'opinion que l'AB a contribué au renforcement du dialogue sectoriel à une échelle globale.

L'appui budgétaire a contribué au renforcement du dialogue entre le MEF et les ministères sectoriels de tutelle.

Illustration 9 Question « Contribution de l'AB au dialogue entre le MEF et ministères sectoriels »



Source : Enquête en ligne par Particip.

Observations principales :

- Consensus général même si le GdB apparaît plus positif sur le degré de contribution de l'AB au niveau du renforcement du dialogue entre MEF et ministères sectoriels

Tableau 10 Répondants à la question « Contribution de l'AB au dialogue entre le MEF et ministères sectoriels »

Réponses	GdB	PTF	Autre	Total
Tout à fait d'accord	20	6	5	31
Plutôt d'accord	10	18	4	32
Plutôt pas d'accord	2	9	0	11
Pas du tout d'accord	0	1	2	3

Remarques qualitatives des répondants (sélection) :

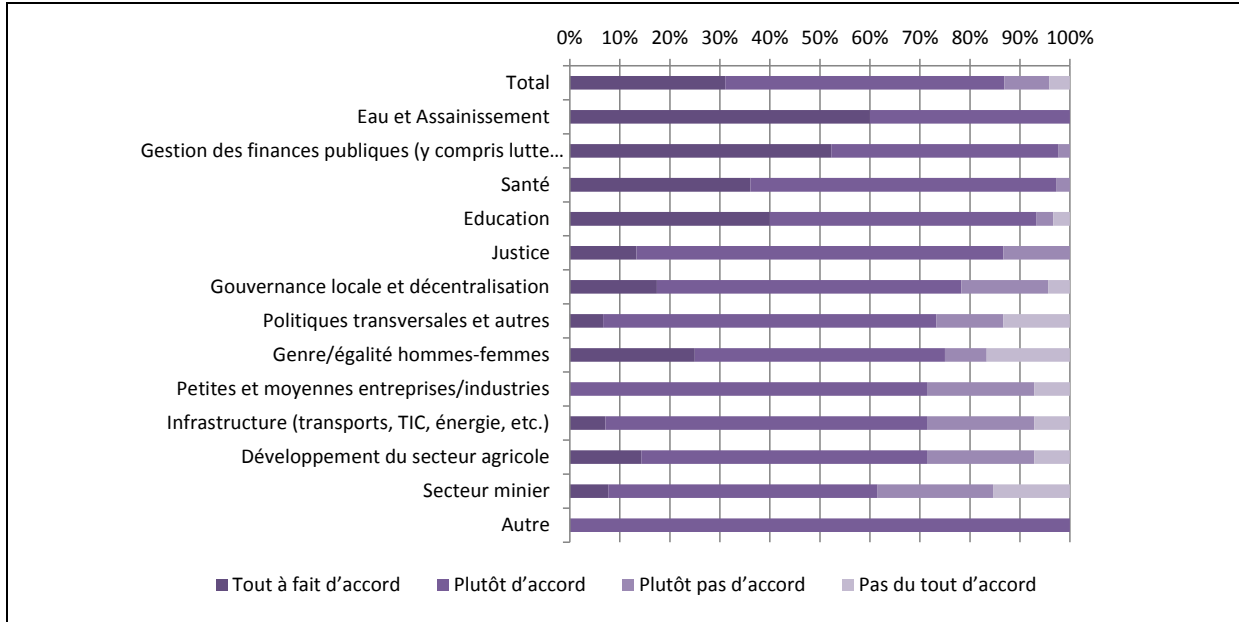
- « La contribution de l'appui budgétaire au financement de la SCADD et le rattachement de secrétariat technique de la SCADD au Ministère de l'Economie et des Finances, renforcent le dialogue entre le MEF et les ministères sectoriels de tutelle. » (PTF)
- « Cela a aggravé la qualité même des rapports entre le MEF et les autres Ministères qui se font parfois humilié par le MEF qui se considère comme le propriétaire des ressources. Conséquences, certains programmes ont échoué parce qu'il y a eu détournement d'objectif vers d'autres priorités au détriment du programme quand l'appui budgétaire était global. A mon avis il faut des appuis budgétaires sectoriels avec plus de contrôle du secteur sur ces ressources si on veut atteindre une efficacité dans la gestion. En plus de cela, il faut un contrôle citoyen financé en complément de l'appui budgétaire sinon, l'Etat fait la pluie et le beau temps. » (Autre)
- « Les Ministères sectoriels ont continué de chercher des contributions chez des PTF, afin de conserver leur autonomie (période jusqu'à mon départ en 2010). » (PTF)

- « C'est mitigé, parce que très souvent le MEF et les ministères sectoriels n'ont pas la même compréhension des choses, ce qui complique davantage le dialogue. » (GdB)
- « La responsabilisation des autorités nationales a permis de renforcer le dialogue entre le MEF et les ministères sur les mesures et indicateurs à renseigner. » (GdB)

3.3 Renforcement des capacités

L'appui au renforcement des capacités fourni dans différents secteurs (lié ou non aux opérations d'appui budgétaire) a permis de consolider les effets de l'appui budgétaire.

Illustration 10 Question « Renforcement des capacités »



Source : Enquête en ligne par Particip.

Observations principales :

- De manière générale, il existe un consensus parmi les répondants que le renforcement des capacités a permis de consolider les effets de l'appui budgétaire.
- Selon les répondants, ceci est particulièrement vrai pour les secteurs de l'eau et l'assainissement, de la GFP, de la santé et de l'éducation.
- Même si l'approbation est moins forte dans d'autres secteurs, ce sont toujours largement plus que 50 % des répondants qui expriment leur accord avec cette affirmation.

Tableau 11 Répondants à la question « Renforcement des capacités »

Secteur	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
Eau et Assainissement	21	14	0	0
GFP (+ lutte contre la corruption et contrôle ext.)	23	20	1	0
Santé	13	22	1	0
Education	12	16	1	1
Justice	1	11	2	0
Gouvernance locale et décentralisation	3	14	4	1
Politiques transversales et autres	1	10	2	2
Genre/égalité hommes-femmes	2	6	1	2
Petites et moyennes entreprises/industries	0	10	3	1
Infrastructure (transports, TIC, énergie, etc.)	1	9	3	1
Développement du secteur agricole	2	8	3	1

Secteur minier	1	7	3	2
Autre ⁴	0	2	0	0

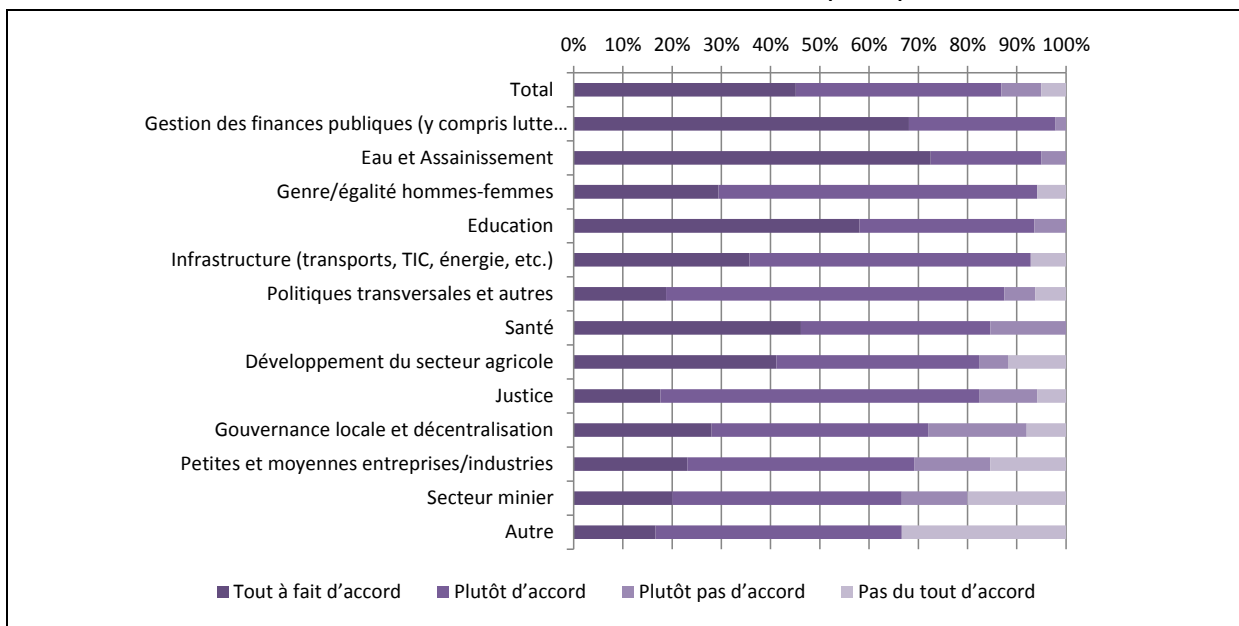
Remarques qualitatives des répondants (sélection) :

- « Dans le secteur santé, le volet appui institutionnel du PAPS mobilise des assistants techniques impliqués dans le transfert de capacités vers leurs directions respectives pour le respect des engagements liés à l'appui budgétaire. » (GdB)
- « Pour le secteur de la santé, l'ABS était couplé à un appui institutionnel, ce qui a contribué à rendre plus efficace l'ABS. Les structures au niveau de la santé directement impliquées dans la mise en œuvre de l'ABS ou portant des réformes ont d'une certaine manière vue renforcer leur capacités dans la conduite du dialogue et dans la maîtrise des outils de planification et de suivi évaluation. » (PTF)
- « Plutôt d'accord parce que l'appui au renforcement des capacités a permis de former beaucoup d'acteurs sur les objectifs, les instruments et les normes de développement. Ces connaissances ont permis la mise en œuvre de beaucoup de projets et programmes qui disons le contribuent à épanouissement des populations même si des efforts restent à faire. Aussi, si nous considérons les autres aspects de renforcement de capacité (construction d'écoles, de centre de santé, de forages etc...), on peut affirmer que cela a plutôt contribué à consolider les effets de l'appui budgétaire. » (PTF)

3.4 Formulation et mise en œuvre de politiques

L'appui budgétaire a contribué à améliorer la formulation et la mise en œuvre des politiques dans les secteurs suivants.

Illustration 11 Question « Formulation et mise en œuvre des politiques »



Source : Enquête en ligne par Particip.

Observations principales :

- De manière générale, il existe un consensus parmi les répondants que l'appui budgétaire a contribué à améliorer la formulation et la mise en œuvre des politiques.

⁴ La réponse « Autre » a servi aux deux répondants pour exprimer l'opinion que le renforcement des capacités a consolidé les effets de l'AB d'une manière globale.

- Selon les répondants, ceci est particulièrement vrai pour les secteurs de la GFP, de l'eau et l'assainissement, de l'égalité hommes-femmes et de l'éducation.
- Même si l'approbation est moins forte dans d'autres secteurs, ce sont toujours largement plus que 50 % des répondants qui expriment leur accord avec cette affirmation.

Tableau 12 Répondants à la question « Formulation et mise en œuvre des politiques »

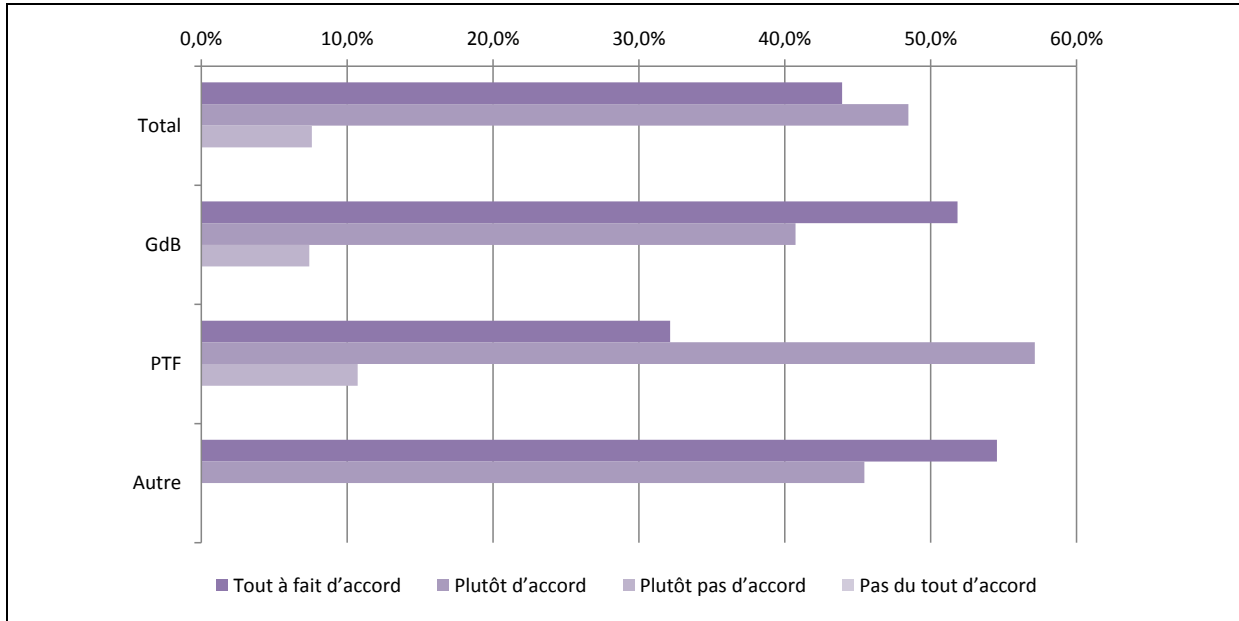
Secteur	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
GFP (+ lutte contre la corruption et contrôle ext.)	32	14	1	0
Eau et Assainissement	29	9	2	0
Genre/égalité hommes-femmes	5	10	0	1
Education	18	11	2	0
Infrastructure (transports, TIC, énergie, etc.)	5	8	0	1
Politiques transversales et autres	3	11	1	1
Santé	18	15	6	0
Développement du secteur agricole	7	7	1	2
Justice	3	11	2	1
Gouvernance locale et décentralisation	7	11	5	2
Petites et moyennes entreprises/industries	3	6	2	2
Secteur minier	3	7	2	3
Autre	1	3	0	2

Remarques qualitatives des répondants (sélection) :

- « Pour la santé, l'AB est intervenue après la formulation de la politique sectorielle. Pour sa mise en œuvre, l'AB y a contribué. Pour le secteur minier, l'élaboration de la politique sectorielle est intervenue après la formulation de l'opération d'AB, mais il n'avait pas de lien entre ces deux exercices. » (PTF)
- « La mise en œuvre, plutôt oui mais je ne pense pas que ce soit vrai pour la formulation des politiques, au moins dans le secteur santé. » (PTF)
- « Dans l'absolu, la formulation et la mise en œuvre des politiques des GFP au Burkina est relativement bien au Burkina grâce à AB. En revanche, cela s'est dégradé depuis 2009. » (PTF)
- « Bénéficier des appuis budgétaires nécessite de disposer au préalable d'une politique sectorielle. Ce qui a permis de disposer de bonnes politiques sectorielles dans plusieurs secteurs. » (GdB)

L'appui budgétaire a contribué à améliorer la qualité de la gestion macroéconomique au Burkina Faso.

Illustration 12 Question « Qualité de la gestion macroéconomique »



Source : Enquête en ligne par Particip.

Observations principales :

- Consensus général même si le GdB apparaît plus positif sur le degré de contribution de l'AB au niveau de la qualité de la gestion macroéconomique.

Tableau 13 Répondants à la question « Qualité de la gestion macroéconomique »

Réponses	GdB	PTF	Autre	Total
Tout à fait d'accord	14	9	6	29
Plutôt d'accord	11	16	5	32
Plutôt pas d'accord	2	3	0	5
Pas du tout d'accord	0	0	0	0

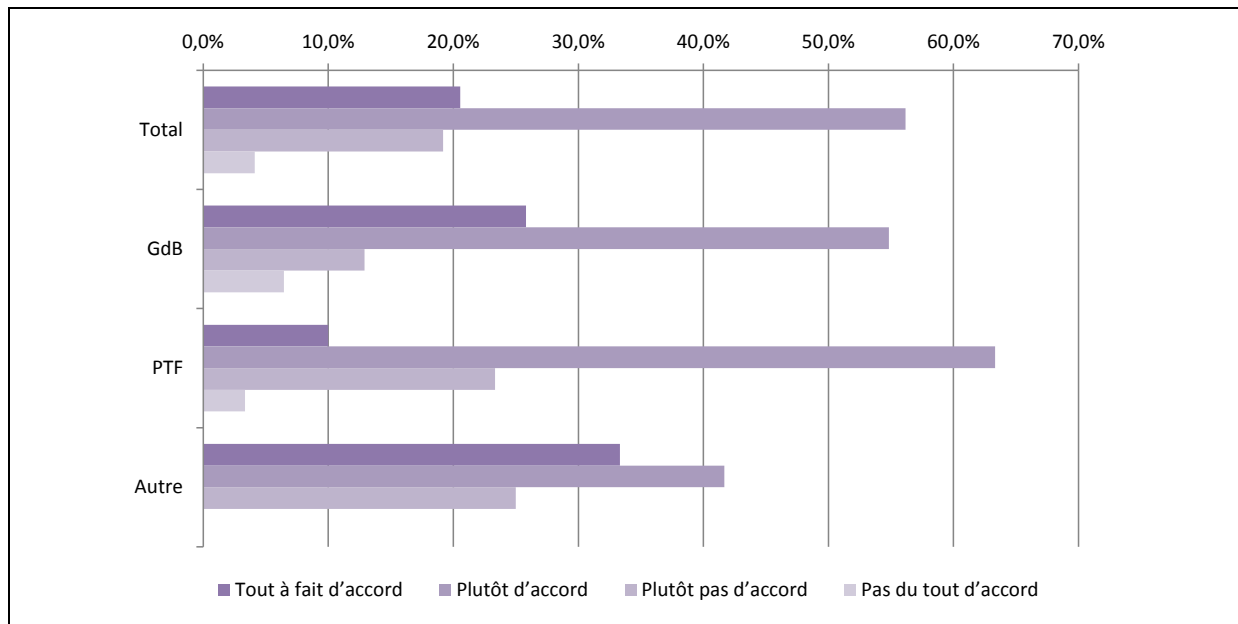
Remarques qualitatives des répondants (sélection) :

- « Beaucoup d'aspects liés à la gestion macroéconomiques n'ont pas fait l'objet d'attention. Ce sont par exemple, la politique fiscale avec les multiples régulations et dépenses extra budgétaires, le taux de change, qui n'étaient pas tellement suivis. » (PTF)
- « Plusieurs PTF adossent leurs AB à la gestion macroéconomique dont la bonne gestion est non seulement un préalable pour décider des AB et généralement une condition pour les décaissements. Le gouvernement consent donc tous les efforts nécessaires pour garantir une gestion macroéconomique saine. » (PTF)
- « La qualité de la gestion macroéconomique s'est progressivement améliorée depuis l'adoption des premiers programmes d'ajustement structurel. L'appui budgétaire est venu renforcer cette exigence de qualité. Récemment l'adoption de la loi anti-corruption va encore la renforcer. » (PTF)
- « Avec l'augmentation des recettes propres de l'Etat, on peut dire que la contribution des AB est avérée. Mais les opérations d'AB n'appréhendent pas tous les indicateurs macroéconomiques, c'est surtout l'augmentation des recettes propres qui est ciblée comme indicateurs. » (PTF)

- « Certains éléments et indicateurs ne se sont pas seulement améliorés du fait des appuis budgétaires mais de l'influence d'autres facteurs. » (GdB)
- « Notamment en ce qui concerne l'amélioration de la qualité de la dépense publique, en particulier les dimensions de la gouvernance financière relatives à la qualité et à l'utilisation des procédures budgétaires et comptables et à la qualité du contrôle interne et externe en matière de gestion des deniers publics. » (GdB)

L'appui budgétaire a contribué à une meilleure répartition des dépenses publiques en phase avec les objectifs généraux de croissance et de lutte contre la pauvreté et autres priorités soulignées dans le CSLP/ la SCADD.

Illustration 13 Question « Répartition des dépenses publiques »



Source : Enquête en ligne par Particip.

Observations principales :

- Consensus général même si le GdB apparaît plus positif sur le degré de contribution de l'AB au niveau de la répartition des dépenses publiques.

Tableau 14 Répondants à la question « Répartition des dépenses publiques »

Réponses	GdB	PTF	Autre	Total
Tout à fait d'accord	8	3	4	15
Plutôt d'accord	17	19	5	41
Plutôt pas d'accord	4	7	3	14
Pas du tout d'accord	2	1	0	3

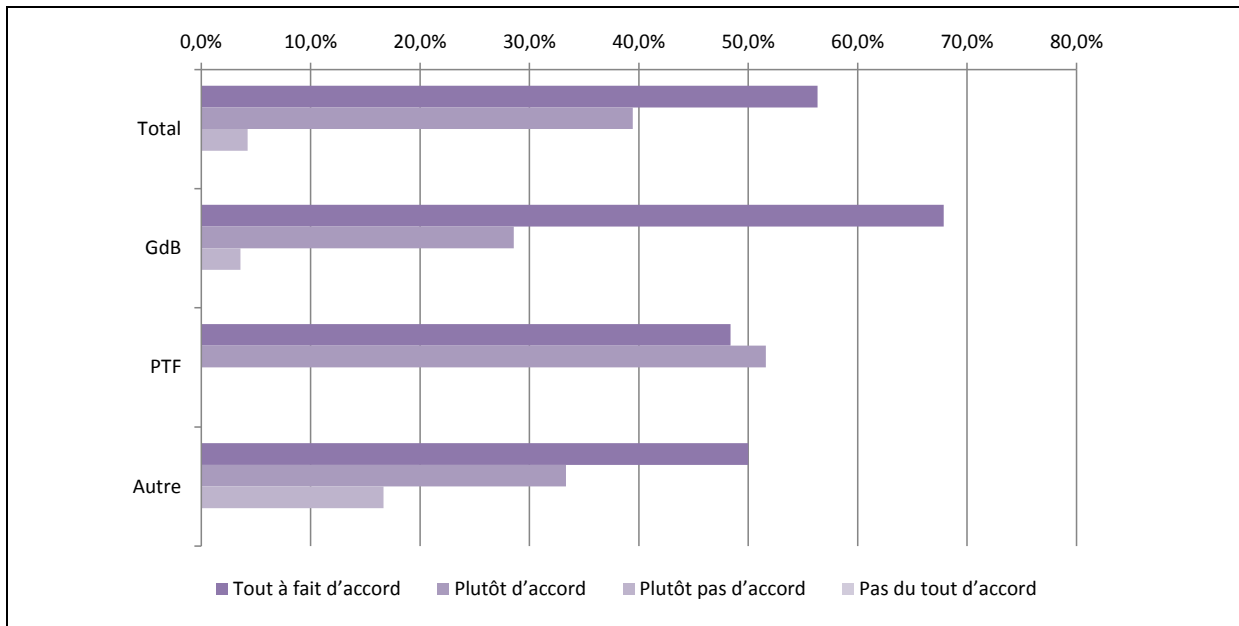
Remarques qualitatives des répondants (sélection) :

- « Dans la mesure où l'appui budgétaire s'inscrit dans le cadre de la politique et des priorités définie par le Gouvernement. » (PTF)
- « En raison du ciblage des ABS qui vont particulièrement vers les populations à travers des secteurs tels que ceux de l'eau, de l'assainissement, de la santé, de l'éducation. » (GdB)
- « Il arrive que dans l'exécution du budget les prévisions initiales sont modifiées pour faire face à de nouvelles priorités. Cela pose un véritable problème de visibilité. » (Autre)

- « L'AB n'a pas affecté la répartition des dépenses publiques même si certaines opérations d'AB exigent l'octroi d'un certain pourcentage à certains secteurs. » (PTF)
- « Les PTF sont attentifs à l'existence dans les pays bénéficiaires de leur aide d'un processus de préparation, d'exécution et de contrôle du budget fondé sur un système de gouvernance transparent et garantissant l'efficacité dans l'utilisation des deniers publics. » (Autre)

L'appui budgétaire a contribué à renforcer la gestion des finances publiques au Burkina Faso.

Illustration 14 Question « Gestion des finances publiques »



Source : Enquête en ligne par Particip.

Observations principales :

- Consensus général même si le GdB apparaît plus positif sur le degré de contribution de l'AB au niveau du renforcement de la gestion des finances publiques.

Tableau 15 Répondants à la question « Gestion des finances publiques »

Réponses	GdB	PTF	Autre	Total
Tout à fait d'accord	19	15	6	40
Plutôt d'accord	8	16	4	28
Plutôt pas d'accord	1	0	2	3
Pas du tout d'accord	0	0	0	0

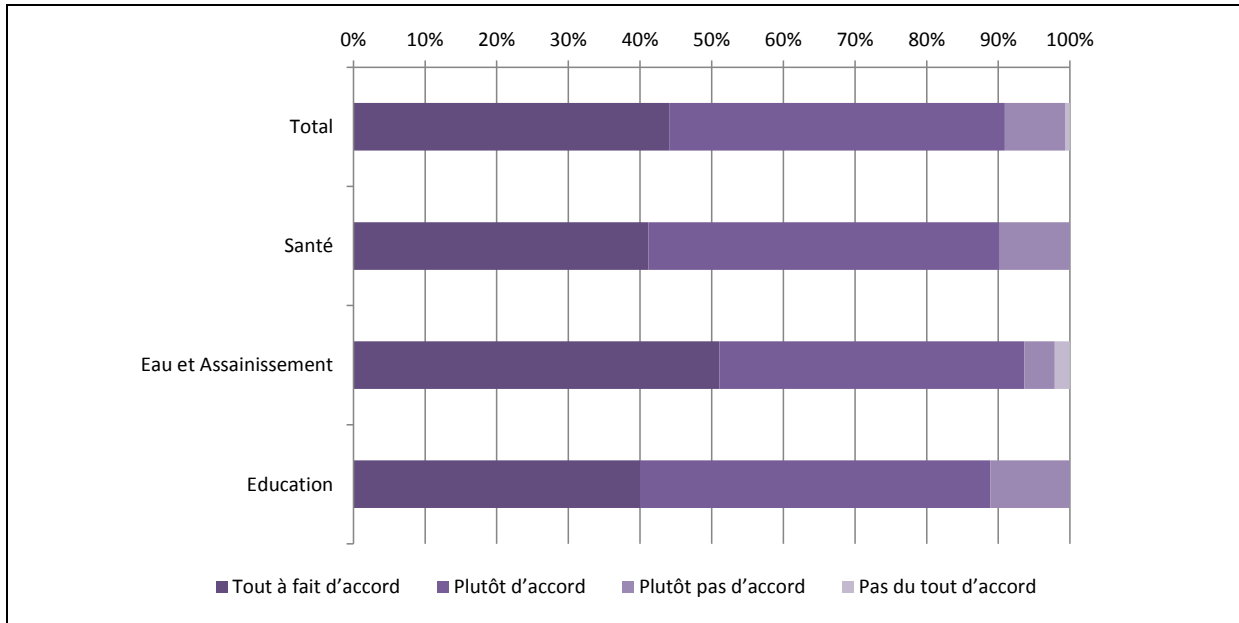
Remarques qualitatives des répondants (sélection) :

- « Ce renforcement se traduit par la volonté des PTF de voir dans les pays bénéficiaires de leur aide, la mise en place des corps de contrôle externes et indépendants. » (Autre)
- « Depuis le CSLP, la SRFP, la SCADD et la POSEF, les appuis budgétaires ont contribué à financer la gestion de ces politiques et par ricochet les finances publiques. » (PTF)
- « Pendant longtemps une "bonne gestion des finances publiques" a été ciblée comme indicateur par plusieurs partenaires » (GdB)

- « La mise en œuvre des appuis nécessitent un renforcement des capacités des acteurs concernés et ces derniers ont bénéficiés d'appuis conséquents dans ce sens. » (GdB)
- « Le MEF dispose d'une POSEF qui fait suite à la SRFP. La mise en œuvre de la SRFP et de la POSEF aujourd'hui ont permis au BF d'être cité comme une référence en Afrique de l'ouest en matière de gestion des finances publiques. » (GdB)

Les réformes ciblées par l'appui budgétaire ont contribué à accroître le volume et à améliorer la qualité des services de base fournis au Burkina Faso dans les secteurs sociaux.

Illustration 15 Question « Volume et qualité des services de base »



Source : Enquête en ligne par Particip.

Observations principales :

- Forte approbation de l'affirmation à travers de tous les secteurs.

Tableau 16 Répondants à la question « Volume et qualité des services de base »

Secteur	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
Santé	21	25	5	0
Eau et Assainissement	24	20	2	1
Education	18	22	5	0
Total	63	67	12	1

Remarques qualitatives des répondants (sélection) :

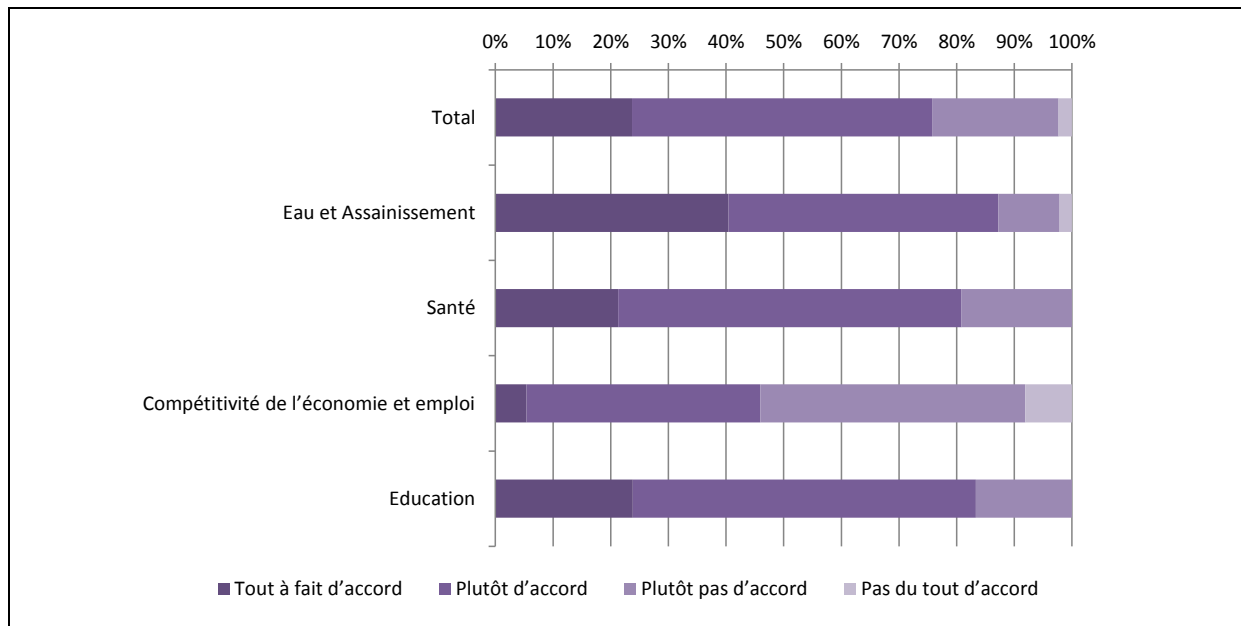
- « Amélioration de la qualité et baisse des coûts au niveau des soins primaires de santé et dans les maternités. » (PTF)
- « Cette affirmation est difficile à vérifier. On se rend compte que certaines réformes ciblées au niveau de la santé n'ont pas été satisfaites malgré l'existence de l'ABS. Par ailleurs, la qualité des services de base fournis n'est pas directement liée à l'existence de l'ABS. » (PTF)
- « La construction des infrastructures scolaires, sanitaires et des ouvrages approvisionnement en eau potable ont sensiblement augmentés et amélioré l'accès

aux services de santé, à l'eau potable et à l'éducation. Cependant pour ce qui concerne l'éducation, il reste encore des efforts quant à la qualité de l'enseignement. » (GdB)

- « Plutôt pas d'accord car rien n'a été mis sur l'accès des populations dans cet ABS. » (PTF)

Les réformes ciblées par l'appui budgétaire ont contribué à l'atteinte des objectifs de développement pour les bénéficiaires finaux (la population) au Burkina Faso.

Illustration 16 Question « Atteinte des objectifs de développement »



Source : Enquête en ligne par Particip.

Observations principales :

- Approbation générale de l'affirmation, particulièrement forte dans les secteurs de l'eau et assainissement, de la santé et de l'éducation.
- En revanche, la majorité des répondants n'est pas d'accord avec l'affirmation pour le secteur de la compétitivité de l'économie et de l'emploi.

Tableau 17 Répondants à la question « Atteinte des objectifs de développement »

Secteur	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
Eau et Assainissement	19	22	5	1
Santé	10	28	9	0
Compétitivité de l'économie et emploi	2	15	17	3
Education	10	25	7	0
Total	41	90	38	4

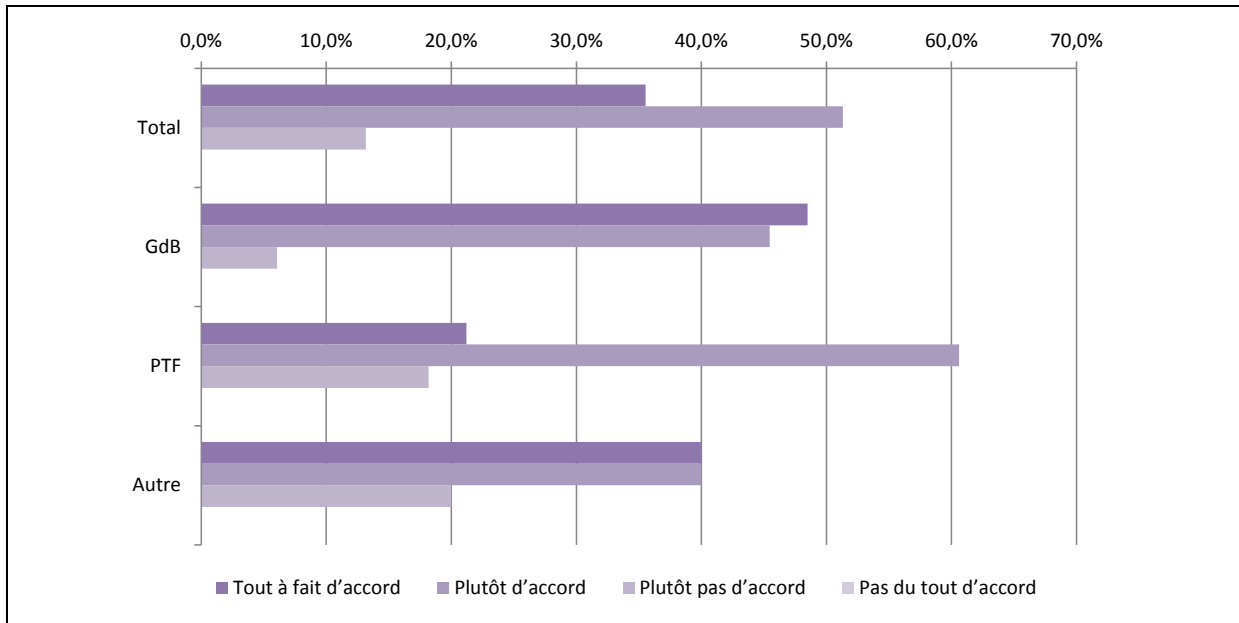
Remarques qualitatives des répondants (sélection) :

- « Certains indicateurs des secteurs sociaux font partis des conditionnalités des AB. La satisfaction à ces conditionnalités ne fait que contribuer à l'atteinte des objectifs. » (GdB)
- « Cette affirmation n'est pas justifiée au regard de la pauvreté ambiante au sein de la population. » (Autre)

- « Si certains indicateurs ciblés par l'ABS ont pu être atteints, on peut dire que la population a ressenti les impacts. Mais cela n'est pas systématique. » (PTF)

L'appui budgétaire est aligné aux systèmes de suivi et statistiques nationales et sectorielles, et a, par la même, aidé le gouvernement et les PTF à mieux suivre les progrès en termes de processus de réformes et de résultats de développement.

Illustration 17 Question « Processus de réformes »



Source : Enquête en ligne par Particip.

Observations principales :

- Consensus général même si le GdB apparaît plus positif sur le degré de contribution de l'AB au niveau du suivi des progrès en termes de processus de réformes.

Tableau 18 Répondants à la question « Processus de réformes »

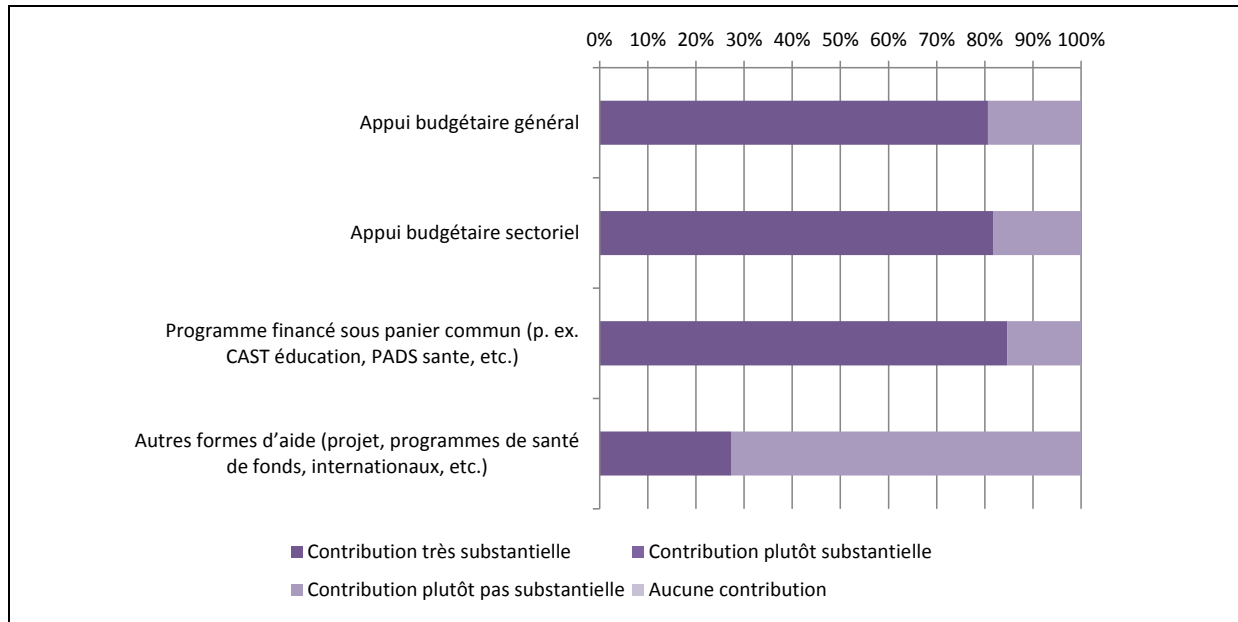
Réponses	GdB	PTF	Autre	Total
Tout à fait d'accord	16	7	4	27
Plutôt d'accord	15	20	4	39
Plutôt pas d'accord	2	6	2	10
Pas du tout d'accord	0	0	0	0

Remarques qualitatives des répondants (sélection) :

- « Amélioration des statistiques sectorielles et du processus de suivi d'un certain nombre de résultats. » (GdB)
- « Je constate une certaine faiblesse des systèmes statistiques nationaux. » (PTF)
- « La production statistique semble ne pas être parmi les priorités du gouvernement. Dans beaucoup de ministères aucun crédit n'est accordé à la production statistique dans le budget de l'Etat. » (GdB)
- « Suivi de plus en plus large de tous les secteurs, de manière standardisée et régulier; progrès très concrets dans les dernières années » (PTF)

Dans quelle mesure les différentes formes d'aide mentionnées ci-dessous ont contribué aux réformes sectorielles et à la mise en œuvre des politiques publiques au Burkina Faso ?

Illustration 18 Question « Contribution aux réformes sectorielles et à la mise en œuvre des politiques publiques »



Source : Enquête en ligne par Particip.

Observations principales :

- Si l'aide projet est perçue comme n'ayant pas une contribution substantielle aux réformes sectorielles, les autres formes d'aide semblent avoir eu un degré similaire de contribution (ABS, ABG et paniers communs).

Tableau 19 Répondants à la question « Contribution aux réformes sectorielles et à la mise en œuvre des politiques publiques »

	Contribution très substantielle	Contribution plutôt substantielle	Contribution plutôt pas substantielle	Aucune contribution
Appui budgétaire général	25	0	6	0
Appui budgétaire sectoriel	36	0	8	0
Programme financé sous panier commun (p. ex. CAST éducation, PADS sante, etc.)	22	0	4	0
Autres formes d'aide (projet, programmes de santé de fonds, internationaux, etc.)	6	0	16	0
Total	89	0	34	0

Remarques qualitatives des répondants (sélection) sur l'ABG :

- « À mon avis, chaque appui a ses caractéristiques. En fonction d'objectifs long terme et de réel réponse aux besoins des populations, il est nécessaire d'avoir un équilibre particulier entre les divers mécanismes d'appui pour un pays donné. » (PTF)
- « L'ABG a été le ressort essentiel des réformes de finances publiques. Les résultats n'ont pas été forcément à la hauteur mais sans ABG, les résultats auraient été moins bons. » (PTF)

- « Ce type d'appui est trop tributaire des modifications budgétaires, toute chose qui font changer les destinations en fonctions des priorités du Gouvernement. » (GdB)

Remarques qualitatives des répondants (sélection) sur l'ABS :

- « Ces appuis, quelque soient les changements budgétaires au niveau national, restent ciblés sur les objectifs visés. » (GdB)
- « Les résultats enregistrés en matière d'amélioration de l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau et assainissement) ont été possible grâce à l'approche programme qui constitue le socle des appuis budgétaires sectorielles. » (GdB)
- « L'intention était excellente mais n'a pas produit les résultats escomptés en raison de "lourdeurs" administratives au niveau de l'Etat. » (Autre)

Remarques qualitatives des répondants (sélection) sur le panier commun :

- « Certains fonds communs financent directement l'élaboration des politiques sectorielles et ciblent certaines réformes à entreprendre. » (PTF)
- « Les paniers communs ont contribué à améliorer l'approche programmatique avant les politiques sectorielles. Mais au regard de l'absence de ce document de stratégie sectorielles les actions financés n'ont pas toujours été programmé avec un esprit de réforme mais plutôt de résultats à atteindre. » (GdB)
- « Souvent structures parallèles et donc risque d'un appui moins durable. » (PTF)

Remarques qualitatives des répondants (sélection) sur Autres :

- « Cela dépend des projets : dans le secteur de l'eau, les projets ont accompagné efficacement (mieux que l'aide budgétaire) des réformes politiques. » (PTF)
- « L'approche projet met plus l'accent sur les priorités du bailleur. » (GdB)
- « Coût de gestion très élevé (indemnité, salaire, etc.), cloisonnement. » (GdB)

3.5 Leçons

Tableau 20 Sélection d'extraits de réponses à la question portant sur les leçons à tirer

Leçons principales à tirer de l'appui budgétaire fourni au Burkina Faso depuis 2009
Sur la conception des AB
« Les PTF devraient organiser leurs appuis budgétaires sectoriels en fonction de leur avantages comparatifs dans les différents secteurs d'intervention. »
« Processus de décaissement très lourd et mauvaise maitrise des procédures de décaissement par les agents nationaux. »
Sur les opportunités créées par l'AB
« L'ABG est utile pour faire avancer les réformes majeures sur les systèmes pays. Mais nécessité d'avoir un dialogue spécifique séparé avec le gouvernement sur les préoccupations de l'ABG (réformes) pour plus de respect des engagements pris. »
« La fusion des dispositifs SCADD/CSLP et CGAB en 2009 est nettement responsable de la détérioration du dialogue politique en lien avec les appuis budgétaires. »
« L'AB permet de d'établir les cohérences entre les différentes politiques et renforce le dialogue entre les PTF et le gouvernement. »
« L'insuffisance dans la définition des mesures et indicateurs de façon réaliste et faisable avec une marge de souplesse contextuelle ne permet pas une bonne mise en œuvre de l'ABS. »
« Une certaine contrainte dans l'allocation des dépenses: compte tenu des déclencheurs liés à un certain pourcentage à affecter à certains secteurs spécifiques, capacité limitée du gouvernement. »
« L'appui budgétaire nécessite un volet renforcement des capacités important. »
Sur les effets indirects de l'AB
« L'AB a introduit une flexibilité en matière de dépense publique qui a permis au pays d'atteindre des performances en matière de mise en œuvre des politiques publiques. »
« L'appui budgétaire sectoriel devrait être l'instrument le plus usité du fait de sa capacité à résoudre des problèmes spécifiques ciblés qui touchent les préoccupations quotidiennes des populations échappant à l'appui budgétaire global. »
« Les conditions liés aux appuis budgétaires ont permis de mettre en œuvre des réformes qui autrement, aurait pris trop de temps »
« Les appuis budgétaires forcent un dialogue plus poussé entre le MEF et les ministères sectoriels. »

4 Annexe : Questionnaire initial

Enquête auprès des parties prenantes

Questionnaire en ligne

Introduction

Ce questionnaire est réalisé dans le cadre de l'**Évaluation de l'Appui Budgétaire au Burkina Faso**, initiée par le **Gouvernement burkinabè** et l'**Union européenne**. Le champ de l'étude couvre la conception et l'exécution de tous les appuis budgétaires généraux et sectoriels ayant eu des décaissements entre 2009 et 2014, tous bailleurs confondus.

L'évaluation est mise en œuvre par Particip GmbH et elle est supervisée par un **Comité de suivi** composé de : l'Union européenne (Chef de file), la Direction générale de la coopération du Ministère de l'Economie et des Finances du Burkina Faso (Chef de file adjoint), le Secrétariat technique de la SCADD et des représentants des partenaires ayant fourni de l'appui budgétaire au Burkina Faso (Allemagne ; Banque africaine de développement ; Banque Mondiale ; Danemark ; France ; Pays Bas ; Suède ; Suisse).

Ce questionnaire en ligne s'adresse à toute personne ayant été directement impliquée dans l'appui budgétaire fourni au Burkina Faso depuis 2009. Il constitue un élément clé du mix d'outils et de méthodes de collecte et d'analyse de données utilisé dans l'évaluation. **Vos contributions sont donc cruciales.**

Nous avons élaboré le questionnaire de telle sorte que vous pouvez limiter le temps pour y répondre à une **vingtaine de minutes**. Certaines questions nous semblent plus importantes que d'autres. Nous les avons marquées avec une étoile rouge. *

Pour votre confort, le questionnaire vous permet de sauvegarder les entrées effectuées et de continuer la saisie plus tard (pour ce faire cliquez tout simplement sur le bouton en bas de la page en cours et un lien sera envoyé à votre adresse-mail).

Toutes les réponses seront traitées avec la plus grande **confidentialité** et resteront anonymes.

Nous vous serions reconnaissants si vous pouviez finaliser la réponse à cette enquête d'ici le **22 mai 2015**.

Si vous avez des questions ou des commentaires sur le questionnaire ou l'évaluation en général, n'hésitez pas à **nous contacter** :

Michael Lieckefett, Responsable du Questionnaire – Tél. : +49 761 79074-0, michael.lieckefett@particip.de

Charlotte Vaillant, Chef d'Equipe Adjointe – cmpvaillant@gmail.com

Nous vous remercions pour votre contribution et votre temps !

L'équipe d'évaluation

* Ces questions seront en fait obligatoires.

Informations générales sur le répondant

Merci de bien vouloir décrire la nature de votre engagement dans les opérations d'appui budgétaire au Burkina Faso. *

Veillez cocher toutes les options pertinentes.

- J'ai travaillé directement sur des politiques ciblées par des opérations d'appui budgétaire.
- J'ai participé à des discussions/négociations sur des opérations d'appui budgétaire.
- J'ai lu des rapports et des documents liés aux opérations d'appui budgétaire au Burkina Faso.
- Je n'ai participé à aucune des activités mentionnées ci-dessus.

[« Je n'ai participé à aucune des activités mentionnées ci-dessus. »]

Nous vous remercions pour votre temps. Si vous n'avez pas participé aux activités mentionnées, votre participation à cette enquête n'est pas nécessaire. Si vous pensez que vos contributions peuvent tout de même être utiles, merci de prendre contact avec nous.

Merci de bien vouloir indiquer le type d'opérations d'appui budgétaire dans lesquelles vous avez été impliqué. *

Veillez cocher toutes les options pertinentes.

- Appui budgétaire sectoriel dans le domaine de la santé
- Appui budgétaire sectoriel dans le domaine de l'eau et l'assainissement
- Appui budgétaire général
- Autre (merci de préciser) : _____

Merci de bien vouloir indiquer le type d'organisation au sein de laquelle vous avez été principalement impliqué.

- Gouvernement du Burkina Faso.
- Acteurs non-étatiques basés au Burkina Faso.
- Partenaires techniques et financiers.
- Autre (merci de préciser) : _____

[« Partenaires techniques et financiers. »]

Merci de préciser : _____

[« Gouvernement du Burkina Faso. »]

Merci de préciser le ministère/l'entité publique : _____

A quelle(s) période(s) votre engagement dans les opérations d'appui budgétaire au Burkina Faso correspond-il ?

Veillez cocher toutes les options pertinentes.

- En 2008 ou avant.

- En 2009-2010.
- En 2011 ou après.

Appropriation, harmonisation et alignement

Laquelle de ces affirmations correspond le mieux à la formulation des réformes au niveau des politiques ciblées par l'appui budgétaire au Burkina Faso entre 2009 et 2014 ?

*

- Les PTF définissent des réformes à soutenir, puis ils entrent en discussion avec leurs partenaires au gouvernement pour leur proposer ces réformes et définir les modalités d'appui.
- Le gouvernement élabore les réformes, puis il entre en discussion avec les PTF pour discuter de leur appui.
- Le gouvernement et les PTF définissent ensemble les réformes .
- Autre (merci de préciser) : _____

Veillez expliquer plus en détail :

Selon vous, quel a été le niveau d'appropriation des objectifs des opérations d'appui budgétaire par le gouvernement et l'administration ?

- Les opérations ont été appropriées en très grande partie
- Les opérations ont été partiellement appropriées
- Les opérations ont été peu appropriées
- Les opérations n'ont pas du tout été appropriées
- Ne sais pas.

Veillez expliquer plus en détail :

Selon vous, dans quelle mesure les PTF ont coordonné leurs décisions et harmonisé leurs procédures (y compris en termes de suivi des performances) dans le cadre de la fourniture de leur appui budgétaire ?

- Les opérations ont été coordonnées et harmonisées en très grande partie
- Les opérations ont été partiellement coordonnées et harmonisées
- Les opérations ont été peu coordonnées et harmonisées
- Les opérations n'ont pas du tout été coordonnées et harmonisées
- Ne sais pas

Veillez expliquer plus en détail :

Selon vous, dans quelle mesure l'appui budgétaire a contribué à améliorer la prévisibilité de l'aide externe ?

- L'appui budgétaire y a très fortement contribué
- L'appui budgétaire y a partiellement contribué
- L'appui budgétaire y a peu contribué
- L'appui budgétaire n'y a pas du tout contribué
- Ne sais pas

Veillez expliquer plus en détail :

Selon vous, dans quelle mesure l'appui budgétaire a contribué à une meilleure efficacité de l'aide publique au développement au Burkina Faso, notamment en termes d'alignement (sur les priorités et systèmes nationaux) et de coordination entre partenaires techniques et financiers (fournisseurs d'appui budgétaire ou non) ?

- L'appui budgétaire y a très fortement contribué
- L'appui budgétaire y a partiellement contribué
- L'appui budgétaire y a peu contribué
- L'appui budgétaire n'y a pas du tout contribué
- Ne sais pas

Veillez expliquer plus en détail :

Merci d'indiquer ici toute autre remarque sur les aspects ci-dessus

Dialogue

Selon vous, dans quelle mesure le dialogue de politique au niveau global (suivi du CSLP/ de la SCADD) s'est amélioré au Burkina Faso entre 2009 et 2014 ?

- Très fortement
- Assez fortement
- Peu fortement
- Pas du tout
- Ne sais pas

Veillez expliquer plus en détail :

--

Selon vous, dans quelle mesure le dialogue sectoriel s'est amélioré au Burkina Faso depuis 2009 ?

Veillez répondre en fonction des secteurs dans lesquels vous étiez impliqués

	Très fortement	Assez fortement	Peu fortement	Pas du tout	Ne sais pas
Capital humain et protection sociale					
Santé					
Education					
Eau et Assainissement					
Gouvernance					
Gestion des finances publiques (y compris lutte contre la corruption et contrôle externe)					
Gouvernance locale et décentralisation					
Justice					
Piliers de croissance					
Développement du secteur agricole					
Infrastructure (transports, TIC, énergie, etc.)					
Petites et moyennes entreprises/industries					
Secteur minier					
Politiques transversales et autres					
Genre/égalité hommes-femmes					
Autre (<i>préciser</i>)					

Merci de préciser votre opinion / de fournir des exemples pour les secteurs pertinents :

--

Etes-vous d'accord avec l'affirmation suivante :

« L'appui budgétaire a contribué au renforcement du dialogue sectoriel au Burkina Faso. »

Veillez répondre en fonction des secteurs dans lesquels vous étiez impliqués

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Ne sais pas
Capital humain et protection sociale					
Santé					
Education					
Eau et Assainissement					
Gouvernance					
Gestion des finances publiques					
Gouvernance locale et décentralisation					
Justice					
Piliers de croissance					
Développement du secteur agricole					
Infrastructure (transports, TIC, énergie, etc.)					
Petites et moyennes entreprises/industries					
Secteur minier					
Politiques transversales et autres					
Genre/égalité hommes-femmes					
Autre (<i>préciser</i>)					

Merci de préciser votre opinion / de fournir des exemples pour les secteurs pertinents :

--

Etes-vous d'accord avec l'affirmation suivante :

« L'appui budgétaire a contribué au renforcement du dialogue entre le MEF et les ministères sectoriels de tutelle. »

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Ne sais pas

Merci de préciser :

--

Merci d'indiquer ici toute autre remarque sur le dialogue

--

Renforcement des capacités

Etes-vous d'accord avec l'affirmation suivante :

« L'appui au renforcement des capacités fourni dans différents secteurs (lié ou non aux opérations d'appui budgétaire) a permis de consolider les effets de l'appui budgétaire. »

Veuillez répondre en fonction des secteurs dans lesquels vous étiez impliqués

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Ne sais pas
Capital humain et protection sociale					
Santé					
Education					
Eau et Assainissement					
Gouvernance					
Gestion des finances publiques (y compris lutte contre la corruption et contrôle externe)					
Gouvernance locale et décentralisation					
Justice					
Piliers de croissance					
Développement du secteur agricole					
Infrastructure (transports, TIC, énergie, etc.)					
Petites et moyennes entreprises/industries					
Secteur minier					
Politiques transversales et autres					
Genre/égalité hommes-femmes					
Autre (<i>préciser</i>)					

Merci de préciser votre opinion / de fournir des exemples pour les secteurs pertinents :

--

Merci d'indiquer ici toute autre remarque sur le sujet du renforcement des capacités

--

Formulation et mise en œuvre de politiques

Etes-vous d'accord avec l'affirmation suivante : *

« L'appui budgétaire a contribué à améliorer la formulation et la mise en œuvre des politiques dans les secteurs suivants. »

Veillez répondre en fonction des secteurs dans lesquels vous étiez impliqués

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Ne sais pas
Secteurs sociaux					
Santé					
Education					
Eau et assainissement					
Gouvernance					
Gestion des finances publiques (y compris lutte contre la corruption et contrôle externe)					
Gouvernance locale et la décentralisation					
Justice					
Piliers de croissance					
Développement du secteur agricole					
Infrastructure (transports, TIC, énergie, etc.)					
Petites et moyennes entreprises/industries					
Secteur minier					
Politiques transversales et autres					
Genre/égalité hommes-femmes					
Autre (<i>préciser</i>)					

Merci de préciser votre opinion / de fournir des exemples pour les secteurs pertinents :

--

Etes-vous d'accord avec l'affirmation suivante :

« L'appui budgétaire a contribué à améliorer la qualité de la gestion macroéconomique au Burkina Faso. »

Remarque : la « gestion macroéconomique » comprend ici aussi bien les politiques fiscales, la gestion de la dette publique et du solde budgétaire global que le suivi et le contrôle des autres indicateurs macroéconomiques tels que l'inflation, les taux de change, l'évolution de la masse salariale, etc.

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord

- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Ne sais pas

Veillez expliquer plus en détail :

Etes-vous d'accord avec l'affirmation suivante :

« L'appui budgétaire a contribué à une meilleure répartition des dépenses publiques en phase avec les objectifs généraux de croissance et de lutte contre la pauvreté et autres priorités soulignées dans le CSLP/ la SCADD. »

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Ne sais pas

Veillez expliquer plus en détail :

Etes-vous d'accord avec l'affirmation suivante : *

« *L'appui budgétaire a contribué à renforcer la gestion des finances publiques au Burkina Faso.* »

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Ne sais pas

Veillez expliquer plus en détail :

Etes-vous d'accord avec l'affirmation suivante :

« Les réformes ciblées par l'appui budgétaire ont contribué à accroître le volume et à améliorer la qualité des services de base fournis au Burkina Faso dans les secteurs sociaux.»

Veillez répondre en fonction des secteurs dans lesquels vous étiez impliqués

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Ne sais pas
Santé					
Education					
Eau et assainissement					

Merci de préciser votre opinion / de fournir des exemples pour les secteurs pertinents :

--

Etes-vous d'accord avec l'affirmation suivante : *

« Les réformes ciblées par l'appui budgétaire ont contribué à l'atteinte des objectifs de développement pour les bénéficiaires finaux (la population) au Burkina Faso. »

Veillez répondre en fonction des secteurs dans lesquels vous étiez impliqués

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Ne sais pas
Compétitivité de l'économie et emploi					
Santé					
Education					
Eau et assainissement					

Veillez expliquer votre opinion et/ou fournir des exemples pour les secteurs pertinents :

--

Etes-vous d'accord avec l'affirmation suivante : *

« L'appui budgétaire est aligné aux systèmes de suivi et statistiques nationales et sectorielles, et a, par la même, aidé le gouvernement et les PTF à mieux suivre les progrès en termes de processus de réformes et de résultats de développement. »

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Ne sais pas

Veillez expliquer plus en détail :

--

Selon vous, dans quelle mesure les différentes formes d'aide mentionnées ci-dessous ont contribué aux réformes sectorielles et à la mise en œuvre des politiques publiques au Burkina Faso ? *

Forme d'aide	Degrée de contribution	Veuillez expliquer plus en détail :
Appui budgétaire général	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution très substantielle • Contribution plutôt substantielle • Contribution plutôt pas substantielle • Aucune contribution • Ne sais pas 	
Appui budgétaire sectoriel	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution très substantielle • Contribution plutôt substantielle • Contribution plutôt pas substantielle • Aucune contribution • Ne sais pas 	
Programme financé sous panier commun (p. ex. CAST éducation, PADS sante, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution très substantielle • Contribution plutôt substantielle • Contribution plutôt pas substantielle • Aucune contribution • Ne sais pas 	
Autres formes d'aide (projet, programmes de santé de fonds, internationaux, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution très substantielle • Contribution plutôt substantielle • Contribution plutôt pas substantielle • Aucune contribution • Ne sais pas 	

Merci d'indiquer ici toute autre remarque sur les aspects liés à la formulation et la mise en œuvre des politiques

Leçons

Quelles sont, selon vous, les principales leçons à tirer de l'appui budgétaire fourni au Burkina Faso depuis 2009 ?

Leçon 1	
Leçon 2	
Leçon 3	

Merci d'indiquer ici toute autre remarque ou question au sujet de l'appui budgétaire au Burkina Faso

--

Annexe 7 : Note sur l'analyse quantitative

Table des matières

1	Introduction	134
2	Méthodologie générale	134
2.1	Analyses « économétriques » et analyses « statistiques »	134
2.2	Stratégies d'identification et d'estimation	134
3	Analyse dans le secteur « Santé »	136
3.1	Choix de l'unité d'observation.....	136
3.2	Sources de données et limitations	136
3.3	Analyse de corrélation	138
3.4	Analyse de panel de données.....	144

Liste des tableaux

Tableau 1	Sources de données potentielles dans le secteur de la santé.....	137
Tableau 2	Statistiques descriptives des variables de résultat en santé (analyse de corrélation)	138
Tableau 3	Statistiques descriptives (analyse de panel)	144
Tableau 4	Résultats de l'analyse de panel - Taux d'accouchement assisté.....	147
Tableau 5	Résultats de l'analyse de panel - Taux de césariennes parmi les naissances attendues	148
Tableau 6	Résultats de l'analyse de panel - Taux d'utilisation contraceptive	149
Tableau 7	Résultats de l'analyse de panel - Proportion de personnes séropositives justifiables du traitement ARV et qui sont sous ARV	150
Tableau 8	Résultats de l'analyse de panel - Létalité du paludisme chez les enfants de moins de cinq ans hospitalisés pour paludisme grave	151

Liste des illustrations

Illustration 1	Taux d'accouchements assistés	139
Illustration 2	Taux de césariennes	140
Illustration 3	Taux d'utilisation des méthodes contraceptives	141
Illustration 4	Proportion de personnes séropositives justifiables du traitement ARV et qui sont sous ARV	142
Illustration 5	Létalité du paludisme chez les enfants <5 hospitalisés pour paludisme grave	143

Liste des encadrés

Encadré 1	Exemple d'équation utilisée dans le modèle économétrique	135
-----------	--	-----

1 Introduction

Cette note présente l'approche et les résultats de l'analyse quantitative réalisée dans le cadre de l'évaluation de l'appui budgétaire au Burkina Faso. L'analyse quantitative vise à dégager des tendances concernant l'évolution de certaines variables de résultats ainsi qu'à expliquer ces tendances, c'est-à-dire à identifier des relations avec des variables explicatives pertinentes. L'objectif est de fournir des éléments pour l'analyse de l'étape 2, notamment pour les secteurs de la santé et de l'eau et l'assainissement :

- Concernant le secteur de la santé, nous présentons d'abord des résultats basés sur des corrélations entre le financement des plans d'action et les variables de résultats. Ces corrélations, accompagnées par des diagrammes de dispersions, nous donnent de premières indications sur le pouvoir explicatif des variables portant sur le financement des plans d'action sectoriels par rapport aux variables de résultat. Nous présentons ensuite les résultats d'une « analyse de panel » qui inclut un plus large éventail de variables explicatives.
- Concernant le secteur de l'eau et assainissement, la situation des données ne permet pas d'effectuer une analyse économétrique rigoureuse. Nous avons tout de même appliqué une approche alternative afin de produire des statistiques pertinentes. Ces statistiques sont directement intégrées dans le volume 2 du rapport d'évaluation et ne sont pas incluses dans la présente note

2 Méthodologie générale

2.1 Analyses « économétriques » et analyses « statistiques »

Les approches statistiques simples mesurent des relations entre variables mais elles ne fournissent pas d'information sur les liens de causalité. Contrairement aux approches statistiques simples, les analyses économétriques permettent d'établir une relation causale entre deux variables sous l'hypothèse *ceteris paribus*, c'est-à-dire en « contrôlant » les autres variables potentielles.

Comparée à des approches statistiques, une analyse économétrique impose cependant des exigences beaucoup plus strictes sur les données. Elle demande aussi plus de ressources pour identifier et récupérer des données adéquates, construire des bases de données complexes, adapter les modèles au contexte théorique et empirique ainsi que vérifier et affiner plusieurs étapes méthodologiques.

Pour cette évaluation, les données du secteur eau et assainissement ne répondent pas aux exigences nécessaires pour effectuer une analyse économétrique rigoureuse. Par conséquent, la méthodologie ci-dessous est uniquement appliquée pour le secteur santé.

L'approche adoptée pour cette analyse consiste à estimer les effets de plusieurs intrants au lieu d'essayer de déterminer l'impact d'une intervention singulière. Plus précisément, la stratégie est d'exploiter des variations infranationales (au niveau des districts sanitaires) des variables financières, physiques et des ressources humaines afin d'estimer leur contribution aux résultats dans le secteur de santé. Ces estimations peuvent donner des indications sur l'efficacité des ressources fournies à travers les politiques publiques nationales visées par l'appui budgétaire.

2.2 Stratégies d'identification et d'estimation

Selon le cadre théorique et le contexte empirique, l'approche analytique peut être basée soit sur des données « en coupe » (unités observées à un point de temps donné) soit sur des données « de panel » (les mêmes unités observées au cours de plusieurs périodes). Le choix de la stratégie d'identification est prédéterminé par les caractéristiques des données disponibles.

La stratégie d'identification de la présente analyse est basée sur des données de panel pour tous les districts sanitaires au Burkina Faso. L'avantage de cette approche est qu'elle réduit considérablement le biais de variables omises – la possibilité que des estimations des coefficients soient biaisées par une variable 'non-observée' (omise faute de disponibilité des données). Plus précisément, cette stratégie élimine le biais potentiel de variables omises

provenant des caractéristiques des districts qui sont *invariantes dans le temps* de sorte que seules les caractéristiques non-observées *variantes dans le temps* restent en tant que source potentielle du biais.

Afin d'illustrer la stratégie d'identification, il est utile de présenter une équation d'exemple.

Encadré 1 Exemple d'équation utilisée dans le modèle économétrique

Chaque indicateur de résultat (variable dépendante) Y dans le district sanitaire i situé en région r mesuré dans l'année t est une fonction des indicateurs géographiques et temporels ainsi que $K + J$ variables indépendantes (K variables explicatives et J variable de contrôle) :

$$Y_{irt} = \alpha_i + \varphi_r + \mu_t + \varphi_r \times \mu_t + \delta Y_{ir,t-1} + \beta_1 X_{1,irt} + \dots + \beta_K X_{K,irt} + \gamma_1 Z_{1,irt} + \dots + \gamma_J Z_{J,irt} + \varepsilon_{irt}$$

Par exemple, le taux d'accouchements assistés (Y) pour l'année 2011 (t) dans le district sanitaire de Dédougou (i), situé dans la région Boucle de Mouhoun (r) est une fonction de :

α_i	Caractéristiques constantes du district sanitaire (p.ex. la géographie de i =Dédougou), observées ou non
φ_r	Caractéristiques constantes de la région r = Boucle de Mouhoun, observées ou non
$\varphi_r \times \mu_t$	Changements dans la région r = Boucle de Mouhoun dans l'année t =2011, observées ou non
μ_t	Changements au niveau national dans l'année t =2011, observées ou non
$Y_{ir,t-1}$	Indicateur de résultat observé dans l'année précédente (taux d'accouchement assisté dans l'année t =2010)
$X_{1,irt}, \dots, X_{K,irt}$	Variables explicatives (p. ex. intrants financiers, ressources humaines)
$Z_{1,irt}, \dots, Z_{J,irt}$	Variables de contrôle (p. ex. population cible)
ε_{irt}	Changements non-observés – caractéristiques non-observées variantes dans le temps – dans l'année t = 2008 au niveau du district r = Boucle de Mouhoun

La stratégie économétrique consiste à effectuer des régressions basées sur l'équation présentée ci-dessus pour obtenir des coefficients estimés pour β_1, \dots, β_K . Ces coefficients estiment l'association entre les variables indépendantes et les variables de résultats.

La méthode d'estimation assure que cette identification reste indépendante des facteurs constants (caractéristiques invariants dans le temps) tels que la géographie, des institutions et politiques persistantes, la structure démographique, etc. Néanmoins, il est important de rester prudent avec l'interprétation des résultats, car ils peuvent être biaisés par des changements au niveau des districts sanitaires qui: (i) soit sont non-observés (ε_{irt}); (ii) soit affectent à la fois une variable explicative et la variable de résultat.

3 Analyse dans le secteur « Santé »

3.1 Choix de l'unité d'observation

Le Ministère de la Santé comprend trois niveaux dans sa structuration administrative¹ :

- le niveau central composé des structures centrales et rattachées, organisées autour du cabinet du Ministre et du Secrétariat général ;
- le niveau intermédiaire comprenant les 13 directions régionales de la santé ;
- le niveau périphérique constitué des districts sanitaires qui sont les entités opérationnelles les plus décentralisées du système national de santé. En 2013, on dénombre 63 districts sanitaires opérationnels.

Pour cette analyse, nous avons choisi le district sanitaire en tant qu'unité d'observation, parce que ni le niveau national ni les 13 régions ne donnent un échantillon assez grand pour effectuer une analyse économétrique.

3.2 Sources de données et limitations

Le tableau ci-dessous montre les différentes sources de données potentielles pour l'analyse quantitative dans le secteur de la santé. Bien qu'il existe plusieurs sources potentielles, les annuaires statistiques sont la seule source qui contienne des données au niveau des districts sanitaires (le budget national contient uniquement des données budgétaires pour les dépenses de fonctionnement à ce niveau). Ils ont donc été choisis comme la source de données privilégiée pour l'analyse économétrique dans le secteur.

Bien que les Annuaires Statistiques répondent globalement aux exigences en termes de couverture géographique et temporelle, ils présentent un certain nombre de limitations :

- Certaines variables ne sont pas incluses pour toutes les années. C'est le cas pour les variables suivantes :
 - Finances : Au niveau des intrants financiers, des données ne sont disponibles que pour le financement des plans d'action et ce, uniquement pour les années 2010-2014.
 - Médicaments : les données pour les variables « Disponibilité des MEG dans les formations sanitaires » et « Situation des ruptures de stock des 45 médicaments traceurs » ne sont disponibles que pour les années 2013-2014. Par conséquent, nous ne pouvons pas inclure cette variable dans l'analyse économétrique.
 - ARV : les données pour la variable « Proportion de personnes séropositives justifiables du traitement ARV et qui sont sous ARV » ne sont disponibles que pour les années 2011-2014.
- Les données sur la malnutrition sont basées sur le nombre des enfants pesés dans les formations sanitaires et ne sont pas représentatives de la population totale. Par conséquent, nous les avons exclus de notre modèle.
- Les données des hôpitaux régionaux et universitaires ne sont pas incluses pour la totalité des années. C'est pour cette raison que nous avons créé deux bases de données distinctes, une avec et une sans les données des hôpitaux. Dans la première, les données des hôpitaux régionaux sont fusionnées avec les districts de santé dans lesquelles ils sont situés². L'analyse de corrélation utilise les deux bases de données alors que l'analyse de panel de données utilise la base avec les données des hôpitaux.

¹Source : Tableau de Bord Santé 2013 (Ministère de la Santé, 2013).

²Pour les quatre hôpitaux CHU/CHN situés à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso (CHU-P Charles de Gaulle, CHU Souro Sanon, CHU Yalgado Ouédraogo et HN Blaise Compaoré), cette approche n'a pas été appliquée. Les deux villes sont découpées en plusieurs districts sanitaires et nous supposons que leurs services s'étendent à toute la ville. Par conséquent, nous avons attribué les données de ces hôpitaux aux districts sanitaires de ces villes en fonction de leur population respective.

- Les données des formations sanitaires privées ne sont pas incluses systématiquement et manquent pour la plupart des années. Nous avons donc décidé de ne pas inclure les données du secteur privé dans les variables d'intérêt pour harmoniser les données.
- Les rapports contiennent quelques erreurs de codage. De manière générale, on constate que la qualité des données baisse le plus on recule dans le temps. Pour minimiser le risque de ces erreurs, nous utilisons les données brutes présentées dans les annuaires pour calculer les indicateurs et nous effectuons des tests de cohérence de manière systématique.
- En raison du manque d'information sur les intrants financiers avant 2010 et à cause de la période d'observation assez courte (2008 – 2014), l'analyse de panel sera limitée aux effets court-terme.

Tableau1 Sources de données potentielles dans le secteur de la santé

Source	Données	Niveau de désagrégation	Période
Annuaire Statistiques (Ministère de la Santé)	Variables de résultat, variables explicatives (finances, ressources humaines, etc.), quelques variables de contrôle (p.ex. population)	Districts sanitaires, régions	2001-2014 (certaines variables clés ne sont pas disponibles pour toute la période)
Budget National (Ministère de l'Economie et des Finances)	Finances (budget de santé déconcentré)	Districts sanitaires (pour les dépenses de fonctionnement), régions	2009-2013
Comptes Nationaux de la Santé (Ministère de la Santé)	Finances, variables de résultats (paludisme, tuberculose, VIH/Sida, santé de la reproduction)	National	2005-2012
Enquête Démographique et de Santé (Institut National de la Statistique et de la Démographie)	Variables de résultat (taux d'accouchements assistés, malnutrition, etc.)	Régions	1993, 1998-99, 2003 et 2010
Enquêtes Nutritionnelles Nationales (Ministère de la Santé)	Malnutrition infantile	Régions (et quelques provinces)	2009-2014
Tableaux de Bord Santé (Ministère de la Santé)	Variables de résultats, variables explicatives (finances, ressources humaines, etc.)	Régions	2004-2013

Source : Particip

3.3 Analyse de corrélation

Dans cette section, nous allons présenter des corrélations (accompagnées par des diagrammes de dispersion) entre les financements des plans d'action et les variables de résultats suivantes :

- Taux d'accouchements assistés ;
- Taux de césariennes parmi les naissances attendues ;
- Taux d'utilisation des méthodes contraceptives ;
- Proportion de personnes séropositives justifiables du traitement ARV et qui sont sous ARV ;
- Létalité du paludisme chez les enfants de moins de cinq ans hospitalisés pour paludisme grave.

3.3.1 Statistiques descriptives

Le tableau ci-dessous présente les statistiques descriptives des variables dépendantes des deux bases de données (sans et avec données des hôpitaux). Les statistiques descriptives permettent d'effectuer des contrôles de cohérence et facilitent l'interprétation des estimateurs des coefficients.

Tableau2 Statistiques descriptives des variables de résultat (analyse de corrélation)

<i>Variable</i>	<i>Base de données sans hôpitaux</i>	<i>Base de données avec hôpitaux</i>
Nombre d'observations complètes pour les années 2011-2014	252	252
Proportion de personnes séropositives justifiables du traitement ARV et qui sont sous ARV	0,472 (0,174)	0,458 (0,172)
Létalité du paludisme chez les enfants de moins de cinq ans hospitalisés pour paludisme grave	0,022 (0,015)	0,027 (0,014)
Taux d'accouchements assistés	0,805 (0,150)	0,814 (0,137)
Taux de césariennes parmi les naissances attendues	0,012 (0,010)	0,014 (0,009)
Taux d'utilisation des méthodes contraceptives	0,329 (0,108)	0,324 (0,105)

Ecart types entre parenthèses

Source : Particip, calculs basés sur les données des Annuaire Statistique Santé.

3.3.2 Résultats

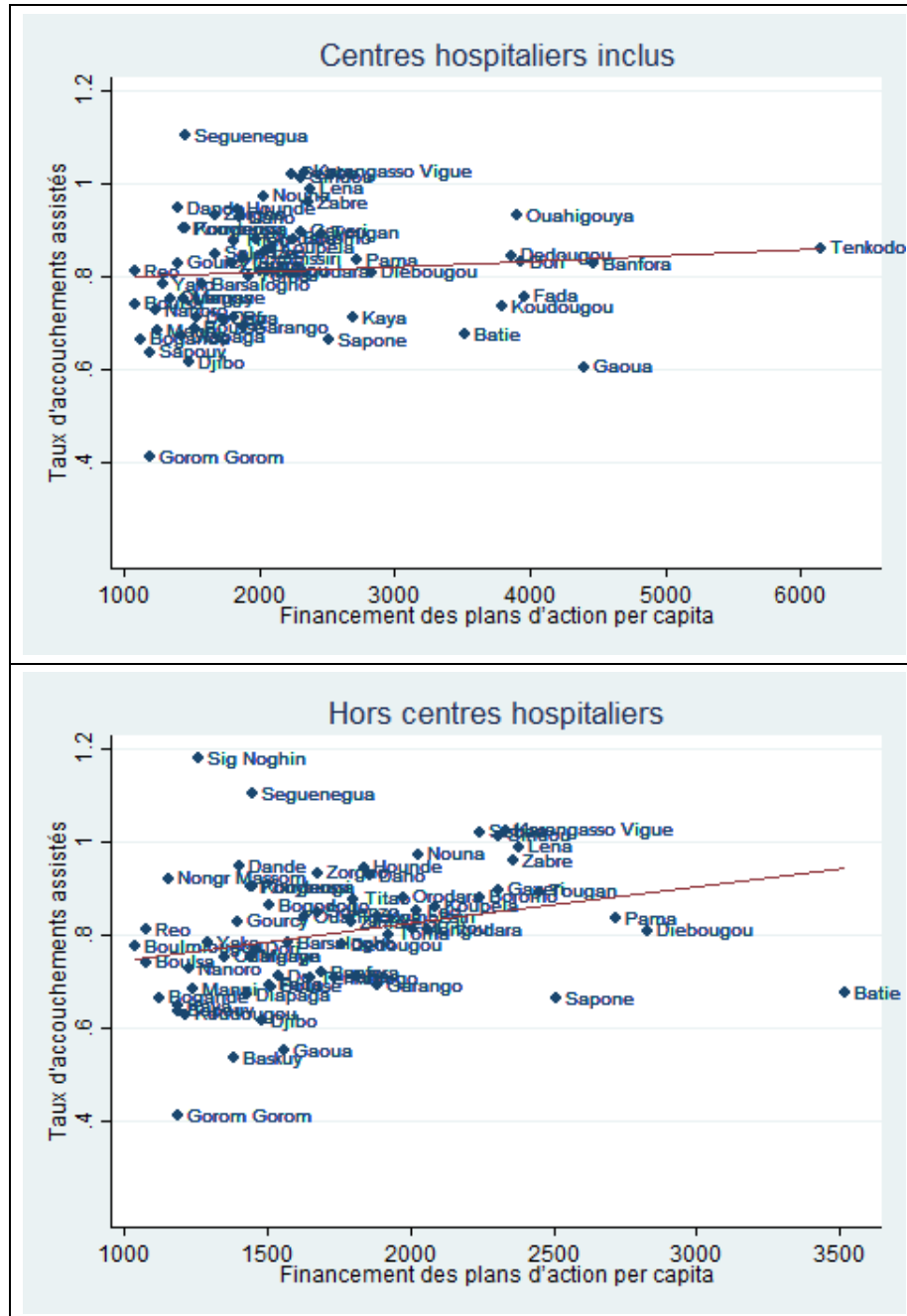
Les graphiques présentés ci-dessous illustrent le lien entre la moyenne des dépenses pour les plans d'action per capita et la moyenne des variables de résultats respectives. L'échantillon est limité à la période 2011 à 2014 dans un souci de cohérence car les données de plusieurs hôpitaux ne sont pas disponibles entre 2008 et 2010. Les graphiques présentent deux sous-échantillons : (1) les districts comprenant les données des centres hospitaliers (CHR/CHU/CHN) et (2) les districts sans les données des centres hospitaliers.

En général, les résultats de l'analyse des corrélations simples montrent que le financement des plans d'actions est associé à des meilleurs résultats au niveau des districts (à l'exception de la létalité du paludisme). En comparant les corrélations des sous-échantillons, le sens (négatif ou positif) de corrélation est cohérent (à l'exception de l'approvisionnement en ARV).

3.3.2.1 Taux d'accouchements assistés

La relation entre le financement des plans d'action et le taux d'accouchements assistés est présentée ci-dessous³. Les coefficients sont positifs (0.0935 et 0.2750) mais le coefficient du premier sous-échantillon (intégrant les données des centres hospitaliers) n'est pas significatif.

Illustration 1 Taux d'accouchements assistés



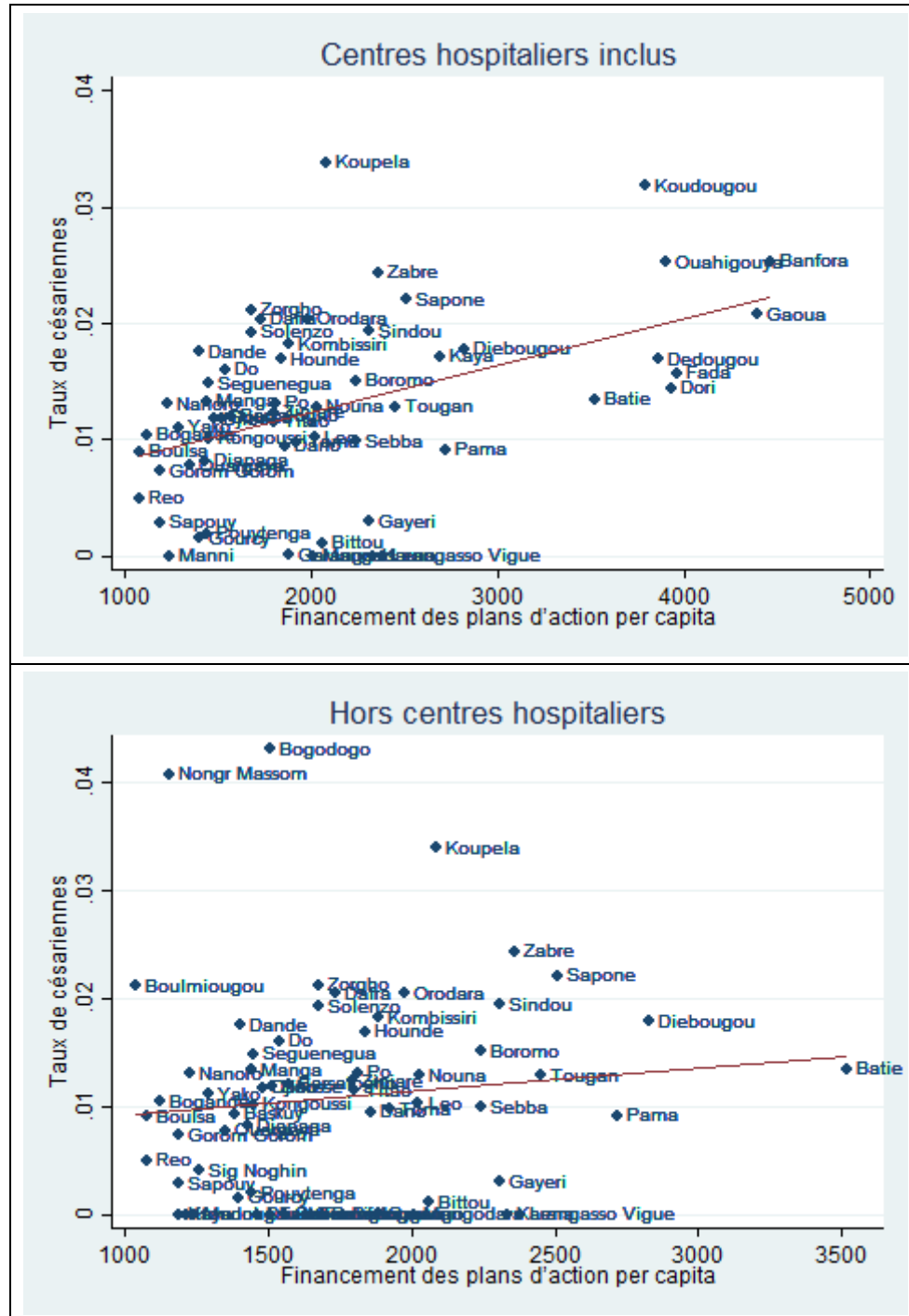
Source : Particip, basé sur les *Annuaire Statistique Santé*

³Dans quelques districts, le taux d'accouchements assistés dépasse 100%, ce qui est lié à la manière dont cet indicateur est calculé : $\text{taux d'accouchements assistés} = \text{nombre d'accouchements assistés} / \text{nombre d'accouchements attendus}$. L'estimation des accouchements attendus se fait sur la base d'une pondération entre les femmes en âge de procréer (15-49 ans) et le taux global de fécondité générale corrigé. Le pourcentage d'accouchements assistés peut dépasser 100% dans les districts où les accouchements attendus ont été sous-estimés et/ou les districts dans lesquels sont situés des formations sanitaires « attractives » (=ayant une zone d'attraction plus importante que la population du district).

3.3.2.2 Taux de césariennes

En ce qui concerne le lien entre le financement des plans d'action et le taux de césariennes, on observe une corrélation positive (0.5655 et 0.1099) et significative pour les deux sous-échantillons. La corrélation est plus forte dans le sous-échantillon comprenant les données des centres hospitaliers.

Illustration 2 Taux de césariennes

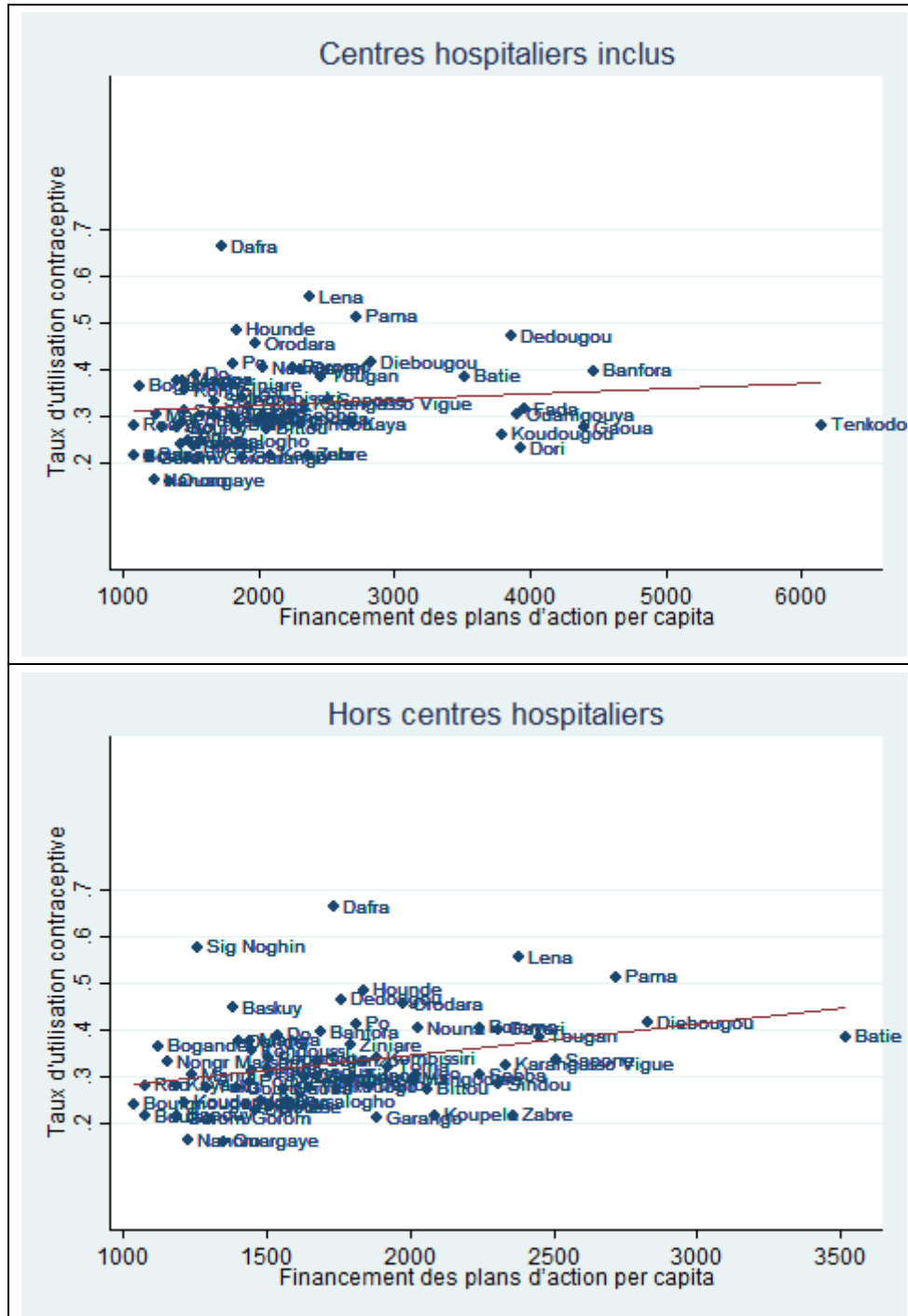


Source : Particip, basé sur les *Annuaire Statistique Santé*

3.3.2.3 Taux d'utilisation des méthodes contraceptives

La corrélation entre le financement des plans d'action et le taux d'utilisation des méthodes contraceptives relatif au nombre de femmes en âge de procréer (15-49 ans) est positive et significative dans les deux cas. Cependant, la corrélation est plus haute et significative pour le sous-échantillon sans centres hospitaliers (0.3312 et significative avec un intervalle de confiance de 99%).

Illustration 3 Taux d'utilisation des méthodes contraceptives

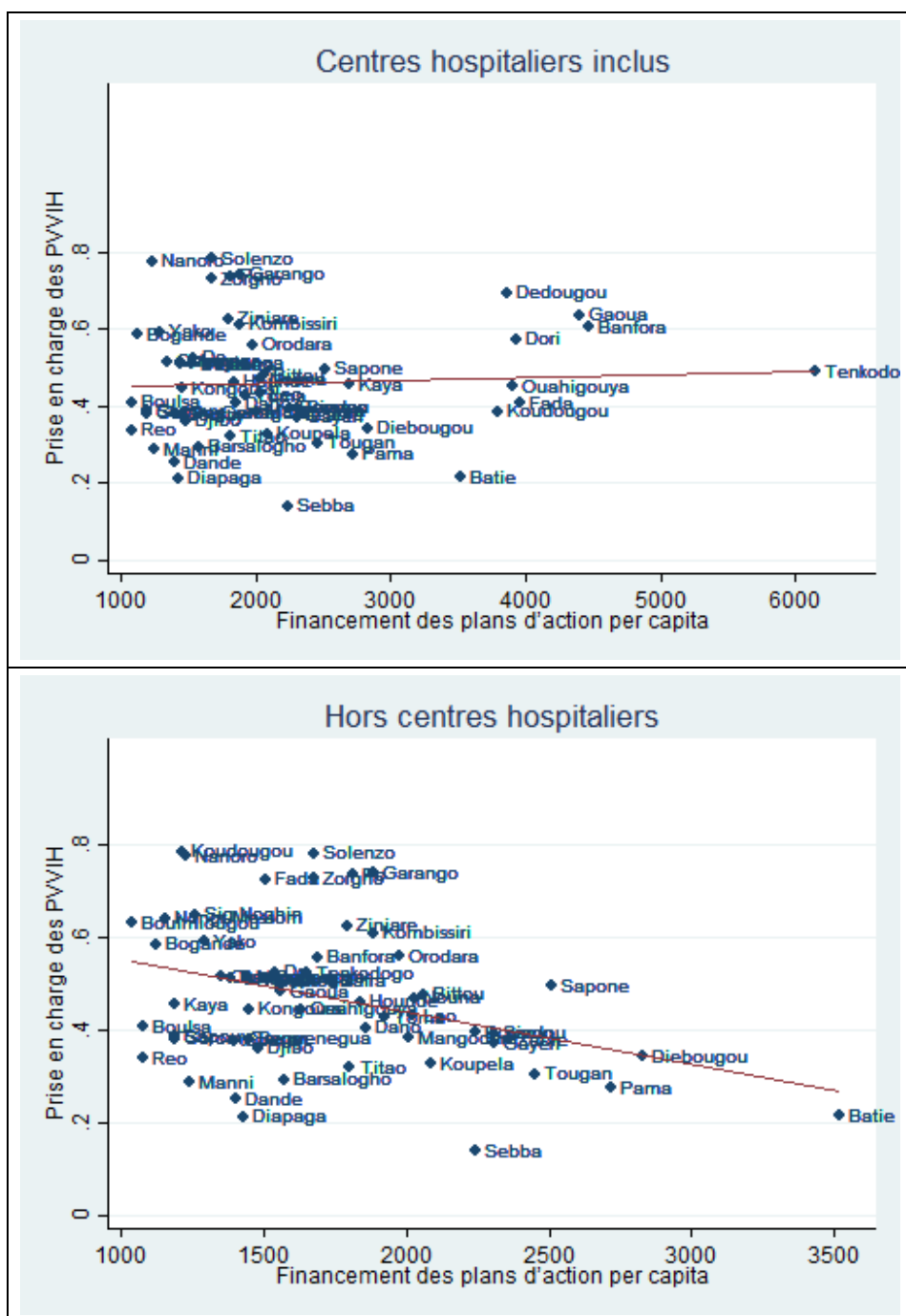


Source : Particip, basé sur les *Annuaire Statistique Santé*

3.3.2.4 Proportion de personnes séropositives justifiables du traitement ARV et qui sont sous ARV

Le premier graphe montre la corrélation entre les financements des plans d'action et le pourcentage de personnes justifiables de traitement ARV qui sont sous ARV pour l'échantillon comprenant les centres hospitaliers. La corrélation est positive mais non significative avec un coefficient de corrélation relativement bas de 0.0552. Par contre, le lien entre le financement des plans d'action per capita et la prise en charge des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) pour l'échantillon sans les centres hospitaliers est négatif et très significatif (avec un intervalle de confiance de 99%). Cette différence peut être expliquée par l'importance des hôpitaux dans la prise en charge des PVVIH.

Illustration 4 Proportion de personnes séropositives justifiables du traitement ARV et qui sont sous ARV

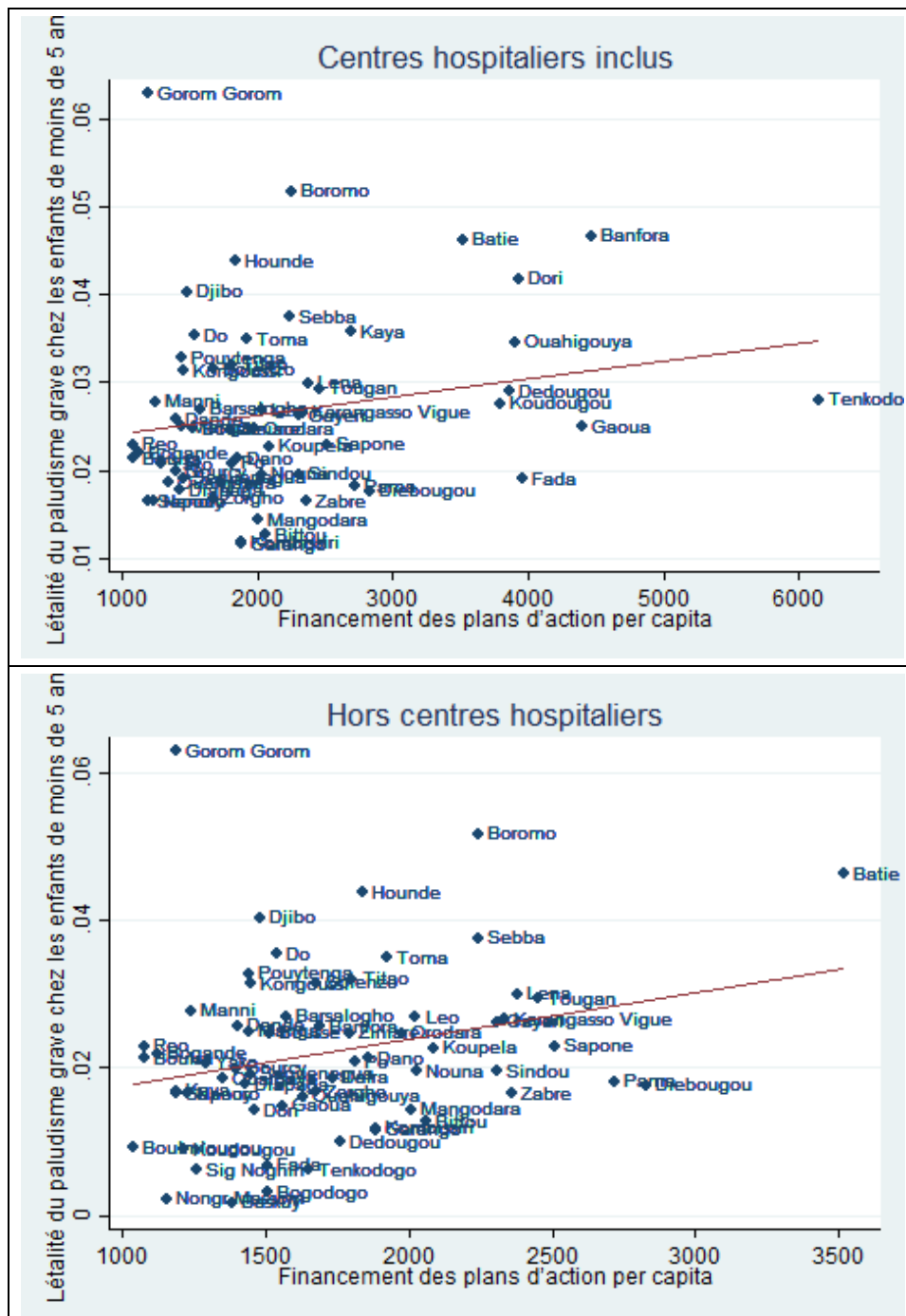


Source : Particip, basé sur les *Annuaire Statistique Santé*

3.3.2.5 Létalité du paludisme chez les enfants de moins de cinq ans hospitalisés pour paludisme grave

Les graphes ci-dessous présentent le lien entre le financement des plans d'action et la létalité chez les enfants de moins de 5 ans hospitalisés pour paludisme grave pour les deux sous-échantillons. Les coefficients de corrélation sont positifs (respectivement 0.2044 et 0.2648), très proches les uns des autres et significatifs à 99% d'intervalle de confiance. A priori, les résultats semblent contre-intuitifs mais ils illustrent que la corrélation n'est pas équivalente à une relation de causalité. Une explication pourrait être que les districts qui présentent un taux de létalité infantile pour le paludisme important reçoivent une plus forte allocation budgétaire et, par conséquent, les taux de mortalité élevés seraient associés à un financement élevé. Il est aussi possible que des variables extérieures, comme les conditions géographiques, jouent un rôle important, ce qui pourrait biaiser les résultats.

Illustration 5 Létalité du paludisme chez les enfants <5 hospitalisés pour paludisme grave



Source : Particip, basé sur les Annuaire Statistique Santé

3.4 Analyse de panel de données

L'analyse panel de données permet d'analyser l'influence de toutes les variables indépendantes (explicatives) sur chacune des variables dépendantes. En supposant que toutes les variables de contrôle restent constantes dans les districts, nous pouvons identifier l'effet des variables principales ce qui constitue un grand avantage par rapport à l'analyse de corrélation. Toutefois, en raison des limites au niveau des données et de l'identification empirique, il est important d'interpréter les résultats avec précaution.

3.4.1 Statistiques descriptives

Le tableau ci-dessous montre quelques statistiques sommaires pour les variables dépendantes et indépendantes utilisées pour l'analyse de panel.

Tableau 3 Statistiques descriptives (analyse de panel)

Variable	Années	Moyenne	Ecart type	Min	Max
Variables dépendantes					
Personnes séropositives sous ARV	2011-14	0,47	0,18	0,01	0,92
Létalité paludisme enfants <5	2008-14	0,03	0,02	0,00	0,12
Taux d'accouchements assistés	2008-14	0,77	0,15	0,23	1,15
Taux de césariennes	2008-14	0,01	0,01	0,00	0,05
Taux d'utilisation contraceptive	2008-14	0,30	0,10	0,01	0,80
Variables indépendantes					
Financement plans d'action*	2010-14	2.273	1.238	3.514	7.553
Nombre de lits**	2008-14	1,18	0,47	0,17	2,86
Personnel hautement qualifié**	2008-14	0,34	0,17	0,08	1,01
Personnel de support**	2008-14	0,45	0,17	0,15	1,12
IEC consultation prénatal***	2008-14	3,59	1,96	0,58	1,72
IEC planning familial***	2008-14	3,09	1,87	0,30	17,33
IEC paludisme***	2008-14	2,95	2,34	0,41	23,22
IEC Sida***	2009-14	2,01	1,30	0,13	7,18

*par habitant ; **par 1.000 habitants ; ***nombre de IEC sur la thématique par 1.000 habitants

Source : Particip, basé sur les *Annuaire Statistiques de Santé*

Les variables dépendantes restent les mêmes que celles utilisées pour l'analyse de corrélation. Mais pour l'analyse de panel, nous utilisons les séries de données à partir de 2008 au lieu de 2011. La variable *proportion de personnes séropositives justifiables du traitement ARV et qui sont sous ARV* est une exception, parce que les données ne sont disponibles qu'à partir de 2011.

Le modèle économétrique est composé des variables indépendantes suivantes :

- Financement des plans d'actions : montants dépensés pour les plans d'action des districts sanitaires et des centres hospitaliers. Pour l'analyse de panel, nous avons retardé cette variable d'une année.
- Nombre de lits de toutes les formations sanitaires dans un district (y compris des centres hospitaliers).
- Personnel qualifié : cette catégorie inclut les professionnels suivants : médecins, attachés de santé, infirmiers diplômés d'Etat, sages-femmes/maïeuticiens.

- Personnel de support : cette catégorie inclut les professionnels suivants : infirmiers brevetés, accoucheuses auxiliaires, agents itinérants de santé.
- Les IEC sont des activités d'information, d'éducation et de communication effectuées par du personnel de santé liées à certaines thématiques. Pour notre analyse, nous avons inclus les quatre thématiques suivantes : consultation prénatale, planning familial, paludisme, VIH/sida.

3.4.2 Résultats

Les tableaux montrent des résultats des spécifications suivantes⁴ :

- Effets fixes des districts : les coefficients de cette spécification représentent le changement dans un district au fil du temps.
- Effets fixes des districts et de l'année (spécification préférée) : cette spécification inclut une variable muette pour chaque année, ce qui permet d'absorber des effets qui sont spécifiques pour une année et qui sont communs à tous les districts, par exemple des changements dans les conditions météorologiques.
- Effets aléatoires : la spécification la plus simple, car elle ne contrôle ni pour les districts ni pour les effets qui sont spécifiques pour une année.

Pour chaque spécification, nous avons construit deux modèles, incluant et excluant la variable *financement des plans d'action*. Le modèle incluant la variable du financement est appliqué sur quatre ans (2011-2014)⁵ pendant que l'autre modèle inclut les années à partir de 2008.

3.4.2.1 Taux d'accouchements assistés

Les résultats indiquent que les sessions d'IEC relatives aux consultations prénatales ont un effet positif et significatif sur le taux d'accouchements assistés. Le coefficient reste positif pour toutes les spécifications, mais n'est plus significatif.

3.4.2.2 Taux de césariennes parmi les naissances attendues

L'un des résultats les plus remarquables et robustes est le lien entre le financement des plans d'actions et le taux de césariennes parmi les naissances attendues. Ils confirment les résultats de la corrélation simple de la section 3.3.2.2. Le coefficient de la variable financière reste positif et significatif (au niveau de 5% et 1%) dans toutes les spécifications. De même, le personnel de support est significativement associé à une augmentation du taux de césariennes. Cela peut paraître surprenant, parce que les césariennes sont effectuées par du personnel hautement qualifié comme les médecins. Néanmoins, il est possible qu'une augmentation du personnel de support permette de décharger le personnel qualifié qui par conséquent serait plus disponible. Le nombre des lits est associé de façon négative au taux de césariennes, mais cet effet n'est plus significatif sur la période plus longue.

3.4.2.3 Taux d'utilisation des méthodes contraceptives

Le financement des plans d'action est positivement associé au taux d'utilisation des méthodes contraceptives. Cette association est robuste à travers les spécifications et confirme de nouveau le résultat de l'analyse de corrélation de la section 3.3.2.3. Les activités d'information, d'éducation et de communication ainsi que le personnel hautement qualifié ont également des coefficients positifs et significatifs. Le nombre de lits n'est pas inclus dans ce modèle, parce que cette variable n'est pas pertinente pour la contraception.

⁴La partie 2 de la présente note contient plus de détails méthodologiques.

⁵Les données pour la variable sont disponibles pour les années 2010-2014, mais nous l'avons retardé d'une année. Par conséquent, nous ne pouvons l'inclure qu'à partir de 2011.

3.4.2.4 Proportion de personnes séropositives justifiables du traitement ARV et qui sont sous ARV

L'analyse de panel pour cette variable ne donne pas de résultat significatif. Cela peut s'expliquer par le fait que la distribution des ARV/prise en charge des PVVIH se déroule dans un nombre restreint de formations sanitaires (au nombre de 100 dans tout le pays en 2013), alors que les variables explicatives comprennent des données de toutes les formations sanitaires du Burkina Faso.

3.4.2.5 Létalité du paludisme chez les enfants de moins de cinq ans hospitalisés pour paludisme grave

Toutes les variables à l'exception du financement ont des coefficients négatifs, ce qui signifie qu'elles sont associées à une baisse de la létalité du paludisme. Les coefficients du nombre des lits ainsi que des activités d'information, d'éducation et de communication sont significatifs. Comme pour l'analyse de corrélation, le financement des plans d'action est associé de manière positive à la létalité de paludisme, mais cette association n'est pas significative.

Tableau4 Résultats de l'analyse de panel - Taux d'accouchements assistés

Variables	Effets fixes des districts		Effets fixes des districts et de l'année		Effets aléatoires	
	incl. financement	excl. financement	incl. financement	excl. financement	incl. financement	excl. financement
Objectif	Test de robustesse		Spécification préférée		Test de robustesse	
Financement des plans d'actions	2.52e-05** (1.23e-05)		3.93e-06 (1.16e-05)		2.02e-05** (9.29e-06)	
Lits	-0.0579*** (0.0212)	-0.000379 (0.0172)	-0.0313 (0.0225)	-0.0184 (0.0150)	-0.0523*** (0.0184)	-0.00212 (0.0163)
IEC consultation prénatale	0.00127 (0.00341)	0.00718 (0.00559)	0.00263 (0.00287)	0.00737* (0.00421)	0.00150 (0.00321)	0.00596 (0.00549)
Personnel hautement qualifié	0.187* (0.111)	0.574*** (0.150)	0.0864 (0.120)	-0.0848 (0.128)	0.0936 (0.0847)	0.339*** (0.0939)
Personnel de support	-0.0566 (0.0898)	-0.0634 (0.0912)	0.152 (0.115)	-0.00332 (0.0845)	-0.0360 (0.0737)	0.00890 (0.0822)
Observations	230	404	230	404	230	404
R ²	0.165	0.119	0.319	0.459		
Nombre de districts	58	58	58	58	58	58
Années	2011-2014	2008-2014	2011-2014	2008-2014	2011-2014	2008-2014
Effets fixes districts	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
Effets fixes années	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON

Erreurs types robustes entre parenthèses

Niveau de signification : *** $p < 0.01$, ** $p < 0.05$, * $p < 0.1$

Source : Particip, basé sur les Annuaire Statistique Santé

Tableau5 Résultats de l'analyse de panel - Taux de césariennes parmi les naissances attendues

Variables	Effets fixes des districts		Effets fixes des districts et de l'année		Effets aléatoires	
	incl. financement	excl. financement	incl. financement	excl. financement	incl. financement	excl. financement
Objectif	Test de robustesse		Spécification préférée		Test de robustesse	
Financement des plans d'actions	3.49e-06*** (8.69e-07)		2.82e-06*** (9.24e-07)		3.57e-06*** (8.53e-07)	
Lits	-0.00415*** (0.00128)	-0.000894 (0.000976)	-0.00359** (0.00139)	-0.00111 (0.000893)	-0.00175 (0.00114)	-0.000444 (0.000872)
IEC consultation prénatale	-6.27e-05 (0.000207)	0.000128 (0.000183)	3.35e-05 (0.000216)	0.000159 (0.000171)	-5.88e-05 (0.000189)	0.000104 (0.000171)
Personnel hautement qualifié	0.00856 (0.00877)	0.0258*** (0.00529)	0.00138 (0.00978)	0.000242 (0.00546)	0.0216*** (0.00659)	0.0352*** (0.00486)
Personnel de support	0.00737 (0.00531)	0.00172 (0.00381)	0.0172*** (0.00541)	0.00811** (0.00381)	0.00209 (0.00403)	-0.00186 (0.00327)
Observations	219	393	219	393	219	393
R ²	0.286	0.160	0.339	0.363		
Nombre de districts	58	58	58	58	58	58
Années	2011-2014	2008-2014	2011-2014	2008-2014	2011-2014	2008-2014
Effets fixes districts	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
Effets fixes années	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON

Erreurs types robustes entre parenthèses

Niveau de signification : *** $p < 0.01$, ** $p < 0.05$, * $p < 0.1$

Source : Particip, basé sur les Annuaire Statistiques Santé

Tableau6 Résultats de l'analyse de panel - Taux d'utilisation des méthodes contraceptives

Variables	Effets fixes des districts		Effets fixes des districts et de l'année		Effets aléatoires	
	incl. financement	excl. financement	incl. financement	excl. financement	incl. financement	excl. financement
Objectif	Test de robustesse		Spécification préférée		Test de robustesse	
Financement des plans d'actions	2.05e-05** (8.59e-06)		1.64e-05* (8.48e-06)		1.56e-05* (9.00e-06)	
IEC planning familial	0.00115 (0.00279)	0.00712** (0.00285)	0.00116 (0.00268)	0.00658** (0.00271)	0.00197 (0.00267)	0.00592** (0.00256)
Personnel hautement qualifié	0.205** (0.0872)	0.333*** (0.0839)	0.0650 (0.106)	0.309*** (0.0631)	0.201*** (0.0700)	-0.0232 (0.0899)
Personnel de support	-0.0631 (0.0725)	-0.00957 (0.0622)	0.0645 (0.0836)	-0.00161 (0.0526)	-0.0313 (0.0464)	0.0755 (0.0678)
Observations	228	402	228	402	228	402
R ²	0.086	0.131	0.126			0.325
Nombre de districts	58	58	58	58	58	58
Années	2011-2014	2008-2014	2011-2014	2008-2014	2011-2014	2008-2014
Effets fixes districts	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
Effets fixes années	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON

Erreurs types robustes en parenthèses

Niveau de signification : *** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1

Source : Particip, basé sur les Annuaire Statistiques Santé

Tableau 7 Résultats de l'analyse de panel - Proportion de personnes séropositives justifiables du traitement ARV et qui sont sous ARV

Variables	Effets fixes des districts		Effets fixes des districts et de l'année		Effets aléatoires	
	incl. financement	excl. financement	incl. financement	excl. financement	incl. financement	excl. financement
Objectif	Test de robustesse		Spécification préférée		Test de robustesse	
Financement des plans d'actions	1.47e-05 (2.13e-05)		1.48e-05 (2.14e-05)		4.25e-07 (1.52e-05)	
IEC Sida	0.00310 (0.00685)	0.00402 (0.00684)	0.00531 (0.00731)	0.00684 (0.00722)	-0.00414 (0.00629)	-0.00414 (0.00618)
Personnel hautement qualifié	0.638*** (0.204)	0.667*** (0.201)	0.286 (0.223)	0.305 (0.228)	0.550*** (0.167)	0.555*** (0.117)
Personnel de support	-0.264* (0.144)	-0.291** (0.140)	-0.0137 (0.195)	-0.0114 (0.193)	-0.275** (0.114)	-0.279** (0.111)
Observations	220	221	220	221	220	221
R ²	0.099	0.097	0.168	0.165		
Nombre de districts	56	56	56	56	56	56
Années	2011-2014	2011-2014	2011-2014	2011-2014	2011-2014	2011-2014
Effets fixes districts	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
Effets fixes années	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON

Erreurs types robustes entre parenthèses

Niveau de signification : *** $p < 0.01$, ** $p < 0.05$, * $p < 0.1$

Source : Particip, basé sur les Annuaire Statistiques Santé

Tableau8 Résultats de l'analyse de panel - Létalité du paludisme chez les enfants de moins de cinq ans hospitalisés pour paludisme grave

Variables	Effets fixes des districts		Effets fixes des districts et de l'année		Effets aléatoires	
	incl. financement	excl. financement	incl. financement	excl. financement	incl. financement	excl. financement
Objectif	Test de robustesse		Spécification préférée		Test de robustesse	
Financement des plans d'actions	-8.21e-07 (1.92e-06)		2.43e-06 (1.70e-06)		3.19e-06** (1.38e-06)	
Lits	0.00323 (0.00418)	-0.00148 (0.00240)	-0.00391 (0.00366)	-0.00324* (0.00190)	0.00501* (0.00285)	-0.000269 (0.00231)
IEC paludisme	-0.000385 (0.000425)	-0.000426 (0.000356)	-0.000599 (0.000419)	-0.000482* (0.000256)	-0.000538 (0.000340)	-0.000429 (0.000387)
Personnel hautement qualifié	-0.0583*** (0.0191)	-0.0972*** (0.0130)	0.00452 (0.0178)	-0.00189 (0.0158)	-0.0181 (0.0161)	-0.0179 (0.0168)
Personnel de support	0.0490*** (0.0176)	0.0307*** (0.0102)	-0.0244 (0.0167)	-0.00474 (0.0111)	0.0181 (0.0111)	0.00751 (0.0100)
Observations	230	404	230	404	230	404
R ²	0.139	0.128	0.467	0.370		
Nombre de districts	58	58	58	58	58	58
Années	2011-2014	2008-2014	2011-2014	2008-2014	2011-2014	2008-2014
Effets fixes districts	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
Effets fixes années	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON

Erreurs types robustes entre parenthèses

Niveau de signification : *** $p < 0.01$, ** $p < 0.05$, * $p < 0.1$

Source : Particip, basé sur les Annuaire Statistiques Santé

Annexe 8 : Note sur les dépenses publiques au Burkina Faso

Table des Matières

1	Introduction	154
2	Analyse de l'évolution des ressources	154
2.1	Principales évolutions	154
2.2	Observations générales/Synthèse	155
3	Analyse de la composition des dépenses publiques.....	156
3.1	Evolution globale	156
3.2	Ecarts entre lois de finance	157
3.3	Composition sectorielle.....	157
3.3.1	Evolutions des allocations aux secteurs prioritaires.....	157
3.3.2	Evolution des allocations fonctionnelles des dépenses	158
3.4	Evolution de la composition économique.....	159
3.4.1	Description générale	159
3.4.2	Evolutions des dépenses de salaires	161
3.5	Evolution de la composition des dépenses sectorielles	163
3.6	Analyse des taux d'exécution	165
4	Evolution de la composition des dépenses par rapport à l'évolution des ressources	166
	Appendice 1	167
	Appendice 2	169

Liste des Tableaux

Tableau 1	Evolution des taux de recouvrement des recettes et dons, 2008-2014.....	155
Tableau 2	Composition sectorielles des dépenses publiques, 2009-2014.....	158
Tableau 3	Classification sectorielle de la dépense publique 2007-2014 (%)	159
Tableau 4	Taux d'exécution des dépenses publiques par nature de dépenses, 2008-2014 (%)	165
Tableau 5	Evolution des recettes (en pourcentage du PIB), 2006-2014.....	166
Tableau 6	Evolution des dépenses publiques (en pourcentage du PIB), 2006-2014....	166
Tableau 7	Evolution des recettes minières (en milliards de FCFA), 2008-2014.....	166
Tableau 8	Tableau de correspondance entre les sections du budget et la classification sectorielle utilisée dans l'analyse.....	167

Liste des Illustrations

Illustration 1	Evolution des recettes totales de l'Etat en pourcentage du PIB.....	154
Illustration 2	Evolution des ressources de l'Etat, 2008-2014.....	155
Illustration 3	Evolution du budget de l'Etat 2008-2014.....	156
Illustration 4	Evolution du budget de l'Etat en % du PIB, 2006-2014	157
Illustration 5	Ecarts entre dotations initiales & dotations finales (en milliards de fCFA)....	157
Illustration 6	Evolution des dotations des secteurs prioritaires.....	158
Illustration 7	Composition économique des dépenses publiques.....	160
Illustration 8	Composition interne des dépenses publiques courantes et d'investissement.....	161
Illustration 9	Evolution des dépenses de salaires en milliers de FCFA, 2008-2014	162
Illustration 10	Décomposition des dépenses de salaires par nature dans les secteurs prioritaires, 2006-2013	162
Illustration 11	Comparaison des évolutions de la part des dépenses de salaires au niveau sectoriel	163
Illustration 12	Evolution des dotations initiales et de la composition internes des dépenses en agriculture et hydraulique.....	164
Illustration 13	Evolution des dotations initiales et de la composition internes des dépenses en santé.....	164
Illustration 14	Evolution des dotations initiales et de la composition internes des dépenses au MENA	165

1 Introduction

Cette note présente une brève analyse des dépenses publiques au Burkina Faso sur la période d'évaluation. Pour mieux mettre en évidence les tendances sur la période, l'année 2008 et, dans certains cas, les années précédentes ont également été incluses dans la période couverte par l'analyse lorsque les données étaient disponibles.

L'analyse se base principalement sur des données fournies par la DGB qui ont été extraites du Circuit intégré de la dépense (CID), le système d'information du MEF. D'autres données comme celles du TOFE sont également utilisées pour certaines parties de l'analyse (notamment celles portant sur l'évolution des ressources et les dotations budgétaires).

Les nombreux changements de portefeuilles ministériels qui ont eu lieu pendant la période ont posé un défi pour consolider les données. Une classification sectorielle spécifique pour cette analyse a été définie pour surmonter cet obstacle. Elle est détaillée dans l'appendice 1.

La note est divisée en trois sections :

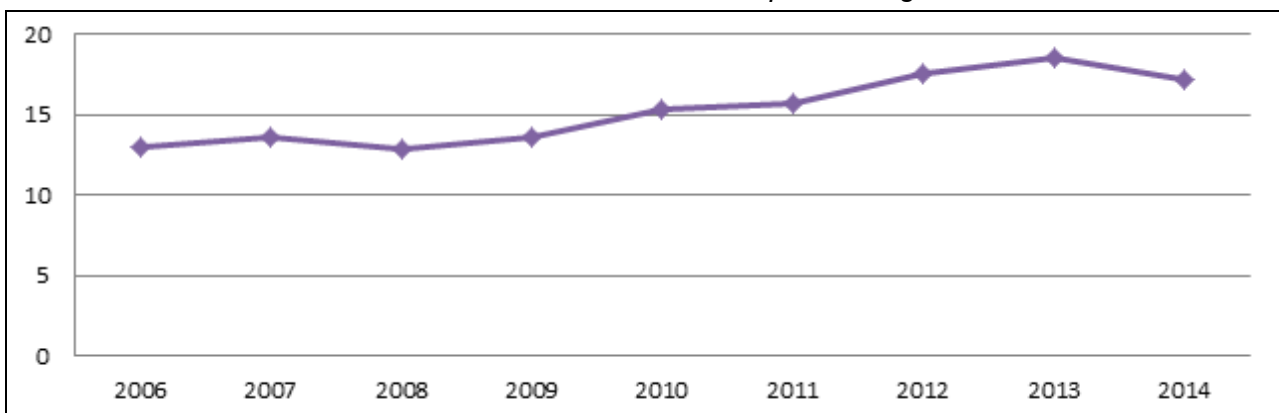
1. La première partie présente une courte analyse de l'évolution des ressources de l'Etat.
2. La deuxième partie présente une analyse de la composition du budget national, y compris en termes de composition sectorielle et économique.
3. La dernière partie met en parallèle l'évolution des dépenses avec celles des ressources.

2 Analyse de l'évolution des ressources

2.1 Principales évolutions

De 2006 à 2013, les recettes totales rapportées au PIB ont régulièrement augmenté en passant de 13% en 2006 à 18,54% en 2013, avant de fléchir à 17,25% en 2014, (cf. Illustration 1). En moyenne, les recettes représentaient 15,27% du PIB entre 2006 et 2014. La diminution des recettes en 2014 pourrait s'expliquer par l'instabilité politique que le pays a connue.

Illustration 1 Evolution des recettes totales de l'Etat en pourcentage du PIB

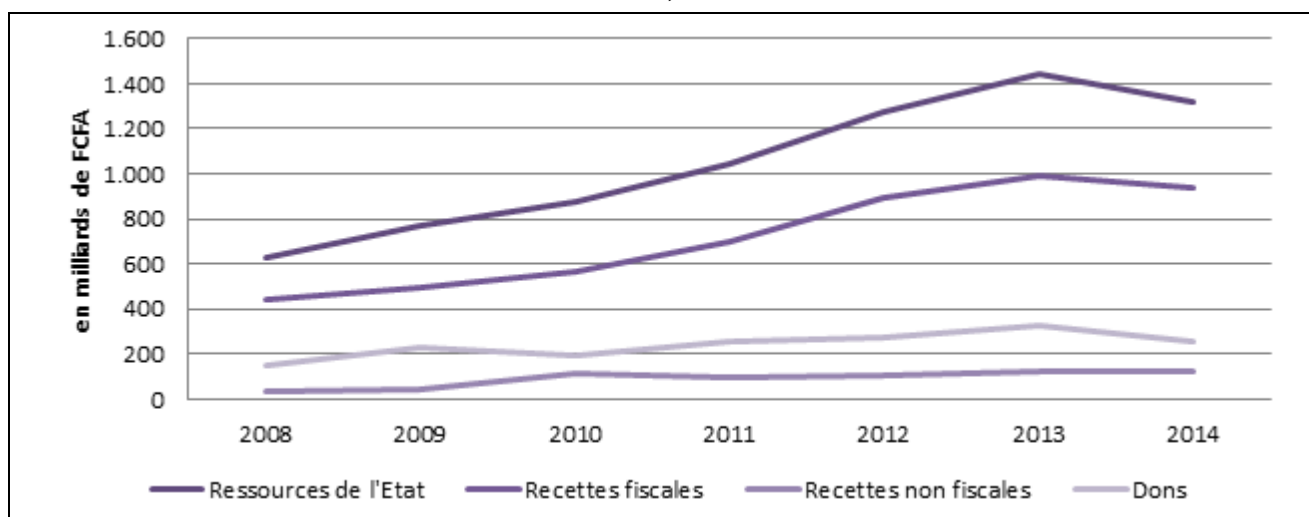


Source : Construit à par des données World Economic Outlook Database, April 2015

En décomposant les ressources de l'Etat en recettes totales (recettes courantes – fiscales et non fiscales¹) d'une part, et en ressources issues de dons d'autre part, il ressort que les recettes totales sont les plus importantes et représentent 77% des ressources totales alors que les dons ne totalisent que 23% en moyenne sur la période 2008-2014. La figure ci-dessous illustre l'évolution des différentes ressources sur la période 2008-2014.

¹ Les recettes en capital sont négligeables au Burkina Faso.

Illustration 2 Evolution des ressources de l'Etat, 2008-2014



Source : TOFE 2008-2014.

En vue d'apprécier l'efficacité des outils de mobilisation des ressources, l'analyse des différents taux de recouvrement pour les différents postes de ressources de l'Etat s'avère utile. En moyenne, le taux de recouvrement des recettes totales et des dons se situe à 90%, traduisant ainsi la pertinence et l'efficacité des outils de mobilisation de ressources. Les recettes courantes et les recettes en capital correspondent aux taux de recouvrement les plus élevés (98,91%) alors que le taux de recouvrement des dons se situe à 70,18%. Le tableau 5 ci-après donne l'évolution des taux de recouvrement selon la nature de la ressource sur la période 2008-2014.

Tableau 1 Evolution des taux de recouvrement des recettes et dons, 2008-2014

Taux de recouvrement (en %)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne
Recettes totales et dons	87,45	90,28	90,66	100,32	94,98	86,62	81,23	90,22
Recettes totales	95,27	93,66	100,61	111,50	108,03	97,35	85,98	98,91
Recettes courantes	95,30	93,66	100,63	111,50	108,02	97,35	85,99	98,92
Recettes fiscales	93,53	92,21	99,00	113,13	109,68	97,11	83,26	98,28
Recettes non fiscales	121,49	113,49	109,47	101,16	96,00	99,34	114,44	107,91
Recettes en capital	4,12	58,45	0,12	n/a ²	n/a	70,77	7,04	20,07
Dons	68,83	83,29	67,73	76,37	66,19	62,78	66,06	70,18
Projets	49,53	62,09	41,89	56,07	49,94	61,02	60,46	54,43
Programme	92,92	104,63	86,09	89,49	84,74	66,07	77,49	85,92

Source : TOFE 2008-2014 et Calculs Particip.

L'analyse des recettes courantes montre qu'elles sont constituées essentiellement des recettes fiscales (89% pour les recettes fiscales contre 11% pour les recettes non fiscales).

2.2 Observations générales/Synthèse

Les recettes totales de l'Etat au cours de la période 2008-2014 sont presque exclusivement alimentées par les recettes courantes (plus de 99%) et d'une part très négligeable provenant des recettes en capital (moins de 1%).

L'augmentation des recettes de l'Etat observée à partir de 2007 s'explique par la mise en œuvre de la Stratégie de Renforcement des Finances Publiques (SFRP), qui fait suite au Plan de

² Prévisions nulles dans la LFI et la LFR.

Renforcement de la Gestion Budgétaire (PRGB) exécuté de 2002 à 2006. La SFRP a donné une place importante aux questions de mobilisation des ressources et au renforcement des capacités institutionnelles avec des avancées importantes dans ces domaines. La mise en place d'outils comptables informatisés (Circuit intégré de la dépense et Comptabilité intégrée des collectivités locales) et le développement d'outils informatisés de gestion des recettes ont aussi permis d'améliorer le système de gestion des finances publiques. C'est ainsi que dans le cadre de l'amélioration du recouvrement des recettes une nouvelle méthodologie de recensement fiscal a été adoptée à laquelle s'ajoute la réorganisation des compétences entre les régions en termes de recouvrement.

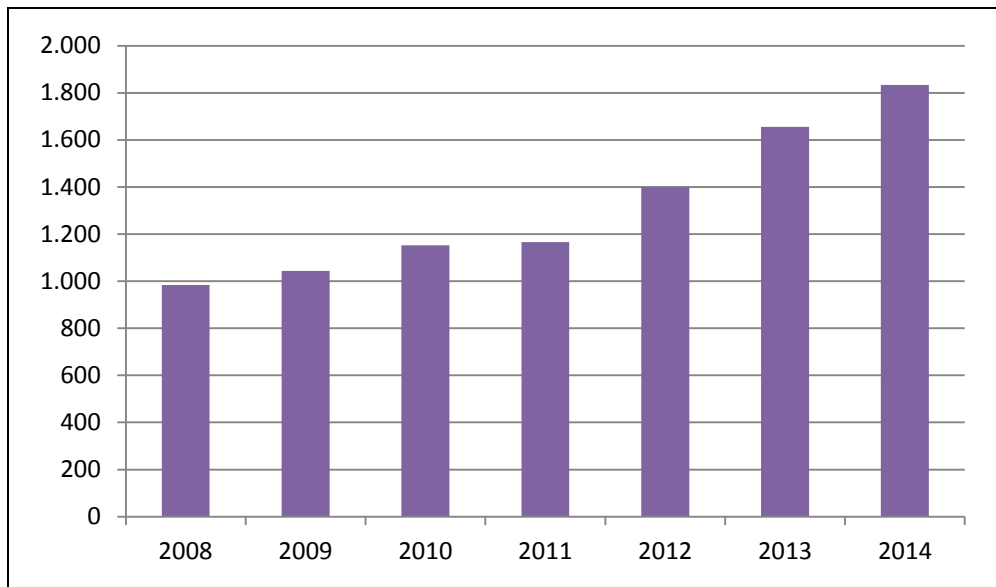
Par ailleurs, la dynamique de l'accroissement des ressources de l'Etat observée durant la période 2006-2014 est à mettre en relation avec l'essor du secteur minier, dont la contribution au PIB a significativement augmenté. En effet, la part des industries extractives dans le PIB a régulièrement évolué entre 2007 et 2011 en passant de près de 0% à 2,6%.

3 Analyse de la composition des dépenses publiques

3.1 Evolution globale

Le budget de l'Etat a augmenté à un taux annuel moyen de 11% sur la période 2008-2014 et a presque doublé depuis 2007³.

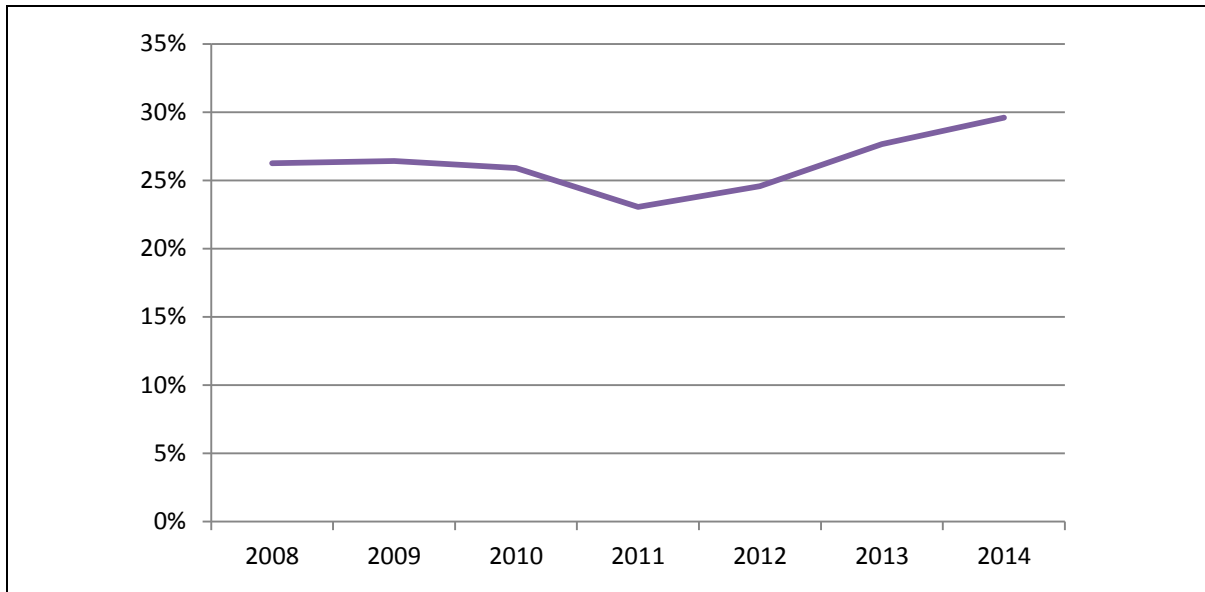
Illustration 3 Evolution du budget de l'Etat 2008-2014



Source : Données MEF/DGB et Calculs Particip.

Le budget de l'Etat a représenté en moyenne 26% du PIB (cf. graphique ci-dessous). Après une chute en 2011, le ratio a connu une augmentation constante sur les trois dernières années.

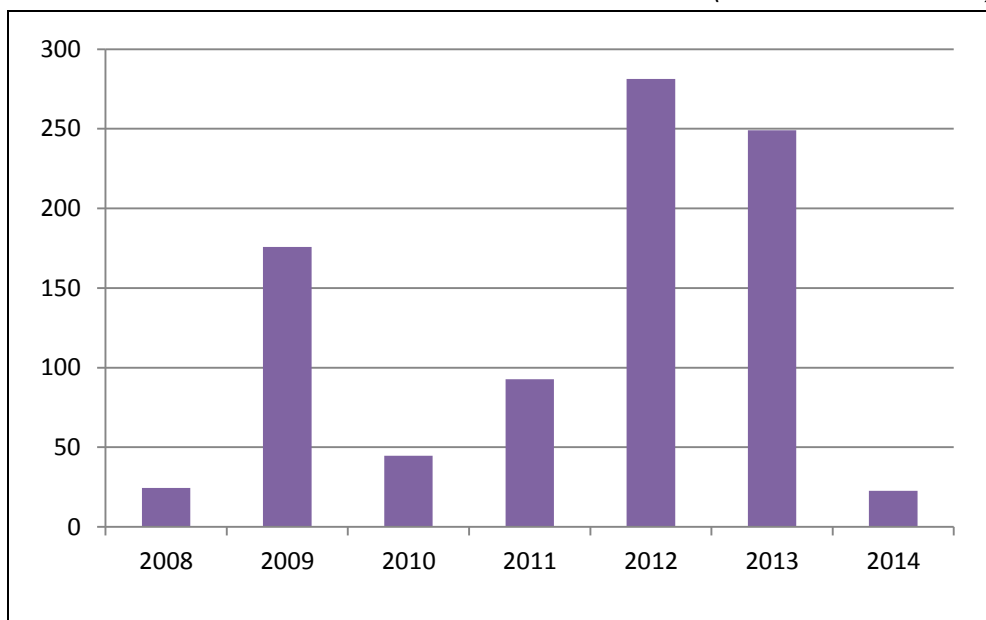
³ Il est passé de 925 milliards en 2007 à 1 833 milliards de FCFA en 2008 (Loi de finance initiale).

Illustration 4 Evolution du budget de l'Etat en % du PIB, 2006-2014

Source : Données MEF/DGB (données budgétaires), MEF/DGEP (PIB) et Calculs Particip.

3.2 Ecarts entre lois de finance

L'illustration 5 indique qu'à l'exception des années 2008 et 2014, les prévisions des dépenses publiques ont été systématiquement substantiellement revues à la hausse. L'augmentation des prévisions étaient plus importantes en 2012 et 2013, des années où les variations peuvent être en partie expliquées par les élections couplées (municipales et législatives) de 2012 et la mise en œuvre de mesures sociales pour réduire le chômage et la vulnérabilité de certaines couches sociales.

Illustration 5 Ecarts entre dotations initiales & dotations finales (en milliards de fCFA)

Source : Données MEF/DGB (données budgétaires) et Calculs Particip.

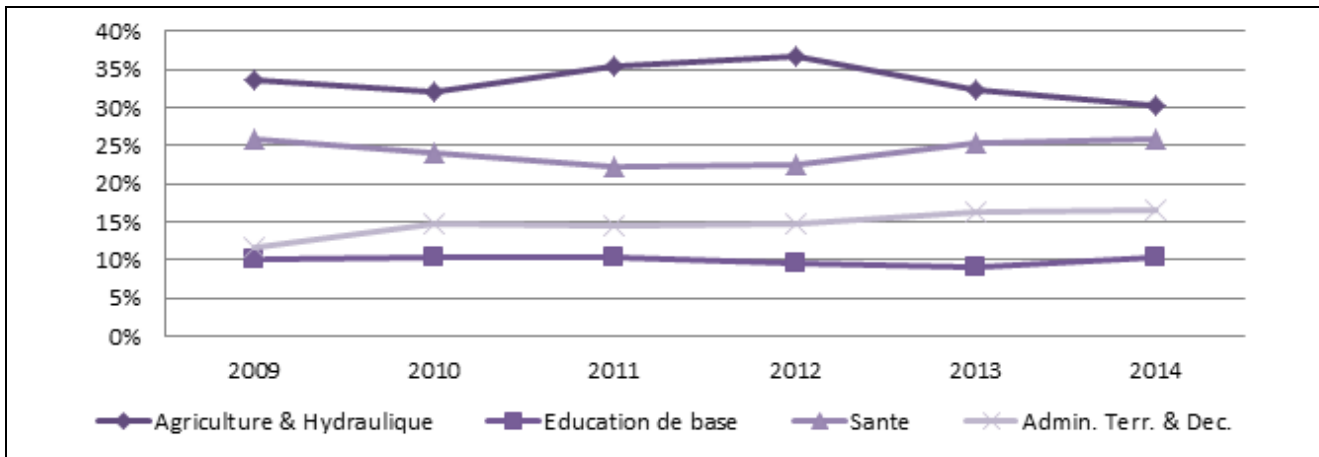
3.3 Composition sectorielle

3.3.1 Evolutions des allocations aux secteurs prioritaires

L'illustration 6 indique l'évolution des dotations initiales des différents secteurs prioritaires. Ces données sont issues du TOFE et concerne les dépenses publiques toutes sources de financement confondues. La répartition des dotations entre les différents secteurs montre que le secteur de

l'agriculture (y compris le sous-secteur de l'hydraulique) à lui seul bénéficie de 33,4% des dotations de dépenses, ensuite vient le secteur de la santé (24,3%) et celui de l'administration territoriale et de la décentralisation (10%). Au niveau de l'éducation de base, les parts des dotations initiales sont restées quasiment constantes autour du taux de 10%.

Illustration 6 Evolution des dotations des secteurs prioritaires



Source : construit à partir des données du TOFE, 2008-2014

Les quatre secteurs prioritaires absorbent plus de 80% des dotations initiales de dépenses publiques durant la période 2009-2014.

Tableau 2 Composition sectorielle des dépenses publiques, 2009-2014

Part en %	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne
Agriculture & Hydraulique	33,66	31,96	35,47	36,78	32,32	30,15	33,39
Education de base	10,01	10,31	10,28	9,56	9,08	10,27	9,92
Santé	25,77	24,00	22,34	22,54	25,40	25,90	24,33
Admin. Terr. & Dec.	11,72	14,62	14,38	14,63	16,17	16,63	14,69
Total	81,15	80,90	82,47	83,51	82,98	82,96	82,33

Source : construit à partir des données du TOFE, 2008-2014

Au long de la dernière décennie le secteur de l'agriculture a contribué significativement à la croissance économique et constitue par conséquent le secteur moteur de l'économie burkinabé à travers le coton. Cependant, l'agriculture burkinabé reste confrontée à la faiblesse des rendements et à la forte variabilité des cours des produits primaires sur les marchés internationaux.

Quant au secteur de l'éducation, suite à la mise en œuvre du PDDEB, on a assisté à un accroissement considérable de l'offre éducative mais aussi à une baisse de la qualité de l'éducation. L'Etat doit allouer davantage de ressource à l'éducation de base surtout dans le cadre du continuum éducatif en vue d'atteindre la scolarisation universelle mais aussi pour réduire le nombre des écoles sous paillettes générées par le PDDEB. Plus particulièrement, l'Etat doit consentir d'énormes efforts en termes d'investissement pour la construction d'infrastructures pour améliorer les chances de réussite du continuum.

Au niveau de l'administration territoriale, les dotations globales de fonctionnement devraient non seulement être augmentées mais orientées vers le renforcement des capacités de pilotage institutionnel des collectivités locales.

3.3.2 Evolution des allocations fonctionnelles des dépenses

Le tableau 4 ci-après retrace l'affectation des dépenses publiques selon des fonctions considérées comme d'intérêt général pour le Burkina Faso sur la période 2006-2014. La classification fonctionnelle des dépenses des administrations publiques a été construite conformément à la directive N°08/2009/UEMOA qui retient dix divisions selon les normes internationales. L'annexe 1 fournit les informations détaillées sur chacune des divisions.

Tableau 3 Classification sectorielle de la dépense publique 2007-2014 (%)

	2007	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total des dotations
Services généraux des administrations publiques	21,46	28,17	27,68	23,22	22,10	24,35	23,74	24,30
Défense	4,83	5,06	5,41	5,74	5,38	4,96	4,90	5,17
Ordre et sécurité publics	3,54	4,06	5,13	5,32	5,37	5,63	6,25	5,22
Affaires économiques	40,96	34,68	32,83	36,08	39,07	37,64	34,17	36,36
Protection de l'environnement	0,99	0,66	0,61	0,73	0,66	0,81	0,85	0,76
Logement et équipement collectifs	0,14	0,34	0,50	0,86	1,10	0,65	0,50	0,61
Santé	8,26	8,93	8,41	8,26	8,27	8,84	9,74	8,76
Loisirs, Culture et Culte	1,05	1,06	0,92	0,92	0,75	1,17	1,16	1,02
Enseignement	17,29	15,46	16,70	17,21	15,48	14,09	16,72	16,03
Protection sociale	1,48	1,58	1,80	1,68	1,81	1,86	1,96	1,77
Totales des dotations	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Construit à par des données de la DGB, 2014

La répartition fonctionnelle des dépenses publiques a beaucoup privilégié les dépenses au titre des affaires économiques au cours de la période 2007-2014. En effet, les dotations budgétaires allouées aux affaires économiques sont estimées en moyenne à 36,36% entre 2007 et 2014. L'importance accordée aux affaires économiques s'explique par la priorité accordée au secteur de l'agriculture et de l'hydraulique mais aussi au secteur des transports et communications qui représentent en moyenne près de 22,76% des dotations totales. Dans cette optique, l'agriculture et l'hydraulique a reçu des dotations budgétaires importantes d'une valeur moyenne de 12,20% entre 2007 et 2014. Les transports et les communications qui sont des secteurs de soutien à la production ont bénéficié d'une dotation budgétaire de 10,57% au cours de la même période.

La deuxième plus grande rubrique renferme les services généraux des administrations publiques qui ont bénéficié en moyenne d'une dotation annuelle de 24,30% entre 2007 et 2014. A l'intérieur de la division des services généraux, les dépenses interministérielles (14,74%) qui correspondent à des « biens collectifs » tels que les transferts de caractère général entre les administrations publiques, sont les plus importantes.

La troisième grande rubrique concerne l'enseignement dont les dotations budgétaires sur la période 2007-2014 sont estimées en moyenne à 16,03%. Malgré, la priorité accordée au secteur de l'éducation, la part du budget alloué à ce secteur est inférieure au seuil de 20% préconisé par l'Initiative « Fast track » (FTI) pour les pays en développement afin de faire de l'éducation une principale priorité.

Enfin, le ministère de la santé n'a bénéficié que 8,76%⁴ des dotations budgétaires générales de l'Etat au cours de la période 2007-2014.

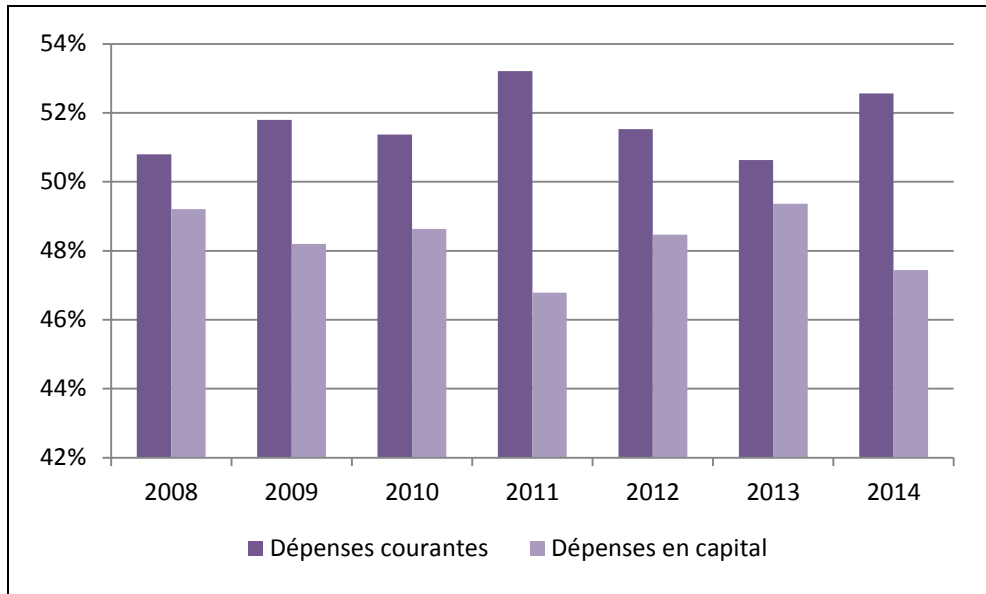
3.4 Evolution de la composition économique

3.4.1 Description générale

De 2008 à 2014, les dépenses publiques de l'Etat burkinabé se caractérisent par une prédominance des dépenses courantes qui représentent plus de 50% des dépenses publiques.

⁴ Ce pourcentage ne doit pas être confondu avec le total de la dépense publique allant au secteur de la santé. En effet, des dépenses dans le domaine de la sante sont faites par d'autres ministère que celui de la sante (p. ex. la primature).

Illustration 7 Composition économique des dépenses publiques

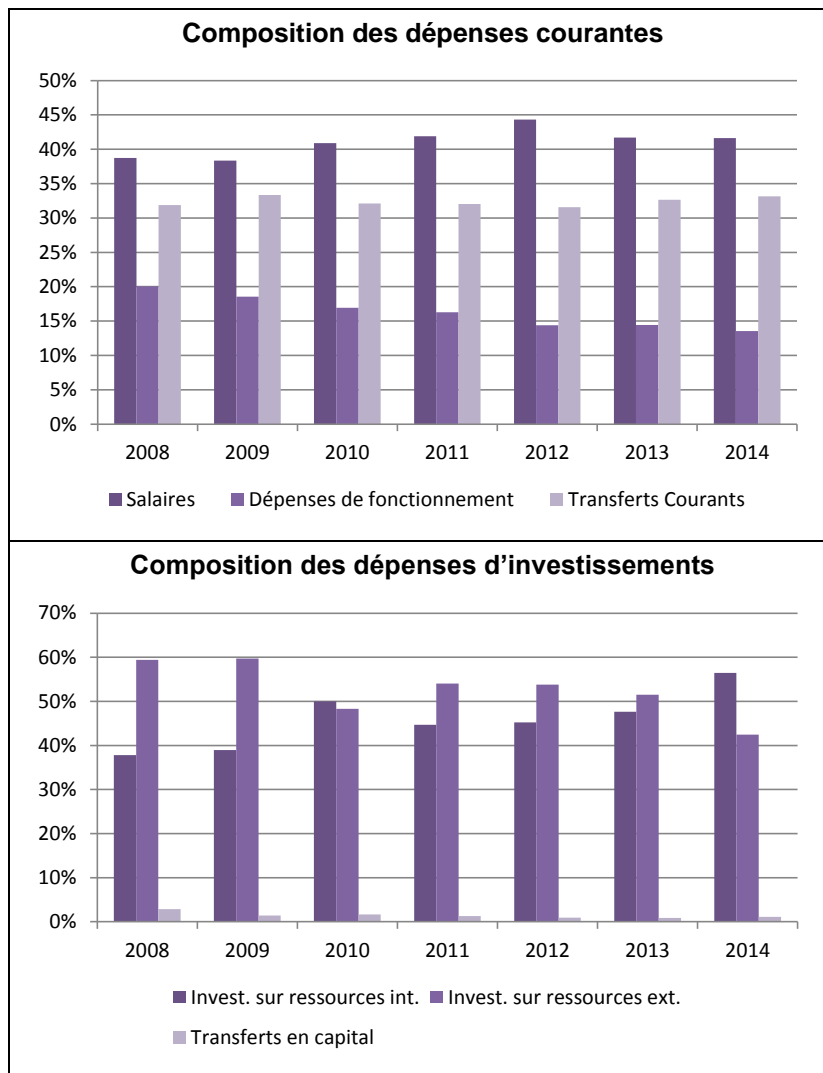


Source : Données MEF/DGB et Calculs Particip.

L'analyse de la composition à l'intérieur de chaque grand poste de dépenses montre que :

- *au niveau des dépenses courantes* : les dépenses de salaires représentent en moyenne 41%, suivies des dépenses de transferts courants (32%) et les dépenses de fonctionnement (16%). Les trois postes absorbent en moyenne 90% des dépenses courantes sur la période 2008-2014.
- *au niveau des dépenses en capital* (inscrites au budget) : les dépenses d'investissements représentent 99% des dépenses et elles sont principalement financées par des ressources intérieures (58% en moyenne contre 38% pour les investissements sur ressources extérieures inscrites dans le budget de l'Etat).

Illustration 8 Composition interne des dépenses publiques courantes et d'investissement

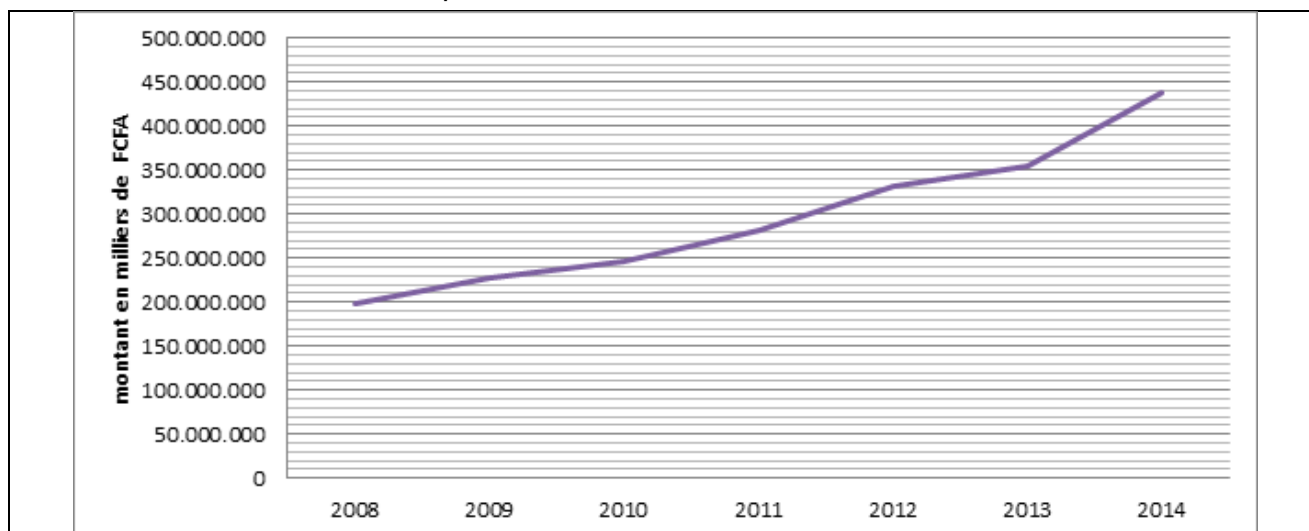


Source : Données MEF/DGB et Calculs Particip.

3.4.2 Evolutions des dépenses de salaires

Le graphique ci-dessous indique qu'au cours de la période 2008-2014, les dépenses de salaires ont régulièrement augmenté en passant de 198,83 à 437,29 milliards de FCFA. Par glissement annuel, les dépenses publiques ont évolué à un taux annuel moyen de 11,92% entre 2008 et 2014.

Illustration 9 Evolution des dépenses de salaires en milliers de FCFA, 2008-2014



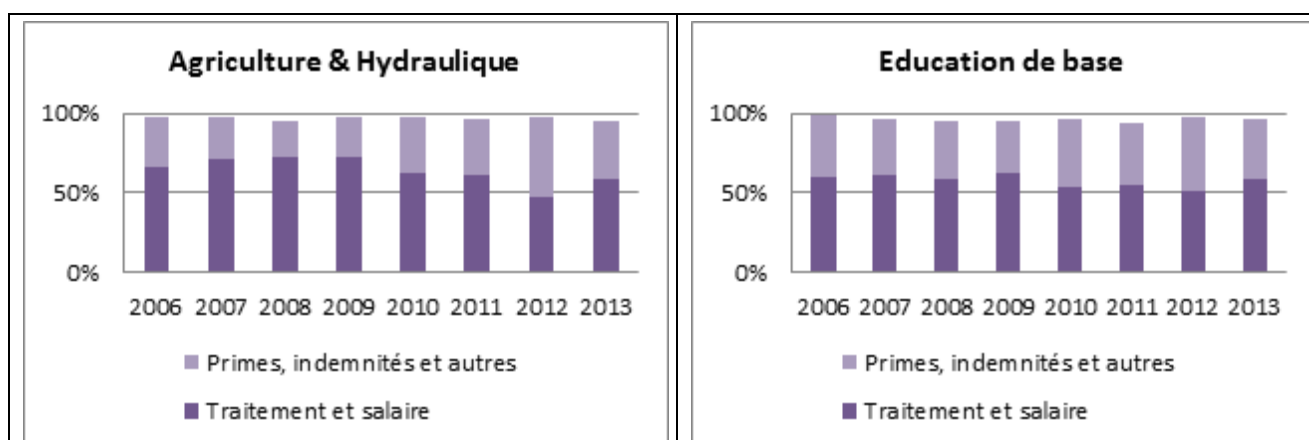
Source : Construit à partir des données du TOFE, 2008-2014

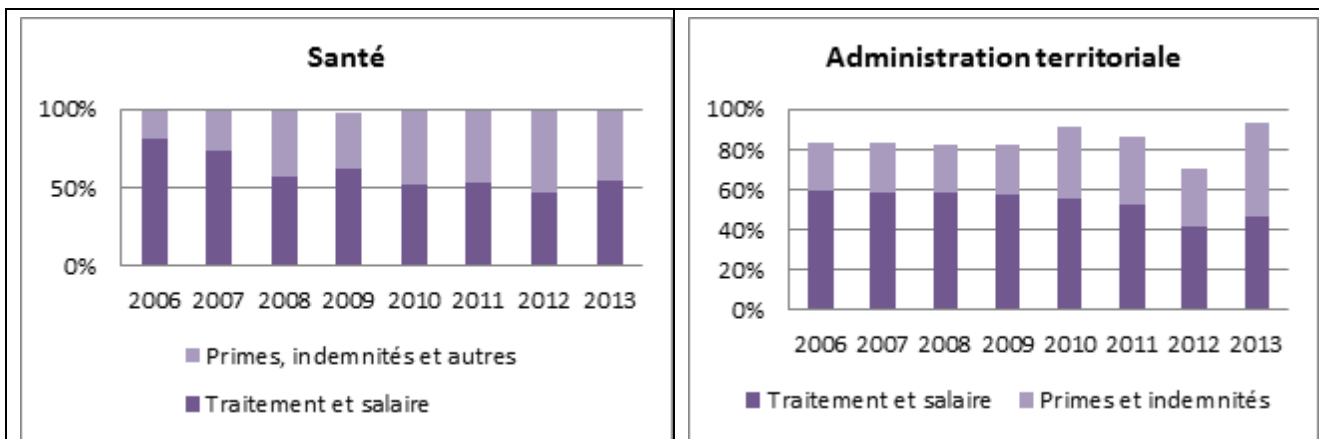
Lorsqu'on analyse la décomposition des dépenses de salaires notamment dans les secteurs prioritaires, il ressort que plus de la moitié des dépenses de salaires sont affectées aux traitements et salaires. Cette prédominance des dépenses au titre des traitements et salaires est plus importante surtout au niveau de l'agriculture et de l'hydraulique, ensuite vient la santé, puis l'éducation de base et enfin l'administration territoriale.

Quant aux primes et indemnités, elles représentent en moyenne, sur la période 2006-2013, entre 30 et 40% des dépenses de personnel. Elle est plus importante au niveau de la santé et de l'éducation de base en raison des effectifs très élevés que comptent ces deux secteurs.

De 2006 à 2013, la composition interne des dépenses a toujours été dominée par les dépenses de traitement et salaires. Toutefois, la part relative des dépenses de traitements et salaires pour les secteurs prioritaires a baissé entre 2006 et 2013. Par exemple, au niveau de l'éducation de base, la part des allocations de dépenses en termes de traitements et salaires est passée de 60,52% à 58,92% entre 2006 et 2013 alors que dans la même période, celle de la santé passait de 81,19% à 53,95%, soit une diminution de 1,6% pour l'éducation de base contre 27,25% pour la santé, ce qui indique un recours grandissant aux primes et indemnités comme source de rémunération dans certaines ministères/institutions publiques.

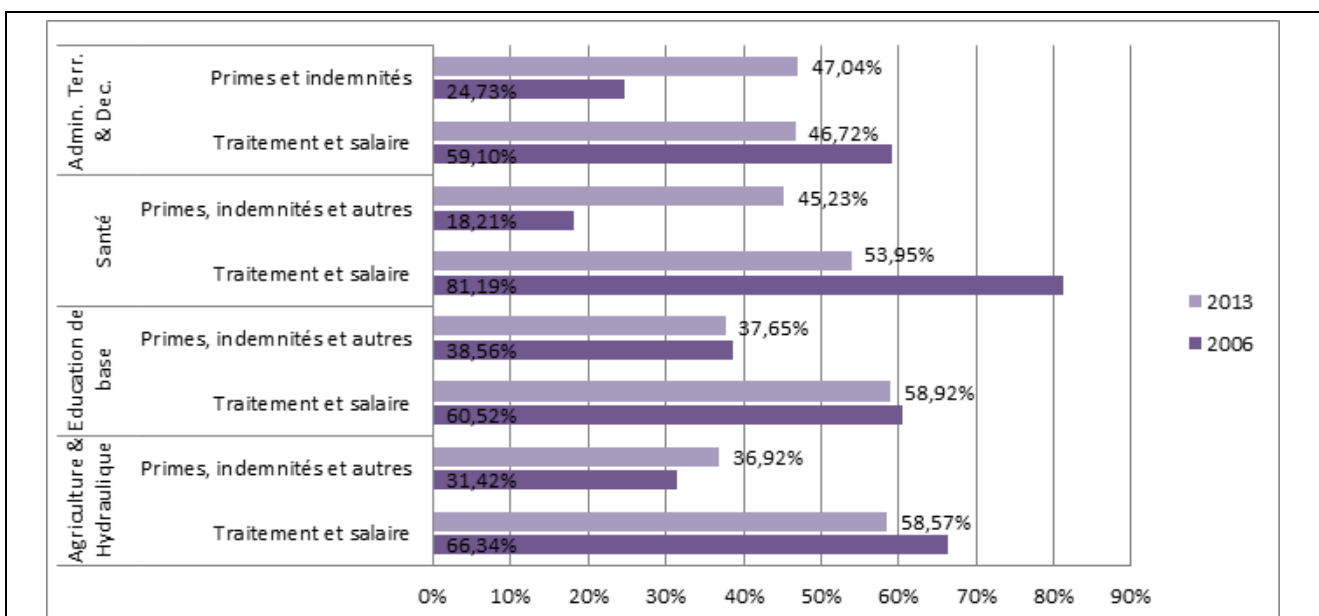
Illustration 10 Décomposition des dépenses de salaires par nature dans les secteurs prioritaires, 2006-2013





Source : Construit à partir des données du TOFE, 2008-2013

Illustration 11 Comparaison des évolutions de la part des dépenses de salaires au niveau sectoriel



Source : Construit à partir des données du TOFE, 2008-2013

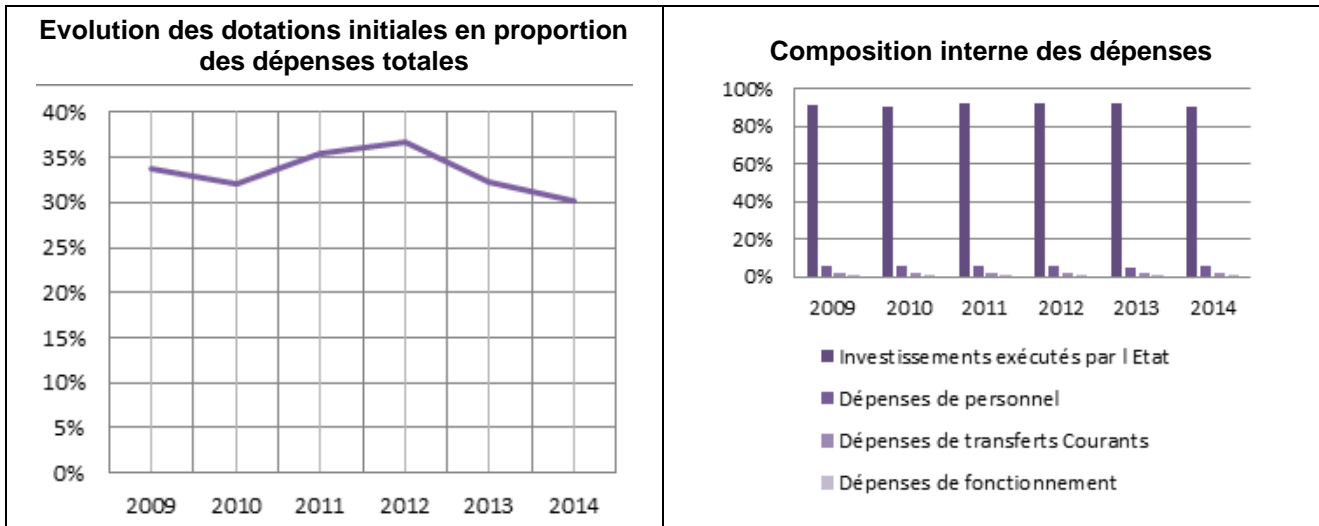
3.5 Evolution de la composition des dépenses sectorielles

Dans les secteurs prioritaires que sont « l'Agriculture et l'hydraulique », l'Education de base, et la Santé, la composition économique des dépenses publiques reste globalement inchangée.

Agriculture et hydraulique

En effet, les investissements exécutés par l'Etat bénéficient de près de 90% des dotations initiales dans le cas du secteur de l'agriculture et de l'hydraulique. Les autres dépenses en personnel, de transferts courants et de fonctionnement ne représentent qu'environ 10%. Les investissements couvrent une diversité de programmes comme des projets de développement intégré de bassins hydraulique (y compris barrages et autres infrastructures), des initiatives au niveau national en faveur du monde agricole (distribution d'intrants), etc. Le poids considérable des dépenses d'investissement dans ce secteur se justifie par le fait que l'agriculture emploie plus de 80% de la population active et contribue pour plus de 30% au revenu national. C'est aussi le secteur qui bénéficie des dotations publiques les plus importantes (plus de 30% du budget de l'Etat entre 2008 et 2014). Les taux les plus élevés sont observés en 2011 et 2012.

Illustration 12 Evolution des dotations initiales et de la composition internes des dépenses en agriculture et hydraulique

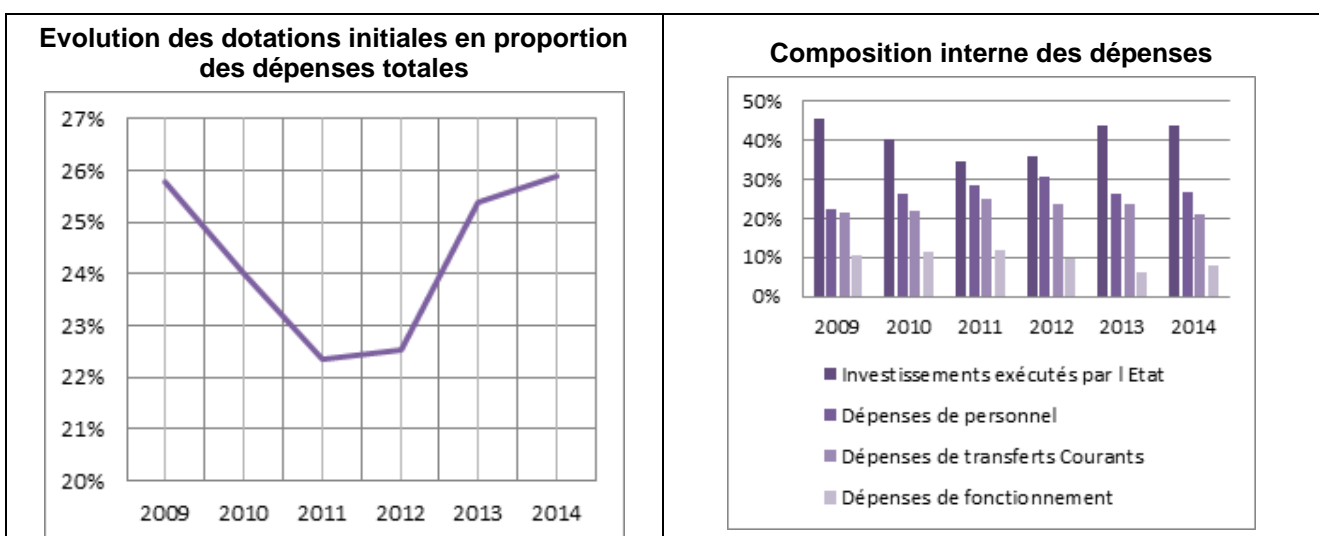


Source : construit à partir des données du TOFE, 2008-2014

Santé

Le secteur de la santé constitue le deuxième secteur prioritaire dont les dotations budgétaires annuelles représentent environ 24% des dotations totales. Dans ce secteur aussi, à l'image du secteur agricole, les dépenses d'investissement sont les plus importantes, suivies des dépenses de personnel et de transferts courants. En ce qui concerne les dotations initiales, le secteur de la santé ne semble pas avoir bénéficié d'une attention soutenue durant la période 2009-2012 au cours de laquelle les parts du secteur ont considérablement diminué. Elles sont passées de 25,77% en 2009 à 22,54% en 2012. Toutefois, à partir de 2012, les dotations au profit de la santé sont de plus en plus importantes. La composition interne des dépenses de santé se caractérise aussi par la prédominance des dépenses au titre des investissements exécutés par l'Etat au cours de la période 2009-2014. Comparativement aux secteurs de l'agriculture et de la décentralisation, les dépenses de fonctionnement sont relativement élevées avec un taux annuel moyen d'environ 10%.

Illustration 13 Evolution des dotations initiales et de la composition internes des dépenses en santé



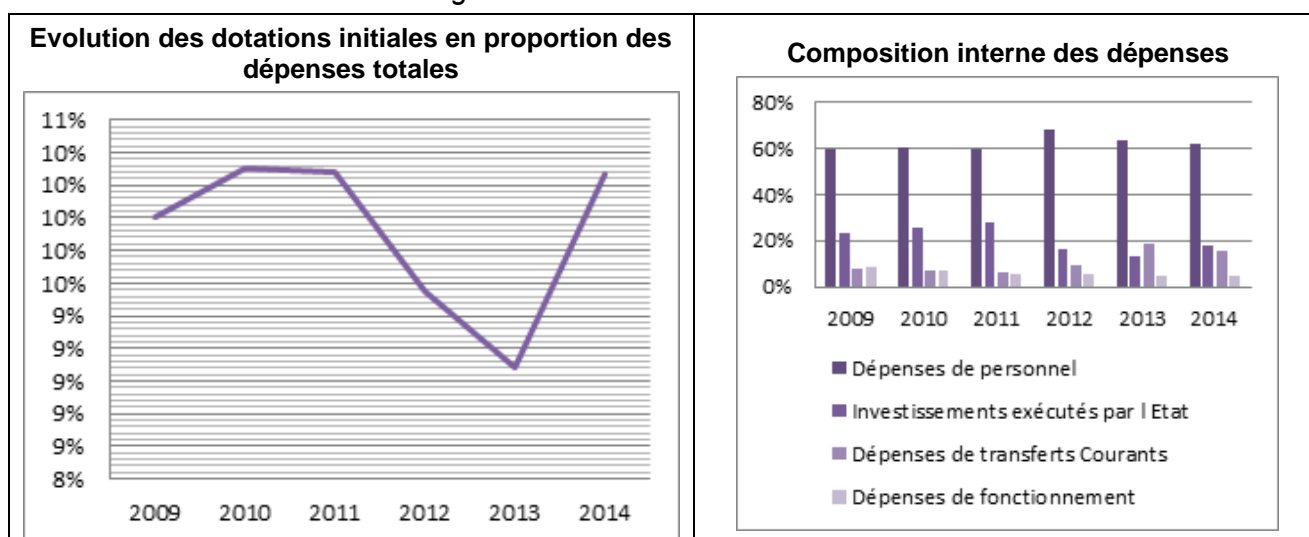
Source : construit à partir des données du TOFE, 2008-2014

Education de base

Malgré la poursuite de la scolarisation universelle depuis 2000, le secteur de l'éducation de base ne bénéficie en moyenne que de 10% des dotations initiales des dépenses totales de 2009 à 2014. Avant les années 2011, les dotations en faveur de l'éducation de base ont connu une hausse sensible pour atteindre 10,28% en 2011. Cette dynamique sera vite interrompue et les dotations vont baisser pour atteindre 9,58% en 2013. Néanmoins, depuis le début de l'année 2014, les dotations en éducation de base ont commencé à augmenter. Cette évolution des dotations dans le secteur de l'éducation de base s'explique par la mise en place du Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB) de 2002 à 2011 qui a engendré d'importants investissements dans ce secteur. Les tendances observées dans les années 2012 et 2013 s'expliquent par certaines actions majeures dans l'éducation de base en raison de l'évaluation du PDDEB en 2012 et de l'adoption et le démarrage du Plan de Développement Stratégique de l'Education de Base (PDSEB) qui couvre la période 2012-2021.

Contrairement aux trois secteurs précédents, la composition interne des dépenses d'éducation de base est dominée par les dépenses de personnel (62%) puis de celles d'investissement (21%) visant à accroître l'offre éducative et enfin des dépenses de transferts (11%) dans le but de soutenir la politique de la gratuité de l'école.

Illustration 14 Evolution des dotations initiales et de la composition internes des dépenses au ministère en charge de l'éducation de base



Source : construit à partir des données du TOFE, 2008-2014

3.6 Analyse des taux d'exécution

Les taux d'exécution des dépenses publiques se caractérisent par une faible exécution des dépenses d'investissements (cf. tableau ci-dessous). Les taux d'exécution au niveau des dépenses courantes s'élèvent en moyenne à plus de 99% sur la période 2008-2014. De façon globale, les taux d'exécution avoisinent 89% de 2008 à 2014.

Au niveau des dépenses courantes, le taux le plus faible est enregistré en 2014 (95%) alors que le taux d'exécution le plus élevé est observé en 2012 (107,6%). Ces taux s'expliquent par le contexte sociopolitique instable de 2014 (insurrection populaire) et les mesures sociales combinées aux dépenses pour les élections (législatives et municipales) de 2012.

Tableau 4 Taux d'exécution des dépenses publiques par nature de dépenses, 2008-2014 (%)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne
Dépenses totales	81,98	87,73	94,09	92,67	94,22	89,36	81,11	88,74
Dépenses courantes	99,86	99,11	99,97	99,19	107,57	98,72	95,00	99,92
Dépenses d'investissement	63,36	76,89	78,37	83,57	80,28	85,01	66,02	76,21

Source : construit à partir des données du TOFE, 2008-2014

4 Evolution de la composition des dépenses par rapport à l'évolution des ressources

Les recettes totales de l'Etat ont évolué de 13% du PIB en 2008 à 17,25% en 2014. Cette augmentation des recettes résulte notamment de l'augmentation de la pression fiscale (recettes fiscales/PIB) qui est passée de 12% en 2008 à 15,24% en 2014, soit un gain de 3,24 point de pourcentage. Malgré cette progression, le taux de pression fiscale au Burkina Faso reste en deçà du niveau préconisé par la norme harmonisée des finances publiques de l'UMOA qui est de 17%.

L'analyse des composantes des recettes montre par ailleurs le rôle primordial que jouent les ressources concessionnaires (dons) dans l'économie nationale. Ces ressources représentent en moyenne 23,39% des recettes totales au cours de la période 2006-2014.

Tableau 5 Evolution des recettes (en pourcentage du PIB), 2008-2014

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne
Recettes totales/PIB	12,91	13,64	15,32	15,68	17,52	18,54	17,25	15,84
Recettes fiscales/PIB	11,86	12,52	12,72	13,75	15,63	16,47	15,24	14,03
Dons/recettes totales	23,29	30,13	22,60	24,22	21,74	22,50	19,41	23,41

Source : Construit à partir du TOFE (2006-2014) et World Economic Outlook Database, April 2015

Quant aux dépenses, elles ont évolué en dents de scie entre 2008 et 2014 avec une moyenne annuelle de 24% au cours de la période 2008-2014. Ce ratio est relativement élevé par rapport à celui des recettes (gap d'environ 9 point de pourcentage entre les recettes et les dépenses). L'évolution fluctuante des dépenses publiques s'explique par les variations observées au niveau des dépenses de personnel liées aux effectifs additionnels et aux mesures sociales prises souvent en cours d'exercice. Il y a aussi les subventions aux produits pétroliers et celles allouées aux établissements publics et l'Etat ainsi que les aides aux couches vulnérables.

Tableau 6 Evolution des dépenses publiques (en pourcentage du PIB), 2006-2014

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dépenses totales / PIB	21,13	24,28	24,22	23,04	25,49	27,42	23,25
Dépenses courantes / PIB	12,14	12,63	11,94	12,42	14,54	13,59	14,37
Dépenses de capital / PIB	8,67	11,57	10,90	9,65	10,97	14,25	8,98

Source : Construit à partir du TOFE (2006-2014) et World Economic Outlook Database, April 2015

Depuis 2009, l'or est devenu le premier produit d'exportation. Il supplante ainsi le coton qui était auparavant le premier produit fournisseur de devises. Les recettes minières sont passées de 8,91 milliards de FCFA en 2008 à 191,41 milliards de FCFA en 2013, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 66,72%. Cela s'explique par l'entrée en activité de plusieurs sociétés d'exploitation minières (Kalsaka Mining Cluff, Burkina Mining Company, SEMAFO, SOMITA et Essakane SA). Toutefois, il convient de noter que les recettes minières ont chuté de 12% entre 2013 et 2014. Cela pourrait s'expliquer par la chute du cours de l'or mais aussi par le ralentissement de l'activité minière suite à l'insurrection populaire des 30 et 31 Octobre 2014.

Tableau 7 Evolution des recettes minières (en milliards de FCFA), 2008-2014

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes de services	2,25	3,25	13,00	34,17	43,00	38,64	n/a
Recettes fiscales	2,82	5,90	24,26	68,92	106,34	86,34	n/a
Recettes douanières	3,84	4,25	9,25	24,34	40,23	66,43	n/a
Totaux	8,91	13,40	46,51	127,43	189,57	191,41	168,49

Source : Chambre des Mines du Burkina, 2014.

L'accroissement des dépenses publiques pourrait aussi s'expliquer par les différentes mesures sociales prises par le GdB pour lutter contre la vie chère et réduire le chômage à travers le programme spécial de création d'emplois.

Appendice 1

A cause des changements institutionnels fréquents qui ont eu lieu au Burkina Faso pendant la période et dans un souci de simplification, l'équipe a développé une classification sectorielle spécifique pour cette évaluation – cf. tableau de correspondance ci-dessous.

Tableau 8 Tableau de correspondance entre les sections du budget et la classification sectorielle utilisée dans l'analyse

<i>Catégorie sectorielle</i>	<i>Code des sections du budget</i>	<i>Libellé des sections</i>
Action Soc. et Solidarité	22	Min.de l'Action Sociale et Solidarité Nationale
Admin. Terr. & Dec.	9, 13, 41, 98	Min. Admin.Territ. Décentral. & Sécu.; Min. Admin.Territoriale & de la sécurité; Min. Admin.Territoriale & Décentralisat°; Ministère de la Sécurité; Min Aménag.Territoire & Décentralisation; Transferts Ressources Collectivités T.
Affaires Etrangères	12	Ministère Aff. Etrangères et Coop. Rég.
Agriculture & Hydraulique	27, 28, 42	Min. Agri.Hydrauliq.et Ress.Halieuq.; Min. Agriculture & Sécurité alimentaire; Min. de l'Agriculture & de l'Hydrauliq.; Min. Ressources Animales & Halieutiques; Ministère des Ressources Animales; Min Eau Aménag. Hydrau.& Assainissement
Autre	7, 39, 52, 53, 58, 59, 60	Min. Relat° avec le Parlement et Réf Pol; Min. Relat° avec les Instut° & Réf Pol; Minist. des Relations avec le Parlement; Min. chargé de Mission, Analyse et Prosp; Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat; Inspection Générale d'Etat; Délégation Générale à l'Informatique; Commission Electorale Nle Indépendante; Commission Informatique et des Libertés; Médiateur du Faso
Commerce & Industrie	25	Min. de l'Indus., Cce, P Init. Priv Art.; Min. de l'Industrie Commerce & Artis.; Min. du Commerce, Promo Entr.et Artisanat
Conseil Constitutionnel	54	Conseil Constitutionnel
Conseil d'Etat	55	Conseil d'Etat
Conseil Economique et Social	5	Conseil Economique et Social
Conseil Sup. Communication	51	Conseil Sup. Communication
Cour de Cassation	57	Cour de Cassation
Cour des Comptes	56	Cour des Comptes
Culture & Tourisme & Communication	15, 18	Ministère Culture, Arts et Tourisme; Ministère Culture, Tourisme et Communicat; Ministère Culture, Tourisme et Francopho.; Ministère de la Culture et du Tourisme; Ministère de la Communication; Ministère de l'Information
Défense	11	Ministère de la Défense; Ministère de la Défense et Anc. Comb.; Ministère Défense Nle et Anc. Comb.
Economie & Finance	14, 34	Ministère de l'Economie et des Finances; Ministère des Finances et du Budget; Ministère Economie et Développement
Education de base	23	Min. Education Nle & Alfabétisation; Min. Enseignem.de Base & Alfabétisation
Enseign. Second. et Sup.	24, 40	Min. Ens Second Supérieur & Rech Scient.; Min. Enseig Secondaire et Supérieur; Ministère Rech Scientifq et Innovation

Environnement	29	Ministère Environnement et Cadre de Vie; Ministère Environnement et Dev Dur.
Fonction publique	17	Min. Fonct Publ et Réforme Adm.; Min. Fonct Publ et Réforme Etat; Min. Fonct Publ Trav. & Sécu. Sociale
Habitat	38	Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme
Infrastr. & Transp. & Numerique	30, 31, 32	Min. Infrast, Désenclavement & Transports; Min. Infrastructures et Désenclavement; Min. Dév. Eco. Numérique et des Postes; Mini.des Postes et Télécommunications; Ministère des Postes et des TI C; Ministère des Postes et des TI C; Min. Transports Postes & Eco. Numériq.; Ministère des Transports
Interministeriel	99	Dépenses Communes Interministérielles
Jeunesse et Emploi	37	Min Jeunesse Form. Profession. & Emp.; Ministère Jeunesse et Emploi; Ministère Jeunesse et Emploi
Justice & Droits humains	10, 35, 50	Min. de la Justice Promo. Droits Hum.; Ministère de la Justice; Ministère de la Justice; Min. Droits Humains et Promotion Civique; Min. Promotion Droits Humains; Grande Chancellerie
Mines & Energie	26	Min. des Mines, Carrières & Energie; Min. des Mines, et de l' Energie
Parlement	4	Parlement
Présidence	1	Présidence du Faso
Primature	3	Primature
Promotion de la Femme	19	Mini. de la Promot° de la Femme et Genre; Ministère de la Promotion de la Femme
Sante	21	Ministère de la Santé
Sec. General du Gvt	2	Secrétariat Général du Gouvernement-CM
Sports & Loisirs	20	Ministère des Sports et des Loisirs
Travail & Secu sociale	16	Min. Travail, et Sécurité Sociale; Min. du Travail et de la Sécurité Sociale

Appendice 2

DIRECTIVE N°08/2009/CM/UEMOA
PORTANT NOMENCLATURE BUDGETAIRE DE L'ETAT AU SEIN DE L'UEMOA

Chapitre 3 : De la classification fonctionnelle

Article 9. La classification fonctionnelle a pour objet de classer les dépenses budgétaires selon leurs objectifs socio-économiques.

Conformément aux normes internationales, les dépenses budgétaires sont regroupées en dix divisions :

- services généraux des administrations publiques ;
- défense ;
- ordre et sécurité publics ;
- affaires économiques ;
- protection de l'environnement ;
- logements et équipements collectifs ;
- santé ;
- loisirs, culture et culte ;
- enseignement ;
- protection sociale.

Article 10. La classification fonctionnelle s'articule autour des notions de division, groupe et classe dont l'ensemble est codifié sur quatre (4) caractères.

La division est identifiée par deux (2) caractères, qui se subdivisent en deux niveaux : les groupes et les classes. Le groupe est identifié par un (1) caractère et la classe identifiée par un (1) caractère.

Les groupes et les classes donnent le détail des moyens par lesquels les objectifs généraux sont atteints.

La présentation détaillée de la classification fonctionnelle figure dans le tableau 3 de l'annexe à la présente Directive.

Tableau : CLASSIFICATION DES FONCTIONS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

01 Services généraux des administrations publiques

011 Fonctionnement des organes exécutifs et législatifs, affaires financières et fiscales, affaires étrangères
 012 Aide économique extérieure
 013 Services généraux
 014 Recherche fondamentale
 015 R-D concernant les services généraux des administrations publiques
 016 Services généraux des administrations publiques, n.c.a
 017 Opérations concernant la dette publique
 018 Transferts de caractère général entre les administrations publiques

02 Défense

021 Défense militaire
 022 Défense civile

023 Aide militaire à des pays étrangers
 024 R-D concernant la défense
 025 Défense, n.c.a

03 Ordre et sécurité publics

031 Services de police
 032 Services de protection civile
 033 Tribunaux
 034 Administration pénitentiaire
 035 R-D concernant l'ordre et la sécurité publics
 036 Ordre et sécurité publics, n.c.a

04 Affaires économiques

041 Tutelle de l'économie générale, des échanges et de l'emploi
 042 Agriculture, sylviculture, pêche, et chasse
 043 Combustibles et énergie
 044 Industries extractives et manufacturières, construction
 045 Transports
 046 Communications
 047 Autres branches d'activité
 048 R-D concernant les affaires économiques
 049 Affaires économiques, n.c.a

05 Protection de l'environnement

051 Gestion des déchets
 052 Gestion des eaux usées
 053 Lutte contre la pollution
 054 Préservation de la biodiversité et protection de la nature
 055 R-D concernant la protection de l'environnement
 056 Protection de l'environnement, n.c.a

06 Logement et équipements collectifs

061 Logement
 062 Équipements collectifs
 063 Alimentation en eau
 064 Éclairage public
 065 R-D dans le domaine du logement et des équipements collectifs
 066 Logement et équipements collectifs, n.c.a

07 Santé

071 Produits, appareils et matériels médicaux
 072 Services ambulatoires
 073 Services hospitaliers

074 Services de santé publique
 075 R-D dans le domaine de la santé
 076 Santé, n.c.a

08 Loisirs, Culture et Culte

081 Services récréatifs et sportifs
 082 Services culturels
 083 Services de radiodiffusion, de télévision et d'édition
 084 Culte et autres services communautaires
 085 R-D dans le domaine des loisirs, de la culture et du culte
 086 Loisirs, culture et culte, n.c.a

09 Enseignement

091 Enseignements préélémentaire et primaire
 092 Enseignement secondaire
 093 Enseignement post secondaire non supérieur
 094 Enseignement supérieur
 095 Enseignement non défini par niveau
 096 Services annexes à l'enseignement
 097 R-D dans le domaine de l'enseignement
 098 Enseignement, n.c.a

10 Protection sociale

101 Maladie et invalidité
 102 Vieillesse
 103 Survivants
 104 Famille et enfants
 105 Chômage
 106 Logement
 107 Exclusion sociale, n.c.a
 108 R-D dans le domaine de la protection sociale
 109 Protection sociale, n.c.a

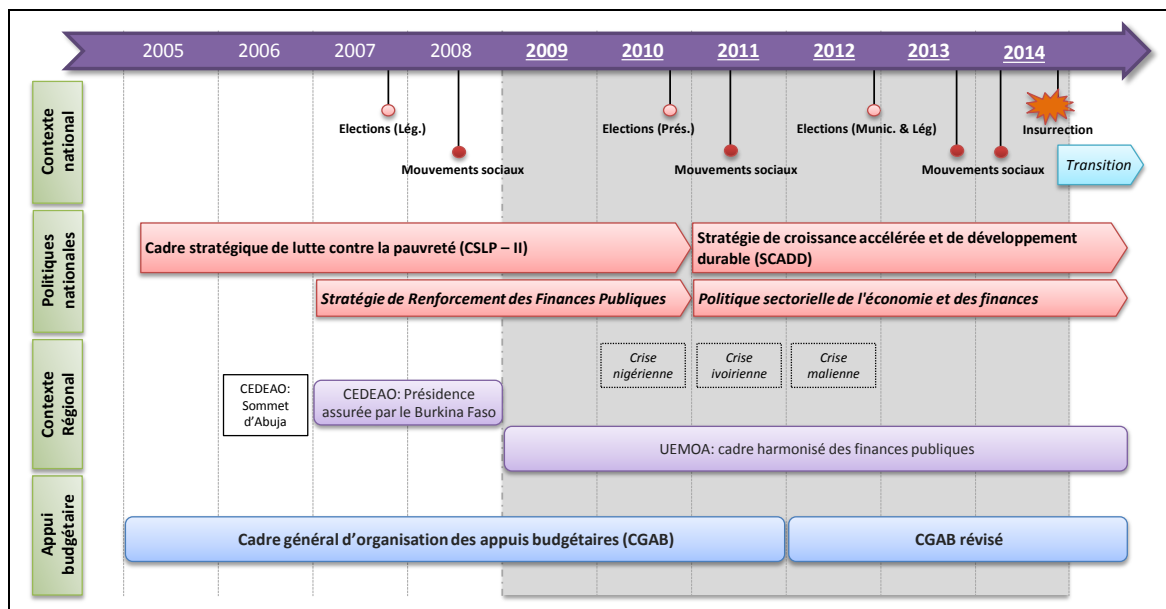
Annexe 9 : Détails sur le contexte

Cette annexe fournit des détails sur les éléments présentés dans la partie contexte du Volume 1 du rapport d'évaluation.

1 Contexte politique

L'analyse de l'histoire du Burkina Faso laisse percevoir que la stabilité politique a été régulièrement éprouvée dans le pays. En effet, depuis 1960, année de son indépendance, le pays a connu sept coups d'Etat et une insurrection populaire. C'est en 1991, avec l'adoption d'une nouvelle constitution, qu'une certaine stabilité politique s'est établie. La période qui a suivi a vu la tenue régulière d'élections présidentielles, législatives et municipales. Toutefois, cette stabilité a été altérée ces dernières années par une série de mouvements sociaux. En 2011, le régime du Président Compaoré a dû faire face à une crise profonde qui traduisait clairement un sentiment d'hostilité de la population à l'égard du régime en place. Certains groupes se sont attaqués directement à des biens privés et aux symboles de l'Etat. Des membres des Forces de défense et de sécurité n'ont pas hésité à exprimer des revendications corporatistes et à troubler l'ordre public à travers des mutineries violentes. Après cette crise de 2011, le pays a dû faire face à de nouveaux remous sociopolitiques nés des velléités du régime Compaoré de modifier l'article 37 de la Constitution. Ce projet de révision dont le but était de permettre au Président de briguer un nouveau mandat a fortement radicalisé les positions des forces en présence. Une série de marches et contremarches ont eu lieu avec comme épilogue une insurrection populaire qui a emporté le régime Compaoré en Octobre 2014.

Illustration 1 Aperçu de quelques évènements ayant marqué le contexte au cours de la dernière décennie



Source: Particip.

Un des facteurs du mécontentement populaire a été la montée de la corruption. La corruption au Burkina Faso serait devenue systématique et endémique dès les années 1990s¹. La corruption s'est caractérisée en premier lieu par une captation de l'Etat impliquant des

¹ Les analyses s'accordent à dire qu'elle aurait été largement nourrie « par le haut », la haute corruption se caractérisant par des trafics illicites divers avec le Liberia jusqu'à la chute de Charles Taylor en 2003 et une gestion des affaires publiques de plus en plus clanique et affairiste (source : Entretiens).

pratiques de collusion entre les niveaux les plus hauts du gouvernement, des fonctionnaires et des acteurs privés sur les grandes affaires. La pratique des pots de vins dans la fourniture de certains services publics « marchands » tels que la douane et la police municipale est aussi fréquente, les services sociaux de base comme la santé, l'eau et assainissement et l'éducation, semblant relativement moins touchés².

Le gouvernement s'était toutefois engagé dans la lutte contre la corruption avec la Politique nationale de bonne gouvernance 2005-2015 (PNBG) qui a fait de cette problématique une question d'importance nationale. En 2006, le Burkina Faso a ratifié la Convention des Nations unies contre la corruption. Un nouvel organe de contrôle interne en charge de la lutte contre la corruption, l'ASCE, a été mis en place en 2007 et rendu opérationnel.

Cependant, les discours et les mesures prises par le gouvernement dans les années qui ont suivi n'ont pas réussi à convaincre. Malgré des indicateurs portant sur la corruption situés dans la moyenne (voire au-dessus de la moyenne)³, la perception de la corruption au Burkina Faso s'est combinée à un fort mécontentement social et politique et un sentiment que le sommet du pouvoir se trouvait fortement impliqué dans ce phénomène. La population et la communauté internationale ont continué à douter de la bonne volonté du gouvernement. L'absence réelle de sanctions à l'endroit des coupables de faits de corruption et la non-adoption d'une nouvelle loi anti-corruption en 2013 n'a fait que renforcer leur position (cf. QE5 / volume 1). Le détournement de fonds aurait par ailleurs connu un pic sans précédent en 2014⁴. La lutte contre la corruption s'est ainsi retrouvée « *au cœur des luttes politiques et sociales de 2014* »⁵.

Dans ce contexte, suite à l'adoption d'une charte de transition en novembre 2014 et la mise en place d'un gouvernement de transition, le Burkina Faso se prépare à de nouvelles élections présidentielles et parlementaires prévues à l'automne 2015. De nombreux obstacles sont encore à surmonter pour une transition réussie. Le processus réformateur porte de nombreuses difficultés et de grandes incertitudes liées à la résistance des élites dépossédées. Cependant, des signaux positifs sont également observables. Ceux-ci sont notamment liés aux attentes et à la détermination de changement de la part de la classe moyenne et des jeunes et au fait que la société civile a trouvé une place dans les tractations politiques.

2 Evolution de la pauvreté

L'amélioration du niveau de vie est une revendication importante de la population, le Burkina Faso étant un des pays les plus pauvres au monde⁶. Comme la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, le Burkina Faso a adopté, pendant les années 2000, une approche de développement dont l'objectif essentiel est la réduction de la pauvreté. Le pays a élaboré un document de référence, le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), qui a été adopté en 2000. On peut retenir que les performances économiques du Burkina Faso (voir chapitre 3 ci-dessous) et la mise en œuvre du CSLP ne se sont pas traduites par une amélioration significative du niveau de vie des populations⁷.

Le peu de progrès en termes de réduction de la pauvreté est en partie lié à une forte pression démographique qui a limité les gains de la croissance économique (cf. Annexe 9 / Volume 3 et

² Cf. enquête annuelle du REN-LAC.

³ L'indice de perception de la corruption de Transparency International s'est détérioré entre 2009 et 2011, en passant de 3,6 à 3,0 (zéro étant le maximum de corruption) puis s'est légèrement amélioré en 2012 et 2013 (3,8). Le classement mondial du pays s'est aussi légèrement amélioré, en passant de la 100^{ème} place sur 180 pays en 2011 à la 83^{ème} sur 177 pays en 2013. Le pays se classait parmi les pays les moins corrompus en Afrique (13^{ème} place en 2013) et en particulier dans la zone UEMOA (2^{ème} sur 8 selon le rapport d'activités de l'ASCE de 2013).

⁴ Source : Entretiens; Rapport annuel 2015 de l'ASCE.

⁵ REN-LAC (2015) : Etat de la Corruption au Burkina Faso – Rapport 2014

⁶ Selon la Banque mondiale, le nombre de personnes en dessous de la ligne de pauvreté nationale était 55% en 1996, puis 51,1% en 2004, puis 46,7 en 2009 (Banque Mondiale, WDI et Country data). Cela signifie que les pauvres (selon cette définition) étaient 5,5 million en 1996, 6,6 millions en 2004 et plus de 7 millions en 2009. Le pourcentage de population vivant en dessous de la ligne de 2\$ par jour (parité de pouvoir d'achat) est estimé par la Banque Mondiale à 72,6% en 2009 (Tradingeconomy.com).

⁷ C'est ce qu'indique le rapport 2011 du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) sur le développement humain qui mentionne un Indice de développement humain (IDH) faible pour le Burkina Faso. Au titre de l'année 2010, le pays y est classé 181^{ème} sur 187 pays.

les analyses sectorielles dans le volume 1). Selon les données de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), la population du pays était de l'ordre de huit millions en 1985, quatorze millions en 2006 et dix-sept millions en 2013-2014. Le taux de croissance démographique a été de 3,1% par an⁸, tandis que le taux de croissance du PIB a été de 5,3% en moyenne dans la période 2000-2010. Au regard de ces taux, le taux moyen annuel d'accroissement du PIB par tête a été de 2,2% sur la période considérée. D'une part, le taux de 2,2% est relativement modeste en vue d'une réduction significative et rapide de la pauvreté. D'autre part, il faut considérer l'inégalité qui caractérise le pays : la population rurale représentait presque 80% de la population totale au milieu des années 2000, une proportion qui se situe encore autour de 75% aujourd'hui. Par ailleurs, l'incidence de la pauvreté est particulièrement forte dans certaines régions⁹. Dans ce contexte d'inégalités, la dépense publique devrait assurer une redistribution des ressources notamment par le choix d'investissements ciblés et efficaces. Cela n'apparaît pas être le cas (cf. analyse faite dans la présente évaluation / volume 1). De bonnes performances macro-économiques coexistent avec de faibles avancées sur le plan de la réduction de la pauvreté et de l'amélioration des conditions de vie des populations, une situation à laquelle il est fait référence comme le « paradoxe burkinabè ».

Cette situation a conduit à l'élaboration de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) adoptée en Conseil des ministres en décembre 2010. Cette nouvelle stratégie nationale cherche à dépasser une approche principalement centrée sur l'augmentation quantitative des services sociaux pour adopter une démarche qui vise, de façon combinée, l'accélération de la croissance et la promotion d'un développement durable.

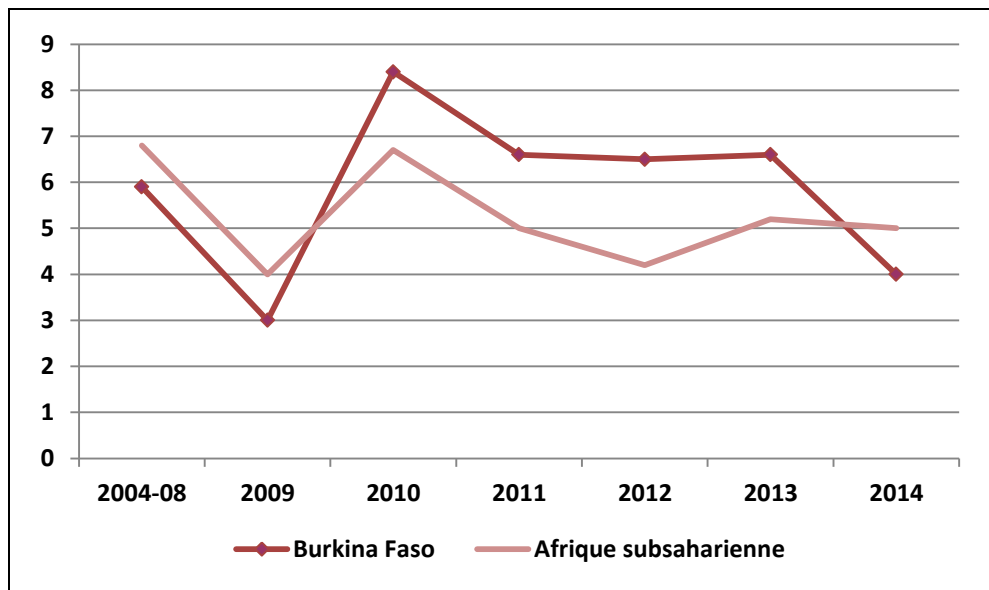
3 Situation macroéconomique

Le Burkina Faso a connu des périodes alternant années de forte croissance et années de croissance modérée. L'économie reste encore très dépendante de l'environnement externe, notamment des conditions climatiques (pluviométrie) et du prix des matières premières (coton et or). Alors que le taux de croissance était estimé à 8,5% en 2005, le pays affichait un taux de croissance de 2,9% en 2009. Sur la période 2000-2010, le taux de croissance annuel du PIB était tout de même de 5,3% en moyenne contre un taux moyen de 3% pour l'ensemble des pays de l'UEMOA. Les performances sur la période 2010-2013 se sont améliorées, avec un taux se situant aux alentours de 7-8%, entre autres grâce à une expansion du secteur aurifère, l'or étant devenu le premier produit d'exportation du Burkina Faso depuis 2009. L'année 2014 (où le taux de croissance du pays repasse sous le niveau régional) marque un ralentissement de la croissance dû notamment à une faible pluviométrie, au contexte socio-politique et au ralentissement des importations.

⁸ Ce chiffre correspond à des estimations basées sur le recensement de 1996. Des enquêtes plus récentes indiquent que le taux est probablement plus élevé.

⁹ P. ex. 68% dans le Nord, et 56% dans la Boucle du Mouhoun selon l'Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages de 2009. Ces niveaux se sont maintenus, voire ont augmenté, selon les dernières données disponibles (Enquête multisectorielle continue de 2014).

Illustration 2 Evolution du taux de croissance du PIB (%)



Source: Etudes du FMI sur les perspectives régionales économiques (avril 2015).

La tendance à la baisse amorcée par le niveau général des prix s'est confirmée tout au long de la période d'analyse. Par rapport à une norme communautaire (régionale) de 3%, l'inflation est passée de 4,9% en 2001 à 2,3% en 2002 et à 2% en 2003. Depuis lors, l'inflation a été contenue en dessous de ce niveau à l'exception de l'année 2008 où elle était de plus de 10%.

En matière de finances publiques, la situation au Burkina Faso se caractérise par un déficit chronique du solde budgétaire global. Le GdB a cependant poursuivi une politique budgétaire relativement prudente qui s'est traduite par une diminution globale du déficit. La prise en charge des effets de la crise alimentaire de l'année 2011, l'aide apportée aux réfugiés fuyant les conflits du nord Mali et l'organisation des élections législatives et municipales couplées ont aggravé le déficit du solde budgétaire entre 2011 et 2012. Le déficit global (après dons) s'est établi à 3,2% du PIB en 2012 (contre 2,4% en 2011) et à 3,3% en 2013 (UEMOA, 2014). De façon générale, le déficit public est financé sur fonds extérieurs. Au cours des dix dernières années, les ressources d'aide publique au développement (APD) ont représenté entre 10% et 15% du PIB du pays.

La mise en œuvre du CSLP a été l'occasion d'accroître de façon sensible les dépenses publiques et tout particulièrement les dépenses relatives aux secteurs sociaux. Les dépenses publiques qui représentaient 20 à 22% du PIB au début de la décennie 2000 se sont élevées à 24-25% du PIB en 2009-2010. Les dépenses sociales (notamment éducation et santé) ont, elles aussi, connu une augmentation sensible passant de 3,9% du PIB en 2001 à 6,8% en 2010. Cette réorientation des dépenses publiques a permis au pays d'améliorer le niveau de certains de ses indicateurs sociaux¹⁰. Mais le processus de développement du pays présente cependant encore de multiples défis, notamment en termes de disparités régionales et les avancées, bien que fort appréciables, restent en deçà des performances réalisées dans certains des autres pays de la sous-région.

Les défis liés à l'efficacité de la dépense publique restent importants. Ils concernent en premier lieu les dépenses d'investissement¹¹. Les constats sur des retards dans l'exécution des

¹⁰ Le taux brut de scolarisation dans le primaire est passé de 49% en 2001 à 76% en 2010 avec une progression de l'indice de parité garçons/filles qui est passé de 0,91 à 0,96. Dans l'enseignement secondaire, le taux de scolarisation est passé de 11,4% en 2000 à 22,2% en 2010. Dans la santé, on retiendra entre autres : le taux d'accouchements assistés est passé de 54% en 2006 à 73% en 2009 ; le pourcentage d'enfants ayant reçu les vaccins DTP3 est passé de 45% en 2000 à 92% en 2009 ; le taux de prévalence du VIH/Sida a baissé en passant de plus de 7% à la fin des années 1990 à 1,2% [1,0-1,5] à la fin 2009 (ONUSIDA). Dans le secteur de l'eau, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est passé de moins de 50% à près de 55% entre 2000 et 2009.

¹¹ Le faible rythme d'exécution et la faible qualité des dépenses d'investissement ont fait l'objet d'un certain nombre d'études, la plus récente (datant de 2013) par la Banque mondiale. La revue des dépenses publiques de la Banque mondiale en 2009 demeure aussi une référence utile. A cela s'ajoutent les rapports d'audit de l'Inspection générale

investissements - voir même l'abandon de certains chantiers - et la mauvaise qualité des infrastructures, sont nombreux¹². Les autres types de dépenses, comme les dépenses en fourniture dans les secteurs de la santé et l'éducation (voir QE6), sont aussi sujettes à des irrégularités et des inefficiences.

Les causes sont multiples. Elles viennent d'une part : (i) des lourdeurs et insuffisances dans les systèmes de la GFP et la passation des marchés publics ; et d'autre part (ii) des faiblesses et manquements au niveau des structures contractantes, des entreprises, et des PTF. Derrière les nombreuses irrégularités que l'on trouve à tous les stades du cycle du projet (programmation, exécution, suivi) se cache le « facteur humain »¹³ qui va bien au-delà de la dimension sectorielle. En particulier, le risque de collusion entre acteurs est perçu comme particulièrement élevé dans le domaine des marchés publics¹⁴. Ainsi, les réformes de la GFP ne constituent qu'un élément de réponse à ces défis multiples (voir QE4), beaucoup d'autres éléments tels que la qualité des politiques, la corruption, le tissu des entreprises et les procédures des PTF, jouant un rôle important.

D'après la Banque Mondiale (2009), à cause des retards constatés dans la décentralisation, le pays fait aussi face aux limites d'un modèle de gestion centralisée de la dépense. Ce modèle se caractérise par (i) des frais élevés de fonctionnement des administrations centrales ainsi que des coûts de revient de la fourniture de services supérieurs aux moyennes régionales ; (ii) une centralisation de la prise de décision qui entraîne une prise en compte partielle des spécificités et besoins locaux. (iii) une lourdeur administrative dans l'exécution des dépenses.

Sur le plan budgétaire, il est important de noter que les années 2000 ont aussi été des années de discipline budgétaire et d'effort de mobilisation des ressources fiscales. Les recettes fiscales ont représenté la composante la plus importante des ressources de l'Etat : elles comptaient pour 62% des recettes et dons en 2003¹⁵ et près de 70% en 2012, et 90% des recettes courantes en 2003 comme en en 2012. En dépit des efforts du GdB, le ratio recettes fiscales sur PIB (pression fiscale), était de 11% avant le début de la période d'évaluation et demeurerait en deçà des normes fixées dans le cadre des critères de convergence de l'UEMOA (17%). En 2010, le taux de pression fiscale se situait à 13% contre une moyenne de 16% pour l'ensemble des pays de l'UEMOA mais connaissait une tendance haussière¹⁶ notamment liée à une réorganisation de l'administration fiscale, à de nouvelles mesures de politique fiscale et surtout à l'augmentation des recettes minières.

Contre toute attente, l'accroissement des recettes fiscales s'est accompagné d'un relâchement de la discipline budgétaire qui se manifeste essentiellement à travers des dépenses publiques qui ne sont pas toujours alignées sur les prévisions budgétaires annuelles. La période d'évaluation a été caractérisée par une certaine politisation des dépenses publiques (interférences dans la priorisation des investissements, modifications budgétaires en cours d'exécution). L'accroissement des ressources propres semble avoir laissé le sentiment aux gouvernants qu'ils pouvaient utiliser ces ressources pour l'exécution d'activités non programmées contrairement à l'Aide publique au développement qui est soumise à des règles de décaissement prédéterminées. Le relâchement de la discipline fiscale concerne tant les dépenses courantes que les investissements : il y a eu une augmentation significative de la masse salariale et d'importants investissements ont été effectués alors qu'ils n'étaient pas programmés au niveau du CDMT et encore moins au niveau de la SCADD.

Ce relâchement est le produit de deux facteurs interconnectés et complémentaires : d'une part, la montée du mécontentement social contre la vie chère, l'augmentation du nombre de pauvres et de la corruption (émeutes de 2008 et 2011) ; et, d'autre part, la tentative de construire un

des finances (IGF) et de l'Agence de régulation des marchés publics (ARMP) les diagnostics produits à l'occasion de concertations, notamment le premier et le deuxième forum des acteurs des marchés publics (2011 et 2014)

¹² La mauvaise attribution et mauvaise exécution des marchés se manifestent à travers le nombre de différends reçus par le Comité de règlement des différends de l'Agence de régulation des marchés publics (ARMP) ; l'utilisation excessive d'avenants; et la résiliation (souvent tardive) des marchés publics.

¹³ Source principale : Entretiens.

¹⁴ Cf. QE5 et REN-LAC (2015) : Rapport annuel 2014 sur l'état de la corruption au Burkina Faso.

¹⁵ Le recouvrement des recettes fiscales en 2003 était estimé à 270,1 milliards contre 240,9 milliards en 2002.

¹⁶ Durant la période d'évaluation, le plus fort taux de pression fiscale du pays (16,6% environ) a été atteint en 2013.

consensus populaire autour du dessein politique de changement de la loi constitutionnelle. Il y a aussi une pression affairiste des élites pour la mise en route de projets non prioritaires, ou non suffisamment préparés. A noter qu'en parallèle du lancement de la SCADD (dont le contenu principal avait été développé dès 2009), un « programme présidentiel » a été formulé dans le cadre de la campagne pour les élections présidentielles de 2010. A la suite des élections, dans un souci de mise en cohérence de ces deux référentiels, le GdB a élaboré un Programme d'actions du gouvernement pour l'émergence et le développement durable (PAGEDD) finalement adopté en mai 2011. Ceci n'a cependant pas empêché le GdB de planifier certains projets hors du processus de planification établi et de mettre en place un suivi spécifique pour ces projets jugés importants.

4 Contexte régional

Le contexte régional a été caractérisé par une forte instabilité politique des années 2000 à nos jours. Des crises importantes ont frappé la majorité des pays voisins du Burkina Faso avec des implications directes sur le pays. La crise probablement la plus importante est celle qui a affecté la Côte d'Ivoire entre 2003 et 2011¹⁷. Cette crise a généré des contrecoups économiques (réduction des échanges et des transferts de fonds des Burkinabè vivant dans ce pays) et migratoires pour le Burkina. Le Niger a été quant à lui en proie à des crises politiques continues entre le début des années 2000 et l'année 2010 et est désormais affecté par l'instabilité causée par les mouvements islamistes du Nord du Nigéria. Enfin, le Mali, frappé par le coup d'état de 2012 et la guerre qui s'en est suivie, représente aussi un foyer d'instabilité important, y compris pour le poids de ses réfugiés (plus de 100 000 au Burkina Faso selon l'Agence des Nations unies pour les réfugiés).

Du point de vue économique, l'UEMOA représente un cadre institutionnel régional de stabilité monétaire et macroéconomique. L'institution pose des références et assure une surveillance sur les paramètres de base des politiques économiques et de gestion des finances publiques.

Du point de vue commercial, également, l'UEMOA représente une zone de libre-échange, intégrée à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Cette zone de grande envergure offre des potentialités qui ne peuvent toutefois pas être exploitées de manière adéquate, à cause des crises politiques et des faiblesses économiques des pays membres et des liens entre ces phénomènes.

De façon générale, le Burkina Faso pourrait bénéficier de ce contexte régional doté d'instruments d'intégration au fort potentiel comme la monnaie commune et le cadre institutionnel communautaire. Mais il apparaît que le pays n'est pas en mesure d'en profiter à cause de la réalité dominante d'instabilités et de crises.

¹⁷ A noter qu'avec l'organisation d'élections présidentielles et un climat récemment redevenu tendu, la Côte d'Ivoire connaît à nouveau une période aux enjeux importants en 2015.

Annexe 10 : Note sur les dynamiques de croissance et de pauvreté

Table des matières

1	Introduction	179
2	La dynamique de croissance et de pauvreté	179
3	Facteurs explicatifs sous-jacents	180
3.1	Une faible croissance par tête agricole et aucune croissance ailleurs.....	180
3.2	L'absence d'une modernisation agricole	181
3.3	Absence de transformation structurelle dans l'économie urbaine.....	181
4	Conclusion – Un piège malthusien à contourner	182
5	Bibliographie	183

Liste des tableaux

Tableau 1	Evolution du PIB par tête, de la pauvreté et des prix, 1994-2009.....	180
-----------	---	-----

Liste des illustrations

Illustration 1	PIB par secteur agrégé et par tête en prix constants de 1999.....	180
Illustration 2	Sources de croissance agricole (produits vivriers et coton).....	181

1 Introduction

Selon les comptes nationaux, le Burkina Faso réalise, depuis les années 1990, des taux de croissance macro-économiques remarquables. Cependant, selon les estimations officielles de la pauvreté et la perception du public en général, le niveau de vie de la population n'a guère changé durant les 20 dernières années. Au Burkina Faso, l'élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance reste globalement faible, notamment en raison de la vulnérabilité du pays aux chocs externes (p.ex. la volatilité des cours de matières premières ou les chocs climatiques). La pauvreté mesurée en termes de pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté a diminué seulement de 0,68 pourcent pour chaque pourcent de croissance du PIB par tête. Ceci est nettement en-dessous de ce qu'ont pu atteindre les pays émergents en Asie du Sud et du Sud-Ouest mais aussi quelques pays de la sous-région comme le Ghana ou le Sénégal¹. La présente note décrit cette dynamique et en présente les facteurs explicatifs. La note se termine avec quelques observations en lien avec les objectifs définis dans la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD).

2 La dynamique de croissance et de pauvreté

L'Institut national de statistique et de la démographie (INSD) mène régulièrement des enquêtes recueillant des informations sur les dépenses et l'autoconsommation des ménages permettant de calculer le pourcentage de personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté. De telles enquêtes ont été effectuées en 1994, 1998, 2003, 2009 et 2014. Le seuil de pauvreté utilisé correspond aux dépenses absolument nécessaires en termes de nourriture, habitation, vêtements, éducation, santé, transport etc. Ce seuil est régulièrement ajusté afin de tenir compte de l'évolution des prix du panier de consommation. En 2014, ce seuil atteignait le niveau qui correspond environ à 1,85 USD par jour en parité de pouvoir d'achat, ce qui est presque égal à la ligne internationale de pauvreté extrême utilisée par la Banque Mondiale (1,88 USD PPP).

Le Tableau 1 ci-dessous compare les évolutions de la pauvreté, des prix de consommation et du PIB par tête, sur la période 1994-2014. Les calculs pour la ligne de pauvreté utilisent exactement le même panier de consommation au fil des ans (cf. Grimm et Günther, 2004 ; 2007a ; 2007b ; Günther et Grimm, 2007)². Le tableau montre clairement que la pauvreté n'a pas suivi le même rythme que la croissance macroéconomique. Ceci s'explique surtout par une augmentation de la ligne de pauvreté qui dépasse nettement l'inflation telle qu'elle est retenue par l'indice général des prix à la consommation (IPC). Autrement dit, le prix des biens de première nécessité, en particulier le prix des biens alimentaires, a augmenté beaucoup plus rapidement que la moyenne des prix. Cela n'a pas seulement accru les inégalités en termes de pouvoir d'achat, mais cela a également empêché la croissance macroéconomique d'avoir un impact significatif sur la réduction de la pauvreté. En 1998, la pauvreté a même augmenté suite à une sécheresse qui a donné lieu à une récolte particulièrement mauvaise.

Cependant, les chiffres pour la période de 1994 à 2003 montrent une image légèrement plus optimiste que les chiffres publiés par l'INSD (non pas en niveau mais en tendance). Ceci est surtout lié au fait que ces calculs situent la ligne de pauvreté en 1994 encore plus haut que les calculs de l'INSD et utilisent le même panier de consommation au fil des ans.

Pour comprendre la faible élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance, il faut comprendre pourquoi le prix des denrées alimentaires a tellement augmenté et pourquoi, surtout en milieu urbain, la population ne pouvait pas générer plus de croissance afin de compenser cette perte de pouvoir d'achat.

¹ Cette élasticité peut être comparée par exemple avec les élasticités présentées pour un grand nombre de pays dans la revue de Besley and Cord (2007). En valeur absolue la moyenne est clairement au-dessus de 1.

² Ceci est vrai au moins pour la période 1994-2009. Pour 2014, ceci restera à vérifier quand les détails des calculs seront disponibles.

Tableau 1 Evolution du PIB par tête, de la pauvreté et des prix, 1994-2014

	1994	1998	2003	2009	2014	Change p.a. (in %)
PIB par tête réel ^{a)} (en 1,000 F CFA, prix de 1994)	120.821	135.434	148.195	166.451	196.087	2,45
Ligne de pauvreté (nominale) ^{b)} (1994=100)	53,219 100	82.885 155,74	82.672 155,34	108,374 203,64	153.530 288,49	5,44
Pour comparaison: IPC ^{c)} (1994=100)	100	123,57	133,07	163,68	176,94	2,89
Taux de pauvreté national ^{d)}	0,56	0,62	0,47	0,44	0,40	-1,67

Notes: ^{a)} Ajusté avec le déflateur du PIB (INSD, Comptes Nationaux ; World Bank, World Development Indicators); ^{b)} Pour la période 1994-2003, la ligne de pauvreté est celle calculée par Grimm, Wetta et Nikiema (2015) ; pour la période 2009-2014, la ligne de pauvreté est celle calculée par l'INSD; ^{c)} Indice des prix à la consommation ; ^{d)} Estimations pour la période 2009-2014 fournies par l'INSD.

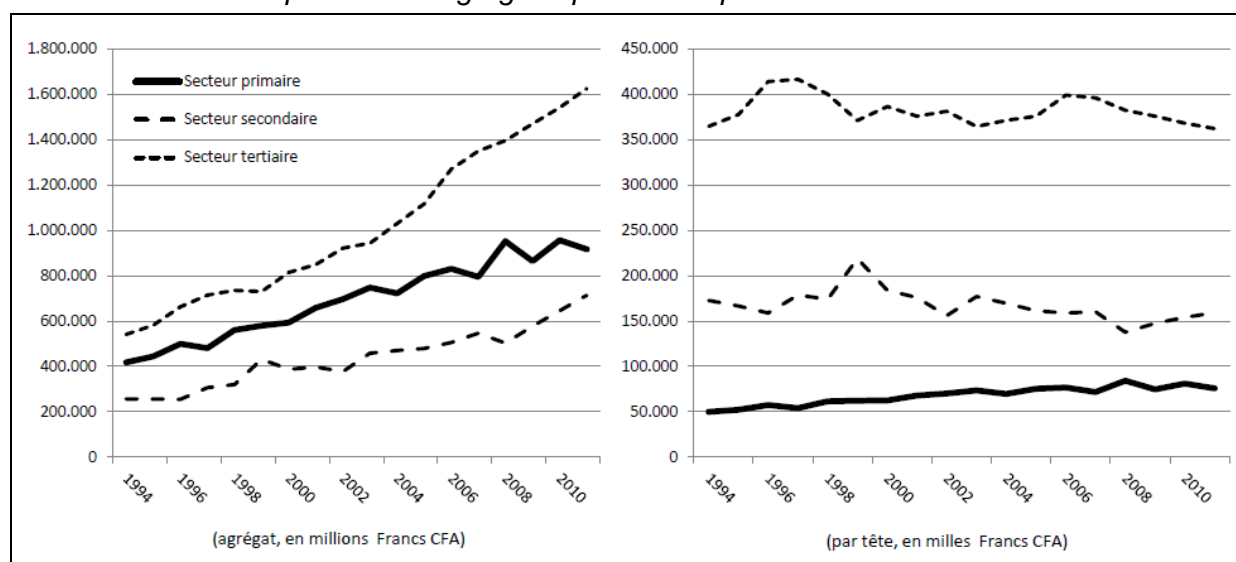
Source: Grimm, Wetta et Nikiema (2015), FMI (2012, 2014) World Bank (2016) et propres calculs sur la base des Comptes Nationaux et des Enquêtes Prioritaires/Enquêtes de Niveau de vie de 1994, 1998, 2003, 2009 et 2014.

3 Facteurs explicatifs sous-jacents

3.1 Une faible croissance par tête agricole et aucune croissance ailleurs

Une analyse de la croissance économique par secteur (Illustration 1) montre que la valeur ajoutée a bien augmenté en termes d'agrégats pour les trois secteurs - primaire, secondaire et tertiaire. Cependant, en termes de produit par tête (graphique de droite), il y a eu une augmentation uniquement dans le secteur primaire (constitué principalement de l'agriculture). Dans le secteur secondaire, une légère diminution tendancielle peut même être observée. Toutefois, le revenu par tête dans le secteur primaire est resté nettement en-dessous des revenus par tête générés dans les deux autres secteurs.

Illustration 1 PIB par secteur agrégé et par tête en prix constants de 1999



Source: Compte nationaux et propres calculs ; Grimm, Wetta et Nikiema (2015).

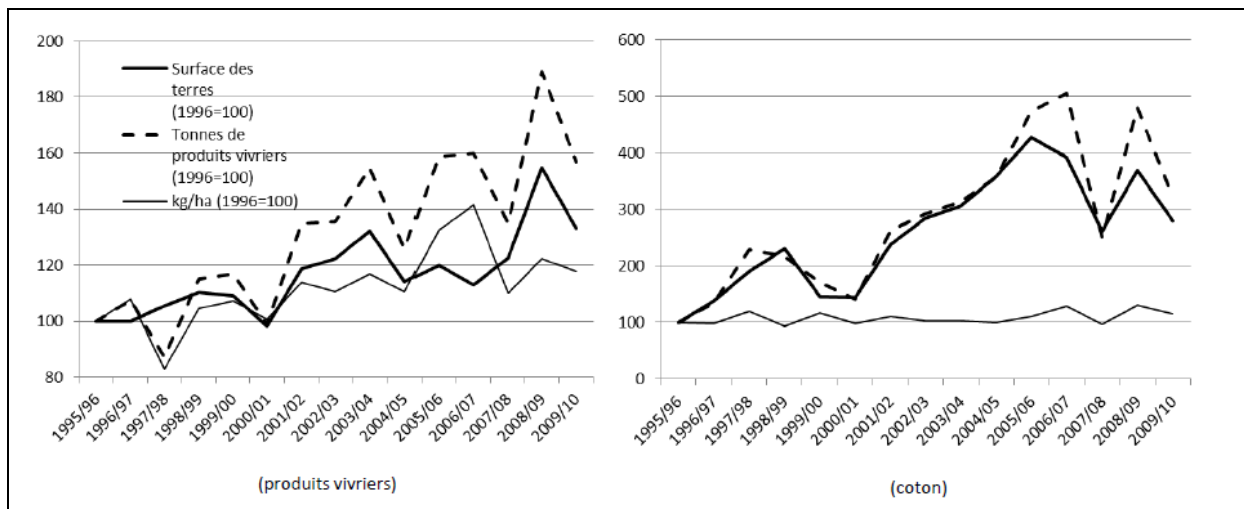
Cette analyse met en évidence deux importants facteurs de croissance, soit :

- La (faible) croissance agricole ;
- La migration du milieu rural vers le milieu urbain.

3.2 L'absence d'une modernisation agricole

L'illustration 2 montre qu'au moins jusqu'en 2010, la croissance agricole s'explique essentiellement par l'expansion des terres et plus de travail, et non par la modernisation et l'adoption de nouvelles technologies, telles que l'irrigation, les machines et les semences améliorées. Les rendements moyens au niveau national n'ont pas augmenté de façon significative et la vulnérabilité du secteur aux aléas climatiques n'a pas diminué. La croissance agricole n'a participé qu'à hauteur de 29% à la croissance globale en termes courants sur la période, ce qui est très insuffisant pour un secteur qui supporte à peu près 80% de la population du pays. En conséquence, la pauvreté rurale n'a que marginalement diminué sur la période, passant de 52,3% en 2003 à 50,7% en 2009. L'INSD estime que ce taux a diminué à 47,5% en 2014³.

Illustration 2 Sources de croissance agricole (produits vivriers et coton)



Source: Enquêtes permanentes agricoles ; Grimm, Wetta et Nikiema (2015).

3.3 Absence de transformation structurelle dans l'économie urbaine

Etant donné que le niveau de rémunération en milieu urbain dépasse généralement celui du milieu rural, la population qui a migré vers les villes a connu une augmentation de salaire. Cependant, la grande majorité de la force de travail présente en milieu urbain est resté employée dans le secteur informel.

Selon les chiffres de l'INSD les plus récents, 37,6% de la population active travaille pour son propre compte et 26% travaille comme aide familiale. La part de la force de travail employée par le secteur privé formel et le secteur public n'a quasiment pas changé depuis 1994. Le revenu réel dans le secteur informel est également resté plus ou moins stable sur les 20 dernières années. Cela veut dire que la migration massive qui a eu lieu vers les zones urbaines a certes contribué à soutenir la croissance économique au niveau agrégé, mais que les salaires réels de la population qui vit en ville n'ont pas augmenté.

Le pays n'a connu ni d'industrialisation importante, y compris en termes de commercialisation de l'agriculture, ni d'augmentation substantielle des exportations de produits manufacturés. Faute d'une transformation structurelle vers des produits et des services d'une plus haute valeur ajoutée et d'une réelle diversification, il n'y a pas eu de croissance par tête. Les citoyens continuent à travailler dans des petites (voire très petites) entreprises informelles peu productives qui ne génèrent qu'une faible valeur ajoutée. Compte tenu de leur augmentation et d'une croissance de la demande très modeste, la concurrence

³ Les dernières données de l'INSD confirment la persistance d'une pauvreté à dominance rurale avec une incidence de pauvreté de 47,5% en milieu rural contre 13,7% en milieu urbain. La pauvreté rurale contribue à 92% à l'incidence de la pauvreté nationale. La contribution du milieu rural dans les autres indicateurs de pauvreté reste au-dessus de 90% à savoir 93,4% pour la profondeur de la pauvreté et 94,0% pour la sévérité de la pauvreté.

entre ces entreprises informelles devient de plus en plus intense ce qui empêche leurs revenus d'augmenter.

4 Conclusion – Un piège malthusien à contourner

Etant donné la forte croissance démographique⁴, la faible productivité agricole et le manque de transformation structurelle dans l'économie urbaine, les prix des denrées alimentaires ont augmenté plus rapidement que le pouvoir d'achat. Cette situation a empêché la pauvreté de baisser davantage. La population rurale profite peu des prix de vente élevés car la plupart des ménages se trouve en position d'acheteur net. Par contre, les revendeurs peuvent tirer profit des fluctuations saisonnières de l'offre et de la demande.

Lutter contre cette dynamique malthusienne est un défi majeur pour le Burkina Faso dans les années à venir. L'expansion des terres cultivables a atteint ses limites. De plus, une grande partie de ces terres perd en fertilité en raison de l'utilisation intensive d'engrais dans la production de coton. La capacité d'absorption du secteur informel urbain diminue également en raison d'une demande peu soutenue.

Aujourd'hui, le Burkina Faso poursuit une Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) qui énonce des mesures économiques et sociales visant à soutenir une croissance diversifiée et une réduction durable de la pauvreté dans toutes ses dimensions (Ministère de l'Economie et des Finances, 2009 ; FMI, 2014). Cette stratégie repose sur plusieurs piliers : (i) la modernisation des secteurs de production, (ii) l'amélioration de leur productivité, (iii) la diversification de la base économique et (iv) le développement de la capacité de l'économie à créer, innover et à stimuler les activités à haute valeur ajoutée.

Dans la phase actuelle, l'accent est surtout mis sur la création de zones industrielles pour promouvoir les petites entreprises, le développement d'une industrie agro-alimentaire, des infrastructures et de la formation professionnelle (FMI, 2014). Ces efforts sont accompagnés par des mesures pour faire face à l'augmentation des prix des produits alimentaires comme une plus grande utilisation des semences améliorées et des intrants afin d'augmenter la productivité agricole. Ces priorités montrent que les responsables politiques ainsi que les PTF ont bien identifié le cœur des problèmes économiques, c'est-à-dire la nécessité de créer plus d'emploi et de le rendre plus productif sans pour autant négliger le rôle de l'agriculture dans ce processus de transformation.

Néanmoins, tout dépendra d'une part de la mobilisation des ressources nécessaires pour soutenir ces efforts mais aussi de l'élaboration et de la mise en œuvre d'actions concrètes. La mise en œuvre de telles actions demande de l'engagement de la part du gouvernement ainsi qu'une rupture avec un système de 'pseudo-stabilité' qui ne peut pas générer la dynamique dont une croissance rapide a besoin (Koussoubé et al., 2015).

Sans changements substantiels, le pays ne sera pas en mesure d'absorber les 300.000 à 500.000 hommes et femmes qui entrent sur le marché du travail chaque année. Si des changements sont réalisés, le pays aura une chance de tourner cette charge démographique en « dividende démographique ».

⁴ Une croissance démographique poussée, d'une part, par une fécondité toujours soutenue et, d'autre part, par une baisse de la mortalité.

5 Bibliographie spécifique

Besley T. et Cord L.J. (2007). *Delivering on the Promise of Pro-poor Growth. Insights and Lessons from Country Experiences*. Washington, DC: Palgrave Macmillan et World Bank.

FMI (2012), Burkina Faso: Strategy for Accelerated Growth and Sustainable Development 2011-2015. Country Report 12/123. FMI, Washington D.C.

FMI (2014), Questions Générales. Rapport du FMI No. 14/230. FMI, Washington D.C.

Grimm M., Wetta C. et Nikiema N. (2015), Burkina Faso: Shipping around the Malthusian trap. In C. Arndt, A. McKay and F. Tarp (éds.), *A Study of Growth and Poverty in Sub-Saharan Africa*, Oxford: Oxford University Press (à paraître). [<http://www.wider.unu.edu/stc/repec/pdfs/wp2014/WP2014-124.pdf>]

Grimm M. et Günther I. (2004). How to Achieve Pro-poor Growth in a Poor Economy. The Case of Burkina Faso. Report prepared for the 'Operationalizing Pro-Poor-Growth' project sponsored by the World Bank, DFID, AFD, GTZ, and KFW. Eschborn: GTZ.

Grimm M. et Günther I. (2007a). Growth and Poverty in Burkina Faso. A Reassessment of the Paradox. *Journal of African Economies*, 16: 70-101.

Grimm M. et Günther I. (2007b). Pro-poor Growth in Burkina Faso. The Role of Price Shocks. In M. Grimm, A. McKay, and S. Klasen (éds), *Determinants of Pro-Poor Growth: Analytical Issues and Findings from Country Cases*. London: Palgrave-Macmillan.

Günther I. et Grimm M. (2007). Measuring Pro-poor Growth when Relative Prices Shift, *Journal of Development Economics*, 82(1): 245-56.

INSD (1997). EPI: Profil de la Pauvreté au Burkina Faso. INSD, Burkina Faso.

INSD (2000a). EPII: Profil et Évolution de la Pauvreté au Burkina Faso. INSD, Burkina Faso.

INSD (2000b). Enquête de Démographie et de Santé 1998-99. INSD, Burkina Faso.

INSD (2003). Analyse des Résultats de l'Enquête Burkinabè sur les Conditions de Vie des Ménages (ECVM). INSD, Burkina Faso.

INSD (2014). Rapport de l'Enquête multisectorielle continue (EMC) de 2014. Profil de pauvreté et d'inégalités. INSD, Burkina Faso.

Koussoubé E., Loada A., Nébié G. et Raffinot M. (2015), *Economie politique de la croissance au Burkina Faso : Institutions, gouvernance et développement*. Document de travail DT/2015-10, Dial, Paris.

Ministère de l'Economie et des Finances (2009) : Document de Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable : 2010-2015, Ministère de l'Economie et des Finances, Burkina Faso.

World Bank (2016), World Development Indicators: Burkina Faso. World Bank, Washington D.C. [<http://data.worldbank.org/country/burkina-faso>]